THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS

1856
1857

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1856.

—

Président annuel,

M. Léon BRETILLOT.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

L'honneur que vous m'avez fait de me nommer votre président, m'impose une tâche que je me sens moins que jamais en état de remplir. Dans notre province de Franche-Comté, où les lettres, les sciences et les arts ont toujours été estimés et honorés, vous êtes le phare dont les rayons attirent et dirigent les hommes d'intelligence et de cœur qui veulent étendre le cercle de leurs connaissances et former leur esprit. C'est à votre foyer qu'ils viennent s'échauffer et s'animer. Comment traiter devant vous un sujet digne de votre attention et de celle du public éclairé qui se presse à

THE GETTY CENTER
LIBRARY

cette séance, si l'expression ne soutient pas la pensée et ne lui donne pas le relief et l'attrait nécessaire pour qu'elle se fasse accepter? Mais l'art d'écrire et de bien dire, les esprits les plus heureusement doués ne l'acquièrent qu'au prix d'études patientes et difficiles, en s'y appliquant jour et nuit. Si j'avais eu la folie d'y prétendre, il y a longtemps que j'aurais été guéri d'un acte de fatuité aussi irréfléchie. Dans l'âge des illusions, lorsqu'on s'enivre à la lecture des idées et des sentiments revêtus par les grands écrivains de formes si belles et de si séduisantes couleurs, on peut rêver qu'il est facile de penser et de parler comme ces hommes privilégiés. L'expérience corrige bien vite de ces vaines aspirations. Elle apprend aux téméraires que les vrais poëtes, les orateurs, les historiens, les écrivains ingénieux sont en petit nombre, qu'ils n'apparaissent que de loin en loin, et que c'est déjà le signe d'une intelligence exercée et d'un goût délicat que de savoir les apprécier ce qu'ils valent, de discerner les causes de leur puissance, le secret de leur génie, de les lire et relire tout en désespérant de les imiter jamais.

D'autres soins détournent d'ailleurs aujourd'hui de l'étude des lettres l'homme qui s'est trouvé mêlé au mouvement des affaires de son pays. Les merveilleuses conquêtes que la science a donné les moyens de faire sur les forces connues ou cachées de la nature, ont fait éclater un besoin fiévreux d'appliquer au plus vite les résultats de ces précieuses découvertes au bien-être des individus. Nos contrées n'ont pas échappé aux effets de

cette ardeur passionnée. Il s'agissait de savoir si le département du Doubs, si la capitale de la Franche-Comté, la vieille cité gallo-romaine, seraient ou non dotés d'une de ces voies de fer qui modifiaient, d'une si étrange manière, les moyens que les hommes avaient eus jusque-là de communiquer les uns avec les autres. Pendant trois années, une lutte des plus vives s'établit entre nos voisins et nous, pour faire décider cette question, qui paraît aujourd'hui si simple. Lorsque, en 1846, la loi vint terminer en notre faveur cette longue querelle, l'état des affaires en France ne permit plus de faire usage du titre que nous venions d'obtenir avec tant de peine. La concession resta caduque entre nos mains, et ce ne fut pas la révolution de 1848 qui put lui rendre la force qu'elle avait perdue. Chaque journée de cette année néfaste voyait mettre en question et ébranler la propriété et la famille, ces deux fondements de la vie sociale. Personne alors ne pouvait avoir l'idée de chercher, pour un grand travail d'utilité publique, des capitaux que la peur faisait disparaître. Enfin, en 1851, malgré les difficultés du moment et les incertitudes de l'avenir, nous parvînmes à remettre à flot cette importante affaire, dont la prospérité de ces derniers temps a assuré l'exécution. Bientôt viendra se dérouler sous nos murs le ruban de fer qui permettra aux habitants de Besançon d'atteindre Paris ou Lyon en moins de temps qu'ils n'en mettaient, il y a quarante ans, pour se transporter de chez eux dans les principales villes de la province.

Si je rappelle ici les phases par lesquelles a passé

cette entreprise, c'est dans le but de faire remarquer quelle distance sépare en France la conception d'une œuvre utile de sa réalisation définitive. Malgré l'ardeur de nos désirs, malgré la légitimité de notre demande, après douze années de démarches et d'efforts, nous ne sommes pas encore en pleine possession de ce chemin de fer si convoité, si attendu, et dont la longueur est à peine de plus de vingt lieues.

Dans le succès si général qu'a obtenu le nouveau mode de communication, dans cette fièvre des chemins de fer, dont l'accès n'est pas près de s'éteindre, les deux causes déterminantes s'aperçoivent facilement. L'homme que presse toujours le besoin d'agitation et de mouvement, est ravi de pouvoir changer de place et d'aller au loin, commodément, sans trop de dépense et avec une célérité que son imagination n'avait ni conçue, ni espérée. Il éprouve, à franchir si rapidement l'espace, à faire en quelques heures des voyages autrefois longs et pénibles, un plaisir que la comparaison et le souvenir du passé aiguisent et rendent d'autant plus vif. Puis il espère vaguement que l'étonnant instrument qu'il vient d'inventer augmentera la somme trop petite de richesse et de bonheur qui lui a été départie, qu'il amènera pour la génération présente l'âge d'or, la félicité suprême, toujours désirée et jamais obtenue.

Qu'adviendra-t-il de ces jouissances nouvelles, de ce riant espoir? Celles-là se maintiendront-elles; celui-ci sera-t-il une réalité? Je n'oserais l'affirmer. Déjà l'habitude paraît émousser ce plaisir que l'imagination trou-

vait à dévorer les distances, à n'avoir plus besoin que de courts instants pour parcourir la France et l'Europe. Déjà des doutes s'élèvent sur l'accroissement de prospérité que le nouveau moyen de transport doit procurer à l'individu. On commence à entrevoir que tout en apportant d'utiles et très-profitables améliorations dans la distribution des produits créés par le travail de l'homme, cette œuvre, si remarquable elle-même, du génie humain, ne changeait pas d'une manière sensible la condition des personnes ; que celles-ci restaient en butte aux difficultés, aux entraves qui, sur cette terre, n'ont cessé de rendre l'existence de l'homme laborieuse et incertaine, et que, dans le triomphe de la vapeur ne se rencontre pas encore la baguette magique dont la vertu doit transformer notre état physique et moral, en éloignant de nous le mal et la peine.

Et il en est de même pour d'autres résultats non moins brillants, dus à l'application de la science à l'industrie. Leurs effets inattendus confondent et éblouissent l'esprit humain, et le jettent dans des perspectives qui voilent un moment à ses yeux les réalités et les nécessités de l'heure présente. De là cette ère de progrès, de civilisation perfectionnée, qui lui est annoncée par tant de voix et dont il salue chaque matin l'avénement. Elle est l'idole du jour à laquelle la mobilité française a, dit-on, sacrifié les idées tour à tour si puissantes, de réforme politique et civile, de grandeur et de gloire, de gouvernement libéral et pondéré.

Mais toutes ces conquêtes de la science industrielle, cette main mise sur les lois de la nature au profit de

l'espèce humaine, ne peuvent donner, il faut bien le dire, qu'un progrès matériel. Par elles, les hommes et les peuples se trouveront, beaucoup plus qu'auparavant, en contact les uns avec les autres, mêlant, confondant, échangeant chaque jour davantage leurs idées, leurs intérêts, leurs richesses, et fouillant ainsi avec une ardeur croissante le vaste domaine livré à leur opiniâtre exploitation. Par elles, la force impersonnelle des machines et des engins sera graduellement substituée au travail humain et déchargera le laboureur, l'ouvrier, l'homme de peine, suivant l'énergique expression populaire, de la partie de sa tâche dans laquelle il consume sa vigueur et ses forces. Ce sont là des faits accomplis ou certains, qui auront sur la vie sociale une action dont personne ne peut contester l'heureuse influence.

Ils justifient donc jusqu'à un certain point l'espèce d'enthousiasme avec lequel on constate et on célèbre cette évolution récente du progrès industriel. Malheureusement la nature de l'homme ne s'en trouvera que peu ou point changée. Avec des conditions d'existence plus faciles peut-être, sous un travail moins écrasant, l'homme restera cependant livré à l'aiguillon douloureux de ses insatiables désirs, à ses passions, à ses alternatives de faiblesse et de force, de découragement et d'espoir. Etre double et complexe, la vie du corps ne lui suffit pas. Il obtiendrait sans fatigue le pain quotidien que son bonheur ne s'en trouverait ni plus assuré, ni plus complet.

Aussi le progrès matériel ne deviendra fécond pour

l'avenir de l'humanité que s'il est, non pas seulement accompagné du progrès moral, mais soutenu et dirigé par lui. Tout le monde se dit d'accord là-dessus, et cependant il n'est pas hors de propos de faire comprendre que si, à mesure qu'il étend son empire sur la matière, l'homme ne parvenait pas à se rendre maître de lui-même, à dompter ses penchants, à trouver dans le devoir simplement mais résolûment accompli la satisfaction réelle et puissante de ses facultés et de ses désirs, l'édifice de béatitude dont la construction est prédite avec tant de bruit et d'éclat chancellerait sur sa base. Il n'abriterait pas mieux nos successeurs que nous ne sommes nous-mêmes abrités.

L'idée du progrès n'est pas nouvelle en France et en Europe. Mais au début de ce siècle elle avait un autre nom. On l'appelait la perfectibilité. Ceux qui y croyaient appuyaient alors leurs raisonnements sur la possibilité qu'a l'homme de profiter de l'éducation transmise par les générations antérieures pour s'améliorer lui-même intellectuellement et moralement. Ils plaçaient la raison d'être de la perfectibilité dans l'amendement de l'être moral. Maintenant, c'est dans la satisfaction des besoins, des intérêts, des jouissances physiques qu'il semble qu'on veuille surtout faire consister le progrès. Assurément la chose est de grande importance. Mais l'idée du progrès ne perd-elle pas à être ainsi circonscrite et définie ? Et n'avait-il pas un peu raison celui de vos membres (1), Messieurs, qui, pressentant en poëte la

(1) M. Viancin.

signification actuelle de cette idée, en a fait dans des vers que vous n'avez pas oubliés une vive et piquante satire.

Certains symptômes se manifestent, qui peuvent donner à réfléchir. Ainsi l'instruction et l'éducation avaient autrefois pour but supérieur de former l'esprit et le cœur du jeune homme. Depuis quelques années, elles paraissent être plutôt un moyen de lui procurer une situation sinon brillante, au moins assurée, qui l'affranchira en partie des luttes que dans nos sociétés modernes l'homme est obligé de soutenir pendant le cours de son existence. On a dit que le diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences se transformait peu à peu en lettre de change tirée sur le budget de l'Etat, et le mot n'a pas paru trop hasardé.

Jusqu'à ces derniers temps, il était admis par tous les penseurs et les publicistes que l'objet de la civilisation était de développer et d'améliorer les facultés intellectuelles et morales de l'homme réuni en société; qu'elle serait complète là où l'homme, dominé par la moralité, par le sentiment du juste, par l'idée de sa responsabilité, n'aurait besoin que d'un lien social relativement faible et qui ouvrirait un champ de moins en moins limité à l'exercice de toutes ses facultés. Je doute que ce soit là ce qu'entendent encore ceux qui parlent des progrès de la civilisation, car depuis près de dix ans, au lieu de graviter en France et dans une partie de l'Europe vers cet état social où le gouvernement s'efface graduellement devant l'action intelligente des gouvernés, on a fait en arrière des pas considérables. Les personnes qui croient

à la marche incessante du progrès entendent donc autre chose. Si elles veulent parler de la prééminence à donner au développement des intérêts matériels, nous ne saurions nous défendre de quelques inquiétudes sur les conséquences morales, politiques et même sociales de cette doctrine.

Serait-ce déjà par l'effet du crédit dont elle commence à jouir que, dès le collége, l'utile prend le pas, dans le domaine de l'intelligence, sur le beau et le bien ? L'utile a une école qui se charge de le préconiser, et on entend quelques enfants perdus dire : « A quoi bon les lettres, » à quoi bon les arts ? Leurs œuvres si vantées, produits » stériles et vains de cerveaux exaltés, ne sont à leur » place que dans des sociétés où on ne sait, où on ne » veut pas s'occuper. La science a plus de valeur : elle » aide à inventer des machines à vapeur, des télégraphes » électriques, à remplacer la canne à sucre et la vigne » par la betterave et la pomme de terre. » Et, comme pour donner raison à ces hommes si positifs, la littérature, ou du moins une partie des littérateurs, descend et s'éloigne rapidement des régions élevées et sereines que les anciens, dans leur symbolisme, avaient données pour demeure aux Muses. L'art se fait réaliste ; il lutte d'exactitude et d'insignifiance avec l'image grise et froide fournie par l'objectif de la chambre obscure.

A cet engouement pour l'utile, je pourrais opposer l'opinion d'un savant, V. Jacquemont, chez qui ses études habituelles n'avaient ni étouffé le sentiment et le goût du beau, ni obscurci l'idée des services que les lettres et les arts rendent à l'humanité. Mais ce n'est

pas devant vous, Messieurs, qu'il est nécessaire de combattre une doctrine qui, si elle venait à prévaloir, donnerait de bien mauvais fruits. La mission des corps littéraires est précisément de faire obstacle à toutes les tentatives dont le succès menacerait d'abaisser l'esprit humain, de jeter les artistes et les écrivains dans des voies où ils perdraient infailliblement la plus haute et la meilleure partie de leur puissance, d'amoindrir la science elle-même, si elle négligeait jamais l'étude profonde et désintéressée des lois de la nature pour se subordonner à l'industrie, l'observation et la théorie pour l'application. Vous n'avez pas failli à cette mission. Par vos paroles, par les questions que vous avez, chaque année, mises au concours, par les couronnes et les encouragements que vous avez donnés, vous n'avez cessé de prémunir les esprits contre l'abandon des sources vives où ont puisé les hommes qui ont su frapper l'intelligence, saisir l'imagination, ébranler le cœur de leurs semblables et y éveiller de bons et salutaires sentiments. Par votre publication de mémoires et documents inédits, vous avez rappelé l'attention sur l'histoire de notre province. Plusieurs de vos membres, en fouillant avec amour et succès nos vieilles annales, ont donné un exemple qui a porté fruit. Vous avez aidé à la création du musée archéologique, dont les collections s'enrichissent chaque jour de vestiges intéressants et curieux échappés à la destruction. Ces témoins du passé nous apprennent ce qu'étaient les hommes des anciens jours, nous révèlent l'état où ils avaient porté leurs arts, leur science, leur industrie, et montrent que,

par delà les siècles, nos ancêtres ne manquaient ni d'intelligence, ni d'habileté, ni de notions justes et vraies sur un grand nombre de choses que beaucoup de gens croient modernes. N'est-ce pas là l'étude la plus attrayante à laquelle de jeunes esprits puissent se livrer? Dût-elle n'avoir pour effet que de nous mettre en garde contre notre contentement de nous-mêmes, elle serait souverainement utile et saine.

Ce qui paraît redoutable dans la tendance excessive des intelligences vers les choses positives, c'est l'exclusion dont elle menacerait les œuvres inspirées par le sentiment et l'imagination, ou par la raison s'interrogeant elle-même. Des écrivains, chaque jour plus nombreux, cherchent à prévenir ce danger. Ils ne déclarent pas la guerre à la doctrine de l'utile, mais à l'abus qu'on peut en faire. Ils savent ce qu'a d'heureux et de profondément humain toute opération de l'intelligence découvrant et donnant un moyen d'améliorer ici-bas la condition de l'homme. Observateurs attentifs et pénétrants de la nature humaine, ils savent aussi qu'elle ne peut rencontrer le bonheur que par le juste équilibre de ses facultés et de ses besoins, dans le bien-être réalisé sous la lumière de l'esprit, subordonné au calme et au repos de l'âme. N'est-ce pas là qu'est la vérité? Mettons pour un moment notre fantaisie à la disposition des sectateurs fanatiques du progrès matériel, et rêvons avec eux qu'un jour le roi des êtres créés deviendra le maître des éléments et des agents naturels, qu'il les fera servir à ses desseins , qu'il conjurera les tempêtes, produira à son gré l'abondance et la fertilité, qu'il par-

courra la terre avec une rapidité cent fois plus grande, qu'il ira en quelques heures de Paris à Pékin, et qu'il prendra en pitié la locomotive de 1855, comme nous prenons en pitié le coche du siècle dernier. Que trouverait-il au bout de ces courses furibondes, au sein de cette nature devenue sa très-humble esclave? Lui-même, c'est-à-dire un être mystérieux renfermant, sous une organisation fragile et périssable, un principe immatériel qui, du fini, s'élève à l'idée de l'infini, remonte à la cause première de toute chose, comprend le juste, le beau, le vrai, aspire au bien et n'y parvient qu'avec une peine extrême, les passions soulevant en lui plus de troubles, d'orages et de tempêtes, que les vents qu'il aurait domptés n'en excitaient à la surface du globe. Mais cette lutte intérieure si poignante, ce combat dramatique, cette aspiration vers l'idéal sans cesse contrariée et entravée par nos liens terrestres, les actes qu'ils suscitent, les conséquences qui en dérivent, c'est la poésie, ce sont les lettres et les arts qui les révèlent, les interprètent et les racontent. Voilà l'origine et la cause de la puissante fascination qu'ils exercent, à des degrés divers, sur l'espèce humaine tout entière.

Ne nous effrayons donc pas plus qu'il ne convient de la faveur singulière en ce moment accordée aux choses positives. Les lettres, les sciences, les arts émanent du rayon spirituel que Dieu a mis en nous. Ils ne périront pas plus que notre âme et notre cœur. Jusqu'à la fin ils éclaireront l'homme, ils le consoleront, ils le fortifieront. Voyez du milieu de la jeune société américaine, si absorbée par le combat gigantesque qu'elle livre à une

nature sauvage et rebelle, s'élever depuis quelques années des voix habiles ou éloquentes qui se font écouter et applaudir. L'utile n'est plus le maître absolu des intelligences dans ce monde occupé. Elles essaient de traduire à leur tour le vrai, le beau, le bien, dans des œuvres qui soient en harmonie avec le génie particulier de la société qui les inspire et les fait parler. Et dans notre vieux continent, s'il surgissait demain un poëte de la famille des Goëthe, des Schiller, des Byron ou du Lamartine des Méditations, un romancier comme Walter-Scott, un musicien inspiré comme Beethowen ou Rossini, ne verrait-on pas se dissiper à l'instant l'atmosphère de langueur qui pèse sur le monde intelligent et sensible, et la foule se lever surprise et charmée pour suivre l'enchanteur qui la rappellerait aux jouissances du cœur, aux plaisirs de l'esprit?

Ces courtes et simples réflexions effleurent à peine des questions graves et délicates que le grand fait industriel de l'époque a nécessairement soulevées et livrées à la discussion. Elles ont été ou seront examinées ailleurs avec le soin nécessaire, et résolues avec une suffisante autorité. En les portant devant vous, Messieurs, je n'ai eu d'autre intention que de chercher et d'indiquer le sens général sous lequel vous les considérez. Vous ne voudriez pas que l'industrie chassât la poésie de ce monde, et, cependant, vous n'avez pas cessé de croire aux progrès de l'humanité. Vous espérez toujours que l'homme, triomphant de défaillances ou d'entraînements momentanés, suffira à la double tâche

de vivre par l'idée, par le sentiment, comme par le jeu régulier de ses organes. Vous voyez enfin la vraie civilisation, non pas uniquement dans le bien-être devenu général, mais dans le développement libre et simultané des facultés humaines, dans l'ordre obtenu par l'accord des intelligences, dans le règne définitif du droit, de la justice et de la paix.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. DRUHEN AÎNÉ.

MESSIEURS,

La médecine jouit du singulier privilége d'entretenir avec toutes les connaissances qui se disputent l'active intelligence de l'homme, des rapports qui témoignent en même temps du rang qu'elle occupe au milieu d'elles et de la haute mission qu'elle accomplit dans le monde.

Si elle emprunte aux mathématiques les procédés qui servent de base à la statistique médicale, plus modeste et plus sage que cette orgueilleuse doctrine qui prétendait expliquer les phénomènes de la vie par l'application du calcul (1), elle se plaît à prêter un appui intelligent et sûr à la science qui se propose l'amélioration de l'homme physique et moral, et que l'on nomme économie politique et sociale.

Si elle cherche dans la logique les instruments indispensables à l'interprétation des faits et à l'édification des doctrines, on la voit souvent, étoile lumineuse, éclairer le législateur et lui inspirer des lois sanitaires qui donnent aux peuples, tout à la fois, la santé, la force et la richesse (2).

(1) Doctrine de Borelli en Italie, exposée dans l'ouvrage *De motu animalium*. Rome 1680.

(2) Lois sur les quarantaines, sur le travail des enfants dans les manufactures, sur les logements insalubres, sur la répression de la fraude dans la vente des substances alimentaires, etc.

Si elle demande aux belles-lettres cette précision du style qui a permis aux génies de l'antiquité de transmettre jusqu'à nous le fruit de leur incomparable expérience, si elle reçoit d'elles ces richesses du langage qui dispensent l'éloquence jusque dans les tournois académiques où la gravité du sujet semble exclure les grâces de la forme, elle accorde tous les jours à la justice ce concours actif et empressé qui lui permet de frapper, d'une main ferme et assurée, des attentats auxquels l'adresse et l'audace promettaient l'impunité, et de discerner les éclipses de la raison qu'elle excuse des passions criminelles qu'elle poursuit.

Si dans son inépuisable ardeur à soulager toutes les souffrances qui déconcertent l'humanité, elle appelle quelquefois la musique à son aide et provoque, par les accents d'une mélodie tendre ou passionnée, ces émotions qui vont réveiller la vitalité compromise des organes, elle fournit en échange à la science du dessin et de la peinture la connaissance positive des formes, qui dirige aujourd'hui nos statuaires, comme on l'a vue déjà animer, autrefois, la palette et le ciseau de Raphaël et de Michel-Ange.

Par-dessus tout, et c'est là, Messieurs, son plus beau titre à la considération des hommes, si la religion et la morale inspirent le dévouement et la charité dont la médecine est une des plus touchantes expressions, la médecine n'intervient-elle pas, à son tour, à titre d'auxiliaire constante et dévouée, dans la haute mission que ces directrices infaillibles ont reçue de corriger nos passions, d'élever nos penchants et de conduire l'homme,

à travers les orages de la vie, à l'accomplissement de ses sublimes destinées ?

La médecine touche à tout : sciences, belles-lettres et arts ; tout ce que Dieu a donné à l'homme pour prolonger sa vie, pour l'embellir et la perfectionner, agrandit ses conquêtes ou lui doit quelque secours efficace.

Cet exposé rapide des rapports de la médecine avec les autres connaissances humaines, justifie l'honneur qu'elle reçoit des compagnies savantes, qui, toutes et toujours, ont fait appel à ses lumières, depuis les modestes sociétés d'émulation qui entretiennent dans les provinces le feu sacré de l'étude, jusqu'à l'Institut de France qui pourrait à bon droit s'appeler aussi l'Institut du monde.

C'est dire assez, Messieurs, que c'est à cette science à laquelle j'ai déjà, par vocation, consacré les plus actives sympathies de ma jeunesse, que je reporte la distinction qui m'ouvre les portes de l'Académie, et que l'estime que vous professez pour elle me semble avoir bien plus dirigé vos suffrages que d'obscurs travaux, qui n'ont d'autre mérite à mes yeux que celui du sentiment qui les a inspirés.

Si la médecine peut à juste titre porter ses prétentions jusque dans les hautes régions des sciences, des belles-lettres et des arts, le médecin qui est son humble ministre n'a ni le droit, ni la puissance d'embrasser à lui seul les côtés infiniment variés de son domaine.

Aux uns les spéculations abstraites de la théorie et l'édification des doctrines ; aux autres les paisibles conquêtes que le progrès des sciences naturelles permet

chaque jour dans le domaine de l'hygiène, et l'appréciation des faits que celle-ci fournit à l'économie sociale ; à ceux-ci l'étude toujours neuve quoique toujours explorée de ce lien mystérieux qui, tout en fixant la dualité humaine dans une dépendance réciproque, attribue cependant au côté moral cette suprématie que la religion affirme et que l'expérience démontre ; à quelques-uns le soin d'éclairer l'histoire en retraçant le tableau des épidémies meurtrières, pages sinistres de nos annales dont elles expliquent si souvent les péripéties ; aux esprits rares et privilégiés la faculté d'embrasser plusieurs de ces points de vue à la fois ; à tous enfin le culte de l'art et l'application de ses perfectionnements au soulagement des malades.

En présence de ces aperçus aussi variés que féconds, mon rôle est facile à tracer. Renfermé par devoir et par goût dans l'observation des phénomènes qui ressortent de la nature physique et morale de l'homme, éloigné par nécessité des études qui enfantent les œuvres purement littéraires, je poursuivrai les travaux qui m'ont valu quelques sympathiques encouragements avant de me procurer les honneurs de l'Académie. Mais si, dans ce rôle modeste, je ne parviens pas à justifier toutes les espérances que vous fondez sur vos nouveaux collaborateurs, vous voudrez bien, du moins, me tenir compte des efforts que je ne cesserai de faire pour justifier vos suffrages.

L'observation démontre qu'à des époques indéterminées, des fléaux terribles viennent s'abattre sur les populations agglomérées et attester, ici par une superstition lâche ou cruelle, là par des actes héroïques ou sublimes, les défaillances et les vertus des hommes. Vous avez nommé la famine, la peste et la guerre.

Le commencement du XIXe siècle a été marqué par des calamités de cet ordre, ainsi que l'attestent et ces guerres glorieuses dans lesquelles nos pères allaient planter leurs victorieux étendards jusqu'aux sommets des Pyramides, et ce typhus pestilentiel qui, à la même époque, décimait nos grandes armées, et la disette qui a clos l'ère si mémorable du premier empire.

Suivant quelques esprits accessibles aux appréhensions sinistres, la fin de ce siècle nous réserverait des événements non moins graves, à en juger du moins par l'âpre énergie dont les armées belligérantes ont présenté le triste et récent spectacle en Crimée, par le dépérissement dont semblent frappées les sources de l'alimentation publique, par ces convulsions de la terre qui des pieds du mont Olympe viennent d'expirer au milieu des Alpes (1), et enfin par la ténacité du choléra, cette peste d'un autre âge à laquelle notre ville n'a pu échapper, jusqu'ici, qu'après lui avoir escompté quelques regrettables victimes.

Et cependant, Messieurs, que sont ces guerres politiques et partielles, ces disettes locales et ces épidémies

(1) Tremblement de terre qui, durant le mois de juillet 1855, a détruit une partie de la ville de Brousse, au pied du mont Olympe (Turquie d'Asie), et le village de Viége, dans le Valais.

circonscrites, à côté de ces guerres d'extermination où la victoire n'avait pas même le pouvoir d'apaiser la fureur du vainqueur, de ces famines abominables où, suivant les chroniqueurs, on a vu les hommes se dévorer entre eux, de cette peste horrible qui, au dire de Voltaire, enleva la quatrième partie des hommes et dans laquelle on a vu, d'après Boccace (1), les lois de la morale oubliées et les liens de la société impunément méconnus et outragés.

Parmi les faits qui sont du domaine de l'observation médicale, il en est qui ont la faveur d'intéresser tous les amis de l'humanité, quelque rang qu'ils occupent dans la hiérarchie intellectuelle et sociale. Ces faits appartiennent à l'histoire et font corps avec elle, et si l'historien peut les éclairer et les rattacher aux grands événements qu'il raconte en les soumettant à la lumière de sa raison, le médecin qui les retrace n'accomplit-il pas, à quelques égards, une œuvre utile et digne de sa mission ?

La médecine donnant la main à l'histoire prouve, une fois de plus, cette parenté mystérieuse qui rapproche toutes les connaissances humaines et qui en fait comme les anneaux de cette chaîne non interrompue dont Dieu est tout à la fois le principe et le but.

S'il est intéressant, s'il est utile d'arracher à l'oubli et de présenter à la méditation des siècles les luttes que la Franche-Comté eut à soutenir en faveur de ses franchises et de ses libertés, serait-il moins digne d'in-

(1) Décaméron.

térêt de connaître les épidémies qui ont affligé cette terre que nos pères ont fécondée de leur travail, et les moyens qu'ils opposaient au génie de la mort dans ces luttes qui ne comptent pas moins que la guerre leurs dévouements, leurs martyrs et leurs héros?

L'histoire des pestes de notre cité prouverait sans doute le contraire ; mais en attendant ce travail que je poursuis sans en prévoir encore le terme, permettez-moi, Messieurs, de vous en offrir un chapitre sur la peste de 1629, vous priant de l'agréer comme un gage assuré du concours modeste, mais consciencieux, que j'apporterai désormais à vos travaux.

N'est-ce point là d'ailleurs une œuvre d'actualité, et pendant que la Franche-Comté pleure encore les victimes que le choléra moissonnait naguère dans les plus riches campagnes de cette province, n'est-il pas salutaire de publier la foi profonde dont nos aïeux fournissent de si nombreux exemples dans des calamités analogues, et de faire naître en même temps, par la comparaison de leur système prophylactique avec le nôtre, l'espérance et la sécurité ?

Ce qui caractérise, en effet, l'état moral de la population de Besançon pendant les épidémies nombreuses dans les siècles antérieurs, c'est une piété sincère, une confiance sans bornes en la Providence ; ce qui caractérise l'esprit de ses règlements contre la peste, c'est l'intimidation, c'est une sévérité ignorante et inexorable.

De même que l'on voit des nues épaisses obscurcir le ciel à l'approche des orages, de même la peste qui sévit à Besançon, en 1629, avait été annoncée par des perturbations dans l'atmosphère, sinistres avant-coureurs des grandes épidémies.

Les intempéries répétées et les pluies abondantes des années antérieures portaient leur fruit : la vigne, cette principale source de la fortune publique dans cette cité, refusait ses produits (1); le blé était rare et le commerce ne possédait point, alors, les moyens dont il dispose aujourd'hui de combler un déficit évident. Le prix des denrées avait donc renchéri, ainsi que le prouvent la fraude dont les boulangers se rendaient généralement coupables (2), et cette triste requête dans laquelle les prisonniers de la vicomté et de la mairie, dont on avait diminué la ration quotidienne, exposaient : « que ne recevant chaque jour qu'une quantité de pain à peine suffisante pour un repas, ils languissaient et pâtissaient grandement au risque de leur vie » (3).

C'est dans cet état de choses que le magistrat apprit, par une voie sûre, que la peste s'était déclarée dans

(1) Ce fait a donné lieu, le 19 octobre 1629, à une délibération consignée en ces termes : « M. Franchet, président, a fait entendre à la compagnie, qu'ayant eu plainte qu'il y avait grande quantité de vignes de plaines et de bas de la dite cité qui ne portaient rien du tout et causaient la ruine entière des pauvres vignerons qui y mettaient toute leur peine et leur labeur, il avait assemblé la compagnie pour y apporter quelque ordre.... Sur quoi il a été délibéré que l'on prendrait trois personnes sur chaque bannière pour visiter le territoire, et que toutes les vignes qui seraient improductives seraient extirpées pour y semer du graiu. »

(2) A la seule séance du 13 juillet 1628, on condamna six boulangers à une amende qui s'éleva en totalité à 91 livres.

(3) 21 juillet 1628.

diverses localités du duché de Bourgogne : d'abord à Autun et à Verdun et un peu plus tard à Audelange, à Rochefort près Dole, à Bar près Pesmes et à Taranne près Pontailler-sur-Saône. Une sorte de blocus pestilentiel menaçait donc la cité.

Dans ces graves conjonctures, les gouverneurs délibérèrent qu'il convenait de recourir à la Majesté divine et d'essayer de la fléchir. A cet effet le saint suaire fut exposé à la dévotion des fidèles et porté processionnellement depuis l'église Saint-Etienne jusqu'au pilori (1). A la procession où se pressait la population distincte de chaque bannière (2), on remarquait six gouverneurs rangés autour du reliquaire et portant chacun un gros flambeau de cire blanche à la main. Les jeunes filles étaient vêtues de blanc, les maisons situées sur le passage du saint suaire étaient tendues d'étoffes variées, et six pièces de canon, disposées dans la cour de l'hôtel de ville, mêlaient par intervalle leurs voix imposantes aux chants religieux (3). D'un autre côté l'église Saint-Pierre fut adoptée pour des prières publiques, et afin de ranimer la ferveur, un révérend père capucin y prêcha un sermon de circonstance.

La foi de nos pères, pour être si vive, ne leur interdisait pas les moyens humains en faveur à cette époque.

(1) L'emplacement de cette église est à peu près occupé aujourd'hui par le bâtiment à gauche de la porte d'entrée de la citadelle. Au-devant de cette église était une plate-forme d'où l'on dominait la cité. L'espace, aujourd'hui planté d'un jeune bois, situé entre la citadelle et la cathédrale, était occupé par plusieurs rues habitées.

(2) La division par bannières est actuellement remplacée par les sections.

(3) 15 juillet 1628.

Dès le commencement de l'année 1628 et en présence de la cherté des subsistances, on avait interdit la mendicité, et, pour assurer l'exécution de cet édit, on avait fait une quête générale dont le produit était destiné d'avance à fournir du pain aux indigents (1). En même temps on institua des visites régulières chez les boulangers et on leur imposa des marques capables de prévenir la fraude dont les consommateurs avaient eu précédemment à se plaindre. Puis on ajourna la foire de la Saint-Martin, pour éviter toute occasion de rassemblement; on obligea tous les étrangers à quitter la ville et on en confia les portes à une garde bourgeoise, avec la consigne de refuser l'entrée de la cité à qui que ce soit venant du duché de Bourgogne, s'il ne prouvait « par de bonnes et dues attestations » ou s'il n'affirmait par serment qu'il n'avait passé par aucun lieu suspect de peste. Enfin, pour être en mesure de faire face aux éventualités, on nomma un médecin et un apothicaire pour le service des pauvres pestiférés.

Le corps médical, convoqué à cet effet à l'hôtel consistorial (de ville) pour procéder à l'élection de ces deux fonctionnaires, présenta le docteur Blancheteste et le pharmacien Gabriel Gaston pour occuper ces charges, en mettant toutefois la corporation tout entière à la disposition de l'administration, si la gravité des circonstances pouvait rendre utile ce concours aussi sincère que spontané.

(1) Chaque indigent reçut une livre trois quarterons de pain chaque jour.

C'est au milieu de ces graves préoccupations que notre cité vit commencer l'année 1629. Les mesures adoptées l'année précédente formaient avec le règlement de police pour la peste, en vigueur depuis 1568, un système prophylactique qui devait se compléter par une série d'actes temporaires inspirés par les besoins du moment. C'est ainsi que la foire de la Chandeleur fut ajournée et que le 11 février on rassembla à l'hôtel de ville, pour les promener à travers les rues, tous les pauvres nourris aux frais de la cité, afin que chacun pût les reconnaître et les éviter dans l'occasion. Cette mesure, que rien ne justifie à nos yeux, trouve son explication dans les rapports de causalité entre la misère et la malpropreté, sa compagne inséparable, et la maladie qui marche si souvent à leur suite.

Or il arriva que le jour où se fit cette triste exhibition publique des indigents, deux jeunes gens, une fille et un garçon, vinrent à mourir très-rapidement dans la maison d'Etienne Noisot, vigneron, rue du Clos. Sur le bruit que la peste n'était pas étrangère à cet événement, une commission composée du chirurgien Regnaud et des docteurs Barbier, Baroz et Plantamour, rapporteur, fut chargée d'examiner les deux victimes et de rechercher les causes de leur mort. Les conclusions du rapport étaient de nature à rassurer les esprits : les deux personnes en question paraissaient n'avoir succombé qu'à une fièvre maligne. Mais le bien qu'elles produisirent ne devait pas durer longtemps.

Deux jours après cet événement, le président de semaine ayant été averti pendant la nuit que, dans la

maison Noisot déjà suspecte, une fille venait de mourir avec tous les caractères de la peste, s'empressa de convoquer les gouverneurs à une séance extraordinaire qui eut lieu à six heures du matin. Une commission médicale, composée de quatre médecins et de quatre chirurgiens, y fut immédiatement choisie à l'effet de visiter le corps de la défunte et de reconnaître la maladie à laquelle elle avait succombé. Le docteur Belin, surintendant de la santé publique et en même temps gouverneur pour la bannière d'Arènes, fit partie de cette commission et fut chargé d'en présenter le rapport dans le plus bref délai.

On tint trois séances ce jour-là à l'hôtel de ville, et dans l'une d'elles, le docteur Belin présenta le rapport si impatiemment attendu. Les conclusions de la commission dissipaient toute incertitude, en même temps qu'elles ouvraient le champ à toutes les exagérations de la peur. La jeune fille en question était bien morte de la peste. Alors le conseil décida qu'elle serait enterrée au cimetière des pestiférés, que toutes les personnes qui habitaient la même maison seraient conduites aux loges de Chaudanne, que toutes celles qui l'auraient fréquentée seraient barrées chez elles. On compléta bientôt après le personnel affecté au service des pestiférés, par la nomination d'un confesseur et d'un chirurgien des pauvres et d'un nettoyeur et parfumeur des maisons infectées.

Les capucins et les jésuites s'empressèrent d'offrir leurs services pour le premier de ces emplois, mais les gouverneurs choisirent un des révérends pères capucins, dont l'ordre inspirait à la cité des sympathies plus pro-

fondes (1) ; le corps médical présenta pour occuper le second Fouresse, maître en chirurgie depuis un mois à peine (2), et le docteur Belin fit agréer, à titre de nettoyeur et de parfumeur des maisons infectées, et après l'avoir jugé fort habile à remplir cet état, Aymé Tissot, des Fourgs, qui avait déjà occupé les mêmes fonctions lors de la dernière peste de Pontarlier.

La piété dont les Bisontins avaient donné, quelques mois auparavant, un si éclatant témoignage, semble grandir encore à l'approche du danger. Six jours après le rapport du docteur Belin, c'est-à-dire le 19 février, l'assemblée des gouverneurs, à laquelle on avait convoqué les notables, ainsi que cela se pratiquait dans les grandes circonstances, délibéra que « pour détourner le fléau qui menaçait de ruiner la cité, » on célébrerait chaque année, à pareille époque, à la chapelle du Saint-Suaire, une messe solennelle « où les gouverneurs communieraient et les vingt-huit notables, si faire le voulaient », que l'office serait suivi d'une procession et d'une bénédiction de la cité, que la ville serait placée sous la protection de Notre-Dame de Gray, et que nos saints patrons Ferréol et Ferjeux seraient invoqués en même temps (*Pièce justificative* A).

Ensuite de cette résolution, le 23 de ce mois, un

(1) Lorsque le général des Capucins venait à Besançon, on lui rendait de très-grands honneurs. Ainsi à son arrivée, le 17 décembre 1629, on envoya à la porte d'Arènes pour le recevoir six pièces de canon et un piquet de citoyens avec leurs mousquets, et on lui offrit en présent six grands brocs de vin.

(2) Le traitement de Fouresse consistait en une somme de 100 fr. à son entrée en fonctions et de quarante écus par mois.

grand concours de fidèles s'était rassemblé à l'église Saint-Etienne, avec les anciens, les nouveaux gouverneurs et les notables. Le saint suaire, entouré de six officiers de l'état civil, portant chacun un gros flambeau de cire blanche allumé, et suivi d'un nombreux cortége, fut porté processionnellement par les chanoines jusqu'à la loge du reclus d'où l'on dominait la ville (1). Après la bénédiction de la cité avec les précieuses reliques, la procession rentra à l'église, et le chanoine Joffroy célébra la messe. Tous les gouverneurs et les notables, ainsi que plusieurs des citoyens présents, y reçurent la sainte communion, et après la cérémonie, Nardin, président de semaine, prononça à haute voix une prière empreinte de la foi la plus vive et de la contrition la plus profonde (*Pièce justificative* B).

La nouvelle de l'apparition de la peste à Besançon ne tarda pas à se répandre dans la province et à exciter parmi les populations, tout à la fois, des sentiments de crainte et de sympathique intérêt. Dès le 21 la ville de Dole, le 26 celle de Pontarlier, envoyaient des députés pour offrir aux Bisontins des compliments de condoléance, les assurer de la part qu'ils prenaient au malheur qui pesait sur la cité, et leur offrir leurs services; les villes d'Arbois, de Baume-les-Dames, de Gray, de Vesoul, d'Ornans, de Salins et de Quingey envoyèrent aussi, quoique plus tardivement, les leurs.

Ces députés, pour accomplir leur mission, n'entraient

(1) C'est le nom par lequel on désignait le grand pénitencier de l'archevêque. L'emplacement de cette loge correspond, à peu près, à l'extrémité sud de la rampe de la citadelle.

pas dans la ville; ils s'arrêtaient aux faubourgs et faisaient prévenir de leur arrivée le président, qui chargeait immédiatement deux gouverneurs de représenter auprès d'eux la cité et de les remercier de leur démarche. L'accueil que l'on faisait à ces étrangers différait d'ailleurs suivant la nature des sentiments qu'ils étaient chargés d'exprimer. Ainsi, aux représentants de la ville de Vesoul, qui, à de chaudes protestations d'affection, avaient ajouté l'assurance que malgré toutes prescriptions contraires, les Vésuliens n'en continueraient pas moins avec les Bisontins leurs rapports et leur commerce journaliers, le conseil fit offrir un présent de vin, et chargea les gouverneurs Henry et Maréchal de leur tenir compagnie à leurs repas et d'acquitter, aux frais du trésor, la dépense qu'ils feraient à l'hôtel des Trois-Dauphins où ils étaient descendus.

Aux députés de Pontarlier et de Dole qui, après les compliments de condoléance d'usage, avaient annoncé, avec tous les ménagements possibles il est vrai, que le gouvernement de leur cité se croyait obligé d'en interdire l'entrée à tous ceux qui viendraient de Besançon, les gouverneurs Henry et Belin répondirent à ceux de Pontarlier, Chevanney et Maréchal à ceux de Dole, qu'il n'existait à Besançon aucun danger capable de justifier cette mesure; que si la peste avait paru dans une ou deux maisons, on en avait pris un tel soin qu'il y avait lieu d'espérer que le mal serait étouffé dans sa racine; que l'on avait vu, ci-devant, cent fois plus de mal dans cette cité et dans d'autres sans que l'on se fût cru obligé de recourir à cette mesure extrême; que cet exemple funeste

ne manquerait pas d'être suivi par toutes les autres villes de la province, et qu'enfin cette conduite serait contraire au droit des gens et à la confiance qu'on devait au magistrat.

Un acte plus grave encore que la mise en interdit dont plusieurs villes du duché de Bourgogne frappaient les habitants de notre cité, devait mettre le comble aux embarras des gouverneurs. Le 3 mai un envoyé du parlement, Jallerange, procureur fiscal au bailliage de Dole, vint à Besançon pour faire savoir « que dans l'intérêt du bien public et de la conservation de la province, et pour prévenir le danger dont cette ville pouvait devenir le foyer, » la cour pensait qu'il serait bon d'interdire pendant six semaines toute communication entre ses habitants et ceux de la province; mais que pour atténuer les inconvénients de cet isolement, elle offrait « de faire acheter et d'envoyer aux portes de Besançon les grains et victuailles qui lui seraient demandés. » Henry et le docteur Belin, chargés de recevoir Jallerange, lui présentèrent, en le priant de les reporter à la cour, les mêmes arguments qu'ils avaient déjà fait valoir aux députés de Pontarlier, l'assurant qu'on était, à Besançon, aussi soucieux de la santé publique que partout ailleurs. En outre, le conseil délibérant le même jour sur cet événement, écrivit au parlement pour mieux l'éclairer, discuter les raisons et le prier de s'abstenir d'un acte que l'état sanitaire de Besançon ne pouvait justifier.

La peur a les mêmes caractères partout et toujours; elle grandit le mal en proportion de la distance, mais

elle se tait en présence de l'observation qui éclaire et du calme qui rassure, comme on voit des fantômes éphémères s'évanouir au souffle de la réalité.

L'affirmation réitérée d'honorables citoyens, tels que Henry, Belin, Maréchal, Chevanney et d'autres, si bien en mesure de connaître la vérité, n'autorise-t-elle pas à refuser à cette date de l'épidémie la malignité que les cités voisines lui attribuaient, et à rejeter sur le sentiment exagéré de la conservation personnelle quelques mesures, que peut excuser la prudence humaine, mais qui répugnent à la charité mieux éclairée de notre époque ?

Quelle que soit d'ailleurs la vérité sur l'intensité du mal qui sévissait à Besançon, le parlement et les villes qui l'avaient précédé dans les mesures extrêmes, trouvent leur justification dans l'appareil imposant et quelquefois terrible des précautions sanitaires déployées à cette occasion. L'interdiction des grands rassemblements, déjà mise en vigueur à l'occasion des foires, fut appliquée aux processions générales de Quasimodo et de la Pentecôte, ainsi qu'à l'ostension du saint suaire ; on fit une visite générale pour connaître la provision de chaque famille en blé et autres graines alimentaires, et les maisons signalées devinrent, chaque jour, l'objet d'une enquête destinée à vérifier l'état de santé de ses habitants. Celles qui devenaient suspectes de peste étaient non-seulement interdites, mais encore fermées au cadenas, une garde de nuit faite à la diligence des voisins empêchait d'y entrer, d'en sortir et d'en distraire quoi que ce soit. A la maison opposée était suspendue

une lanterne allumée, et un feu de genévrier était entretenu dans la rue. Les mêmes précautions étaient prises à l'égard de celles où se rencontraient des pestiférés : les malades y étaient soignés ou conduits à l'hôpital suivant leur fortune et condition, et les autres personnes étaient envoyées en observation dans des loges construites à cet usage sur différents points de la banlieue (1). Quiconque était convaincu d'avoir fréquenté depuis peu de jours les maisons suspectes, subissait les arrêts forcés avec défense de toute communication, directe ou indirecte, avec l'extérieur.

Lorsque les prêtres et les chirurgiens attachés au service des pestiférés sortaient pendant le jour à travers la ville, ils étaient tenus de porter une baguette blanche à la main, afin d'être mieux connus et que les passants pussent les éviter et leur faire place. Pendant la nuit, ils étaient précédés et suivis, à une certaine distance, d'un fonctionnaire de la salubrité publique, armé d'un baguette blanche et portant un fallot allumé.

Toutes les infractions aux édits sur la santé étaient réprimées, quelques-unes étaient sévèrement punies. Les amendes, la séquestration, le fouet, le bannissement, et jusqu'à la peine de mort formaient le système pénal dont le magistrat disposait pour soumettre chacun à l'inflexible niveau des règlements.

On peut juger des proportions établies entre l'importance du délit et la gravité du châtiment par les exemples consignés dans les registres des délibérations. Je n'en

(1) La Malâtre (de Maladrerie) située au-dessous de la route de Morre, rappelle encore l'existence de ces loges.

citerai qu'un petit nombre, pour ne pas prolonger outre mesure ce récit.

Le 15 mars 1629, la femme de Jean-Hugues Guenot, vigneron, a été condamnée au bannissement, pour six ans, sous peine d'être pendue et étranglée jusqu'à ce que mort s'ensuive, pour être sortie sans autorisation de la loge où quelque soupçon de peste l'avait fait conduire.

Denys Vitto fut fouetté par les carrefours le 19 octobre, et banni de la cité et de son territoire, pour n'avoir pas fait savoir à qui de droit que son enfant était atteint de la peste, pour être sorti de sa maison, quoique empestée, et pour avoir, en cet état, communiqué avec plusieurs personnes.

Le 12 mai, Marguerite Bassand, coupable du même délit, fut attachée à un poteau, au Grand-Chamars, et arquebusée par l'exécuteur de la haute justice jusqu'à ce que mort s'ensuivît. Elle avait non-seulement contrevenu aux édits, en cachant le mal dont son enfant était atteint, comme l'avait fait Denys Vitto, mais encore elle avait rompu et violé le premier arrêt par lequel le surintendant de la santé publique l'avait séquestrée chez elle, et elle s'était ainsi rendue à l'église Saint-Etienne, où le jubilé rassemblait un grand concours de fidèles (1).

(1) Le registre des délibérations de cette même année contient une autre condamnation à la peine capitale. C'est celle de Jean Coulon, jadis enterreur des pestiférés, qui, entre autres crimes, avait introduit à l'hôpital des pestiférés de Chaudanne, où il était employé, sa petite fille qui serait morte quelque temps après de la peste. Les autres crimes reprochés à Coulon par l'accusation, étaient d'avoir volé

Je m'arrête à ces souvenirs, devant lesquels l'âme s'attendrit de regret et de pitié pour ces innocentes victimes de l'ignorance, de cette pauvre mère surtout, qui, pour dérober son fils à la sévérité des édits, l'avait soigné dans le secret de sa tendresse et qui, après l'avoir vu moissonner par le fléau, était allée, sans doute, déposer aux pieds du Christ le tribut de sa douleur et de ses larmes.

En dehors de tant de jugements regrettables, on trouve encore des témoignages de la sévérité des règlements dans les peines préventives qu'on appliquait en même temps avec une rigueur inexorable pour des délits chimériques ou des dangers illusoires. C'est ainsi qu'on voit un chapelain de Saint-Etienne condamné à s'enfermer chez lui et à subir une sorte de quarantaine pour avoir prêté, à un prêtre étranger venu d'un lieu suspect, ses ornements sacerdotaux pour célébrer la messe. C'est ainsi qu'on imposa la même obligation au chanoine Monnier et à toutes les personnes de sa maison, sous peine de mille livres d'amende, parce qu'un certain Nicolas Charpentier, docteur en droit, qui avait

dans des maisons suspectes et d'avoir distribué le produit de son vol à sa femme et à d'autres personnes, au risque de communiquer la peste; d'avoir commis plusieurs actes de concussion et d'exaction au préjudice des pauvres pestiférés, et finalement d'avoir mis le feu à la maison Noisot, rue du Clos, qu'on l'avait chargé de nettoyer. Cette dernière partie de l'acte d'accusation vient fort à propos rectifier l'erreur d'un chroniqueur de notre cité, qui avait prétendu que lors de la première apparition de la peste à Besançon, les gouverneurs avaient fait brûler la maison Noisot qui avait produit les premiers cas. L'exécution de Coulon s'est faite à Canot, non loin de l'hôpital de Chaudanne, où s'étaient commis la plupart de ses crimes.

dîné chez lui quelques jours auparavant, venait d'être atteint de la peste.

Les erreurs de diagnostic inséparables d'un système qui accueillait si facilement, qui imposait même la délation, tiennent une large place parmi les motifs de ces préventions, ainsi qu'on en jugera par quelques exemples authentiques. Le 21 juin on barra la maison d'un boulanger de la rue Champron, accusé d'avoir caché le mal de sa servante, de lui avoir, dans cet état, fait distribuer du pain dans la ville et en la banlieue, et de lui en avoir fait vendre devant l'hôtel de ville. Or, la personne en question était atteinte d'un abcès sous l'aisselle; c'est le surintendant de la santé qui l'attesta lui-même quelques jours après.

Le 28 septembre, on rapporta aux gouverneurs que la servante du chanoine Galliot venait de mourir de la peste. Le chanoine reçut immédiatement l'ordre de s'enfermer chez lui avec toute sa famille, et de tenir ses portes et ses fenêtres fermées, sous les peines portées par les édits. Et cependant une fièvre cérébrale avait seule occasionné cette émotion.

Telle est, Messieurs, la physionomie générale de l'épidémie de peste à Besançon, en 1629; j'ai cherché en vain des renseignements exacts sur les questions de détail les plus intéressantes à connaître, mais les manuscrits officiels se taisent sur les symptômes et le traitement de cette maladie au temps dont nous parlons, sur la mortalité, sur les quartiers les plus maltraités par le fléau et sur les professions qui lui ont fourni le plus de victimes.

Voici toutefois des faits acquis à notre histoire et prouvés par des actes authentiques. Nous avons vu à l'occasion de la députation du parlement et de quelques villes de la province, que la peste avait été assez bénigne à Besançon jusqu'au troisième jour du mois de mai, date de l'arrivée de Jallerange dans cette cité. Mais elle sévit les jours suivants avec plus d'intensité, comme on le voit par les actes plus nombreux et plus graves consignés au registre des délibérations.

C'est alors qu'on pratiqua les visites sanitaires et celles qui avaient pour but la reconnaissance des provisions alimentaires ; que furent rappelées les principales prescriptions du règlement de la peste concernant les maisons suspectes, et qu'eut lieu l'exécution de Marguerite Bassand : jugement sévère que le magistrat n'a dû prononcer que dans l'espoir de soumettre, par un exemple terrible mais salutaire, tous ceux qui auraient eu la pensée de s'y soustraire.

Enfin, Fouresse, chirurgien des pauvres pestiférés, à peine au début de sa carrière et en fonctions depuis trois mois seulement, mourut comme le soldat sur la brèche, victime vraisemblablement de la contagion, de la fatigue et des émotions inséparables de la pratique médicale en temps d'épidémie. Il faut bien croire que les malades étaient nombreux alors, puisque, le jour même de sa mort, les chirurgiens furent invités à présenter, sans retard, un successeur à Fouresse, et Guillaume Délyot, proposé par ses confrères, entra immédiatement en fonctions.

Le mois suivant ramena l'espérance ; les cas de

peste étaient devenus si rares et l'état sanitaire si satisfaisant qu'on put croire un instant à la fin de l'épidémie, et le 9 juin les gouverneurs, « informés de la conduite que Belin, surintendant de la santé, avait tenue en visitant tous les malades atteints de la peste, et de celle de Garinet, contrôleur, accordèrent à titre de reconnaissance la somme de 300 francs au premier et de 200 francs au second. » La sécurité inspirée par cette amélioration dans la santé publique était cependant un peu prématurée, car une recrudescence, qui dura depuis le 24 juin jusqu'aux premiers jours du mois d'août, obligea de surseoir à l'élection du procureur de la cité (1), à la prestation du serment des gouverneurs récemment élus (2), et parut assez sérieuse au magistrat pour faire appel à la piété des fidèles au moyen d'une messe solennelle à l'église des Cordeliers (3) et de l'exposition du reliquaire de saint Laurent sur le grand autel de l'église Saint-Pierre qui le possédait (4). Il fut même question de transférer ailleurs les marchés publics, et, afin de mieux assurer le service des malades indigents, on adjoignit à Guillaume Délyot le chirurgien François Lanet, de Gray, à qui l'on accorda gratuitement les droits de cité, à la condition qu'il soignerait de même les pauvres pestiférés (5).

Cette recrudescence n'était heureusement qu'un suprême mais impuissant effort de l'épidémie. Le règne

(1) 24 juin.
(2) 6 juillet.
(3) 7 juillet.
(4) 4 août.
(5) 23 juillet.

du fléau était passé, et Dieu s'était laissé fléchir. Le 15 septembre, le surintendant de la santé présenta un rapport consolant où il annonçait que, « grâce à Dieu, la santé publique allait se confirmant de jour en jour et de mieux en mieux, et que depuis longtemps il n'était survenu aucun cas nouveau. » Dès le lendemain et à la prière des gouverneurs, les membres du chapitre de Saint-Etienne célébrèrent, à la chapelle du Saint-Suaire, une messe d'actions de grâces où les gouverneurs et les notables se firent un devoir d'assister ; pendant les mois d'octobre et de novembre, plusieurs gouverneurs furent députés aux villes voisines pour les remercier des témoignages d'intérêt et d'affection que notre cité en avait reçus, et, le 2 décembre, les gouverneurs Dorival, Cabet et docteur Belin partaient pour accomplir auprès de Notre-Dame de Gray le vœu de la cité, et adresser « des actions de grâces à la divine Majesté et à la glorieuse vierge Marie, sa mère, de l'avoir délivrée de la contagion. »

La peste avait duré sept mois.

En terminant ce récit, qu'un historien plus habile aurait su rendre plus intéressant, je vous le demande, Messieurs, je le demande à cet auditoire aussi impartial qu'éclairé, entre les édits et la police de santé des XVIe et XVIIe siècles, et les règlements et les mesures d'hygiène publique des temps actuels, le choix pourrait-il être douteux? J'ai évoqué devant vous les perquisitions indiscrètes, plus propres à hâter la disette qu'à y remédier ; la séquestration à domicile et le confinement dans des

maladreries incommodes, l'une et l'autre si attentatoires aux liens moraux de la société, si contraires aux intérêts du travail et du commerce; la peine du fouet, d'autant plus humiliante qu'elle était publique; le bannissement, la pendaison, l'arquebusade, la mort enfin; et je leur oppose la liberté, la science et la charité indépendante qui caractérisent l'hygiène moderne. La liberté permet à chacun d'exprimer ses sympathies et ses regrets suivant les besoins de son cœur, et elle ouvre les cités hospitalières aux courages débiles qui ne peuvent, sans défaillir, supporter la vue du fléau. La science inspire aux administrations des mesures rationnelles, efficaces et toujours compatibles avec les habitudes sociales, les exigences du travail, de l'industrie et du commerce. La charité indépendante, à la voix d'une population en détresse, transporte au loin des religieuses, des prêtres dévoués, des médecins courageux, et elle suscite des citoyens héroïques qui, oubliant leurs intérêts et leurs affections, se font les infirmiers, les appuis et les bienfaiteurs des malades les plus abandonnés.

Et si dans cette opposition saisissante, vous cherchez le secret des progrès accomplis en moins de deux siècles dans les mœurs publiques et dans les habitudes sociales, la médecine, à qui l'humanité en doit tant d'autres, revendiquera ses droits au nom des sciences naturelles, de l'hygiène et de la clinique, ses satellites inséparables. En montrant au monde les découvertes qu'elle s'est si heureusement assimilées, à l'aide desquelles la chimie et la physique modernes ont substitué l'empire des faits rationnels et positifs au despotisme de la routine et des

chimères ; en popularisant les conquêtes de l'hygiène, devenue de nos jours assez puissante pour soumettre à des règles efficaces et certaines l'assainissement des cités et des habitations, l'aménagement de l'air, des eaux et du sol ; en rappelant les observations accumulées de la clinique, devant lesquelles les quarantaines, les lazarets et les cordons sanitaires semblent s'effacer chaque jour davantage, la médecine s'est conquis une place glorieuse dans la reconnaissance des nations.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

(A) Gouverneurs présents à la séance du 19 février 1629 :

Nardin, président.
Hugues Henry.
Daniel Chevanney.
Charles Maréchal.
Jean Clerc.
Claude-Antoine Franchet.
Jacques-Antoine Despontot.
Claude Belin.
François Dorival.
Claude Morel.
Daniel Chassignet.

Notables à la même époque présents à la séance.

Jean Varin.
Claude-Antoine Gauldot.
Claude-Antoine Reux.
Anatole Prinez.
Jean Garinet.
Claude-Antoine Michelot.
Antoine Gounoz.
François Coulon.
Pierre Arbilleur.
Antoine Saulterey.
Ambroise Nardin.
Pierre Perrot.
Claude Culle.
Pierre Coulon.
Jean Allemandet.
Jacques-Antoine Baroz.
Claude Carrandet.
Claude Thiébaud.
Pierre Thiébaud.
Antoine Thiébaud.
Hugues Macheperrin.

(B) Voici la prière, style et orthographe, telle qu'elle est écrite au registre des délibérations de l'année 1629 :

« Seigneur des seigneurs, Dieu tout puissant, père des miséricordes qui bénissés les desseings de ceux qui ont volonté de vous servir, et qui estes toute bouté à ceux qui vous invoquent, nous sommes venus en ce lieu sainct au nom de toute ceste cité et de tous les citoyens et résidens en icelle. Prosternés en esprit et en corps aux pieds de Votre Majesté souveraine, les larmes aux yeux, le repentir au cœur, la louange et prière en bouche pour implorer très-humblement votre saincte grâce et miséricorde sur tant de crimes et de péchés qui ont justement irrités Vostre Majesté à l'encontre de nous. Nous avons eschauffé par trop la rigueur de vostre courroux; aussy avés vous tendu vostre arc preste à en faire sentir les poinctes par les verges de vostre justice en l'accident de peste qui at parut à nos yeux ces jours derniers. Nous confessons qu'il fauldrait encores un plus grand supplice pour expier l'horreur de nos crimes. Mais ô bonté suprême, ne mesurez point au pied de vos rigueurs la grandeur de nos faultes. Jettez vos yeux favorables et pitoyables sur nostre misère; nous vous en supplions par les plus ardentes prières que nos affections peuvent faire sortir de nos cœurs. Souvenez vous, Seigneur, de votre sainct nom que nous réclamons de ceste église saincte qui est l'une des filles ainées de la religion catholique, apostolique et romaine de ce caracthère du très prétieux sang de vostre unique filz imprimé en ce linge glorieux, sacré dépost de ce lieu. Nous offrons de cœur nostre ville, nos âmes, nos biens et nos vies. Conservez-nous, grand Dieu, vos bénédictions puisque vous savez tirer le mal du bien et la lumière des teuèbres. Ne nous faictes fleschir soub l'impureté de nos conditions.

Nous implorons pour ce l'assistance de la très glorieuse Vierge Marie et mettons toute la cité soub sa protection et sauvegarde pour pouvoir estre par ses mérites garantis des dangers pestilentiels qui nous menacent.

Nous prions nos glorieux patrons, apostres et protecteurs saincts Ferréol et Ferjeul qui ont jetté en uostre terre les premières semences de nostre saincte foi de vouloir estre nos intercesseurs envers Vostre Majesté pour destourner les coups de vostre ire.

Encores recommandons-nous cordialement ceste nostre ville aux prières de la glorieuse saincte Anne et sainct Roch.

Et confirmans les anciens vœux en telle occasion, nous vouons de nouveau à Dieu le tout puissant en perpétuelle recognoissance et souvenance de nos prières du bienfaict par nous espéré de fonder un solennel, annuel et perpétuel sacrifice de la saincte messe en ceste chapelle à célébrer au jour que le danger et le mal contagieux nous at parut qu'est le 15e de febvrier.

Aussi de visiter par nos desputés la chapelle et image miraculeuse de ceste très glorieuse Vierge qui a opéré tant de merveilles, en l'église des révérends pères capucins de Gray.

Honorer de mesme par visite particulière, services, debvoir et prières, la sépulture de nos glorieux protecteurs saincts Ferréol et Ferjeul et y entretenir à perpétuité une lampe ardente.

Et faire à jamais dans l'enclos de nostre ville annuellement chommer, festoyer et solenniser les jours sacrés à la mémoire de la glorieuse saincte Anne et bienheureux sainct Roch.

Priant ceste bonté souveraine, libérale en clémence de redonner à ceste cité ce qui l'a rendu ci devant recommandable à l'œil des hommes : la pureté aux mœurs, l'intégrité à la conscience, la paix et la santé publique et en général toutes les faveurs spirituelles et corporelles que la peuvent conserver en son apréhension et bien heurer après le mal. »

Après cette prière, le chanoine Joffroy répondit : « Qu'il acceptait le vœu pour et au nom de la Majesté divine, laquelle il priait vouloir estre favorable à nos justes prières et sacrifices, que MM. de l'insigne chapitre joindraient leurs vœux à celui de la cité, qu'ils avaient en très grande consolation de voir un si grand zèle de mes dits sieurs de toute la cité, de si ardentes et ferventes prières et bon exemple que donnaient mes dits sieurs, dont toute la cité et eux en particulier leur en auront perpétuelle obligation et en conserveraient à jamais la mémoire; espérant que le bon Dieu ouvrirait les portes de sa miséricorde et la répandrait sur toute la cité et la comblerait de toute ses bénédictions. »

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Si quelqu'un dans cette assemblée avait pu conserver des doutes sur l'importance du rang qu'occupe, parmi les connaissances humaines, la science à laquelle vous avez donné votre carrière, les rapprochements par lesquels vous venez de terminer votre intéressante étude sur la peste de 1629 suffiraient pour les dissiper. En voyant ce que nos pères ont fait il y a deux siècles pour prévenir, combattre et arrêter la maladie contagieuse qui venait les frapper, et ce qui se fait aujourd'hui contre d'autres fléaux de même nature, non moins redoutables dans leur marche et dans leurs effets, personne ne peut méconnaître les services rendus par la science médicale actuelle, et nier les immenses progrès qui l'ont amenée au degré de certitude scientifique, d'efficacité et de haute raison où elle est maintenant arrivée. Les traits acérés de Molière ne soulèveraient plus ces bruyants éclats de rire qu'expliquent trop bien les erreurs professées de son temps, et notre grand poëte comique ne se les serait pas permis contre la médecine de notre siècle.

Dès sa création, l'Académie de Besançon a rendu hommage à l'excellence de la science. Elle s'est fait un devoir d'appeler ceux des membres du corps médical qui unissaient à un savoir professionnel incontesté, l'art de le rendre accessible par la clarté, la précision et la conve-

nance de leur langage. Vous ne pouviez pas lui échapper, Monsieur, car en prenant part à ses concours, vous lui aviez montré que la science étendue et solide qui caractérise en vous le médecin, s'alliait à des qualités et à des aptitudes diverses, qu'elle a constatées en vous décernant deux de ses récompenses. Votre entrée dans la compagnie est la consécration naturelle de ces honorables victoires. Vous la justifieriez amplement, si elle en avait besoin, par les travaux que vous nous annoncez et qui mettront en lumière des faits ignorés, dont la connaissance importe à l'histoire des sciences dans notre province.

PIÈCES DE VERS

Par M. Alex. de Saint-Juan.

—

L'ARCHITECTE ET LE PAYSAN.

Certain architecte cauchois
A la barbe touffue, effroi des bons bourgeois,
Naïf admirateur de tout nouveau système,
Et surtout partisan de réformes quand même,
Aborda l'autre jour un brave laboureur :
— Votre chaume, mon cher, est loin d'être commode,
Dit-il au villageois d'un ton de connaisseur,
Outre qu'il est d'antique mode,
Son toit est en ruine et son plancher bourbeux ;
L'air n'y vient que vaille que vaille ;
Vous vivez pêle-mêle avec moutons et bœufs,
Dans la misère et sur la paille.
Jetez-moi cela bas, et je vous construirai
Une maison au lieu de cette hutte ;
Tout y sera commode et selon votre gré.
Démolissez et j'exécute...
Au rez de la chaussée immense régnera
L'étable où l'air circulera ;
Boxes pour les chevaux et boxes pour les vaches.
Dans le premier étage on vous installera,
Et, sans grande peine, de là
Vous verrez si vos gens font lestement leurs tâches.
Un passage couvert et vitré conduira
Des silos pleins de grains à la grange à fourrage.

Devant votre façade, au midi, s'étendra
Un beau carreau de jardinage.
Eh bien ! que pensez-vous, mon ami, de ce plan ?
— Il est on ne peut mieux, repart le paysan.
— Alors, vite abattez ce taudis, croyez-m'en.

. . . . . .

— Monsieur le beau parleur, mon taudis, je l'avoue,
A sa toiture en paille et sa muraille en boue ;
Je ne sais où loger mes foins et mon froment
Au temps de la moisson ; le soleil rarement
Sourit à l'étroite fenêtre
De mon chétif appartement ;
Mais c'est là que mon père un matin m'a vu naître,
C'est là que je l'ai vu mourir.
Où trouver de l'argent, d'ailleurs, pour mieux bâtir ?
Hélas ! le laboureur n'économise guère !
Quant à jeter à bas cette vieille chaumière,
Je ne suis pas si fou, j'en rends grâces aux cieux.
Tandis qu'en homme de génie,
Au gré de votre fantaisie,
Vous construirez pour moi ce palais merveilleux,
Où pourrai-je loger mes moutons et mes bœufs?

Comme cet architecte, honnête songe-creux,
Plus d'un réformateur nous dit sans périphrase :
Brûlez foyers, autels, objets de mon dédain !
De la société, faites-moi table rase,
Et du vallon de pleurs je vous fais un Eden.
Soit, en réalité changez la rêverie ;
En attendant, gardons foyers, autels, patrie :
Le mieux est l'ennemi du bien.

LE CHANT DE L'ESPÉRANCE.

Je suis l'Espérance immortelle,
Dans le cœur je survis à tout,
Près du berceau je suis debout,
A la tombe je suis fidèle.

C'est grâce à moi qu'avec transport
Le vieillard s'attache à la vie ;
Et grâce à moi, comme une amie
Le jeune homme embrasse la mort.

Chaque siècle en naissant ajoute
Un temple à mes temples nombreux.
L'homme a renié tous ses dieux,
Devant moi, jamais il ne doute.

C'est moi qui fleuris dans la fleur,
Moi que le printemps fait éclore,
Moi qui me lève avec l'aurore
Pour annoncer joie et bonheur.

A chaque être j'aime à sourire ;
L'homme est bercé sur mes genoux,
Et c'est moi qui lui rends si doux
Le souffle embaumé du Zéphire.

Le Désir rempli de candeur,
Ce bel enfant rose est mon frère,
Et fille de la même mère,
Je nomme Illusion ma sœur.

Ma fraîche voix semble à l'oreille
Un rossignol avant l'été,
Elle endort la réalité
Dont la main rudement éveille.

Quand, las de déchirer le sol,
Le laboureur triste s'arrête,
Ainsi qu'une amante inquiète,
Près de lui j'abaisse mon vol.

Soudain il voit sa moisson mûre,
Aux rayons dorés du soleil,
Lui sourire, océan vermeil,
Et le payer avec usure.

Il croit entendre retentir
Le fléau rustique à la ronde,
Sur la gerbe lourde et féconde
Dont il voit les grains rebondir.

Il chante, et le sillon s'achève ;
Ses durs travaux, il les poursuit.
Vient l'orage : tout est détruit,
Du moins, il a fait un beau rêve.

Au cœur désolé par l'amour
Je dis sans cesse avec mystère :
Reprends courage, espère, espère,
Demain sera ton beau jour.

Demain je lèverai mes voiles,
Et tu verras dans ton réduit
S'illuminer ta sombre nuit
Et ton ciel se couvrir d'étoiles.

Les doux regards qui sont pour toi
Plus beaux que la nature entière,
T'inonderont de leur lumière,
Et ton bonheur viendra de moi.

Si le poëte prend sa lyre,
Enivré d'immortalité,
La cruelle réalité
Peut-être se met à sourire.

Mais moi j'allume un feu nouveau
Qui donne au front une auréole.
Le Tasse monte au Capitole
Sans voir ni prison ni tombeau.

A lui qu'importe s'il s'abuse,
Ses lauriers seront toujours verts,
Et pour applaudir à ses vers
N'a-t-il pas la Gloire et la Muse ?

Je puis d'un mot, si je le veux,
Faire un monarque d'un poëte.
L'impossible c'est ma conquête,
Et l'infini brille en mes yeux.

Enfin quand ton cœur abattu
N'ose plus croire à ma parole,
Pour me venger, Dieu te console
Et m'impose comme vertu.

Si la divine foi t'éclaire,
Si l'amour t'a versé son miel,
Je veille à ton heure dernière,
Dans mes bras je t'emporte au ciel.

Je suis l'Espérance immortelle,
Dans le cœur je survis à tout,
Près du berceau je suis debout,
A la tombe je suis fidèle.

RAPPORT DE M. PÉRENNÈS,

Secrétaire perpétuel,

SUR LES TRAVAUX ACADÉMIQUES.

Messieurs,

Les livres, a dit un ancien, ont leurs destinées ; ce mot est vrai aussi des Académies. Une des conditions obligées et pour ainsi dire fatales de leur existence, c'est de fournir pâture à la malice humaine, et de servir de but à des épigrammes plus ou moins piquantes, plus ou moins spirituelles. Cette loi, que l'Académie française a subie la première, semble tellement appropriée à la nature des corps savants, qu'il y aurait lieu, je pense, de s'inquiéter de l'avenir d'une société littéraire dont on ne médirait pas un peu. L'Académie de Besançon n'a pas fait exception à la règle commune, et bien qu'il n'y ait peut-être pas un progrès sensible dans les traits satiriques dont elle est l'objet, il est permis pourtant d'y voir un signe rassurant qui témoigne que la vie ne s'est pas encore retirée d'elle. Mais il en est un indice plus décisif encore, ce sont les travaux de ses membres dont je dois vous rendre compte.

Forcé, par des circonstances impérieuses que vous

avez appréciées, de garder pendant deux ans le silence sur les ouvrages des académiciens, j'ai d'autant plus à cœur de réparer aujourd'hui cette omission involontaire, que les travaux qui m'occupent ailleurs me font un devoir de résigner en des mains plus jeunes et plus actives les fonctions de secrétaire perpétuel.

Un poëte ancien, au moment de commencer un dénombrement, se demande avec embarras par où il doit commencer et par où finir ; j'éprouverais , je l'avoue , la même incertitude, si un ouvrage d'une grande élévation et d'un caractère à part ne fixait d'abord mon attention, comme il a fixé la vôtre. Je veux parler du livre publié par S. E. le cardinal Gousset, archevêque de Reims, sous le titre de *Croyance générale et constante de l'Eglise touchant l'Immaculée Conception.* Ce livre qui appartient à la haute théologie, c'est-à-dire à la science de Dieu et des choses divines, est au-dessus de toute appréciation littéraire. Aussi, sans essayer de suivre l'illustre auteur dans ces régions élevées où il marche d'un pas si sûr, appuyé sur la foi et sur la tradition, nous nous contenterons de nous incliner avec respect devant le monument qu'il a élevé au dogme révéré dont l'Eglise accueillait naguère la proclamation avec une sorte d'enthousiasme.

Mgr Gousset avait donné, en 1853, la cinquième édition de sa Théologie dogmatique et la neuvième de sa Théologie morale.

Les traditions de science et de vertu qui se sont continuées d'âge en âge dans le clergé franc-comtois, y sont aujourd'hui plus vivantes que jamais , et des exem-

ples donnés de si haut entretiennent dans ses rangs une généreuse émulation, de saintes études et de patients travaux. M. l'abbé Blanc a publié, dans la même année, la deuxième édition de son *Cours d'histoire ecclésiastique*. M. l'abbé Gerbet, récemment élevé au siége de Perpignan, a composé une *Vie* de sainte Theudosie, martyre amiennoise, dont les reliques, après dix-huit cents ans d'exil, sont venues au milieu des chants de fête et du concours empressé des populations, retrouver pour la protéger cette terre natale qu'avait autrefois embaumée le parfum de ses vertus.

M. l'abbé Gaume a continué de travailler à la Bibliothèque des *classiques chrétiens*, œuvre considérable, à laquelle il apporte autant d'ardeur que de patience, et qu'il vient d'enrichir des homélies de saint Jean Chrysostome.

M. l'abbé Busson, dont le zèle infatigable puise une nouvelle ardeur dans le sentiment du bien qu'il peut accomplir, a publié, en 1854, un ouvrage de format modeste, intitulé : *Association de prières et d'exercices pieux pour la maladie, l'agonie et la mort*. Ce livre renferme sous une forme simple une haute philosophie. Il enseigne, sans prétention et sans effort, la chose la plus importante pour l'homme, l'art de bien mourir. On y trouve des prières, des exhortations, de saints exemples, des paroles pleines d'une vertu céleste, qui pénètrent l'âme et tirent les larmes des yeux. Quelle peinture touchante l'auteur nous fait de l'âme soumise, au moment de la mort à la volonté divine : « Dieu, du haut du ciel, la regarde avec complaisance,

» cette âme aux prises avec la douleur ; il se réjouit du
» mérite et de la gloire dont elle s'enrichit dans ses
» combats, et il l'aime à proportion du courage qu'elle
» y déploie. Quelle joie pour elle lorsque, après des dou-
» leurs violentes endurées avec résignation, elle voit le
» monde s'effacer insensiblement à ses regards et faire
» place à la perspective du divin séjour ! La mort lui
» apparaît comme une délivrance ; c'est un sauveur
» qui vient briser ses chaînes, un médecin qui accourt
» pour la guérir, un messager céleste qui lui apporte
» des couronnes immortelles. »

Le même auteur a publié, cette année, le *Tableau d'une famille chrétienne.* C'est un traité complet des devoirs et des vertus domestiques, résumé dans un grand exemple. L'ouvrage se termine par un éloquent épilogue, où notre vénérable confrère, après avoir rappelé les faits alarmants qui semblent justifier les craintes que de bons esprits conçoivent sur l'avenir du monde civilisé, montre que le moyen de raffermir la société ébranlée, c'est la réforme chrétienne de la famille. Ces deux livres, différents par la forme et par le sujet, émanent d'un même sentiment que l'Evangile seul inspire, le saint amour de l'humanité, le zèle pour le salut des âmes.

L'année 1854 a vu paraître à Besançon un ouvrage d'un haut intérêt, *les Vies des saints de Franche-Comté.* Je n'ai ni le droit, ni la prétention d'analyser ici ce livre qui a été apprécié avec une autorité qui me manque, par un de nos plus savants magistrats. Je ne parlerai que de l'introduction où vous avez reconnu la

plume si exercée de notre savant confrère M. l'abbé Besson. Ce morceau remarquable, écrit avec rapidité, est tout ensemble une œuvre de foi, d'érudition et de patriotisme. Effleurez-en une page, et vous vous sentirez entraînés à la suite de l'auteur, et vos cœurs palpiteront au récit de ces labeurs pieux, de ces conquêtes pacifiques, de ces transformations merveilleuses opérées à force d'abnégation, de patience et de charité, par d'humbles cénobites; vous suivrez avec émotion les pas de ces pontifes, de ces religieux, de ces apôtres qui prient, qui travaillent, qui bénissent et qui meurent, en laissant sur la terre une semence féconde; qui enseignent à des hommes grossiers à féconder le sol, à façonner le bois, à tourner l'ivoire, à tresser le jonc ou l'osier; qui adoucissent les mœurs incultes, en même temps qu'ils défrichent les forêts sauvages, et dont les efforts bénis du ciel changent en guérets fertiles et en villages riants les déserts qu'ils ont arrosés de leurs sueurs et de leur sang. Hommes d'une race inconnue jusqu'alors, qui ont à la fois le courage du lion et la douceur de l'agneau, « véritables héros, » dit Chateaubriand, qui, domptant les passions de leur » cœur et bravant la méchanceté des hommes, ont » mérité par leurs travaux de monter au rang des puis- » sances célestes. »

L'apostolat des saints, dit l'auteur de l'introduction, ne finit pas avec leur carrière terrestre. Leurs reliques ont une sorte de mission à accomplir; leurs tombes voyagent, et en quelque lieu qu'elles s'arrêtent, le peuple les accueille avec des larmes de joie, de saints

cantiques et de ferventes invocations; elles évangélisent le pays et ouvrent des asiles protecteurs dans leurs sanctuaires inviolables; on s'abrite derrière leurs châsses avec plus de confiance que sous les remparts d'un château, et dans des temps d'injustice et de violence, le nom d'un saint, son image, ses dépouilles vénérées sont le plus sûr garant de l'honneur des familles et de la paix des cités.

L'incrédulité peut sourire à ce tableau; la critique peut y chercher à mordre; mais l'âme chrétienne en est attendrie et charmée. Dans un siècle froid et positif comme le nôtre, n'est-il pas utile d'arrêter ses regards sur ces grands exemples d'abnégation, de dévouement, de charité intrépide, qui semblent nous reprocher notre torpeur et nous exhorter à briser les chaînes des intérêts matériels et des passions égoïstes qui nous tiennent courbés vers la terre?

Dans la sphère des sciences profanes, des travaux importants ont été exécutés durant les trois années qui viennent de s'écouler. M. Jules Vieille a fait paraître une *Théorie générale* des approximations numériques.

M. Grenier, dont le nom est une autorité en botanique, a continué la publication de la *Flore française*, collection intéressante dont plusieurs observations nouvelles augmentent la valeur aux yeux de l'Europe savante.

M. le professeur Bonnet, dans une série de leçons faites à l'hôtel de ville, a donné sous une forme simple et lucide un enseignement pratique, dont le principal

objet était la comparaison des procédés agricoles usités en Angleterre et en France.

Les sciences physiques doivent à M. Peclet de nouveaux documents relatifs au chauffage et à la chaleur, qui servent de complément à un volume qu'il avait déjà publié sur cette matière.

Un de nos confrères, qui depuis longtemps a pris rang parmi les représentants les plus distingués de la philosophie française, M. Tissot, a donné des *Principes métaphysiques du Droit de Kant*, une deuxième édition, précédée d'une introduction qui en fait un ouvrage nouveau.

M. le docteur Lélut vous a adressé, en 1853, un mémoire sur la *Déportation*, lu à l'Académie des sciences morales et politiques, et il a publié cette année une lettre sur l'*Emprisonnement cellulaire*. Placé par ses fonctions médicales en présence des plus tristes infirmités de notre nature, M. Lélut semble diriger toute l'activité de son esprit vers un seul but, le soulagement de l'humanité. C'est la pensée dominante de ses écrits, et cette pensée, nous le savons, il la traduit quand il le faut, en actes courageux. La petite ville de Gy garde un reconnaissant souvenir de l'empressement avec lequel il accourut au milieu de ses concitoyens, à la nouvelle des ravages que le choléra exerçait parmi eux. Sa présence ranima les courages, et ses soins dévoués, secondés par deux élèves en médecine dont il s'était fait accompagner, arrêtèrent ou du moins ralentirent le progrès du fléau. De telles actions valent mieux encore que de beaux ouvrages.

Les recherches historiques qui, dans la pensée des fondateurs de l'Académie, devaient être le principal objet de ses travaux, n'ont pas été négligées. Un de nos confrères fait imprimer en ce moment une histoire du *Président Boyvin*. La vie de cet intrépide magistrat, qui offre un des plus beaux types du caractère franc-comtois, est un sujet heureux. Mis au concours l'année dernière, et traité avec talent par trois jeunes écrivains que l'Académie a jugés dignes d'une distinction, il a reçu de la plume du savant et consciencieux auteur de l'*Histoire de la Franche-Comté*, tous les développements et tout l'intérêt dont il est susceptible. Ce sera un beau livre de plus consacré à la gloire du pays.

Un autre ouvrage, où l'érudition s'allie au patriotisme, après avoir été couronné par l'Académie sous la forme de mémoire, vient d'être publié, avec des augmentations, en deux voulmes in-8°, par notre collègue M. Désiré Monnier. Je veux parler des *Traditions populaires de la Séquanie*. L'auteur a l'inappréciable avantage d'avoir visité en détail les lieux qui furent témoins des événements, et d'avoir entendu redire, dans le simple langage du peuple, les traditions qui s'y rattachent. Son ouvrage a un cachet de vérité, de simplicité, de candeur antique qui nous charme. « Les esquisses que je » donne, dit-il modestement, ont été faites sur place ; » si on ne leur trouve pas cette grâce que saurait leur » prêter un crayon plus pur et plus délicat, ces croquis » ont du moins de l'air et de la naïveté. On jugera à la » simplicité de leur composition que ce sont des ta- » bleaux d'après nature, et l'on sourira quelquefois,

» à les voir, comme on sourit à un portrait marqué du » sceau de la ressemblance, quelque faible que soit » d'ailleurs le mérite du pinceau. » L'Académie ne peut que se féliciter d'avoir fourni le sujet de cet ouvrage, qui témoigne de l'impulsion féconde que ses concours peuvent donner aux travaux historiques.

Elle n'a pas été moins heureuse cette année, et les deux remarquables mémoires qu'elle a couronnés, l'un de M. Léon Ordinaire, ayant pour titre : Deux époques militaires à Besançon, 1674—1814; l'autre de M. Castan, relatif à l'histoire du collége de Bourgogne à Paris, deviendront aussi sans doute deux intéressants ouvrages que feuilletteront avec amour les esprits sérieux demeurés fidèles au culte du passé.

Pour contribuer à éclairer notre histoire nationale, un de nos confrères, qui s'est dévoué avec un zèle infatigable au progrès de l'archéologie dans cette province, M. Just Vuilleret, s'est occupé de former un *Armorial général de la Franche-Comté*. Grâce à ses soins et à ses recherches intelligentes, cette collection, qui a pour objet de réunir des documents précieux dispersés dans un grand nombre d'ouvrages, présente à côté de la peinture exacte de chaque écusson, la description qui la complète et qui l'explique. Elle se compose déjà de plus de douze cents dessins coloriés, et en comprendra trois fois autant. On s'étonne, en la parcourant, du grand nombre des familles éteintes et des beaux noms qu'elle tire de l'oubli.

C'est aussi sous l'inspiration d'une idée patriotique que notre associé, M. Bousson de Mairet, a composé une

notice détaillée sur le général Lecourbe, que le Jura revendique comme une de ses gloires; et que M. l'abbé Richard a donné une *Monographie de L'Isle-sur-le-Doubs.*

Enfin, M. Paul Laurens dans l'*Annuaire du Doubs* pour 1856, a réuni des renseignements de statistique qui, en constatant l'état actuel du commerce, de l'industrie et de l'agriculture dans le département, fourniront des matériaux précieux aux historiens futurs, et ne seront pas inutiles au progrès du pays dans ces diverses carrières de l'activité humaine.

Parmi les ouvrages que la science historique a inspirés dans ces trois dernières années, il en est un qui se recommande par des titres particuliers à l'intérêt et à la sympathie de nos compatriotes. Vous devinez que je veux parler de l'*Histoire de Napoléon,* publiée en trois volumes par M. Martin, de Gray. C'est un livre de bonne foi, laborieusement préparé, composé avec soin et fort bien écrit. M. Martin n'abuse pas de son droit d'historien impartial; il ne raconte pas avec une froide impassibilité des événements qui se lient si intimement aux destinées de la France. Malgré la sévérité de quelques jugements, il se sent comme ébloui par l'éclat du génie de Napoléon; il s'échauffe au récit de ses victoires; il s'attendrit à l'idée de ses revers et de ses infortunes; son livre a tout l'intérêt et le mouvement d'un drame saisissant, qu'on suit avec une émotion croissante à travers tant d'événements et de péripéties, depuis le premier fait d'armes qui révèle à l'Europe les talents militaires du jeune Bonaparte, jusqu'au jour su-

prême où le captif de Sainte-Hélène, après une longue et douloureuse agonie, rend à Dieu cette âme guerrière et intrépide, qui avait agité dans sa pensée les destinées du monde. Quand on songe que l'auteur est octogénaire et aveugle, on se sent saisi de respect et d'admiration pour cette vieillesse occupée, qui sait trouver dans la vigueur et la lucidité de l'esprit une compensation à la perte des forces physiques et à la ruine des organes.

« Lorsque par une cruelle fatalité, dit notre vénérable associé, je fus écarté d'une carrière que » l'amour de la patrie et de la liberté me faisait aimer, » et où mes débuts avaient été encouragés par les plus » honorables suffrages, je cherchai dans le charme de » l'étude une puissante distraction pour mes peines, » et la lumière de l'intelligence, en m'éclairant de ses » divins rayons, sembla rendre moins sombres les » ténèbres éternelles auxquelles je suis condamné. »

Que d'hommes clairvoyants pourraient envier une cécité si honorable!

L'Histoire de Napoléon n'est pas le seul travail de M. Martin; il vient d'achever une traduction des histoires de Salluste, dont l'introduction, insérée dans vos recueils, contient des pages éloquentes et des appréciations pleines de goût. Espérons, dans l'intérêt des saines études, que ce beau travail sera bientôt livré à l'impression.

M. X. Marmier, un de nos plus laborieux associés, a poursuivi avec une ardeur infatigable le cours de ses pérégrinations lointaines qui nous ont valu de nouveaux volumes d'une lecture agréable. Au bon vieux temps,

lorsqu'un voyageur, les habits poudreux et le teint bruni, entrait sous le toit domestique, on le faisait asseoir au coin de l'antique foyer, et là, entouré d'un curieux et naïf auditoire, il payait par des récits émouvants l'hospitalité qui lui était octroyée. Aujourd'hui, le pèlerin ne marche plus armé du bourdon et de la besace, il ne chevauche plus à petites journées, s'informant sur sa route des événements dont les lieux qu'il rencontre ont été témoins. Transporté en un instant par la vapeur au bout de l'Europe, et revenu sans fatigue au logis, souvent avant qu'on ait eu le temps d'apprendre son départ, au lieu d'aller raconter ses aventures à des hôtes curieux, il se fait suppléer par un élégant volume que chacun prend, quitte et reprend à son aise dans ses heures de désœuvrement et de solitude. Avec les livres de M. X. Marmier, nous pouvons parcourir, sans quitter notre fauteuil, toutes les contrées de l'Europe. Il y a quelques années, ses *Lettres sur l'Islande*, parvenues aujourd'hui à leur quatrième édition, nous faisaient connaître cette île de glace et de feu. Plus récemment il nous a promenés du *Rhin au Danube*, et il vient de raconter en deux volumes son excursion dans le *Monténégro*. M. Marmier ne se borne pas à décrire les pays qu'il a visités, et à raconter les incidents de son voyage. Il recueille patiemment sur sa route les fleurs littéraires que le pays fait éclore. Il nous a fait connaître les *Chants du Nord;* il a traduit le théâtre de *Schiller*, et il vient de publier des *Nouvelles russes et danoises*. Par cette riche moisson, qu'il amasse en courant et dont il

nous fait jouir, M. X. Marmier nous associe aux plaisirs et au profit de ses voyages. Un jour, sans doute, lassé de cette vie nomade, et cédant au besoin du repos que l'âge amène avec lui, M. Marmier viendra se reposer sous les ombrages de son Ithaque, et ses nombreux amis aimeront à entendre de sa bouche le récit de ses aventures; mais quelque plaisir qu'ils doivent éprouver à l'écouter, ils ne verraient pas sans regret se terminer aujourd'hui le cours de ses publications, et ils seraient tentés de lui dire : « Vous que le ciel semble avoir » créé pour errer dans l'Europe au gré de votre fan- » taisie, et pour peindre avec grâce les lieux où le ca- » price vous conduit, faites encore un de ces voyages » que vous racontez si bien; s'il est quelque contrée » curieuse qui ait échappé à vos regards, nul ne vous » reprochera d'avoir voulu la visiter, à condition » toutefois de nous en rapporter de ces observations in- » téressantes, de ces descriptions pittoresques, de ces » récits attachants qu'on lit avec tant de plaisir dans » vos ouvrages. »

M. Laumier a publié un petit roman intitulé : *Léon, ou le Choix d'un ami,* ouvrage moral qui a été jugé digne de figurer dans la bibliothèque des bons livres.

M. Francis Wey a publié dans l'année le *Bouquet de cerises*, roman rustique. L'action se passe dans une ferme du Jura, le *Biez de Serine*, et les personnages sont des villageois. L'auteur a semé dans son récit des descriptions d'une grande vérité, des scènes naïves, satiriques ou touchantes. On y trouve des vues philosophiques sur le travail, sur le commerce, les impôts, le

crédit. L'idée dominante de l'ouvrage, celle qui en est pour ainsi dire l'âme, c'est que le travail est la vraie richesse, et que les familles nombreuses font la prospérité des campagnes. Le bouquet de cerises, dans le langage naïf d'une mère villageoise, c'est la famille rustique, dont Thomas est le chef, dont Babet est la mère, et qui a pour enfants Valentin et Rosamonde, les premiers-nés, quatre autres garçons reluisants et vermeils qui se suivent à peu de distance, et la petite Pierrette encore au berceau. Mais le fil du bouquet se rompt, Valentin est enlevé par la conscription, Rosamonde entre au service d'une maison bourgeoise. Thomas, pour échapper à une augmentation de fermage, résilie son bail et vend ses bestiaux. Il quitte la métairie où il menait une vie occupée, sobre et heureuse, et se voit réduit à l'ingrat métier de casseur de pierres. Sa santé disparaît avec l'aisance. La maladie, triste compagne de la pauvreté, vient le visiter. Babet, sa femme, après avoir épuisé toutes les économies du ménage, prend à l'insu de son mari la résolution désespérée de faire appel par sa petite fille Pierrette à la charité des passants, ce qui donne lieu à une scène attendrissante racontée dans un chapitre intitulé : l'*Aumône du soldat*, dont je citerai quelques lignes :

« Depuis quelques jours, à l'insu de son mari, Babet
» venait errer sur la route, seule avec Pierrette, et là,
» dans l'humiliation de son âme, elle envoyait sa petite
» faire appel à la charité des passants. Elle avait soin
» auparavant d'éloigner ses garçons qu'elle craignait
» d'avilir en leur apprenant à mendier.

» Tant de maux avaient exercé de profonds ravages
» sur cette pauvre mère; ce n'était plus cette Babet
» souriante et fraîche qui défiait les années. Des hail-
» lons flottaient sur son corps amaigri, des cheveux
» grisonnants tombaient le long de ses tempes creusées,
» ses lèvres pâles s'abaissaient avec une expression mé-
» lancolique, et son visage avait revêtu la pâleur mate
» et jaune de la cire. L'ongle de la misère y avait tracé
» des rides fines et grêles qui encadraient les yeux et
» venaient expirer le long des joues. »

Il passait peu de monde, et Pierrette, plaintive et souffreteuse, disait à sa mère de lui raconter *la Reine Blanche,* et Babet redisant sa légende pour endormir l'enfant, la reprenait pour la sixième fois, lorsqu'un bruit de voix qui chantaient parvint à son oreille :

« Cours vite, s'écria-t-elle, voilà de beaux mes-
» sieurs.... C'étaient, comme dans la chanson, trois
» bons soldats revenant de la guerre, et réveillant à
» grand tapage les échos... L'un de ces soldats, à la
» vue de l'enfant, s'avisa de lui faire peur, et la petite
» se sauvait dans les cotillons maternels, lorsque le
» plus jeune des trois, en se caressant la moustache, dit
» aux autres : — Voilà nos trois derniers sous, Ram-
» bert, qu'ils soient pour eux, cela nous portera bon-
» heur. — Approuvé, caporal. Le caporal s'approcha
» donc de la mendiante, qui se tenait debout, les yeux
» baissés au bord de la route, et qui lui tendit une
» main timide, dans laquelle il versa l'aumône du sol-
» dat, en prononçant quelques paroles. Mais la pauvre
» femme immobile laissa tomber à terre les trois sous ;

» ses yeux s'étaient fixés sur les traits du militaire qui,
» l'ayant envisagée, poussa un cri douloureux : — Ma
» mère ! est-ce bien toi ? ici sans pain ! Ah ! Seigneur,
» mon père est mort ! — Cachant, toute honteuse, son
» visage dans ses deux mains, Babet fondit en larmes,
» en murmurant le nom de son fils, qui lui découvrant
» les joues les couvrit de baisers. »

On se doute bien que le retour du brave soldat est le signal d'un changement de fortune pour l'honnête famille. Valentin, aidé de ses camarades, apporte avec lui le travail et partant l'aisance. La ferme de Thomas, achetée par un voisin, lui est confiée pour la faire valoir de moitié avec l'acquéreur. Rosamonde revient de la ville et trouve un mari dans le fils du propriétaire. Thomas sent renaître ses forces, et Babet oublie ses angoisses. La famille villageoise est réunie ; le bouquet de cerises est si bien renoué qu'il n'en manque pas une, et qu'on peut prévoir qu'il s'accroîtra bientôt.

Bien que j'aie à craindre d'abuser de votre indulgente attention, je ne puis me dispenser de mentionner encore quelques faits qui intéressent notre compagnie, et que vous me reprocheriez sans doute de passer sous silence.

Un artiste cher à la Franche-Comté, et dont la modestie égale le talent, M. Lancrenon, a eu une part honorable dans la dernière exposition des beaux-arts, où il était représenté par les deux tableaux qui lui ont acquis une juste réputation : le *Fleuve Scamandre* et *Aréthuse*.

M. Marnotte, qui cultive les arts du dessin avec une

patiente ardeur, a composé dans le cours de l'année un remarquable projet d'architecture; c'est une colonne monumentale, ayant pour objet de perpétuer le souvenir d'un grand événement de notre histoire contemporaine : la restauration de l'empire. Ce travail nous a paru, par l'ingénieuse composition des allégories, autant que par l'élégance des formes, digne de fixer l'attention des hommes de goût. Une autre œuvre, qui ne fait pas moins d'honneur à notre confrère, c'est le projet d'un château à construire sur le pittoresque plateau de Montmorot, près de Lons-le-Saunier. Cet essai, qui comprend une série de dessins coloriés d'une exécution parfaite, est, suivant l'expression de l'auteur, un rêve plutôt qu'une entreprise sérieuse. Mais si l'on ne peut espérer de le voir réalisé dans un avenir prochain, il restera comme une œuvre d'art, où l'imagination de l'artiste servie par un beau talent a réuni tout ce qui peut embellir une maison de plaisance et en faire une demeure vraiment royale. M. Marnotte y a joint une notice curieuse sur l'ancien château de Montmorot, qui trouvera sans doute place dans vos recueils.

Plusieurs de nos confrères ont été, dans le cours des trois dernières années, l'objet de distinctions méritées que je me fais un devoir et un plaisir de rappeler ici.

MM. Gerbet, Perron et Tissot, dont les titres, dans des carrières diverses, n'ont pas besoin de commentaires, ont été décorés de la croix de la Légion d'honneur; M. Blanc a été appelé au siége de procureur général près la cour impériale de Colmar, et M. Wey a été

nommé inspecteur général des archives départementales de la France.

M. le docteur Bonnet, désigné pour remplir les fonctions de juré dans les concours régionaux d'Epinal et de Besançon, a reçu en 1854 et 1855, du ministre de l'agriculture, deux médailles d'argent, qui témoignent à la fois de son zèle pour les intérêts agricoles, et de la justice qui lui est rendue par le gouvernement.

Deux médailles de bronze ont été décernées par le jury de l'exposition universelle : l'une à M. le président Bourgon, pour avoir le premier introduit la pratique du drainage dans le département ; l'autre à M. l'abbé Dartois, pour avoir secondé de son influence et de ses efforts, à Villers-sous-Montrond, l'exécution du règlement de la vaine pâture. Concourir ainsi aux progrès de l'agriculture, c'est bien mériter du pays.

M. l'ingénieur en chef Parandier, à qui la vallée du Doubs est si redevable pour l'activité infatigable avec laquelle il a défendu ses intérêts dans la question des tracés du chemin de fer, a reçu un flatteur et légitime hommage de la gratitude de ses concitoyens, qui lui ont offert une coupe d'*argent ciselé*, véritable merveille exécutée par un Franc-Comtois, M. Rossigneux, et qui après avoir fixé l'attention publique à l'exposition, a valu à l'auteur lui-même une honorable distinction. Les titres de M. Parandier sont consignés dans une lettre du général Voirol, écrite à la fin de 1852, au moment où il venait d'être nommé délégué d'une société formée à Porrentruy pour défendre auprès du gouvernement français le tracé par la vallée du Doubs.

« Je réponds de grand cœur, disait le brave général,
» à l'appel qui s'adresse à votre ancien compatriote,
» lequel, quoique devenu une deuxième fois Français,
» n'en conservera pas moins les plus vives sympathies
» pour les habitants du Jura, et particulièrement pour
» ceux de Porrentruy, d'où il y a cinquante-trois ans,
» je partis le sac au dos dans le bataillon auxiliaire du
» Mont-Terrible pour l'armée du Rhin. S'il s'agissait
» d'enlever votre affaire à la baïonnette, je m'offrirais
» à vous avec plus de confiance que je ne fais aujour-
» d'hui, où il s'agit de combattre avec des armes qui
» ne me sont pas familières; mais ayez confiance dans
» celles de notre général en chef, *M. Parandier*, qui a
» en son pouvoir un arsenal trop complet pour qu'il
» ne reste pas maître du champ de bataille. »

Pourquoi faut-il, Messieurs, qu'on ne puisse ramener ses regards de trois ans en arrière, sans qu'une ombre funèbre vienne se mêler à nos plus agréables souvenirs! Le général Voirol, qui avait acheté par de si nobles services ses titres de naturalisation française, et dont la place était marquée partout où il s'agissait de bien public, a terminé sa carrière à Besançon, le 15 septembre 1853. D'autres ont éloquemment rappelé ses titres aux regrets publics. Qu'il me suffise de répéter le simple mot d'un de ses biographes, M. Kœler : « Où trouver un plus noble cœur ? »

Nous avons vu disparaître un si grand nombre de nos confrères et de nos associés, que je crains de ne pouvoir suffire, je ne dirai pas à l'expression de nos regrets, mais à la simple énumération de nos pertes.

Le monde savant pleure encore M. Arago, l'astronome célèbre, qui joignait à tant de qualités distinguées le rare talent de rendre la science accessible aux esprits vulgaires, et qui eut de plus à nos yeux le mérite d'avoir accueilli avec une cordiale bonté l'un des pensionnaires de l'Académie, M. Mauvais. Ce nom que je viens de prononcer rappelle une perte d'autant plus cruelle qu'elle a été plus imprévue, et dans l'émotion douloureuse qui me presse à ce fatal souvenir, je m'écrierais volontiers avec Bossuet : « O vanité ! ô néant ! O mortels ignorants » de leur destinée ! »

Nous avons encore à regretter dans l'ordre de nos associés M. Bolu-Grillet, médecin à Dole, M. Rochet d'Héricourt, le savant voyageur dont les journaux ont mentionné les curieuses découvertes, M. de Golbéry, le studieux magistrat qui unissait à la science des lois la connaissance approfondie de l'antiquité classique, l'abbé Receveur, le philosophe chrétien dont les écrits enseignent comment la raison s'accorde avec la foi ; l'abbé Blanc, l'historien érudit qui a porté le flambeau d'une critique lumineuse dans l'exposé des destinées de l'Eglise.

Nous avons perdu M. le baron de Stassart ancien membre du sénat belge, ancien préfet de l'empire, homme intègre, esprit distingué, poëte aimable et fin, dont on aimait à écouter les fables et qui, par la simplicité charmante de sa conversation, savait faire oublier qu'il avait rempli autrefois de hautes fonctions diplomatiques et qu'il avait joué un rôle important dans les affaires politiques de son pays.

Dans l'ordre des associés résidants, des pertes plus sensibles encore, parce qu'elles ont rompu des relations plus intimes, sont venues nous affliger. MM. A. Demesmay, Béchet et Grivet nous ont été enlevés à de courts intervalles.

M. Béchet, admis à l'Académie en 1836, y avait apporté les goûts studieux qui étaient pour lui une tradition de famille. Il cultivait dans les lettres le côté par où elles touchent à la législation, et s'appliquait avec prédilection aux recherches historiques. Vous n'avez pas oublié l'intéressante dissertation qu'il vous lut à la séance du mois de janvier 1853, sur les Wyghs et les Toryes. M. Béchet n'avait pas encore atteint l'âge du repos, et la force de son tempérament semblait vous assurer pour longtemps encore le concours de ses lumières, lorsqu'une maladie soudaine, aggravée par de fatales circonstances, est venue l'enlever à sa famille et à ses amis.

M. l'abbé Grivet, que l'amitié et la religion avaient appelé au chevet du notre confrère mourant, et qui s'était associé à sa famille pour lui rendre les derniers devoirs, l'a suivi de près dans la tombe. Je ne vous rappellerai pas toutes les qualités qui le recommandaient à l'affection et à l'estime publiques : élévation de l'esprit, générosité du caractère, talent distingué pour la prédication. Un mot suffit à son éloge : il fut honoré de la confiance du cardinal de Rohan, et il se montra digne de cette illustre amitié.

Dans le cours de la même année, une mort non moins imprévue est venue renouveler tous nos regrets. Que

vous dirai-je de M. A. Demesmay qui ne demeure au-dessous de ce que vous sentez ? Un esprit délicat, un cœur aimant, un caractère ouvert et une parfaite égalité d'humeur, voilà les qualités qui vous le firent estimer et chérir. Elu en 1831 membre de cette compagnie, le tribut qu'il paya fréquemment à vos séances témoigna qu'il avait pris au sérieux le titre d'académicien. Trois volumes de poésies, qu'il publia successivement, purent faire mesurer le progrès de son talent. En composant, M. Demesmay ne cédait pas, comme tant d'autres, au caprice du moment; un sentiment unique et profond inspira ses productions, comme il dirigea sa vie. C'est l'amour ou plutôt l'enthousiasme du pays. Après avoir chanté en vers harmonieux les poétiques traditions de ses montagnes, il en défendit les intérêts avec une généreuse obstination. D'autres ont éloquemment raconté sa vie politique, ses études, ses efforts persévérants couronnés d'un éclatant succès. Je ne dois rappeler ici que l'homme privé. M. A. Demesmay cachait la solidité de l'esprit sous des manières enjouées; mais on démêlait à travers sa gaieté habituelle, un fonds de raison sérieuse et mélancolique qui s'accrut avec l'âge de tous les désenchantements que produit l'expérience du monde. Sa santé naturellement délicate s'était altérée au milieu des fatigues de la vie parlementaire et des secousses des révolutions. Atteint d'une de ces affections organiques qui laissent peu d'espoir de guérison, il vint chercher le repos de l'âme et des sens dans une modeste retraite, au milieu des bois qu'il aimait et qui avaient abrité son enfance. C'est là qu'en

présence de Dieu et de la nature, partageant ses heures entre la religion et l'amitié, il vit avec sérénité approcher le terme de sa vie. Voici les derniers vers qu'il composa. Ils sont écrits au crayon et la mort ne lui permit pas de les relire; c'est une expression mélancolique d'espérance chrétienne :

Voyageurs égarés dans une nuit d'orage,
Par les flots inconstants nous sommes emportés ;
Poésie, ou raison, rêves, réalités
Ne sont que des éclairs sur un sombre passage :
Pour l'homme à qui Dieu fait un destin immortel,
Le calme n'est qu'au ciel.....

L'estime et l'affection dont l'entouraient ses concitoyens, la tendresse dévouée de ses amis et de sa famille, la présence et les soins touchants d'un ange qui sous la figure d'une sœur l'assistait dans ses derniers moments, enfin les forces que l'âme pieuse puise dans la religion adoucirent pour lui le suprême passage. La mort qui avec de telles conditions est venue enlever notre confrère dans la maturité de l'âge, a-t-elle été pour lui un malheur? Non, sans doute; mais elle est pour les survivants une source intarissable de légitimes regrets.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. CHIFLET.

Messieurs,

Il me sera difficile, je crois, de ressentir jamais une satisfaction plus complète que celle dont, il y a un an, vos suffrages furent la source pour moi.

Cette satisfaction qui m'impose une bien douce gratitude, je l'ai ressentie à plusieurs titres. Permettez-moi, Messieurs, de chercher en quelque sorte à l'analyser devant vous.

Je trouve en elle le plaisir d'être accepté par une compagnie dès longtemps distinguée dans le monde savant, et à laquelle tant d'hommes illustres se sont toujours fait gloire d'appartenir ou d'être alliés. Puis, j'y découvre le plaisir plus spécial, plus intime d'être accueilli par des concitoyens, d'être associé à ce que renferment de plus éclairé notre cher Besançon, notre chère Franche-Comté.

Enfin, dans cette jouissance multiple que je vous dois, la plus douce peut-être est celle de me sentir l'occasion et comme l'instrument d'un souvenir donné à ceux de mon nom qui, avant moi, ont suivi la carrière des lettres.

En m'invitant à m'asseoir au milieu de vous, Messieurs, vous avez voulu, il est vrai, encourager le goût que j'ai pu manifester pour l'étude, non moins que l'amour du sol comtois et le culte de son noble passé ; mais aussi, mais surtout vous avez prétendu reconnaître dans le dernier-né d'une famille et avant que peut-être elle aille s'éteindre à jamais, tout ce que ses membres ont produit jadis d'œuvres utiles.

J'ai donc ici doublement à vous remercier, devant le faire et pour moi et pour les miens.

Pour moi, je ne me dissimule nullement l'insuffisance de mes titres à votre attention ; je le dis sans affectation de modestie, mais en toute vérité et comme je le pense, et, lorsque, mus d'une bienveillance extrême, plusieurs d'entre vous, M. le président Bourgon, qui veut bien reporter sur moi une part de cette vieille amitié qui l'unit si longtemps à mon père, M. le baron de Saint-Juan, si fortement épris de tout ce qui appartient à notre cité, M. Weiss, le père des études comtoises et notre maître à tous, me dirent qu'ils se proposaient de me présenter à vos suffrages, mon étonnement fut vrai.

Cependant, quelque indigne que l'on se juge, c'est là, Messieurs, une distinction trop flatteuse pour être déclinée jamais, et, quand la presque unanimité des votes m'apprit que l'Académie avait généreusement sanctionné le choix de quelques-uns, je me sentis confus et satisfait tout ensemble, puis, me prenant à réfléchir : « Si jusqu'à ce jour, me dis-je, je n'ai rien fait qui ait pu me mériter l'honneur que je reçois, dès au-

jourd'hui des études consciencieuses, des œuvres réelles doivent répondre à l'attente de mes concitoyens. » Accepter ici une place, c'est, je le sens, un sérieux engagement désormais contracté ; je m'efforcerai de le remplir.

Quant à vous remercier, Messieurs, pour ceux qui m'ont précédé et dont, en m'élevant à vous, vous avez eu pour premier but, je le répète, de reconnaître et d'honorer les travaux, je me sens plus à l'aise. Car, si je ne comprends point, si je réprouve toute orgueilleuse hauteur en fait d'aïeux, je ne comprendrais pas davantage et condamnerais de même une indifférence qui ne saurait être qu'un vil mensonge ou une basse ingratitude.

Que l'Académie de Besançon accepte donc ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour le souvenir par elle accordé à ces hommes qui tant aimèrent cette ville et ce pays, qui tous consacrèrent à la patrie comtoise tout ce qu'ils eurent d'intelligence et de cœur!

Merci, Messieurs, pour ce Jean-Jacques, qui, de sa plume latine si élégamment taillée, écrivit ce *Vesuntio,* exagération peut-être, mais exagération pieuse et noble d'un fils qui ne trouve rien d'aussi beau que sa mère; pour cet homme qui, dans un temps où l'on ne produisait point encore avec cette rapidité déplorable et cette vide fécondité; l'une des plaies littéraires de nos jours, laissa pourtant vingt-deux ouvrages imprimés, sans parler de nombreux manuscrits. Merci, pour ce savant jésuite, le père Pierre-François Chiflet, auteur de la lettre sur Béatrix de Chalon, et dont les

œuvres sont presque aussi nombreuses que celles de Jean-Jacques son aîné ; pour ce Philippe, prieur de Bellefontaine, qui, entre autres ouvrages pieux, donna dans ce naïf et charmant français du XVIIe siècle, dont notre langue plus âgée, plus faite, plus positive, pourrait se montrer jalouse, une traduction de l'Imitation, que l'une de nos autorités littéraires, M. Sylvestre de Sacy, a récemment signalée comme l'une des meilleures que nous possédions. Merci pour ce Jules, abbé de Balerne et fils aîné de Jean-Jacques, qui, bien que surpris jeune par la mort, laissa treize ouvrages divers, et toute une histoire de la Franche-Bourgogne, *Burgundia libera,* dont les feuilles emportées au vent des révolutions ne se retrouvent point parmi les trésors de notre bibliothèque, où j'eusse été heureux de les voir du moins, comme tant d'autres, venir s'abriter. Merci pour ces hommes, Messieurs, merci pour tous.

Vous pardonnerez, j'en suis certain, ces quelques mots sur ceux qui m'ont laissé leur nom, nom difficile à bien porter, mais dont j'ai le droit de me montrer fier. Ce droit, Messieurs, ici comme toujours, est acquis et justifié par un devoir qui lui sert de contre-poids, le devoir de se rendre soi-même digne de ses devanciers.

J'ai beaucoup à faire, sans doute, pour ne point rester au-dessous de pareils précédents, et mes seules forces ne sauraient certainement y suffire ; mais, aidé par vous, Messieurs, soutenu, encouragé par vos conseils, votre expérience, vos exemples, j'ose espérer me rendre digne du choix que vous avez bien voulu laisser tomber sur moi.

Car, si le travail isolé peut quelquefois arriver à des résultats heureux, que ne doit-on pas attendre d'efforts guidés, excités par des concours, des réunions, des solennités littéraires, par tout ce faisceau de lumières et d'émulation que l'on nomme une Académie?

Aussi, voyez comme sous cette influence chaleureuse se multiplient depuis quelque temps autour de vous les œuvres de l'intelligence. Voilà que d'une simple dissertation mise par vous à l'étude, a surgi une histoire de notre province (1) qui, nous l'espérons tous, se complétera un jour. Nos vieilles abbayes, nos villes, nos châteaux, nos communes voient tour à tour leur histoire s'écrire (2). Nos saintes légendes sont recueillies, et, sans rien perdre du charme de leur primitive naïveté, savent, sous des plumes habiles, se plier à la sévérité de la critique moderne (3). S'élançant dans la route si brillamment ouverte par le chantre d'Iseult et de Barberousse, nos poëtes ont popularisé nos chroniques et ces récits merveilleux non moins nombreux dans nos montagnes que dans celles de l'Ecosse (4). Admis à l'Ecole des chartes, de jeunes chercheurs de science ont su prouver que partout la première place appartient aux enfants de notre studieuse province; l'un d'eux, hélas (5)! trop tôt enlevé, laisse un travail si remarquable sur les origines de notre langue, que l'imprimerie

(1) Essai sur l'histoire de Franche-Comté. Clerc.
(2) MM. Besson et autres.
(3) Vies des saints de Franche-Comté.
(4) MM. Demesmay et autres.
(5) M. Fallot.

royale ne le juge point indigne de ses presses; un autre, déjà pourvu des hautes fonctions d'inspecteur général des archives, parviendra sans doute aux premiers honneurs littéraires (1); un troisième enfin (2), jeune paléographe plein d'avenir, ne quitte la savante arène où il vient d'obtenir le premier rang que pour recevoir de vous une couronne nouvelle et non moins méritée. Usant sa vie dans ses veilles laborieuses, un digne fils de notre cité (3) creuse nos vieux âges et s'y enfonce aventureusement jusqu'à des profondeurs et par des sentiers que jamais l'on n'avait osé aborder ; le produit de ces recherches, lorsqu'il verra le jour, fera très-certainement sensation parmi nous. Ouvert à peine d'hier, un vaste local, grâce à l'intelligente activité de l'un de vous (4), déjà se peuple des restes de nos siècles antiques; bientôt une publication en divulguera les richesses, et le Comtois apprendra sur quel sol plein de précieux débris il marche chaque jour, et les Séquanies gauloise et romaine, sorties de leurs tombeaux trop longtemps scellés, se redresseront vivantes à tous les yeux.

Bien d'autres œuvres auraient certes le droit d'être citées ici. Comment ne point parler de l'auteur du volume si curieux des *Traditions comparées*, infatigable déterreur du monde celtique (5)? Comment ne point

(1) M. Fr. Wey.
(2) M. Castan.
(3) M. Clovis Guyornaud.
(4) M. Vuilleret.
(5) M. D. Monnier.

mentionner ces études dont nos vieux monuments bisontins ont été l'objet, et dont l'auteur a su manier avec un même talent la plume de l'archéologue et le pinceau de l'artiste (1)? Comment, enfin, ne point signaler ici l'un de vos correspondants les plus récemment admis (2), et qui déjà, à votre exemple, organise une commission savante, dont les publications compléteront bientôt les connaissances déjà acquises sur les antiquités de la Haute-Saône? C'est de tous les points que convergent vers vous des efforts généreux, dont vous êtes le point de réunion, après avoir été le point de départ.

Et ces effets, Messieurs, dépassent les proportions de résultats purement littéraires ou scientifiques. On croit trop généralement peut-être qu'une Académie se borne à des joutes frivoles, à de vains exercices d'esprit; cela n'est point, et ceux-là jugeraient mal qui jugeraient ainsi.

Lorsque la poésie vient égayer et embellir vos travaux, dans ses productions même les plus légères en apparence, se retrouve toujours une pensée sérieuse; et le laurier qui descend sur le front de nos poëtes, et la *fleur d'or* qu'à travers la France votre sœur de Toulouse leur envoie, ne viennent point couronner de vides et stériles paroles, mais des œuvres bonnes et utiles au pays.

Mais, Messieurs, c'est surtout, comme le disent si

(1) M. Marnotte.
(2) M. Longchamp.

bien vos lettres patentes elles-mêmes, c'est surtout par les travaux d'histoire que je vois ici grandir ce qu'il ne faut point craindre d'appeler votre mission. Et permettez-moi d'émettre une pensée que vous comprendrez, car elle est vôtre, et c'est en vous voyant à l'œuvre qu'elle m'a frappé.

La vie, chacun le voit, tend de plus en plus à se retirer des provinces, qui vont aller s'absorber dans une unité magnifique, il est vrai, mais où menacent de s'anéantir de grands et regrettables souvenirs. La science physique, en annulant toute distance, apportera-t-elle au milieu de nous ces améliorations matérielles qu'elle nous promet et que nous appelons certes de tous nos vœux ? A cette question, l'avenir seul peut répondre. Mais, en revanche, d'autres résultats seront, hélas! très-vraisemblablement produits : l'esprit de province, le patriotisme local, avec leur antique et si beau cortége de vertus paisibles et fortes, risquent bien de s'en aller rapidement à néant.

Que la science s'attache donc à réparer le mal que la science a fait !

Oui, Messieurs, et rien ici de paradoxal, par leurs études historiques provinciales, les corps savants tels que le vôtre peuvent beaucoup pour conserver, pour restituer à nos provinces leur cachet, leur caractère, leur individualité! Apprendre à un peuple ce qu'il fit, ce qu'il valut, ce qu'il crut, en religion, en indépendance, en patriotisme, en vertu morale, c'est lui dire ce qu'il doit croire, ce qu'il doit être, ce qu'il doit valoir encore. C'est ainsi que l'étude moralise, et c'est en mo-

ralisant qu'elle devient un fortifiant pour les peuples. Cest ainsi que nous devons, que nous pouvons soutenir et faire revivre l'esprit comtois. Soyons sans doute Français, Messieurs, mais restons Franc-Comtois en France. Nous sûmes jadis rester Comtois aux diètes de Spire; nous restâmes Comtois à Madrid; à Versailles, nous l'étions encore : sachons l'être à Paris.

Ne nous le dissimulons pas, Messieurs, le jour des grandes luttes est venu; jamais le péril ne fut plus pressant; jamais il ne fut plus urgent de remplir le vœu de notre institution.

Dans un siècle de vertige et d'oubli, d'effacement et d'abandon; au milieu des courants qui emportent toutes les vieilles choses, luttons, luttons, Messieurs, contre cet entraînement funeste.

Seule institution comtoise restée debout, c'est à nous de conserver notre Franche-Comté, à nous de lui garder son passé, si glorieux que bien peu de provinces pourraient le considérer sans envie; à nous de lui perpétuer le souvenir de ses libertés, nées pour ainsi dire avec son sol et identifiées à son beau nom; de sa civilisation, l'aînée de celle de la France; de sa foi, l'une des plus antiques des Gaules chrétiennes!

Et c'est à ce noble labeur que vous m'avez permis, Messieurs, de prendre ma part : grâces vous en soient rendues! Sous vos yeux, sous les yeux d'un public d'élite, que ne ferait-on pas? Je sens à ce contact mes forces se doubler!... Heureux, si pour mon travail dans l'œuvre commune, je puis un jour recueillir de votre bouche un éloge, qui sera ma plus précieuse récompense.

Un mot encore, Messieurs, pour me féliciter d'avoir à faire mon entrée parmi vous sous la présidence de l'un des hommes les plus éminents de notre ville et de notre province. Retenu loin de vous lors de son élection, j'ai regretté de n'avoir pu y apporter mon vote. C'est par de tels choix qu'une compagnie s'honore et fixe de plus en plus sur elle l'estime du public éclairé qui l'entoure.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Vous ne vous êtes pas trompé sur les sentiments qu'ont éprouvés les membres de cette compagnie lorsqu'ils ont appris votre présentation. Ils se sont félicités de voir arriver au milieu d'eux un descendant de cette famille des Chiflet, qui a dû son illustration aux lettres et aux sciences, et qui ne l'a pas oublié. Du seizième au dix-huitième siècle, dans un temps où le savoir était profond mais peu répandu, vos ancêtres se sont fait un nom par une série de travaux remarquables qui étaient, chez presque tous, le fruit des loisirs que leur laissaient les charges honorables qu'ils remplissaient dans la province ou au dehors. Il y a peu d'exemples d'un héritage de ce genre aussi noblement accepté et glorieusement transmis.

Cependant, si vous n'aviez eu d'autres droits à nos suffrages que d'être, comme vous le dites, le dernier-né des Chiflet, il nous aurait été difficile, quelque envie que nous en eussions eue, de nous écarter des règles d'admission tracées par la sagesse prévoyante des fondateurs du corps. C'est votre goût personnel pour les lettres, pour les arts que vous cultivez avec talent et succès, ce sont les preuves que vous avez données d'un esprit éclairé et élevé, c'est vous-même, Monsieur, qui vous êtes ouvert les portes de l'Académie. Elle a ac-

cueilli avec empressement un membre qu'elle jugeait capable de recueillir, au dix-neuvième siècle, les titres littéraires de sa famille et de les faire valoir dans son sein. Venez donc partager nos devoirs et nos travaux. Vous ne trouverez pas parmi nous, je puis le dire pour ce qui me touche, tous les hommes éminents que votre politesse veut bien y voir. Mais vous y rencontrerez des collègues animés, comme vous l'êtes, d'un dévouement filial pour le pays qui les a vus naître ou qui les a adoptés. Ils seront heureux de chercher avec vous à y maintenir les vertus héréditaires, les traditions vénérables du passé, à y faire germer les bons sentiments, les pensées généreuses, l'amour sérieux de l'étude et du savoir.

NOTICE

SUR LES

DERNIERS MOMENTS ET SUR LA MORT DE MONSEIGNEUR CART,

ÉVÊQUE DE NIMES,

Par M. l'abbé Besson,
Supérieur du collége de Saint-François-Xavier.

MESSIEURS,

La Franche-Comté a vu, dans moins de vingt ans, douze de ses prêtres élevés aux honneurs de l'épiscopat, et assis à la fois, les uns avec l'autorité d'une houlette antique, sur les siéges les plus renommés de l'Eglise de France; les autres, avec la croix du missionnaire et la palme du confesseur, aux postes les plus lointains, les plus périlleux du Tong-King, de la Cochinchine et des Grandes Indes (1). Cette couronne de pontifes, qui ne

(1) Son Em. Mgr le cardinal Gousset, archevêque de Reims.
Mgr Cart, évêque de Nîmes.
Mgr Doney, évêque de Montauban.
Mgr Caverot, évêque de Saint-Dié.
Mgr Mabille, évêque de Saint-Claude.
Mgr Guerrin, évêque de Langres.
Mgr Gerbet, évêque de Perpignan.
Mgr Cuenot, évêque de Métellopolis.
Mgr Ponsot, évêque de Philomélie.
Mgr Gauthier, évêque d'Emmaüs.
Mgr Jeantet, évêque de Pentacomie.
Mgr Canoz.

La *Vie de Mgr Cart*, écrite par M. l'abbé Besson, est sous presse.

le cède en éclat qu'à celle de la province lyonnaise, vient de perdre un de ses fleurons. Mgr Cart, évêque de Nîmes, a achevé le premier sa grande mission dans le monde. L'un des plus jeunes parmi nos prélats, il était le plus doux, le plus aimant, le plus populaire. Nous n'aurons plus la joie de le voir et de l'entendre; mais il nous reste celle de le louer. Moins connu peut-être qu'il n'était aimé, ce saint évêque a eu le bonheur de laisser les qualités de son esprit se confondre pour ainsi dire avec celles de son cœur, et d'effacer ses talents, sa prudence, sa fermeté, son courage, sous le double manteau de l'humilité, qui s'ignore elle-même, et de la charité, qui s'oublie pour les autres.

J'ai essayé de connaître ou de deviner ce que sa modestie cachait avec tant de précautions. Ses amis nous ont révélé plus d'un secret; ses mandements, sa correspondance, ont mis comme à découvert les trésors de sa sagesse et les beautés de son âme. Vous m'avez permis de détacher quelques pages de ce livre inachevé, et de les offrir, en votre nom, à la mémoire de Mgr l'évêque de Nîmes, comme un hommage solennel de votre estime et de vos regrets.

Cette vie, si belle et si simple, fut terminée par une mort plus simple et plus belle encore. Souffrez que j'en fasse le récit avec quelques détails. Les fleurs des tombeaux ne sont pas sans charme, quand elles exhalent tant de parfums et qu'elles rappellent tant de vertus.

Pontife aimé de Dieu et des hommes, Mgr Cart avait perpétué dans l'Eglise de Nîmes l'esprit de douceur, de conciliation et de paix, que Mgr de Chaffoy, son prédé-

cesseur et son compatriote, avait fait prévaloir, jusque sous le feu de l'émeute, au milieu d'un peuple ardent, généreux, mais agité depuis des siècles par de cruelles dissensions. Ainsi, le beau diocèse où les Fléchier et les Beausset ont laissé tant de souvenirs, préparait, à côté de ces grands hommes, dans ses annales et dans ses regrets, une place glorieuse à deux noms franc-comtois : l'une au vieillard aimable, en qui la majesté du sacerdoce avait été encore relevée par ce grand air, cette haute contenance, cette noblesse de ton, de manières et de sentiments qui caractérisait l'ancien clergé; l'autre au jeune évêque, l'amour et le modèle du clergé nouveau, qui, usant ses forces avant l'heure de la nature, allait remonter vers Dieu, comme le parfum de l'encens qu'une flamme trop active se presse de consumer sur l'autel. Le premier avait paru avec ce je ne sais quoi de complet que l'âge, l'expérience, les cheveux blancs donnent à la sainteté même; le second devait montrer ce je ne sais quoi d'achevé que la souffrance ajoute aux plus grands courages.

Mgr Cart, comme tous les Franc-Comtois, aimait sa province avec un attachement filial. Il lui était demeuré fidèle dans la santé et dans la joie; il la trouva à son tour fidèle dans la maladie et dans la douleur. Déjà profondément atteint du mal intérieur qui minait ses jours, il sentait comme un doux et impérieux besoin de jouir en paix de l'air, du ciel et des ombrages de nos montagnes. Son voyage, annoncé dès le 25 janvier 1851 aux religieuses de l'hôpital de Besançon, ne s'accomplit que dans le cours de l'été; mais on voit son cœur se di-

later et son front s'épanouir quand sa plume trace les lignes suivantes : « De même qu'un père se réjouit » d'autant plus de revoir ses enfants qu'il sait qu'ils » ont grandi et qu'ils se sont développés, ainsi, mes » chères filles, il me tarde vraiment de vous revoir, parce » que chacune de vous a fait des progrès dans la connais- » sance, l'amour et l'imitation de Jésus-Christ. Toutes les » plantes que j'ai cultivées autrefois et qui ne portaient » que des fleurs ou des fruits encore tendres et verts, sont » maintenant odoriférantes et bien mûres. Oh! oui, » mes enfants, ce sera pour moi une grande joie et le » sujet d'une vive reconnaissance envers Dieu, que de » trouver en vous de vraies épouses de Jésus-Christ et » de dignes servantes des pauvres. Je ne reverrai pas, il » est vrai, toutes les sœurs que j'ai connues, puisqu'il a » plu au Seigneur d'en appeler plusieurs auprès de lui. » Mais je suis assuré d'avance que les exemples de ces » chères défuntes ont été recueillis par les jeunes reli- » gieuses, comme une semence qui a germé dans leurs » âmes, et qui perpétuera l'humilité et la charité dans » toutes les maisons de l'institut. Je vous unis dans mes » vœux, dans mes bénédictions et dans le désir que j'ai » de vous voir. »

Ses souhaits et les nôtres se réalisèrent au mois de juin, et sa vie, si précieuse, se ranima en quelque sorte, au milieu de nous, sous le souffle de la terre natale. Il avait choisi pour résidence la maison de MM. les missionnaires diocésains. C'est là qu'il parut renaître en partageant ses dernières et trop courtes vacances entre les entretiens de l'amitié et les visites de la charité. Mais

à peine se croit-il rendu à la santé, qu'on retrouve en lui le zèle de l'apôtre. Mgr l'archevêque de Besançon l'avait prié de visiter de sa part les cantons d'Audeux et de Grandfontaine, et d'y donner la confirmation. Cette mission pastorale sembla encore ajouter à ses forces, parce qu'elle convenait à son cœur. Jamais il ne se montra plus ardent, plus paternel, plus populaire; jamais, s'il eût été sensible à la gloire, il n'eût mieux senti autour de lui l'admiration affectueuse du clergé et du peuple. Sa haute vertu se serait offensée d'un éloge; mais l'estime et les hommages de ses compatriotes le touchaient visiblement. « Me voici rentré » chez moi, écrit-il de Nîmes à Mme la supérieure des » hospitalières de Besançon; je suis noyé dans les affai- » res, et cependant je ne puis oublier les délicieux sou- » venirs de mon voyage en Franche-Comté, ni surtout la » bonté et la confiance que chacune de vous semblait m'of- » frir à l'envi. Oui, mes enfants, vous m'avez rendu bien » heureux, moins cependant par le témoignage de votre » piété filiale que par l'esprit de foi avec lequel vous » avez accueilli toutes les paroles qu'il a plu à Dieu de » me donner pour vous! Oh! quel bonheur pour moi » s'il avait plu à notre divin Maître de faire quelque » bien à vos chères âmes par l'entremise de son misé- » rable serviteur! J'aurais voulu vous voir et vous bénir » chacune en particulier, et vous dire quelques-uns de » ces mots appropriés aux diverses maladies qui assié- » gent ici-bas notre pauvre cœur. Que Jésus veuille bien » suppléer à ce que je n'ai pas pu et encore moins su » faire! Il me semble qu'il a encore augmenté dans ce

» voyage ma charité pour vous. Je continuerai donc,
» de loin comme de près, à vous aimer, à vous bénir, à
» vous faire non de longs sermons, mais un tout petit
» prône, que voici : Devenez de plus en plus comme
» de petits enfants. Sachez vous oublier vous-mêmes ;
» aimez surtout à être ignorées, afin de plaire à Dieu et
» d'en être aimées.... Priez pour moi ; je célèbre au-
» jourd'hui l'heureux anniversaire de mon ordination
» au sous-diaconat. C'est en ce jour que j'ai promis de
» si bon cœur à Dieu de mourir à moi-même et d'être
» comme une chose qui lui appartînt en propre, ainsi
» qu'à son Eglise et aux chères sœurs. Au revoir donc,
» sinon ici-bas, au moins dans le ciel ! »

Nous le revîmes cependant quatre ans après, et Dieu lui accorda, pour la dernière fois qu'il revenait en Franche-Comté, un voyage moins pénible que les médecins ne l'avaient fait craindre. Ses filles bien-aimées obtinrent sans partage l'honneur d'offrir un abri à une tête si chère et de préparer une couche à des douleurs déjà si vives. Ainsi, cette terre de ses aïeux, ce théâtre de ses travaux, qui l'avait connu dans la fleur de sa jeunesse, devait le connaître encore mieux dans les heures de sa lente et cruelle agonie. Besançon enviera à Nîmes le dépôt de ses cendres, mais non le spectacle et les leçons de la patience la plus éprouvée et la plus héroïque. Sa voix, son geste, son regard, disaient assez que nous ne possédions plus que son ombre ; mais ses lèvres souriaient encore avec ce charme irrésistible qui lui gagnait tous les cœurs. La source de son éloquence affectueuse n'était pas tarie ; mais, au lieu de cet organe sonore et

vibrant qui avait rempli l'immensité des cathédrales, il ne restait plus qu'un souffle affaibli, qui suffisait à peine aux conversations de l'intimité, aux conseils de la bienveillance, à l'art si délicat d'éclairer et de diriger les âmes. Ceux qui l'ont visité dans une après-dînée d'automne, sous les rustiques ombrages de la Grange-de-l'Hôpital, n'oublieront jamais les douces et mélancoliques impressions dont on était pénétré devant lui. En le voyant, on ne pouvait se défendre d'une respectueuse pitié; mais en l'entendant, la peine faisait place aux abandons d'une causerie pleine de charme. Sa parole ranimait presque de la joie parmi les hôtes qui venaient avec une tristesse involontaire lui faire leurs adieux. Tantôt il égayait par des plaisanteries les jeux auxquels ses forces défaillantes ne lui permettaient plus de prendre part; tantôt détournant habilement le cours de la conversation, il parlait aux visiteurs de leurs affaires ou de leurs familles, pour leur faire oublier ses propres souffrances. En les congédiant, il les retenait encore pour remercier et bénir, pour tendre la main, pour donner un encouragement, pour se recommander aux prières, pour sourire une dernière fois.

Tels furent ses adieux au diocèse de Besançon. En revoyant le diocèse de Nîmes, le bonheur qu'il éprouve d'y rentrer redouble par la certitude qu'il a d'y mourir. Mais ses yeux se retournent vers la Franche-Comté, et sa main quoiqu'affaiblie se prête sans effort à l'expression de sa reconnaissance paternelle. Le vénérable malade écrit en ces termes aux humbles filles qui ont charmé ses douleurs : « Dès mon arrivée ici j'ai fait le

» paresseux, et ces lignes, presque illisibles, sont les
» premières que je trace. Mon cœur n'eût pas permis
» qu'il en fût autrement. Merci, bonne mère, et vous,
» chères sœurs, de ce que vous avez fait et désiré faire
» pour moi; que Dieu vous en récompense par une
» surabondance de grâces qui rende chacune de vous plus
» attentive à la voix de sa miséricorde et plus généreuse
» encore dans tous vos sacrifices! Sachez abdiquer en
» faveur de Dieu; vous n'y perdrez rien que le trouble,
» l'ennui et les remords qui accompagnent toujours le
» règne du *moi* humain, et assurément c'est ne rien
» perdre.

» Je m'arrête là, mes enfants, parce que je n'ai pas
» oublié qu'on ne voulait point de mes sermons à la
» Grange, et que je ne dois pas profiter aujourd'hui de
» ma liberté pour vous imposer une longue exhortation.
» Je voudrais nommer ici chaque sœur et, en particu-
» lier, celles qui ont eu tant d'attentions pour moi. Mais
» leur souvenir est resté dans mon cœur, et il est inutile
» que leur nom soit inscrit sur cette feuille légère qui
» demain ne sera plus. »

Près de dix mois encore le séparaient du tombeau : ce furent autant de degrés qui le rapprochèrent de Dieu en ajoutant à ses souffrances et à ses mérites. Plus sa constitution était délicate, plus la maladie était cruelle, et à mesure que la nature s'affaiblissait, la douleur devenait plus aiguë. L'exquise perfection de ses organes, l'extrême sensibilité de son cœur, les émotions de tout genre contribuaient à aggraver ce déplorable état. Le souci renouvelle ses angoisses, la peine les irrite, la joie

même les augmente. Pâle, défait, exténué, sans haleine et presque sans pouls, on croit cent fois qu'il va mourir; cent fois les soins de l'amitié, les secours de l'art, les prières de tout un peuple paraissent retarder ce moment fatal. On eût dit que cette âme d'élite, ainsi retenue tantôt par le devoir, tantôt par l'affection, hésitait à briser le frêle et doux lien qui l'attachait au monde, et que, tandis que la chair et le sang tombaient en dissolution, debout sur ce corps en ruine, elle laissait, comme à dessein, croître les ailes invisibles de l'amour divin, pour prendre son vol avec plus de hardiesse et s'élancer d'un trait dans le sein de Dieu même. La dernière fête qu'il célébra avec son peuple fut celle de l'Immaculée Conception, en encourageant par sa présence les chants populaires, les chœurs de musique, les brillantes illuminations qui signalèrent à Nîmes la définition dogmatique d'une croyance déjà si chère à cette ville. La dernière fois qu'il bénit publiquement son troupeau, ce fut dans la solennité de Pâques. Ses traits amaigris, son silence éloquent, la vue de ses mains défaillantes, émurent profondément l'assemblée. Non moins ému lui-même, le pontife disait adieu à la chaire, à l'autel, au trône épiscopal, avec ce regard pénétrant qui suppléait si bien à la parole, et que la parole ne saurait peindre. A défaut de sa voix, sa plume parle encore : plus rapide et plus féconde que jamais, elle sème la vérité, comme le laboureur pressé d'achever sa tâche jette à pleines mains le grain dans le sillon. Ses instructions se multiplient et se succèdent presque sans interruption. Il leur donne un ton plus pastoral; il se con-

tient moins; sa verve évangélique coule et s'épanche avec la liberté d'un père qui va bientôt se séparer de ses enfants. Tout est pratique dans les recommandations qu'il adresse à ses prêtres. Il impose au clergé paroissial la vie commune, aux conférences ecclésiastiques la rédaction et la tenue régulière des procès-verbaux, aux fabriques l'exactitude dans les comptes et dans les budgets. Ces détails minutieux sont comme des arrangements de famille, ordonnés par la prévoyance d'un bon maître, avec la douce violence qui convient à l'expression d'une volonté suprême. *Aimez-vous les uns les autres,* disait saint Jean, dans sa vieillesse, à ses disciples rassemblés. C'est aussi le vœu de l'évêque de Nîmes ; c'est le cri qu'il pousse en terminant ses instructions pastorales; c'est le résumé de sa doctrine et le testament de son amour.

Cependant Mgr l'évêque de Vivier invoque publiquement, en faveur de son illustre collègue, la protection et les suffrages d'une humble religieuse, déjà déclarée vénérable, dont on poursuit la canonisation en cour de Rome. Le clergé de Nîmes, de Belley et de Besançon s'associe à ces prières, et le saint prélat, cloué sur son lit de douleur, exprime avec une angélique résignation les sentiments qui l'animent au milieu de tant de supplications, de larmes et d'efforts. « Voilà, dit-il, la neuvaine » terminée, et je me trouve aussi satisfait que si la santé » m'était rendue. Il est évident pour moi que la maladie » et la souffrance valent mieux que le mouvement et la » vie. Que le saint nom de Dieu soit béni ! Mon état est » pénible pour la nature, mais il est avantageux pour

» mon âme, si je sais le mettre à profit. Demandez donc » que je n'abuse pas de cette grâce, mais qu'elle serve » à mon troupeau et aux chères sœurs qui ont prié pour » moi. »

Deux hospitalières se détachèrent de la communauté de Besançon pour donner leurs soins au vénérable malade. Elles se croyaient destinées à lui fermer les yeux; mais le jour du veuvage n'était pas encore arrivé pour l'Eglise de Nîmes, et c'était à d'autres mains que ce ministère était réservé. Mgr Cart voulait expirer dans les bras de l'amitié. Avec ce pressentiment secret qui lui faisait mesurer la durée de ses souffrances et marquer le temps où elles devaient finir, il assigne à chacun sa tâche auprès de son lit de mort. Il écrivait, le 10 mai, à M. l'abbé Thiébaud, chanoine de notre métropole : « Vous pouvez, mon cher ami, ne pas vous presser de » venir à Nîmes. J'ai maintenant une bonne compagnie » franc-comtoise, et si je ne m'abuse pas trop, je vois » encore un peu de temps devant moi; mais je vous ré- » serve pour venir plus tard me reconduire un peu so- » lennellement hors de ce beau palais où vous êtes venu » m'installer il y a dix-sept ans, et auquel j'aurais pré- » féré un modeste presbytère. » Mais, le 10 juillet, sentant sa mort approcher, il presse le voyage qu'il avait retardé d'abord. « Mon cher ami, il ne me reste » que quelques jours à vivre, mais il me reste beau- » coup d'affaires que je voudrais arranger avant de » mourir. Dès que Mgr Doney vous laissera libre, je » vous en prie, hâtez-vous de venir. Ce que j'ose ré- » clamer de votre précieux dévouement ne sera pas de

» longue durée; votre pénible mission sera certaine-
» ment finie pour l'Assomption. »

Dans l'attente de ce moment suprême, le saint prélat redouble de patience, de résignation et surtout de prières. Sa chambre, presque funèbre, est transformée en sanctuaire. A côté de ce lit où le pontife agonisant achève le sacrifice de sa vie, on dresse, pour l'exhorter et le raffermir, un autre tombeau où le mystère de Jésus mourant se renouvelle chaque nuit. C'était l'autel en face du Calvaire, le modèle parfait auprès de la copie qui se perfectionnait encore. Les mains tremblantes du père de famille ne peuvent plus tenir son Dieu; c'est son Dieu qui vient à lui, apporté par les mains d'un fils. Le pain du sacrifice est, pour le prêtre désolé qui le consacre, le viatique de la douleur ; pour le pontife consolé qui le reçoit, c'est le viatique de la mort. Aux sanglots de ceux qui l'entourent il répond par des actions de grâces. Sa tête seule, soulevée sur sa couche, domine toutes les têtes inclinées par l'affliction. Le clergé de Nîmes, sincèrement attaché à son évêque, ne voulait rien perdre ni des douces paroles qui sortaient de sa bouche, ni des belles leçons que son agonie donnait au monde. J'ai recueilli avec un soin pieux les principaux traits de ces suprêmes entretiens. A l'un, qui lui demandait un secours pour une bonne œuvre, il répond avec un soupir : « Hélas! je croyais mourir » plus tôt ; j'ai tout donné, il ne me reste plus rien ! » A M. l'abbé d'Alzou, l'un de ses vicaires généraux, qui lui offrait de lui suggérer quelques pensées pieuses : « Merci, mon cher ami, j'ai besoin de ne pas oublier

» que les portes de mon éternité sont déjà ouvertes de-
» vant moi. Rien n'entretient mieux cette profonde
» pensée dans mon cœur que les paroles du *Dies iræ* et la
» prière à saint Joseph pour la bonne mort. » M. l'abbé Azaïs, aumônier du lycée de Nîmes, avait publié une notice touchante sur M. Goubier, mort curé de Sainte-Perpétue ; Mgr Cart voulut l'en féliciter lui-même. « C'est bien, lui dit-il, mon cher abbé, vous avez par-
» faitement parlé. Dans peu de temps peut-être vous
» voudrez parler aussi de votre évêque. Mais alors, je
» vous en prie, restez dans le vrai et ne trempez pas
» votre plume dans l'eau de rose. — Monseigneur, re-
» partit le jeune prêtre, si j'avais à remplir ce doulou-
» reux devoir envers vous, je me rappellerais votre
» conseil. Non, au lieu de tremper ma plume dans l'eau
» de rose, je la tremperais dans mes larmes! »

Vous raconterai-je une des scènes les plus touchantes de cette chambre sacrée? Pourquoi pas, Messieurs? S'il est téméraire d'exposer les merveilles de la grâce à la contradiction des langues ennemies, il est utile de les redire parmi ceux qui peuvent apprécier tout ce qui agrandit et élève la dignité morale de l'homme. Monseigneur Cart avait pour médecin un de ces praticiens expérimentés qui font autant d'honneur à leur noble profession par la loyauté de leur caractère que par l'étendue et la profondeur de leur savoir. Mais, trop semblable aux enfants de son siècle, cet homme habile avait pris sincèrement les préjugés pour la raison en matière philosophique, et l'opinion pour guide en matière religieuse. L'évêque le savait, et il entreprit, par recon-

naissance autant que par devoir, l'œuvre si délicate d'une conversion. Il ne déguise rien ni de ce qu'il souhaite ni de ce qu'il espère. Dès les premières conversations, il aborde franchement le sujet : « Docteur, disait-il en » souriant, vous essayez de guérir mon corps; permettez-» moi de tenter, à mon tour, la guérison de votre » âme. » Le docteur se prêta d'abord, plus peut-être par complaisance que par conviction, à ce que le prélat demandait de lui. La nécessité de la religion, ses préceptes, ses conseils, ses promesses, furent l'objet de longs entretiens mêlés de la consultation d'usage sur l'état du malade. On parlait un peu du corps et beaucoup de l'âme. A mesure que le médecin désespérait davantage de conserver les jours de l'évêque, l'évêque espérait un peu plus d'assurer le salut du médecin. Mgr Cart redoubla d'instances auprès de Dieu, de zèle auprès de son ami : « Je m'en vais, lui dit-il un jour; » dois-je donc vous quitter avec le regret d'avoir tra-» vaillé inutilement à vous convertir? » L'esprit était déjà ébranlé, le cœur ne put tenir contre le spectacle du pasteur mourant. Obligé de reconnaître que la religion joint l'exemple au précepte, et qu'en imposant des devoirs, elle donne, même jusque dans la mort, la force de les mettre en pratique, il finit par céder à l'ascendant d'une vertu si soutenue et si héroïque. Il se jette aux pieds de celui qu'il appelle son père; la foi se ranime dans son cœur; la grâce descend du ciel; tous les sentiments et toutes les émotions se mêlent en lui, sous la main paternelle qui le bénit. Il pleure sur lui-même, il aime, il admire, il rend les armes. L'œuvre est consom-

mée, la victoire complète, et quand Mgr Cart a cessé de vivre, le premier besoin du loyal chrétien, régénéré par des soins si persévérants, est de confesser sa foi dans une lettre où la modestie lui fait trouver le secret de tout dire sans se vanter, et de publier son bonheur sans se donner en spectacle.

Admirable rapprochement entre ces deux âmes, que Dieu avait unies par un échange de touchants services! L'une naît au ciel, l'autre à la foi; l'une, avant de sortir des ombres du temps, aide l'autre à sortir des ombres de l'erreur; le bon pasteur avait obtenu la vie de la grâce pour celui qui avait essayé de lui rendre la vie de la nature; le charitable médecin avait reçu le prix de ses soins en méritant d'être introduit dans la vérité par celui même qui obtenait, pour prix de son zèle, d'être introduit dans la gloire. Tous deux pouvaient dire avec un égal bonheur : *Maintenant, Seigneur, laissez aller votre serviteur en paix, puisque mes yeux ont vu votre salut.* Tous deux, en effet, comme à la veille d'un voyage qui sépare, s'étaient assis à la même table et avaient participé à la chair et au sang du même Sauveur.

Peu content de nourrir sa piété par la participation quotidienne à cet aliment divin, Mgr Cart voulut se munir publiquement des sacrements de l'Eglise, en présence de son chapitre et de son clergé. Ce devoir accompli, il donna un dernier adieu et une dernière bénédiction à tous les ecclésiastiques présents à la cérémonie. Les chanoines et les curés de la ville reçurent de lui chacun un souvenir, et les paroles qu'il leur dit, en le

leur offrant, plutôt devinées qu'entendues, ajoutèrent un prix inestimable à cette marque d'une affection si paternelle. Ainsi, au moment où elle allait disparaître à leurs yeux, son image se peignait sous des traits plus beaux que jamais dans le cœur de ses prêtres. Sur le point d'être consacrée par la majesté de la mort, elle grandit et se transfigure en s'évanouissant, et ses regards, près de s'éteindre, ressemblent à ces sillons de lumière que laisse après elle une apparition toute céleste.

Demeurés seuls, après la cérémonie, dans la chambre du prélat, MM. Boucarut et d'Alzon, ses vicaires généraux, partagèrent, soit avec ses secrétaires, MM. Rédier, Lempereur et Serre, soit avec M. l'abbé Thiébaud, les soins, les fatigues, les perplexités des derniers jours. En cédant quelquefois leur place auprès de lui au fidèle compagnon de son enfance et de ses études, les prêtres de la maison épiscopale ne pouvaient, comme ils le dirent eux-mêmes, s'empêcher d'admirer cette vieille amitié qui avait accompagné Mgr Cart jusqu'aux marches du trône épiscopal, et qui, dix-sept ans après, revenait l'aider à monter vers le trône éternel. Ce ne fut plus, jusqu'à la fin, qu'une suite de confidences mêlées de prières, d'actes de foi, ou d'affectueux baisers sur la croix du Sauveur. Penché sur le chevet du mourant, l'ami dévoué qui l'assiste lui sert à la fois de secrétaire et d'interprète, tantôt écrivant l'expression de ses dernières volontés, tantôt devinant dans ses regards ou sur ses lèvres la pensée que sa voix éteinte refusait d'achever, plus souvent encore murmurant à son oreille ces magnifiques prières, ces exhortations pathétiques,

ces gémissements ineffables par lesquels l'Eglise enfante les âmes à la vie éternelle.

Son testament fait la part des pauvres et celle de l'Eglise, celle du diocèse de Besançon et celle du diocèse de Nîmes. Il a, pour la maison des Sœurs de Charité, dont il est le fondateur, quelque chose de plus spécial et de plus affectueux ; les conseils qu'il leur adresse en quelques lignes, sous la forme d'une élévation vers Dieu, ne respirent et n'enseignent que la résignation tendre, l'amour héroïque, le dévouement le plus complet au service de l'humanité. Ses frères dans l'épiscopat sont aussi présents à sa pensée. Il nomme les uns dans son testament ; il écrit à d'autres des lettres touchantes pour les entretenir de leurs intérêts les plus sacrés. Une d'entre elles était destinée à son successeur. L'adresse était ainsi concue : *A Mgr l'évêque de Nîmes, à son arrivée.* Il s'arrête à ces mots, ses yeux se remplissent de larmes, et ses lèvres se contractent comme sous l'impression d'un sentiment pénible. Mais bientôt il prend son scapulaire, fait le signe de la Croix, demande de l'eau bénite, et, prenant toute sa fermeté, il termine et ferme la lettre. Son sacrifice était accompli sans réserve et sans retour.

Dès le 6 août, tout semblait fini. Le lendemain, on signale une amélioration ; mais l'espérance s'évanouit presque aussitôt, et, le 9, l'état du malade empirait encore. Le souffle lui manque, sa parole expire, son corps tout entier, à l'exception de la tête et du cœur, est déjà au pouvoir de la mort. M. le chanoine Thiébaud rend compte des impressions de la journée avec une vérité

inimitable d'expression et de sentiment. « Encore un » mot, écrit-il à une religieuse de l'hospice de Besançon, » puisqu'il y a encore un soupir. Notre saint malade est » de plus en plus saint, mais ses mains, déjà glacées, » refusent de le servir. Il comprend tout et répond à tout » par un signe des yeux. Il vient d'exiger que je lui » misse rochet, camail, croix et anneau ; je crois qu'il » aurait encore souhaité d'avoir sa mitre. Il nous a tous » appelés pour nous imposer les mains et pour nous » bénir. Il est plus que probable que par le courrier de » ce soir, je vous annoncerai qu'il est mort. Quand vous » recevrez cette lettre, vous pourrez prier pour le repos » de son âme. »

Dieu trompa encore une fois cette attente universelle par une prolongation d'agonie dont l'art ne pouvait se rendre compte. Mgr Cart sollicitait depuis longtemps un décret qui donnât une existence légale à la maison des Sœurs de la Charité. Dix-sept années marquées par des bienfaits et des services de tout genre avait rendu cet établissement bien cher à l'évêque et bien nécessaire à son diocèse. Toute l'ambition de sa carrière pastorale était de ne pas mourir avant d'avoir assuré la perpétuité de son œuvre. On n'osait plus lui en parler, ni le lui promettre, tant l'affaire éprouvait de retard. Enfin le décret impérial est rendu, et la nouvelle en arrive à Nîmes le 10 août. C'en est fait, la tâche de l'ouvrier évangélique est finie, et son bonheur au comble. Le lendemain, un sommeil précurseur de la mort s'empare de ses membres, et le 13 août, à trois heures du matin, tout est consommé !

S'il manque une page à ce récit, les habitants de Nîmes se rappelleront assez la consternation dont la ville fut frappée à la nouvelle d'une calamité que tous les esprits avaient prévue, que tous les cœurs redoutaient encore ; le concours immense qui se fit pendant cinq jours auprès de la dépouille mortelle du bon pasteur ; les bénédictions données à sa mémoire par les protestants aussi bien que par les catholiques ; trois pontifes quittant leur Eglise pour mener avec plus de pompe et plus de larmes le deuil de leur vénérable frère ; les chefs de la magistrature et de l'armée réunis, autour de ce cercueil, aux représentants de la cité et de l'Etat, dans l'accomplissement d'un commun devoir et dans l'expression d'une commune douleur ; la foule, tantôt pressée auprès du lit funèbre, pour baiser une dernière fois la main qui l'a si souvent bénie, tantôt suspendue aux lèvres de l'éloquent orateur (1) qui, par une heureuse confusion, mêle dans le même portrait l'éloge de Monseigneur de Chaffoy à celui de Mgr Cart, ravive des regrets anciens par des regrets nouveaux, et fait admirer, dans la même vie et dans la même mort, deux Franc-Comtois, deux évêques, deux saints ! Louons aussi cette pieuse initiative avec laquelle le conseil municipal propose d'élever un monument à des cendres si chères ; les nobles paroles consacrées par le premier magistrat du département à déplorer la perte publique devant le conseil général du Gard ; le vote unanime qui répond à ce discours, en contribuant généreu-

(1) M. le chanoine Couderc de Latour-Lisside.

sement aux frais du tombeau ; enfin, la naïve et filiale confiance des Nîmois qui les presse d'invoquer leur évêque comme un nouveau patron, et qui l'invite, au fond de sa tombe, à faire des miracles pour hâter le moment heureux de sa canonisation.

Pour nous, Messieurs, ce n'est point avec le marbre que nous paierons le tribut de nos louanges. Cette renommée est assez belle pour braver les injures du temps et l'oubli des hommes. Un jour viendra où la postérité jugera plus d'un nom et contestera plus d'une gloire, en présence de ces monuments sur lesquels nous avons voulu graver, d'une main hâtive, un souvenir immortel. Mais, tant que la foi vivra dans nos montagnes, on redira, de génération en génération, les mérites du pontife auquel elles ont donné le jour, et, à défaut de l'histoire, la reconnaissance du pays ne fera qu'acquitter une dette de justice en le surnommant, par une allusion à la triple ressemblance du nom, du caractère et de la vertu, le *saint François de Sales de la Franche-Comté.*

ÉPIGRAMMES, [1]

PAR M. AUG. DUSILLET.

—

I

Tous les hommes sont francs, mais pas au même point ;
Il faut, avec ces bons apôtres,
Se méfier de ceux que l'on ne connaît point....
Et prendre garde à tous les autres.

II

Souvent, pour un mot qui déplaît,
Entre amis la guerre s'allume ;
Un coup de langue, un coup de plume
Amène un coup de pistolet.

III

La propagande est un système
Dont les méchants, eux seuls, ont toujours profité.
Au physique, au moral (l'un de l'autre est l'emblême),
Le mal se communique avec rapidité ;
Mais les bons sentiments et la bonne santé
Ne se transmettent pas de même.
Deux mots encore sur ce point :

(1) On a déjà dit plusieurs fois, à l'occasion de semblables lectures, que le mot *Epigramme* est pris ici dans son ancienne acception, et que la plupart de ces petites pièces de vers ne font que reproduire, sous une forme nouvelle, des pensées connues. Voir les précédents recueils de l'Académie.

Qu'on laisse un fruit gâté parmi cent pommes saines ;
Dix fois dix contre un seul ne l'assainiront point ;
Lui, gâtera les dix dizaines.

IV

Comment faire pour qu'un secret
Soit bien gardé ? — Comment ?... Il faut, je le soupçonne,
Choisir un confident discret.
— Du tout, du tout ; il faut ne le dire à personne.

V

Dans la solitude qu'il aime
Le sage goûte un vrai plaisir,
C'est d'y converser à loisir....
Avec lui-même.

VI

On n'est jamais moins seul que dans la solitude,
Et c'est de là qu'on voit le mieux,
Quand du recueillement on a pris l'habitude,
Hommes et choses, temps et lieux :
Il suffit de fermer les yeux.

VII

Prenant des airs triomphants,
L'homme admire ses enfants ;
Mieux que son père il les aime !
Ce qui l'attache, en effet,
C'est moins le bien qu'on lui fait
Que le bien qu'il fait lui-même.
Dans son œuvre il se complaît,
Car, oubliant son essence,
L'homme, tout ingrat qu'il est,
Croit à la reconnaissance.

VIII

Médire de ses ennemis
Est l'occupation qu'à toute autre on préfère.
On dit aussi parfois du bien de ses amis,
Quand on n'a rien de mieux à faire.

IX

Avril me plaît, septembre aussi;
Pur et tiède est l'air qu'on respire :
C'est que là-bas l'hiver expire,
Et que l'été prend fin ici.
Avril me plaît, septembre aussi.
Mais le premier des deux m'inspire,
Après la fuite des autans,
L'*espérance* d'un plus beau temps,
Et l'autre la *crainte* d'un pire.
Jeune fillette, qui m'entends
Parler de crainte et d'espérance,
Voilà quelle est la différence
Entre l'automne et le printemps.

X

L'amour, ce fin chasseur qui nous guette en tous lieux,
A pour chacun de nous des lacs victorieux,
Mais non des amorces pareilles.
Chez l'homme, être grossier que la forme séduit,
C'est par les yeux qu'il s'introduit;
Chez la femme, par les oreilles.

XI

Parlons des femmes; il n'est rien
Qui soit d'un si doux entretien.

En toute occasion, moi, je les étudie,
Etude affectueuse, étude approfondie.
Leur influence, mal ou bien,
Nous conduit, tous tant que nous sommes :
Observons-les, amis, c'est le meilleur moyen
D'apprendre à connaître les hommes.

XII

Reines de l'Occident, charme de nos beaux jours,
Appui de notre enfance et de notre vieillesse,
Si parfois on vous craint, on vous aime toujours ;
Malheur à qui vous perd ! Honte à qui vous délaisse !
Une mère, une épouse, une fille, une sœur !...
O mes anges de paix, de bonté, de douceur !
On se repose en vous ; c'est en vous qu'on espère ;
Trop heureux de garder, sous votre joug chéri,
Une petite part des pouvoirs d'un mari,
Ou de l'autorité d'un père.

XIII

Je vous le dis en vérité,
L'amour, le fol amour naît de l'oisiveté.
Et vous, qu'une indigne maîtresse
Vit tomber à ses pieds en un jour de paresse,
Voulez-vous échapper au nœud qui vous surprit ?
Travaillez de corps ou d'esprit.
Mais, pour rompre à jamais de molles habitudes,
Cherchez les durs travaux et les âpres études.
Leurs fatigues vous guériront.
Il n'est point d'amant incurable ;
Tous le savent.... ou le sauront.
Eloignez-vous, d'ailleurs, l'effet sera plus prompt ;
Restez, il sera plus durable.

XIV

Eh quoi! ta langue, ami Valère,
Se pique de sincérité,
Et prétend, beau moyen de plaire!
Dire à chacun la vérité?
De sa franchise on la dispense ;
Le monde en est tout interdit.
Dans le monde, bavard maudit !
On ne dit pas ce que l'on pense
Lorsque l'on pense à ce qu'on dit.

XV

Blaise est homme d'esprit dans sa ville natale ;
A Paris c'est un sot : il faut de vrais acteurs
Dans une grande capitale,
Non des artistes-amateurs.

XVI

Jean ne plaît à personne, il est
D'une disgrâce incomparable ;
George, à qui personne ne plaît,
Me semble encor plus misérable.

XVII

Bastien ne moisit pas au gîte ;
Il va, court, est partout, fait tout.... Pauvre Bastien !
Croyant s'occuper, il s'agite.
Qui se mêle de tout ne s'intéresse à rien.

XVIII

Vincent se croit d'acier parce qu'il est cassant;
C'est du fer mal trempé, qui manque de souplesse.
De la raideur, de la faiblesse,
Voilà ton lot, ami Vincent.

XIX

Heureux destin que celui de René!
— En quoi son sort vaut-il mieux que le nôtre?
— Par sa femme il n'est pas mené.
— C'est donc par la femme d'un autre.

XX

Quel ennui! quel abus! traîner au cimetière
Après chaque défunt la ville tout entière!
Foin des enterrements, disait un jour Damis;
Je ne vais de bon cœur qu'à ceux de mes amis.

XXI

Phlégon, que l'avarice obsède,
Est l'esclave de son trésor;
Riche, il croit posséder son or,
Et c'est son or qui le possède.

XXII

Si vos richesses
Brillent aux yeux de l'indigent,
Qu'il vous les pardonne en songeant
A vos largesses.

XXIII

Luc enseigne l'amour divin;
Il l'enseigne par la pratique,
N'étant point orateur mystique,
Ni le moins du monde écrivain.
Pour adorer Dieu dans son temple,
A-t-on besoin de tant d'esprit?
Un bon discours, un bon écrit
Ne valent pas un bon exemple.

XXIV

L'homme est plus insensé, plus faible que méchant;
Il faut le mépriser encor plus que le craindre,
Dit le philosophisme au ton dur et tranchant.
La charité chrétienne ajoute : il faut le plaindre.

XXV

L'homme est né pour souffrir; un décret rigoureux
Dans nos premiers parents nous frappa d'anathème :
Prendre pitié des malheureux,
C'est faire un retour sur soi-même.

XXVI

L'homme meurt, las de souffrir;
Le Juste seul sait mourir.

NOTE ADDITIONNELLE

aux rapports publiés

DANS LE PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

SUR LES CONCOURS DE 1854 ET 1855.

—

ANNÉE 1854.

Concours d'histoire. — L'Académie, conformément aux conclusions du rapporteur, a accordé à titre d'encouragement deux médailles de bronze :

L'une à M. Alexandre Barthelet, notaire à la Cluse (Doubs), auteur du mémoire n° 1, intitulé : *Notices historiques sur l'abbaye de Mont-Sainte-Marie;* l'autre à M. Adolphe Marlet, auteur du mémoire n° 2, ayant pour titre : *Recherches historiques sur la ville et le château d'Ornans* (1).

Concours de philosophie morale. — De l'influence des fêtes et des divertissements publics. L'auteur du mémoire n° 2, couronné par l'Académie, est M. Louis Balahu de Noiron.

L'auteur du mémoire n° 1, jugé digne d'une mention très-honorable est M. l'abbé Moussard, professeur au collége de Saint-François-Xavier, à Besançon (2).

(1) Voir le Recueil de 1855, p. 35.
(2) Voir le Recueil de 1855, p. 54.

ANNÉE 1855.

Concours d'éloquence. — L'auteur du discours n° 3, auquel l'Académie a accordé une médaille d'encouragement de la valeur de la moitié du prix, est M. Michalet, avocat à Dole.

L'auteur du discours n° 4, qui a obtenu la même distinction, est M. Girard, régent au collége de Gray.

Le mémoire n° 1, jugé digne d'une mention honorable, est de M. l'abbé Moussard, professeur au collége de Saint-François-Xavier (1).

(1) Voir le Recueil de 1855, p. 96.

LISTE ACADÉMIQUE.

JANVIER 1856.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Brouzès, Proviseur du Lycée; à Clermont (août 1851).

Busson (l'Abbé), ancien Secrétaire général du Ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (août 1841).

Dey, Inspecteur des Domaines; à Auxerre (janvier 1854).

Delesse, ✻, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✻, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Doney (Mgr), ✻, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O✻, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✻, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✻, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1833).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✻, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✻, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Guyornaud (Clovis), Homme de lettres; à Paris (janvier 1843).

Kornprobst, ✻, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Laboulaye (de), ancien Député (novembre 1848).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✵, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✵, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Lezay-Marnésia (le Comte de), C ✵, ancien Préfet de Loir-et-Cher, Sénateur; à Blois (août 1852).

Magnoncour (Flavien de), ✵, ancien Pair de France; à Frasne-le-Château (Haute-Saône) (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✵, anc. Député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, C ✵, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Micaud, ✵, ancien Maire de Besançon.

Michelle, O ✵, Directeur de l'Ecole normale; à Paris (août 1850).

Montalembert (le Comte de), ✵, membre du Corps législatif, de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

Perrin (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✵, *Secrétaire perpétuel honor.* (août 1838).

Ponçot, ✵, O ✵, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Salvandy (le Comte de), G C ✵, membre de l'Académie française; à Paris (mars 1846).

Tourangin, G O ✵, Sénateur (30 novembre 1848).

Villiers du Terrage (de), O ✵, ancien Préfet du Doubs, Conseiller d'Etat et Pair de France; à Tours (janvier 1819).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Dusillet (Léon), ✵, Président perpétuel honnoraire (septembre 1806).

Weiss, O ✵, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✵, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✵, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

Bourgon, ✵, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, ✵, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✵, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✵, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Clerc (Ed.), ✵, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de), (août 1837).

Convers, ✵, Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Gardaire, ✵, ancien Recteur (août 1840).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Villars, ✵, Directeur et Professeur à l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

Dusillet (Auguste), ✵, Conseiller à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine de Besançon (août 1844).

Tripard, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Person, ✵, Professeur de physique, Doyen de la Faculté des sciences (août 1845).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✵, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François-Xavier (août 1847).

Loiseau, ✵ Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✵, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

GUENARD (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

SAINT-JUAN (Alexandre DE) (août 1853).

VUILLERET (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon (août 1853).

COQUAND, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Besançon (janvier 1854).

CLERC DE LANDRESSE, Avocat à la Cour impériale (janvier 1855).

CHIFFLET (le Vicomte), (janvier 1855).

DRUHEN, Docteur en médecine (janvier 1855).

MARTIN, Professeur à l'Ecole de médecine de Besançon (août 1855).

Paul LAURENS, Chef de division à la préfecture (août 1855).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

GUYÉTANT, ✠, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Paris (février 1809).

COLIN, ✠, Conseiller honoraire à la Cour de cassation; à Paris (février 1811).

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✵, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✵, membre de l'Académie des sciences; à Paris (août 1827).

Péclet, O ✵, Professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale; à Paris (août 1828).

Dalloz, O ✵, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes; à Agde (Hérault) (janvier 1834).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Vesoul (août 1834).

Magnin (Charles), O ✵, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✵, Conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✵, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), Médecin en chef de la Salpêtrière; à Paris (août 1839).

Tissot, ✵, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✵, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Marquiset (Armand), ✵, ancien Sous-Préfet; à Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône) (janvier 1844).

Wey (Francis), ✵, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Saint-Lupicin (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur de rhétorique au lycée de Cahors (août 1849).

Gaume (Mgr), Protonaire apostolique, Vicaire général honoraire du diocèse de Reims; à Paris (août 1850).

Reverchon, ✵, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Dalloz (Armand), ✵, Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1851).

Bigandet (l'Abbé), Missionnaire apostolique; à Pinang (janvier 1853).

Vieille (Jules), Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Pallu, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Lonchamp, avocat; à Vesoul (août 1855).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✵ O ✵, Littérateur; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✵ O ✵, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✵, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Thirria, O ✵, Ingénieur en chef des Mines; à Paris (août 1834).

Caumont (de), O ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✵, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Sous-Préfet; à Marvejols (août 1842).

Leglay, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✵, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Génin, ✵, ancien Chef de division au Ministère de l'instruction publique; à Paris (28 janvier 1850).

Stiévenard, Doyen de la Faculté des lettres; à Dijon (août 1850).

Forster, ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

PICOT, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

GINGINS LA SARAZ (le Baron DE), Correspondant de l'Académie royale de Turin; à Lausanne (mai 1839).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, Historien; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

MATILE, Historien; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Officier d'artillerie; à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, Professeur au collége de Porrentruy (janvier 1855).

HUMBOLDT (le Baron Alexandre DE); à Berlin (août 1855).

MANZONI (Alexandre); à Milan (août 1855).

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

TABLE.

Discours de M. le président..... pag. 1
Discours de réception de M. Druhen aîné.. 15
Réponse de M. le président..... 43
Pièces de vers, par M. Alex. de Saint-Juan. 45
Rapport de M. Pérennès, secrétaire perpétuel, sur les travaux académiques.... 50
Discours de réception de M. Chiflet..... 73
Réponse de M. le président..... 83
Notice sur les derniers moments et sur la mort de Mgr Cart, évêque de Nîmes, par M. Besson, supérieur du collége de Saint-François-Xavier..... 85
Epigrammes, par M. Aug. Dusillet..... 105
Note additionnelle aux rapports publiés dans le précédent compte-rendu sur les concours de 1854 et 1855..... 113
Liste académique..... 115

Besançon.— Imp. de Dodivers et Ce, Gr.-Rue, 42.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 26 AOUT 1856.

Président annuel,

M. L. BRETILLOT.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

Dans le nombre considérable des sujets que les Académies, les Sociétés littéraires, les Corps scientifiques des départements mettent chaque année à l'étude en France, par la voie des concours, il en est bien peu qui excitent un intérêt assez puissant pour amener dans la lice des concurrents nombreux et exercés, et devenir l'objet de l'attention publique. Cette rare bonne fortune, l'Académie de Besançon l'a eue pour la question d'économie politique qu'elle avait choisie l'an dernier. Vous demandiez « *de rechercher les causes de l'émigration des*

» *habitants des campagues vers les grands centres de* » *population ; d'en exposer les conséquences au point* » *de vue de la morale, de l'hygiène et de la fortune* » *publique; enfin de faire connaître les moyens de la* » *maintenir dans des limites compatibles avec la raison,* » *la prospérité du pays et les intérêts bien entendus des* » *habitants des campagnes.* » Plus de quarante mémoires, fait inusité dans les annales de vos concours, ont répondu à cet appel. Des journaux voués à la cause du progrès ont cru voir dans le choix du sujet l'intention secrète de blâmer la constitution présente de la société, et, pour rendre plus flagrante l'idée de dénigrement qu'ils prêtaient à l'Académie et qu'ils désapprouvaient, ils ont pris le parti de nier le fait de l'émigration. D'autres, au contraire, plaçant leur idéal politique et social dans un lointain fort reculé, ont dit bien haut que vous aviez posé la question du siècle ; ils ont bruyamment approuvé une investigation qui devait montrer que tout n'était pas pour le mieux dans l'organisation sociale actuelle. Une troisième feuille politique, que l'état présent des choses comble de satisfaction, a tenté d'élucider, dans une série d'articles, la question proposée par l'Académie, mais sans dire d'où venait cette question, et, par conséquent, sans rechercher s'il fallait ou non ranger l'interrogateur au nombre des contempteurs du temps présent. Elle l'a fait sous cette forme cavalière et dégagée qui est particulière à certains publicistes quotidiens, mais qui, trop souvent, laisse au fond les sujets qu'ils daignent traiter sous un demi-jour par trop discret. Il n'est pas jusqu'à l'Académie des sciences morales et po-

litiques, ce savant rameau de l'Institut, dont vous n'ayez éveillé l'attention, et qui ne vous ait certainement fait l'honneur de penser à vous en mettant au concours pour 1857 une question dont la connexité et le rapport se trouvent être des plus prochains avec celle que vous aviez proposée.

Les concurrents eux-mêmes, ou du moins une partie d'entre eux, ne trouvant ni assez étendu ni peut-être assez élevé le point de vue sous lequel vous paraissiez désirer que la question fût étudiée, se sont jetés dans des considérations religieuses, politiques, et de haute morale, qui prêtaient à des amplifications, ou, comme disaient les anciens, à des déclamations aboutissant à des conclusions en sens opposé, selon la tournure d'esprit et les idées favorites de leurs auteurs. A propos d'une question d'économie politique, ils se sont mis à gourmander notre société française. Au lieu d'étudier patiemment des faits de l'ordre économique, et de tâcher de savoir ce qui les avait produits et ce qu'ils devaient produire, ils ont trouvé plus facile de proposer à cette société, douée de tant de vitalité, de s'amender et de se refondre. Mais les forces n'étaient pas, nous devons le dire, à la hauteur de ces hardis conseils. Pour se faire écouter, il eût été nécessaire qu'ils vinssent d'assaillants plus aguerris et pourvus d'armes mieux trempées.

Est-il besoin de dire que l'Académie n'a pas eu les ambitieux desseins qu'on lui a supposés. Voyant s'accroître et devenir anormal le mouvement ordinaire qui entraîne vers les villes une partie de la population des campagnes, elle a pensé qu'il serait utile de savoir d'où

provenait cet accroissement d'une émigration qui est naturelle et régulière tant qu'elle se maintient dans de justes bornes. Elle a jugé qu'il serait intéressant de rechercher ce que ce déplacement extraordinaire pourrait produire de bon ou de fâcheux pour le corps social, et comment il serait possible d'y faire obstacle, s'il paraissait opportun de le modérer. Les concurrents versés dans la connaissance et dans l'étude des faits économiques, ne se sont pas mépris sur l'intention de l'Académie. Leurs réponses à des questions délicates et dont ils comprenaient la difficulté et la portée, peuvent être avouées par la science. Aucun d'eux n'a mis en doute le fait même de l'émigration. Il ne pouvait être obscur que pour les yeux décidés à ne pas regarder. Le mouvement n'était que trop réel, et déjà les résultats connus du recensement de la population de 1856 fournissent, pour les trois départements de la Franche-Comté, la preuve irrécusable que vous n'aviez pas inconsidérément apprécié l'importance et l'intensité d'un déplacement qui pouvait dégénérer en une véritable perturbation sociale.

Oui, l'habitant de la campagne abandonne les champs plus qu'il ne l'avait fait jusqu'ici. Quelle est la cause de cette désertion et qu'en arrivera-t-il ?

L'auteur du mémoire portant le n° 15 et ayant pour épigraphe cette phrase de Sully : « *Pâturage et labourages ont les mamelles nourricières de l'Etat,* » attribue ce déplacement immodéré à l'envie naturelle qu'ont les hommes d'aller là où ils pensent qu'il fait meilleur vivre. Dans les villes se concentrent une foule d'avantages, de plaisirs, de jouissances qui exercent sur l'imagina-

tion du paysan un attrait irrésistible. La vie y est plus facile, plus douce. L'ambition y trouve amplement à se satisfaire. Aussi, quoique le résultat du déplacement paraisse à l'auteur fâcheux au point de vue de la santé publique, de la morale et de la fortune de l'état, il ne trouverait ni utile, ni juste, ni chrétien, qu'on cherchât à l'entraver. Il accuse, un peu à la légère, l'industrie d'enlever à l'agriculture les bras dont celle-ci a besoin pour augmenter ses produits, et il ne voit de remède efficace au mal que dans le séjour à la campagne des grands et moyens propriétaires, employant, comme les Anglais, leurs revenus à améliorer leurs terres, donnant l'exemple de la résidence, augmentant le bien-être du paysan par la dépense qu'ils feraient autour d'eux, et n'oubliant pas enfin que « la fortune est une fonction. »

L'auteur du mémoire n° 28, qui a pour devise le γνωτι σεαυτον grec, voit dans l'affaiblissement de la foi religieuse, dans la propagation du scepticisme au sein des campagnes, la cause puissante, unique peut-être, qui détermine le cultivateur à délaisser le travail des champs pour aller chercher dans les centres de population les moyens de fortune, les distractions, les jouissances de la vanité et des sens, qu'on y trouve plus facilement qu'au village. Conséquent avec lui-même, il pense que l'établissement de couvents d'hommes, joignant l'exercice de la prière au travail de la terre, aurait sur l'esprit des paysans une salutaire influence, par l'exemple qu'ils donneraient de l'abnégation, de l'humilité, du sacrifice, et déciderait l'ouvrier cultivateur à demeurer là où la Providence l'a fait naître. Quelque respectable que soit l'idée

religieuse, qui est le fondement et l'âme du mémoire, elle n'aurait pas eu, au point de vue économique, une valeur suffisante pour le faire mentionner dans ce rapport, s'il n'eût contenu une démonstration aussi exacte qu'intelligente de l'action exercée sur l'émigration par la dispensation de la charité publique et privée dans la ville de Besançon. Les nombreux secours qu'y distribuent les associations de charité, les établissements de bienfaisance, les hôpitaux, le clergé, les particuliers, attirent du dehors, particulièrement du département de la Haute-Saône, une masse de cultivateurs qui, à l'aide de cette abondante et peut-être prodigue charité, s'habituent à vivre sans travailler, ou en travaillant le moins possible ; ils élèvent leurs enfants dans une vie de paresse et de misère que l'aumône soutient, mais n'humilie plus. Ce fait, mis en pleine lumière par l'auteur du mémoire, mérite la plus sérieuse attention, car ce qui se passe à Besançon est répété dans toutes les villes importantes de France, et le sentiment le plus humain, le plus chrétien, pourrait, s'il ne se surveillait et ne s'imposait de sages et prudentes règles, enfanter des résultats que l'esprit de charité ne voudrait ni n'oserait avouer.

Le mémoire n° 14, sous l'épigraphe *ægri somnia*, débute par une espèce de roman dans lequel est brièvement racontée l'histoire de trois paysans quittant la campagne pour aboutir, l'un à la ruine et à l'abrutissement, le second à une mort anticipée, le troisième au déshonneur et au crime. Puis, dans une partie didactique, l'auteur attribue à l'ambition, au désir de mieux être, le délaissement des campagnes. Il veut alors que

pour améliorer la situation des paysans, leur instruction soit mieux dirigée, qu'elle devienne professionnelle, que le régime de la propriété soit réorganisé pour éviter le morcellement, que l'industrie vienne se mêler au travail des champs, enfin, qu'il soit pris des mesures législatives pour entraver l'accumulation dans les villes des ouvriers industriels. Il ne se fait pas illusion sur le peu d'efficacité de ces divers moyens, contre un mal qui lui semble profond, et il appelle la Providence au secours du corps social menacé.

Ce sont d'autres causes qui paraissent, à l'auteur du mémoire n° 27, avoir produit l'émigration, et nous ne pouvons mieux résumer ce qu'il n'ose, dit-il, appeler un mémoire, qu'en citant ce passage.

« Puisqu'une centralisation excessive, la disparition » presque complète du sol français de ce qu'on appelle » la grande propriété, la prépondérance enfin donnée à » l'industrie ou prise par elle sur l'agriculture, ont » amené l'émigration dont on déplore les conséquences, » il semblerait qu'il dût être suffisant de dire : Faites » cesser cette centralisation, reconstituez la grande pro- » priété, redonnez, faites reprendre à l'agriculture l'im- » portance qu'elle doit avoir... Mais ce n'est pas chose » aussi facile qu'on pourrait le croire. On ne change pas » d'un mot, d'un trait de plume, les institutions et les » mœurs d'un grand peuple, et il y a plus de difficulté » qu'on ne pense à réduire en pratique ce qui, en » théorie, semble tout naturel. Néanmoins, ce qui ne » peut se faire tout à la fois, on le fait avec le temps. »

L'auteur se livre alors à des réflexions judicieuses et

sensées sur les moyens de restreindre la centralisation gouvernementale, dont l'effet est de provoquer l'accumulation de la population dans les villes. Après avoir rappelé ce que le gouvernement a essayé de faire dans ce sens, « nous craignons, dit-il, que même en ce qu'on » a fait, on n'ait pas pris la bonne voie, on n'ait pas » mis le doigt sur la plaie. Au lieu de laisser, de donner » ou de rendre aux conseils locaux, aux départements, » aux communes, une latitude assez grande pour remettre » entre leurs mains l'administration de ce qu'en bonne » justice on doit reconnaître comme leurs affaires, leurs » biens, leurs deniers propres, on les retient encore » dans une tutelle trop resserrée, qui inspire à ces conseils » une sorte de découragement, et les empêche d'appor- » ter dans leurs affaires l'intérêt qu'il serait important » qu'ils y missent. » De cette observation, dont la vérité ne peut être méconnue par quiconque a fait partie d'un conseil communal ou départemental, il arrive à conclure que si la décentralisation s'opérait dans le sens d'une plus grande liberté laissée à ces corps pour gérer la cause commune, la conséquence infaillible serait de « retenir dans leurs pays respectifs un certain nombre » d'hommes capables que le flot entraîne aujourd'hui » vers les capitales, et qui ont besoin de trouver à l'ac- » tivité de leur esprit un aliment qui lui manque dans » l'état actuel des choses. Qu'on assigne ensuite à ces » hommes nés pour l'action une partie des fonctions au- » jourd'hui rétribuées par l'Etat, et qui pourraient ainsi » devenir gratuites et simplement honorifiques; ce se- » ront autant de liens nouveaux par lesquels ils seront

» retenus dans leurs pays. En même temps qu'on dégrè-
» verait le budget, on populariserait le noble principe de
» servir l'Etat par un sentiment d'honneur et de dévoue-
» ment, et non par l'appât du lucre, qui tend aujour-
» d'hui à dominer partout. Ainsi serait ramenée, du
» centre à la circonférence, une portion de cette sève si
» abondante dans une nation active et éclairée comme
» la nation française. »

Vous avez approuvé, Messieurs, le mérite et l'opportunité de ces réflexions. Si l'auteur avait porté sur d'autres faces de son sujet autant de lumière et de sens pratique, son travail, tout condensé qu'il est, eût été certainement un des plus remarquables du concours. Il vous a paru digne d'une mention honorable, et vous la lui avez décernée.

Dans le mémoire inscrit sous le n° 30, et portant pour devise : « *Toutes les industries sont solidaires,* » on trouve d'abord une introduction où, sous des formes semi-familières, sous l'allure et le nom même de Jacques Bonhomme, l'auteur dit qu'il se gardera bien de s'écarter de la question d'économie politique rurale posée par l'Académie. Il y réfute victorieusement la négation du déplacement qu'avait cru devoir faire un journal politique, jette un coup d'œil sur les phases successives par lesquelles l'agriculture a passé depuis 1789 jusqu'à nos jours, et arrive à conclure que la situation critique des agriculteurs ne s'est guère améliorée depuis 1848.

Abordant au fond le sujet du concours, l'auteur dit avec raison que, parmi les causes qui déterminent les gens des campagnes à émigrer, il y en a de générales, de

principales ou relatives à la France, et enfin d'accidentelles ou locales. Il voit les causes générales :

1° Dans le désir naturel qu'a tout homme de rendre sa position meilleure. L'ouvrier agricole est convaincu qu'il occupe le dernier rang de l'échelle sociale ; il est mal nourri, mal vêtu, mal rétribué ; il envie et recherche d'autres situations qui lui paraissent préférables.

2° Dans la nécessité permanente du recrutement, au sein de la campagne, d'une partie au moins des professions urbaines.

3° Dans le fréquent abandon, par les jeunes filles, de travaux qu'elles trouvent rudes et pénibles, pour en choisir d'autres qui soient en rapport avec la nature de leur constitution, la faiblesse de leur sexe, et où leur amour inné de la parure et du luxe trouve à se satisfaire.

Les causes spéciales à la France, qu'il énumère comme ayant contribué à faire quitter le travail des champs, sont assez nombreuses. Nous avons remarqué les suivantes :

1° La propension des Français à préférer le paraître à l'être, le brillant au solide, d'où provient le dédain qu'on manifeste généralement, dit-il, à l'égard du paysan, et que celui-ci ressent au point de lui faire croire qu'il est exploité par les autres classes de la société.

2° L'absence de capitaux suffisants pour que l'agriculture puisse donner des produits abondants qui lui permettraient de rémunérer équitablement tous ses travailleurs.

3° Le poids des charges qui, d'après nos lois civiles, accompagnent nécessairement l'administration par autorité de justice des petits patrimoines fonciers. Cette administration arrive beaucoup plus souvent, par suite de décès et de liquidations ou expropriations, qu'on ne pourrait le penser.

4° La disproportion entre les impôts supportés par la propriété rurale et par la propriété foncière.

5° L'insuffisance des secours à attendre en cas de pertes résultant de la gelée, de la grêle, des inondations ou de tout autre accident.

6° Enfin, le chômage trop répété et trop souvent forcé du travail agricole.

Les causes accidentelles ont été, selon lui, le résultat de la disette de 1846, de la révolution de 1848, de la mévente des blés en 1848, 1849 et 1850, qui en a été la conséquence, au moins en partie, de l'aggravation de charges produite par l'impôt des 45 centimes, des maladies qui ont affecté la pomme de terre et la vigne, et des mauvaises années qui se succèdent depuis 1853.

Quant aux conséquences de l'émigration, l'auteur les trouve déplorables au triple point de vue de la morale, de l'hygiène et de la fortune publique. Il appuie ses critiques de nombreuses et longues citations prises dans les écrits des hommes qui se sont spécialement occupés de l'état moral et physique des populations, et de la situation actuelle de l'agriculture.

Cherchant alors les moyens de remédier aux souffrances de cette agriculture et de faire ainsi disparaître,

ou au moins d'affaiblir la cause principale de l'émigration, il en indique un certain nombre qui lui sont naturellement suggérées par les faits dans lesquels il a cru reconnaître l'origine de la désertion du travail des champs. Parmi ces moyens, il insiste particulièrement sur l'utilité qu'il y aurait à disséminer l'industrie dans la campagne, en vue de procurer à l'ouvrier agricole un supplément de travail qui préviendrait le chômage, et un supplément de salaire qui lui est indispensable; sur la nécessité d'arrêter les résultats fâcheux du morcellement excessif de la propriété par la formation d'associations agricoles, quant à la propriété, qui substitueraient à la culture fractionnée et onéreuse les procédés féconds de la grande culture et les avantages de la grande propriété.

Quoique vous ne partagiez pas, Messieurs, toutes les idées émises dans ce mémoire, et que vous ayez d'importantes réserves à faire à cet égard, vous avez reconnu que l'auteur a vu de près l'état des habitants de la campagne, et qu'il parle de choses qu'il a étudiées avec soin. Il s'occupe plus des moyens économiques que des moyens moraux de combattre l'émigration, parce qu'à ses yeux elle prend sa source dans la position difficile et précaire du cultivateur, qui se promet une vie meilleure par un changement d'état et de lieu. Ses raisonnements n'ont pas tous une égale portée, ses remèdes ou topiques une égale valeur. Cependant ce long travail est instructif et intéressant, malgré la diffusion du style et l'affectation de simplicité, ou même de trivialité, que le concurrent s'est malencontreusement étudié à lui donner. Vous

avez jugé qu'il devait être distingué dans le concours et récompensé par une mention honorable.

Moins développé que le précédent, le mémoire portant le n° 21 a franchement abordé la question qu'il examine et discute sobrement, à la lumière des principes de l'économie politique et de la morale religieuse. Toutes les faces du sujet n'y ont pas été embrassées, tous les faits recueillis et convenablement appréciés. On y rencontre avec surprise quelques assertions qui feraient sourciller un économiste et que la science ne reconnaîtrait pas. Mais le mémoire a le mérite de présenter, dans un style simple, franc, et qui ne manque pas de relief, les principales difficultés de la question, d'éveiller les idées et d'aider beaucoup à la solution.

Expliquant pourquoi le pauvre n'est pas secouru à la campagne comme dans les villes, l'auteur dit : « L'éducation porte en elle-même je ne sais quoi de libéral » et de généreux, à l'influence duquel l'âme ne sait et » ne peut se soustraire. En éclairant l'esprit, elle dilate » et agrandit le cœur. Voilà pourquoi il y a généralement plus de charité dans les classes élevées que dans » la bourgeoisie, chez l'homme instruit que chez l'ignorant, à la ville qu'à la campagne. Celui qui s'est enrichi à force de labeur et de privations garde souvent » l'étroitesse de son âme. L'or est toujours son Dieu. » Ignorant l'art de jouir, il continue d'amasser, jusqu'à » ce qu'un héritier vienne faire justice de cette fortune, » et quelquefois la dissiper avec autant de rapidité que » celui dont il la tient a mis de lenteur et de persévérance à l'acquérir. Dans les campagnes, l'économie,

» ou plutôt la parcimonie est une vertu. Loin d'avoir à
» se cacher, l'égoïsme y trône et a ses adorateurs. On ne
» le méprise pas, on lui porte envie. Dans nos cités, ce
» n'est pas seulement la charité qui est charitable, c'est
» aussi la vanité. Là le respect humain exerce sa pression,
» la mode sa tyrannie. Mode heureuse et respectable
» que celle qui entraîne dans les voies de la charité les
» âmes froides et insensibles ! Voilà pourquoi tant de
» malheureux viennent demander à l'hospitalité des
» villes le pain que leur refuse le sol fécondé par leurs
» sueurs. La misère les chasse des campagnes où, si dans
» les années d'abondance, on trouve peut-être plus fa-
» cilement à vivre, par contre on y est en proie à de plus
» affreuses privations dans les temps de détresse. »

Ailleurs, l'auteur demande qu'on fasse pour l'agriculture ce qui a été fait pour l'industrie, qu'on la commandite de manière à ce qu'elle puisse accomplir ses destinées et répondre à ce que l'avenir exige d'elle. Il s'indigne de l'abandon dans lequel on laisse en France cette noble profession, et ajoute :

« Chez nos voisins d'outre-Manche, l'ambition pousse
» les jeunes gens vers les carrières agricoles : en France,
» elle les en détourne. Les *gentleman farners* con-
» stituent, en Angleterre, la classe la plus considérable
» et la plus riche après celle des lords et des hauts
» négociants ; en France , le cultivateur, quoiqu'il ait
» gagné en considération , n'a pas encore conquis dans
» la société le rang et l'estime auxquels il aurait droit.
» Etrange aberration ! Il y a encombrement dans toutes
» les carrières ; les écoles du gouvernement sont assié-

» gées ; la jeunesse française en est réduite à prendre
» d'assaut l'avenir le plus modeste ; et la plus indépen-
» dante des professions, la plus utile, la plus en rapport
» avec le physique et le moral de l'homme, celle-là reste
» accessible et on la dédaigne ! Cependant la carrière
» agricole doit être en temps de paix ce que celle des
» armes est en temps de guerre, la profession du grand
» nombre, le terrain sur lequel toutes les conditions se
» rencontrent, le déversoir destiné à recevoir et à utiliser
» le superflu d'intelligence, de savoir et de forces vives
» qui, loin de profiter à la société, s'il prenait une autre
» direction, ne ferait que l'empêcher de fonctionner en
» l'inondant. »

Ces citations, que nous aurions voulu multiplier, doivent donner une suffisante et favorable idée de ce mémoire, auquel vous avez accordé une mention très-honorable. L'auteur le termine en résumant ainsi les moyens qu'il a proposés pour combattre l'émigration :

« Il faut arrêter le progrès du paupérisme dans les
» communes rurales, rendre à la terre le travail, les lu-
» mières et les capitaux, honorer l'agriculture dans le
» cultivateur et l'ouvrier agricole, attacher ce dernier au
» sol par l'élévation du salaire, l'augmentation du bien-
» être et l'exonération du service militaire, enfin mettre
» la morale publique, dans les campagnes, sous la sauve-
» garde des lumières et de la religion. »

Avec le mémoire n° 13, qui a pour devise ces paroles de saint Augustin : *Nulla est homini causa philosophandi nisi ut beatus sit*, l'exposition et la discussion s'animent, se colorent, et prennent une allure agressive

qui va jusqu'à la passion. L'auteur commence par constater que les campagnards émigrent vers les villes, qu'ils ne reviennent jamais aux champs, et que les ouvriers des villes n'y viennent pas davantage. Les campagnards ne sont donc pas heureux. L'amour de la terre les tue, et le morcellement en est la cause. Ils veulent acquérir à tout prix et conserver quoi qu'il arrive. De là les divisions infinies d'héritage, les difficultés, les procès ruineux et les achats sans moyen de payer, achats qui finiront cependant par mettre toute la terre aux mains des paysans, et accroître ainsi la séparation du bourgeois et du campagnard.

Pour le règlement du prix des fermages, le paysan n'est pas libre. Les propriétaires abusent du besoin qu'il a d'avoir cette ferme qui doit faire vivre sa famille et lui. S'il améliore, le propriétaire lui enlève, au renouvellement du bail, le bénéfice de l'amélioration par l'augmentation du prix, ou le renvoie s'il n'y veut consentir. La valeur de la terre croît au profit de celui qui possède et non au profit de celui qui a créé et procuré cette valeur.

« On doit comprendre maintenant, dit l'auteur, » l'avidité avec laquelle le paysan se jette sur la terre. » La propriété, pour lui, c'est le droit au travail, c'est la » liberté, c'est la vie. » Ce droit, il l'acquiert à un prix ruineux, et les machines ont tué la quenouille, l'industrie de sa femme et de ses filles.

Quand le propriétaire campagnard, quand le fermier sont misérables, le journalier ne peut que l'être davantage encore. Son salaire reste fort au-dessous de ce qui

est nécessaire pour le faire vivre. Si l'on veut s'en convaincre, qu'on médite le budget des recettes et dépenses d'une famille composée de cinq personnes, le père, la mère et trois enfants. La dépense annuelle est de 674 fr., et la recette de 500 fr., laissant un excédant de l'une sur l'autre de 174 fr. à prendre on ne sait où.

De cet état de misère, la mauvaise assiette des impôts qui grèvent la terre peut, à son tour, en revendiquer une bonne part. Impôts fonciers, impôts sur la transmission des immeubles, impôts pour les chemins vicinaux, qui ont ressuscité l'ancienne corvée, octrois des villes, taxes indirectes de consommation, tous pèsent en définitive sur l'agriculture et ses produits. Ne serait-il pas raisonnable de les remplacer par des redevances que l'Etat prélèverait en compensation de certains services qu'il rendrait, comme d'assurer et de couvrir toutes les pertes provenant d'incendies, de gelées, de sinistres quelconques, comme de transporter les denrées et les marchandises, ainsi qu'il le fait pour les lettres et les journaux.

Après l'impôt, l'usure, les procédures, le recrutement, qui enlève aux campagnes les jeunes bras et ne les leur rend guère, aggravent encore la position du paysan.

Si, de la situation matérielle, on passe à l'état moral, on voit que le paysan ne sait rien, qu'on ne lui apprend rien, ou que si on lui apprend quelque chose, il ne se rencontre pas dans ce mince savoir une seule notion relative à l'occupation de toute sa vie. Il reste donc ignorant et barbare, et il n'est pas mieux doté ni pour le

cœur, ni pour la satisfaction de ses besoins et de ses sens. Les sentiments et les joies de la famille n'existent pas pour lui. Indignement nourri, mal vêtu ou pas vêtu, livré sans trêve ni merci aux travaux les plus durs et les plus fatigants, exposé à voir disparaître en un instant le fruit de ces rudes labeurs, il croit que les ouvriers des villes sont mieux traités que lui. Cette idée-là doit nécessairement lui venir par ce qui frappe ses yeux lorsqu'il va à la ville. Il abandonne une situation mauvaise pour en chercher une autre qui lui semble préférable. Voilà l'état actuel, voilà le présent de l'agriculture et de l'agriculteur.

Cherchant alors ce qui se passait dans les âges reculés, l'auteur veut prouver que presque tous les habitants des campagnes vivaient, au moyen âge, en communautés de biens et de ménage, où chacun conservait cependant ce qu'il possédait. C'étaient des associations rurales faites pour travailler et pour vivre. Nées sous l'influence et l'action des monastères, elles assuraient l'existence de chaque membre de l'association sans détruire la famille, le travail restant librement consenti.

Ces communautés ont subsisté longtemps, quelques-unes jusqu'à la Révolution. Le dix-huitième siècle les a fort ébranlées, et elles ont disparu en 1789, aux acclamations des associés. Il n'y avait plus assez là dedans pour la liberté de l'homme, mais le principe était bon.

L'auteur cherche ce qui a survécu de ces habitudes d'association, et il cite, à ce propos, une curieuse notice de M. Dupin aîné sur l'association agricole du Sault, encore aujourd'hui debout dans le département de la Nièvre.

Puis, après avoir expliqué qu'au sein du village actuel, et avec le morcellement indéfini du sol, aucun progrès sérieux n'est possible, et que le paysan, misérable et découragé, déserte de toute part la campagne qui manque de bras, il faut, dit-il, prendre son parti et arriver à changer les conditions de la vie matérielle, intellectuelle et morale du village. Il faut fonder des colonies agricoles, associer la propriété et les personnes, sans détruire ni la propriété, ni la liberté. Traçant le tableau de ce que produira cette association, il s'étudie à prouver qu'elle est d'une réalisation facile, et à montrer comment ses vues, quoiqu'elles semblent côtoyer de fort près les utopies phalanstériennes, peuvent se concilier avec la raison, avec les idées de l'époque, avec nos mœurs, avec nos croyances, comment elles peuvent prendre corps et devenir des faits.

Les associations ne doivent pas être purement agricoles. L'industrie doit venir s'y joindre afin de désemcombrer les villes, de varier le travail, de le rendre attrayant par l'organisation. L'instruction, libéralement distribuée à tous, doit y être surtout professionnelle. Alors régnera l'abondance, qui n'enfantera pas la paresse, comme quelques-uns le craignent, l'homme ne fuyant aujourd'hui le travail des champs que parce qu'il est dur, ennuyeux, improductif et insuffisamment rémunérateur. Au contraire, la sociéte agricole transformée fera disparaître les mauvaises passions, rendra moins nécessaires les moyens de répression, donnera à chacun ce qui lui revient, et fera du village régénéré le séjour du bonheur et de la paix.

Si l'Académie partageait la confiance de l'auteur, elle n'hésiterait pas à couronner ce long et intéressant travail, écrit avec une verve remarquable, qui atteste des connaissances étendues et variées, une imagination vive que le droit sens ne dirige pas toujours, un amour sincère des hommes, et l'ardent désir de rendre leur existence meilleure. Mais l'Académie craint que, parti d'un point de vue exclusif, le concurrent n'ait été conduit par la voie régulière mais peu sûre d'une logique excessive, à interpréter les faits dans le sens de ses idées, et à conclure d'une manière par trop systématique. Elle regrette de ne pouvoir reconnaître le talent, les bonnes intentions, les vues ingénieuses qui distinguent son œuvre, qu'en lui décernant une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

C'est la froide et sévère raison, c'est le bon sens éclairé et érudit qui ont été les inspirateurs et les guides de l'auteur du mémoire n° 32, ayant pour devise : *Ne quid nimis.* L'auteur examine d'abord quels obstacles, avant 1789, les lois, le régime communal, le régime industriel, les mœurs, les circonstances et les habitudes apportaient au changement de résidence des cultivateurs, des ouvriers d'état, des ouvriers industriels, des bourgeois et même des propriétaires ruraux. Après cette enquête faite rapidement, mais avec beaucoup de soin et d'exactitude, il montre les changements introduits par la révolution dans le droit d'aller et de venir, dans le régime de la propriété, de l'industrie et du commerce, dans les mœurs, dans les habitudes ; combien ces changements ont facilité, provoqué même la désertion des

champs par un certain nombre de grands, moyens et petits propriétaires, par l'ouvrier d'état et l'ouvrier cultivateur; quelle importance et quelle puissance d'attraction ils ont données aux villes, surtout à Paris ; comment enfin cette révolution, tout à la fois politique et économique, a déterminé l'émigration. C'est dans ce changement profond, dont l'action est permanente, plus que dans l'état misérable de l'ouvrier cultivateur, qu'il trouve la cause première et puissante de cette émigration.

Elle a pour résultat de faire arriver et s'entasser dans les grands centres une population besogneuse et immorale. Déjà le fait s'était produit sous l'ancien régime, malgré les entraves de la législation et des habitudes. Mais l'accumulation est devenue plus considérable et plus dangereuse, quoique la population misérable, à Paris, soit moins profondément viciée, moins gangrenée et criminelle qu'elle ne l'était avant 1789. Cette accumulation est mauvaise pour les mœurs, mauvaise pour la santé publique, fâcheuse pour les finances de l'Etat, qui doivent subvenir aux frais d'une armée nombreuse qu'on est obligé de garder sur pied, non pour défendre le territoire national qui n'est pas menacé, ou l'équilibre européen rarement compromis, mais pour tenir en respect la population déclassée. Sans s'appesantir sur les détails, l'auteur en dit assez pour faire sentir les inconvénients de l'émigration et ses dangers.

Dans la troisième partie de son mémoire, il examine sommairement les moyens qu'il lui paraît possible de conseiller et d'employer pour éviter l'encombrement dans les grands centres de population. Il met beaucoup

de soin à expliquer l'avantage qu'il y aurait à établir une statistique permanente du travail et des travailleurs, qui permettrait de renseigner constamment le public, l'ouvrier paysan, sur la chance qu'il aurait de trouver ou ne pas trouver du travail sur tel ou tel point. Il conseille de restreindre les travaux publics qu'on exécute sans prudence dans les grandes villes, surtout à Paris, et de reporter dans les campagnes une partie de cette activité désordonnée. Il voudrait qu'on cherchât à y reporter aussi certaines industries qui seraient éloignées des villes ; qu'on engageât les communes dont les ressources sont bornées, à s'associer entre elles pour organiser l'assistance et les secours communaux ; qu'on créât sur divers points des travaux agricoles ; qu'on mît davantage et plus facilement, par le crédit, le capital à la disposition des propriétaires ruraux ; qu'on donnât une direction professionnelle à l'instruction primaire des campagnards ; que par tous les moyens possibles on favorisât l'alliance de certains travaux industriels à la culture de la terre ; qu'on parvînt enfin à déterminer les propriétaires à ne pas quitter leurs terres et à y séjourner dans l'intention et avec la volonté de se mêler aux cultivateurs, de les connaître et de leur faire du bien.

Ce mémoire est l'ouvrage d'un homme réfléchi et éclairé, qui se rend un compte exact des effets de l'émigration, et qui a nettement démêlé et défini, sinon toutes, au moins les principales causes de cette émigration. Il cherche à y faire obstacle par des moyens praticables, en ayant égard aux mœurs, aux idées, aux passions du jour, en s'adressant plus à la raison indivi-

duelle, à l'intérêt de tous, qu'à l'action tendue et rarement efficace de l'autorité publique. Son style est simple, clair, élégant et sobre à la fois. Il ne vous a pas paru avoir pleinement résolu le problème que vous aviez proposé, mais avoir cependant assez approché de la solution, pour qu'il n'y ait que stricte justice à lui décerner le prix du concours.

Et maintenant que nous avons achevé notre tâche de rapporteur, nous ne pouvons cacher notre surprise qu'aucun de ces nombreux concurrents, venus de tous les points de la France pour déposer dans l'espèce d'enquête que l'Académie avait ouverte, n'ait pas vu et n'ait pas fait voir que l'accélération récente du mouvement qui pousse vers les villes les habitants des campagnes, est principalement due à des causes accidentelles qui ne se reproduiront probablement pas. Tous paraissent avoir oublié la détresse profonde dans laquelle l'agriculture a été plongée durant cinq à six années, de 1848 à 1852, par suite de l'avilissement général des prix de tous les produits agricoles. Propriétaires et fermiers en ont plus ou moins ressenti les désastreux effets. Elle en a jeté bon nombre hors de la culture. L'ouvrier cultivateur a été moins épargné encore, car le chômage était devenu plus fréquent et plus long. Son salaire, déjà insuffisant, n'a pas reçu d'augmentation jusqu'à ces derniers temps, quoique, dès 1853, la cherté des subsistances et d'une grande partie des choses nécessaires à la vie ait grandement accru la dépense du journalier, et lui ait rendu l'existence plus dure, plus misérable que jamais.

L'industrie et le commerce, au contraire, avaient déjà

repris, en 1849, une activité et une prospérité qui provoquaient au travail et permettaient de rétribuer convenablement le travailleur. Faut-il s'étonner que ces deux branches de l'activité humaine aient appelé à elles un certain nombre de ces hommes dont les bras et la force corporelle forment le principal instrument de travail, et qui sont heureusement libres de les porter là où ils le veulent. C'était la pompe aspirante à la pression de laquelle il était difficile de ne pas céder. Tout porte à croire qu'elle a largement agi.

A ces deux circonstances, dont la divergence accroissait la force impulsive, est venue s'ajouter l'influence des immenses travaux de construction entrepris et exécutés à Paris et, à l'exemple de Paris, dans les principales villes de France. Tous les ouvriers d'état sont accourus vers ces chantiers gigantesques, où l'ouvrage abondait et où il était libéralement rétribué. Nouveau vide fait dans les campagnes, qui ont nécessairement fourni un ample contingent à cette émigration d'un nouveau genre, à ce surcroît d'activité et de vie qu'elle a répandu sur les points privilégiés vers lesquels on l'a dirigée.

Enfin, les ateliers de chemins de fer, ouverts simultanément et en si grand nombre sur tous les points du territoire, s'ils n'ont pas accru la population des villes, enlèvent cependant un certain nombre de bras à la culture et déplacent une partie de la population.

Voilà, croyons-nous, les causes réelles de l'augmentation qui s'est manifestée depuis quelques années dans le déplacement de la population rurale. Les causes économiques et morales qui, en temps ordinaire, déterminent

ces émigrations à l'intérieur, peuvent y avoir eu leur part ; mais elle n'a été dans l'occurrence présente que secondaire et relative.

Or, il est à peu près certain que nous ne reverrons pas ces phases calamiteuses et cette coïncidence de désastres que nous venons de subir. Déjà le salaire de l'ouvrier cultivateur a été relevé. Espérons que, lorsque cessera la cherté des subsistances dont la France et l'Europe sont encore affectées, le prix des denrées et du bétail se maintiendra cependant à un taux tel, que le journalier puisse vivre et ne soit pas obligé de quitter la bêche et le hoyau; tel, que le propriétaire et le fermier puissent lui donner du travail, en améliorant leurs terres, en multipliant le bétail, en cultivant avec soin et profit. L'industrie et le commerce finiront par avoir autant de bras qu'ils en peuvent employer. Paris et nos grandes villes s'arrêteront dans leurs fastueuses constructions, soit parce qu'elles ne sauront plus où bâtir, soit faute d'argent. Tout alors rentrera, comme dit le poëte, dans l'ordre accoutumé. Il ne restera, pour pousser le paysan vers les villes, que l'action des causes permanentes et particulières à notre pays, action moins puissante peut-être et décisive qu'on ne l'imagine. C'est à la raison publique, à l'intérêt de tous bien entendu et secondé par une administration prudente et avisée, qu'il appartient de la circonscrire dans des limites assez étroites pour qu'elle n'apporte ni désorganisation ni de trouble dans l'état social.

A la suite de ce rapport, M. le président a ouvert les

billets cachetés joints aux mémoires distingués par l'Académie, et a proclamé dans l'ordre suivant les noms des lauréats :

1° M. Amédée Hennequin, rue de Verneuil, à Paris, auteur du mémoire n° 32, qui a mérité le prix.

2° M. Eugène Bonnemère, propriétaire à Louerre, près Brissac (Maine-et-Loire), auteur du n° 13, qui a obtenu une médaille de 200 francs.

3° M. P.-L. Perrot, professeur de rhétorique au collége de Hagueneau, auteur du n° 21, jugé digne d'une mention *très-honorable.*

4° M. Maximin Cattin, ancien notaire, domicilié à Cordiron, auteur du n° 30, qui a mérité une mention honorable.

5° Eugène Michel, avocat, principal du collége de Castellane, auteur du mémoire n° 27, auquel l'Académie a également accordé une mention honorable.

Ces noms ont été accueillis par de vifs applaudissements.

QUINZE ANS.

A MADEMOISELLE ZOÉ X.

Par M. Laumier, associé correspondant de l'Académie de Besançon, né dans la province.

De votre beau printemps ne soyez pas trop fière,
Il passera pour vous comme il a fait pour moi ;
Chaque pas vous conduit au bout de la carrière
Où vous entrez joyeuse et le cœur sans émoi.
Vous êtes sans malice, étourdie et rieuse ;
Vous ne voyez partout que tableaux séduisants ;
L'avenir vous rendra pensive et sérieuse :
Vous n'aurez pas toujours quinze ans.

Vous aimez à courir dans les vertes prairies,
Un filet à la main, après les papillons,
A gravir en été les collines fleuries,
A cueillir le bluet qui naît dans les sillons :
Tout sourit à vos vœux, tous vos jours sont des fêtes ;
Dieu vous a prodigué ses plus riches présents ;
Mais vous ne serez pas toujours ce que vous êtes :
Vous n'aurez pas toujours quinze ans.

Allez faire aux ruisseaux répéter votre image,
Allez goûter le frais sous les bosquets ombreux,
Des oiseaux de nos bois écouter le ramage,
Et lutter en chantant d'harmonie avec eux ;
Puis, quand auront pris fin les phrases cadencées,
La danse au clair de lune et les jeux amusants,
Elevez votre esprit à de nobles pensées ;
Vous n'aurez pas toujours quinze ans.

La vie en ce moment est pour vous souriante ;
Partout, au moindre choc, vous trouvez des appuis ;
Mais sous son lourd fardeau, plaintive et suppliante,
Vous souffrirez peut-être un jour bien des ennuis.
Dans ces lieux si souvent dévastés par l'orage,
Que de périls cachés ! que d'êtres malfaisants !
Zoé, dès votre enfance armez-vous de courage :
Vous n'aurez pas toujours quinze ans.

Oh ! ne m'accusez point d'être un vieillard morose,
Qui n'ayant plus d'espoir à former ici-bas,
Effeuille avec dépit la fleur à peine éclose,
Parure du sentier qu'il suit à petits pas.
De vous, mon amitié prévoyante et craintive,
Jalouse d'écarter des soucis trop cuisants,
A de sages conseils veut vous rendre attentive :
Vous n'aurez pas toujours quinze ans.

Sachez dès à présent que vous n'êtes point née
Seulement pour charmer les yeux en vous montrant ;
C'est pour d'autres desseins que Dieu vous a donnée
Au monde, où s'offre à vous un succès bien plus grand.
C'est pour d'autres desseins qu'il a comblé votre âme
De germes de vertus et d'instincts bienfaisants :
Qu'un saint amour du bien dès ce jour vous enflamme !
Vous n'aurez pas toujours quinze ans.

Les malheureux en vous placent leurs espérances :
Le pauvre sur vous compte au moment du besoin ;
La veuve attend de vous la fin de ses souffrances ;
L'orphelin des bontés, des secours et des soins.
Vous aurez à remplir plus d'un devoir austère
Au chevet des vieillards et des agonisants ;
Zoé, préparez-vous à ce saint ministère :
Vous n'aurez pas toujours quinze ans.

On vous aime aujourd'hui, jeune, innocente et belle ;
Soyez bonne et bientôt chacun vous bénira :
Voyez comment déjà dans les cieux étincelle
La couronne qu'un jour Dieu vous décernera.
Laissez venir à vous la pauvre âme exilée
Que le monde poursuit de regards méprisants ;
Par l'hommage de tous vous serez consolée
De la perte de vos quinze ans.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE,

Par M. Clerc de Landresse.

—

MESSIEURS,

En demandant l'éloge de M. Courvoisier, vous avez ouvert aux concurrents un champ fertile. La vie qu'il s'agissait de louer était celle d'un brave militaire, d'un avocat remarquable, d'un magistrat distingué, d'un député éloquent, d'un ministre de la justice, fidèle tout à la fois à la liberté et à la monarchie. On ne vous a cependant adressé que deux discours. Ce petit nombre s'explique par la position désavantageuse dans laquelle se trouvent ceux qui essaient de retracer une vie illustre, écrite déjà par des hommes d'expérience et de talent.

Six jours après la mort de M. Courvoisier, son éloge était publié, dans un journal de Besançon, par un des membres les plus éloquents de votre compagnie. En 1836, on imprimait, dans la *Biographie universelle*, un article fait par M. Weis, l'ami intime de M. Courvoisier et le narrateur le plus exercé de votre Compagnie. Un peu plus tôt, M. Armand Marquiset, qui a été honoré de l'amitié de M. Courvoisier, lisait à la Société d'Emulation du Jura, une notice historique fort bien faite, et

dont il était l'auteur. Enfin, à la rentrée de la Cour impériale de Besançon, en novembre 1854, M. le procureur général Loiseau nous prouvait, par un beau discours, que dans sa haute position de magistrature, il était parfaitement placé pour apprécier et décrire la vie d'un homme de bien, digne de servir de modèle aux magistrats de l'ordre le plus élevé.

Il faut savoir gré aux concurrents qui se sont exposés à une comparaison difficile à soutenir. Tous deux nous apprennent qu'ils sont jeunes. C'est souvent une condition de succès, mais il faut reconnaître que la maturité de l'âge et de l'expérience conviendrait mieux pour la juste appréciation d'une vie aussi grave que celle de M. Courvoisier.

L'auteur du discours qui a pour épigraphe : *In memoria æterna erit*, est prodigue d'épithètes. Son style est trop déclamatoire. Aussi son but est-il souvent dépassé par des expressions exagérées. La facilité avec laquelle il écrit, lui fait négliger l'ordre du récit. Il ne s'assure pas assez de l'exactitude des faits qu'il raconte. Votre commission reconnaît qu'il possède, comme écrivain, des qualités précieuses. Elle a lu avec plaisir plusieurs passages de ce discours. Vous engagez son auteur à modifier son œuvre, et vous lui donnez l'espoir que ses efforts seront récompensés plus tard par le succès.

Le discours qui commence par ces mots : *Memoria justi cum laudibus*, est écrit en style clair. Les faits y sont présentés dans un ordre convenable. Son auteur a compris l'honnête homme dont il retraçait la vie. Il a été inspiré par la haute réputation de probité politique de

M. Courvoisier, par ses nombreux bienfaits ; mais cette composition a été faite d'une manière trop rapide. On y trouve des incorrections et des erreurs sur les faits. Dans sa précipitation, l'auteur de ce discours a dit : « Je ne » saurais faire ici l'analyse détaillée de tous les discours, » de toutes les improvisations de M. Courvoisier à la » chambre des députés. » Puis il a indiqué à ses lecteurs les numéros du *Moniteur* où l'on trouve ces discours. En se limitant ainsi, cet orateur s'est privé d'une magnifique occasion de faire remarquer la facilité d'élocution de M. Courvoisier, la chaleur de son style, l'esprit d'ordre et de conciliation qui présidait à sa conduite politique, la justesse de ses prévisions, la générosité de ses efforts, son désintéressement et l'indépendance de son caractère.

L'auteur de cette composition peut mieux faire. Vous espérez qu'il répondra à votre appel, et qu'il vous présentera, pour le concours prochain, un discours plus châtié, une narration plus complète.

Vous conservez le même sujet de concours d'éloquence pour l'année prochaine. On finira, vous l'espérez, par vous présenter un éloge digne, sous tous les rapports, de l'homme illustre dont vous voulez honorer la mémoire.

J'ai vécu dans l'intimité de M. Courvoisier, dans sa familiarité. J'ai été en position de voir les imperfections inséparables de l'humanité. Ce contact de si près, loin de diminuer mon admiration pour lui, n'a fait que l'augmenter. Permettez-moi, Messieurs, de profiter de cette occasion solennelle pour retracer, en aussi peu de

mots que la circonstance le comporte, les principaux traits de la vie de l'homme de bien, qui est à si juste titre l'objet de votre admiration.

M. Courvoisier avait été parfaitement doué par la nature. Il avait une grande intelligence, une imagination vive, beaucoup de mémoire, de la sensibilité, une droiture naturelle.

Son père, homme de talent et de courage, avait soigné son éducation, en ajoutant aux leçons l'autorité de l'exemple.

Aussi les succès de M. Courvoisier comme écolier furent-ils rapides ; mais il avait à peine fini ses études de collége, que la tourmente révolutionnaire le jeta sur la terre étrangère, à l'âge de seize ans.

Pendant onze années, il fut absorbé par le fracas des armes et la vie des camps. Il fut ainsi détourné de l'étude du droit, à laquelle son père l'avait destiné. Ce temps ne fut cependant pas perdu pour lui ; les circonstances difficiles au milieu desquelles il vécut, lui procurèrent une expérience précoce, et lui firent concevoir le vif désir de voir cesser nos discordes civiles.

Il rentra en France aussitôt que le sénatus-consulte d'amnistie de l'an x le lui permit.

A l'âge de 28 ans, officier de hussards, il s'assit sur les bancs de l'école centrale du Doubs, pour y suivre le cours de droit de M. Proudhon, qui préludait alors à sa haute réputation de professeur et de jurisconsulte.

Au bout de trois ans d'études, M. Courvoisier sortait de l'école, et prenait immédiatement place au barreau de Besançon. Pendant un temps aussi court, il ne pouvait

avoir acquis que des connaissances de droit fort incomplètes ; mais c'était un homme fait, ayant une grande expérience des hommes et des choses, le sentiment des convenances, un bel organe, et une grande facilité d'élocution. Ses débuts furent couronnés de succès. Il put se mesurer, sans infériorité, avec les avocats du premier rang, qui avaient conquis leur position par de longues études.

Le passage de M. Courvoisier au barreau fut de courte durée. Deux ans après sa sortie de l'école de droit, il entrait à la Cour d'appel de Besançon, en qualité de juge auditeur. Son talent grandissait chaque jour. Au bout de quatre ans de services judiciaires, il était avocat général à la Cour impériale de Besançon.

En 1814, il vit avec joie le retour des princes dont il avait partagé le malheur et l'exil, mais il ne tarda pas à craindre que les préventions et l'esprit exclusif de leur entourage n'amenassent de nouvelles catastrophes.

Le 5 septembre 1816, Louis XVIII, éclairé par l'expérience, prononçait la dissolution d'une chambre de députés dont l'exaltation avait fait craindre à la France la suppression de ses libertés. Ce sage monarque disait dans cette ordonnance mémorable : « Nous sommes convaincu que les besoins et les vœux de nos sujets se » réunissent pour conserver intacte cette Charte constitu- » tionnelle, base du droit public en France et garantie du » repos général..... Aucun des articles de la Charte ne » sera revisé. » C'est dans ces circonstances que le roi, qui connaissait l'esprit de modération de M. Courvoisier, le nomma président du collége électoral de Baume. Les

électeurs répondirent à cet appel du souverain, en choisissant M. Courvoisier pour leur député.

A la chambre, ce député se plaça à égale distance des partis extrêmes.

Lorsqu'en 1818, le gouvernement prit la résolution de dissiper les craintes de la population de Lyon, d'y rétablir la confiance, détruite par le zèle exalté du général qui y avait exercé le commandement et par les condamnations de la cour prévôtale, M. Courvoisier fut envoyé comme procureur général dans cette grande cité. Le but désiré par le gouvernement fut promptement atteint. Aucun magistrat n'était plus propre à inspirer confiance aux justiciables et à assurer en même temps respect et obéissance à la loi.

Pendant huit ans, M. Courvoisier prit part à toutes les discussions importantes qui eurent lieu à la chambre des députés. Il le fit avec la supériorité qui le caractérisait. Il connaissait les vœux et les besoins du pays, les mœurs de la nation. Il était convaincu que la France voulait l'égalité, conquise par la révolution, les libertés, garanties par le régime constitutionnel. Il croyait que ces choses étaient parfaitement compatibles dans certaines limites avec le gouvernement monarchique, et qu'il était impossible de revenir directement ou indirectement à l'ancien régime. Il savait que l'entourage du roi cherchait à l'engager dans une voie réactionnaire. Il redoutait les inconvénients de cette tendance. Malgré la position dépendante que lui faisaient ses fonctions amovibles de procureur général, il résistait aux projets des ministres quand ils lui paraissaient empreints

d'un mauvais esprit. Il appréciait justement le danger de la situation, et il ne négligeait aucune occasion de le prévenir. Aussi combattait-il les exagérations de tous les partis. Cette manière d'agir lui attira les sarcasmes des esprits exaltés ; mais la chambre des députés lui témoigna sa haute estime en le présentant deux fois au roi pour la présidence et en le nommant vice-président.

En 1824, des élections générales, faites en exécution de la loi du double vote, donnaient à la réaction une majorité considérable. M. Courvoisier, qui avait énergiquement combattu le projet de loi, cessait de faire partie de la chambre des députés.

L'auteur de la Charte mourait le 16 septembre de la même année. Charles X montait sur le trône et y portait malheureusement les préjugés de l'ancien régime. Il était dès lors facile de prévoir que le roi n'aurait pas la prudence de céder aux nécessités de son époque.

Le 8 août 1829, se laissant entraîner sur une pente dangereuse, Charles X congédiait le ministère Martignac et composait un nouveau cabinet. M. Courvoisier était nommé ministre de la justice, et son nom se trouvait mêlé à ceux de MM. de Polignac, de Labourdonnaie, de Bourmont et de Montbel, dont il avait toujours combattu les tendances rétrogrades.

L'opinion publique déborda aussitôt, et le nom de M. Courvoisier fut englobé dans l'impopularité de la mesure. Il fut attaqué violemment par les journaux, même avant son acceptation. Son âme honnête se révolta contre les soupçons qu'on cherchait à répandre sur son compte. Il en fut profondément affecté. Il déclara alors

à quelques amis intimes que le roi et sa famille couraient un grand danger; qu'ils avaient été bons pour son père et pour lui à l'émigration ; qu'il leur était sincèrement attaché ; que, dans le but unique de prévenir la catastrophe qu'il craignait, il accepterait les hautes fonctions qui lui étaient offertes ; mais que, s'il n'était pas assez heureux pour détourner le roi des projets qu'on lui supposait, il ne se prêterait jamais à la violation de la Charte.

Il lutta contre les dangers de la situation pendant dix mois. Le 19 mai 1830, après la dissolution de la chambre des députés, voyant que les fatales ordonnances étaient irrévocablement décidées dans la pensée du roi, il donna sa démission. La faute qu'il avait redoutée se réalisa le 25 juillet 1830. Elle eut les conséquences qu'il avait prévues. Charles X et sa famille furent forcés de reprendre la route de l'exil.

La douleur du ministre fidèle, du citoyen vertueux fut profonde. Son attitude fut digne. Sa vie politique était terminée. Décidé à refuser désormais toutes fonctions ou faveurs gouvernementales, il se retira à Baume, pour mettre un intervalle de repos entre une vie agitée et la mort qui s'approchait.

Dès lors, son temps a été exclusivement consacré à l'étude et aux bonnes œuvres. Vous l'aviez nommé membre de votre compagnie en 1810. Il avait été votre président annuel en 1816. Il vint s'asseoir de nouveau au milieu de vous en 1833. Le fauteuil de président lui fut décerné pour l'année suivante. Dans ces dernières circonstances, M. Courvoisier prononça au milieu de

vous trois discours empreints des idées d'ordre, de conciliation, de morale et de religion qui avaient présidé à toutes les actions de sa vie. En 1835, il mourut à Lyon, au milieu de magistrats et d'une population qu'il avait édifiés par sa vertu pendant près de douze années. Sa mort excita les regrets sincères de tous les gens de bien ; une pareille perte était une calamité publique !

Dans le temps où les discours politiques de notre honorable compatriote furent prononcés à la tribune nationale, ils produisirent un effet prodigieux. Ils étaient relatifs aux plus grands intérêts de l'époque.

Ses convictions étaient profondes, et il avait le courage de ses opinions. Son éloquence était naturelle et persuasive. Ses accents partaient du cœur. Son langage était inspiré par l'amour du bien public, et empreint du sentiment d'honnêteté. Plein de son sujet, il était toujours prêt à parler, et ses improvisations, dictées par le besoin du moment, étaient souvent supérieures à ses discours préparés.

M. Courvoisier était religieux sans intolérance, charitable jusqu'à la prodigalité. Sa loyauté était chevaleresque ; ses formes étaient pleines de douceur, de bienveillance et de charme. Son cœur tendre le disposait aux épanchements de l'amitié.

Jamais il n'était plus heureux que lorsqu'il trouvait l'occasion de rendre service. Aussi personne n'a compté un plus grand nombre d'amis.

Vous avez pu voir, Messieurs, que cet homme éminent était ausi modeste que distingué. Lors de sa rentrée à l'Académie, en 1833, il vous disait : « Je dois tout à

» mes concitoyens ; tout ce que j'ai, tout ce que je suis,
» je le tiens d'eux ; et si, dans les diverses circonstances
» de ma vie publique, j'ai fidèlement rempli mes devoirs,
» c'est à eux que je le dois encore ; j'aspirais à justifier
» leur faveur et à me montrer digne d'eux. »

La faveur de ses compatriotes, il l'a possédée au plus haut degré ! Personne ne l'a jamais mieux méritée ! Et cependant votre commission cherche presqu'en vain les preuves de la reconnaissance publique.

Les amis de M. Courvoisier ont fait frapper, en son honneur, une modeste médaille de bronze, et la ville de Baume a donné le nom de ce grand citoyen à une de ses rues ; mais nous ne voyons son effigie dans aucun édifice public, ni à l'hôtel de ville, ni au palais de justice, ni au musée, ni à l'Académie. Notre pays serait-il insensible à une gloire aussi pure ? Nous aimons à nous persuader que non. Soyons fiers, Messieurs, d'un pareil compatriote, et présentons-le pour modèle aux générations présentes et futures !

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE,

Par M. Aug. Dusillet.

Messieurs,

Quelques minutes nous suffiront pour rendre compte ici du concours de poésie, ce concours n'ayant, il est pénible de l'avouer, rien produit de satisfaisant.

Le sujet inscrit au programme était *la Fête du Saut-du-Doubs,* solennité qui, tous les ans au mois de juillet, rassemble sur les confins de leurs territoires les habitants de deux contrées limitrophes, pour y goûter les plaisirs du bon voisinage au bord de la plus belle cascade, dans le lieu le plus pittoresque de nos montagnes. Vous vous attendiez, Messieurs, vous aviez le droit de vous attendre avant tout à une description *fidèle* de ce site gracieux et sauvage, de ces trois magnifiques bassins où se réfléchissent les murailles de granit et les cimes couronnées de sapins qui les entourent, où dorment les eaux accumulées du fleuve, avant de se précipiter du haut de la cataracte avec un horrible fracas.

L'imagination du poëte saura, disiez-vous, peupler cette solitude ; à la voix du poëte, Comtois et Suisses des hautes vallées vont accourir. Des montagnards agiles et robustes, de sveltes et fraîches paysannes, chamarrées

de rubans et de fleurs, descendront de leurs chalets au son du fifre et de la trompe des Alpes, et, réunis sur le gazon du rivage ou bercés dans d'élégantes nacelles, nous feront admirer leur souplesse à la danse, à la lutte, à la course, leur adresse au maniement des rames, la piquante variété de leurs costumes, la pureté mélodieuse de leurs chants. Grâce au magique pouvoir de la lyre, nous assisterons à leurs jeux, nous partagerons leur innocente joie. Enfin, quelque épisode bien amené et propre à mettre en relief les mœurs de ces peuplades naïves terminera l'œuvre par un récit attachant, qui tour à tour appellera le sourire sur nos lèvres, et dans nos yeux de douces larmes, présage certain du triomphe de celui qui les aura fait couler.

On voit qu'une pièce de vers d'une médiocre étendue aurait suffi ponr répondre aux vues de l'Académie, et que la tâche imposée aux concurrents n'avait rien qui excédât la portée ou qui contrariât les habitudes littéraires des jeunes gens formés de loin aux compositions de collége. Toutefois, Messieurs, deux poëmes seulement vous sont parvenus : l'un si négligé qu'il sera difficile d'y trouver une citation présentable; l'autre meilleur sans doute, mais offrant encore de si nombreuses taches que vous n'avez pu lui accorder même une mention honorable.

Pour justifier cette décision à l'égard du poëme n° 1, il suffira d'ouvrir le volumineux cahier qui le renferme. Quatre cent quarante vers! c'est beaucoup; divisés en trois ou quatre parties qui se composent tantôt d'alexandrins par séries, tantôt de strophes lyriques, et parse-

més de lignes de points indiquant, on le suppose, de nombreux retranchements faits par l'auteur, qui aurait dû en faire davantage.

Le début, intitulé *Récit,* est ce que nous avons trouvé de moins défectueux dans l'ouvrage entier :

Pressez, pressez le pas de ces fougueux coursiers !
Je suis las de la route ; il me faut des sentiers
Où, sous un dôme vert, je puisse, à l'aventure,
Dans sa beauté sauvage admirer la nature.
Vainement ma paupière, au milieu de la nuit,
A cherché les douceurs d'un sommeil qui la fuit;
Croyant voir des sapins, je n'ai vu que leur ombre,
Tant la gorge est profonde et tant le ciel est sombre.
Quel est ce blanc reflet et ces points lumineux,
Qui filent *au lointain,* comme une étoile aux cieux?
Des douaniers veillant c'est l'agile nacelle ;
Ils vont, quand naît le jour, changer leur sentinelle.
Enfin voici le fleuve, etc.

Le poëte arrive au bord du lac de Chaillexon et s'écrie :

O nuit ! concert sublime ! ô nuit ! pieux mystère !
Qui t'a *donné les biens que tu verses sur terre,*
Et ce baume divin que tu répands sur nous ?
Pour l'univers entier tes baisers sont plus doux
Qu'au jour de leur *union* ceux de la jeune épouse
Ne le sont à l'époux. — De tes charmes *jalouse,*
Tu dépouilles parfois ton riche habit de *fête*... etc.

Que de fautes en sept ou huit lignes ! Ne parlons pas de cet enjambement que rien ne motive ; mais un vers de treize syllabes, des vers féminins qui se suivent sans

rimer ensemble! et puis : *La nuit versant sur terre les biens que lui a donnés*..... Quel langage! Poursuivons :

Déjà l'ombre s'efface, et l'aube matinière
Plane, *va* sur les monts précéder la lumière.
Les ondes à sa vue ont frémi doucement.
Pour écouter la nuit et le souffle du vent,
Ainsi que par le jour une vierge surprise
Pour s'endormir encore en vains efforts s'épuise,
Elles lèvent en vain, comme des étendards,
Et leurs blanches vapeurs et leurs légers *brouillards*.
Ondoyant au zéphir, ils voilent les *chalets*
Qui reçurent leur nom et s'appellent *Brennets*, etc.

On retrouve ici les mêmes fautes de versification que dans la citation précédente; et quant au mérite du sens, pour nous en rendre compte, essayons d'éliminer les épithètes inutiles, et de remettre à sa place chaque mot d'une phrase que l'inversion obscurcit et défigure. L'auteur nous parle d'une vierge qui, surprise par le jour, *s'épuise en vains efforts*..... pour se rendormir; il compare à cette vierge les ondes, qui *lèvent* en vain *leurs vapeurs et leurs brouillards*..... pour *écouter la nuit* et le souffle du vent; enfin, il prétend que les chalets reçurent leur nom des brouillards, parce qu'ils s'appellent *Brennets;* ceci est tout à fait inintelligible. En voilà bien assez sur cette composition tracée, on le croirait, au courant de la plume et sans que l'auteur ait pris la peine de relire.

La pièce n° 2 vaut mieux que la première. D'abord elle est écrite clairement, sensément, ce qui ne gâte rien,

même en poésie : les écarts de la muse doivent être, comme les folies du sage, un égarement passager, un élan contenu, un beau désordre effet d'un art sublime. Mais rien de semblable ne se rencontre ici. Le poëme dont nous nous occupons est sagement conduit; d'une étendue convenable, environ deux cent cinquante vers; la marche en est régulière, les parties assez bien liées entre elles; on y trouve même par-ci par-là quelques beaux vers; le reste est froid, prosaïque, semé d'expressions communes, de sons durs à l'oreille. Est-ce négligence ou défaut de goût? est-ce inexpérience? nous aimons à croire à cette dernière excuse, qui laisse aux athlètes vaincus l'espoir d'une revanche prochaine. Celui dont nous parlons adresse selon l'usage une invocation à la muse, occupée trop longtemps, dit-il, à célébrer des exploits guerriers; il lui demande des inspirations pacifiques :

Muse que *trop de fois* depuis le *grand* Homère
On força d'embellir *tous* les maux de la guerre,
Complice, malgré vous, des malheureux mortels,
Votre bouche est *pliée* à trop de mots cruels.
Vous avez désappris à chanter l'innocence;
Votre emblème n'est plus la *corne d'abondance*, etc.

Ce commencement laisse beaucoup à désirer. Les premiers vers de la description de la cascade sont moins soignés encore :

Une nappe d'argent, immense, lumineuse,
Sur un *plan vertical roule* majestueuse;
Puis, *sous* de noirs rochers, *quatre-vingts pieds plus bas*,

Un gouffre la reçoit, dont l'onde avec fracas
Tournoie et rejaillit en écume éclatante.

Ici le poète essaie de se relever :

Saluons du regard cette chute imposante,
Ce fleuve qui paraît fondre du haut des cieux,
Et fuir *comme une flèche* en un lit *tortueux*.
Pour cadre à ce tableau des cimes gigantesques,
Dont le soleil blanchit les sommets *pittoresques*.
A nos pieds le fracas, l'épouvante et l'horreur ;
Sur nos têtes des monts la sereine grandeur.
Ah ! ce contraste *seul* ravit l'âme en extase.
Rocs que l'onde en furie a rongés par la base,
Tourbillons éternels au choc tumultueux,
Cataracte, merveille et reine de ces lieux,
Vous révélez de Dieu la grandeur ineffable
Et portez de sa main l'empreinte ineffaçable.

Malgré l'imperfection de ce morceau, où l'on remarque plus d'une épithète oiseuse, où l'on doit surtout blâmer cette comparaison inexacte d'un jet de flèche avec le cours d'un ruisseau *tortueux*, si la pièce entière était écrite de ce style, vous auriez, Messieurs, un prix à donner ; mais l'auteur ne tarde guère à retomber dans ses premières fautes :

De bien fraterniser (dit-il) chacun fait son étude....
Confondus en un seul, on voit les deux pays,
Bras dessus bras dessous, par les bourgs envahis
Se promener gaîment, etc.

Cela est plus que familier ; et *se promener par les bourgs* n'est pas une locution élégante, à supposer qu'elle soit correcte.

Nous pourrions, Messieurs, multiplier ces citations, vous parler du soleil,

Dont les rayons vainqueurs *ont bien raccourci l'ombre ;*

de la *barque musicale* (celle où se trouvent les musiciens),

Qui semble d'harmonie enivrer *tous les airs ;*

tandis que

On entend pétiller les pistolets *criards*,

et que l'auteur s'écrie :

Salut, amour du peuple, incomparable *ranz*...

le ranz des vaches ; la chute n'est pas heureuse.

Toutefois, cette composition, nous aimons à le répéter, est loin d'être sans mérite, et si l'auteur, qui nous est inconnu, consentait à la remanier pour en effacer les taches, elle pourrait figurer avec de meilleures chances à un autre concours, votre intention, Messieurs, étant de proroger celui de cette année à l'année prochaine sans en changer le sujet. Aussi, par discrétion, ne dirons-nous qu'un mot ici de l'épisode qui se trouve dans cette pièce. Sans avoir l'attrait de la nouveauté, cet épisode nous paraît assez bien choisi, mais empreint des mêmes défauts que le reste de l'ouvrage, et susceptible de développements qui rendraient la catastrophe plus intéressante si elle était mieux préparée.

—

RAPPORT

SUR

L'ÉLECTION DU PENSIONNAIRE SUARD,

Par M. Pérennès, secrétaire perpétuel.

Messieurs,

L'infortune, a-t-on dit, est une dixième muse. Des hommes de génie soumis par le sort à de cruelles épreuves y ont trouvé en effet la source des plus sublimes inspirations. Mais s'il est vrai que l'adversité a eu quelquefois pour effet de tremper fortement certaines âmes privilégiées, et de leur donner plus de ressort et de puissance, combien ne pourrait-on pas citer de jeunes gens de talents qui se sont vus arrêtés au début de leur carrière par les misères de leur position sociale! Pour se vouer avec fruit aux travaux assidus qu'exige la culture des sciences, des lettres et des arts, il faut n'être pas trop rudement froissé par la fortune; il faut surtout n'avoir pas à endurer journellement ces privations pénibles dont le sentiment sans cesse renouvelé détourne l'âme des nobles contemplations, paralyse ses forces et éteint son ardeur. C'est pour épargner à la jeunesse studieuse de ce département le souci poignant des besoins matériels, durant les années les plus fécondes pour l'avenir, qu'une femme généreuse, réalisant par sa dernière volonté la noble pensée qui avait préoccupé sa vie, a fondé la pension dont l'Académie dispose tous les trois ans. En

accomplissant cet acte de libéralité, madame Suard n'y fut pas déterminée par un retour sur elle-même. Elle n'avait pas le droit de dire comme Didon : *Non ignara mali, miseris succurrere disco.* Née dans l'aisance, rien n'avait été plus calme et plus riant que sa jeunesse. Son époux lui-même avait dû à l'affection toute paternelle d'un parent de se trouver dès son début dans la carrière des lettres placé au-dessus du besoin. Mais elle avait vu dans le siècle de Gilbert et de Malfilâtre bien des jeunes gens réduits à soutenir comme eux, contre la pauvreté, une lutte désespérée, où plusieurs avaient obscurément succombé, et son ingénieuse prévoyance calcula, d'après ces exemples, tout le bien que pourrait produire un modique secours offert à propos au jeune homme sans fortune que ses dispositions naturelles et ses études appellent à une profession libérale.

Pour exercer dignement le droit d'élection qui lui a été conféré par la testatrice, l'Académie s'est fait un devoir de se pénétrer religieusement de ses intentions. Ecartant toute considération intéressée, toute suggestion de faveur ou de complaisance, une seule pensée a jusqu'ici dirigé tous ses choix : dispenser le bienfait au plus digne, c'est-à-dire à celui qui, remplissant les conditions prescrites d'instruction, de talent et de moralité, possède le moins de ressources maternelles pour suivre en liberté sa vocation.

L'homme propose et Dieu dispose, dit le bon sens populaire. Le dernier titulaire M. Louis Pioche, après avoir répondu par sa conduite et son travail aux vues de l'Académie, et avoir consacré trois années à étendre

son instruction, vient de prendre la résolution inattendue de se vouer à l'état ecclésiastique. L'Académie en a été surprise, mais non affligée. Une telle détermination, mûrie par trois années de secrètes épreuves, est par elle-même trop respectable et trop touchante, elle se présente d'ailleurs avec des signes trop manifestes d'une vocation réelle pour qu'il soit permis de la regretter. Pressé par une voix intérieure d'opter entre Dieu et le monde, le jeune pensionnaire a choisi la meilleure part. Toutefois les lettres profanes qu'il a cultivées avec ardeur et succès n'auront pas été pour lui une préparation inutile à l'étude des lettres sacrées, et si, comme tout l'annonce, les trois années qu'il vient de passer à Paris ont contribué à mûrir son intelligence, à étendre ses idées et à le rendre plus digne de la mission sainte à laquelle il aspire, l'Académie ne peut que s'applaudir de l'avoir nommé.

La place qu'il laisse vacante a été sollicitée par quatre aspirants. Trois d'entre eux n'ont pas atteint leur vingt-troisième année. On ne peut demander à des candidats de cet âge des titres sérieux à la renommée. Mais tous trois remplissent les conditions rigoureusement imposées par la testatrice ; c'est-à-dire qu'ils ont fait preuve de dispositions heureuses et d'une aptitude marquée pour les carrières libérales.

L'un d'eux, fils d'un honnête artisan de Besançon, a reçu de bonne heure dans la maison paternelle la leçon des rudes labeurs et du courage patient. Après avoir terminé, avec de brillants succès, ses études au lycée de Besançon, il a voulu consacrer une année à

revoir avec réflexion ses auteurs classiques. Sérieux, modeste, appliqué, il offrait pour garantie de sa conduite future, les sentiments et la conduite d'un bon fils. L'Académie le verrait avec plaisir, si sa position n'avait pas changé, renouveler dans trois ans une demande qu'elle n'a pu accueillir cette fois.

Le second, enfant de la Montagne, a pour mère une femme forte qui, restée veuve il y a sept ans, et chargée d'une nombreuse famille, a lutté avec une invincible énergie contre le malheur de sa position. Etudiant en médecine, ce candidat s'est distingué dans trois concours successifs. Son assiduité, son zèle, la régularité de ses mœurs sont attestés par les plus honorables certificats. Déjà parvenu à sa quatorzième inscription, il ne lui reste plus qu'un pas à faire pour atteindre le doctorat, et il se croyait d'autant plus fondé à espérer le bienfait de la pension Suard, que cette institution, qui a fourni des sujets aux diverses branches des sciences, des lettres et des arts, n'a, disait-il, donné jusqu'ici aucun adepte à l'art de guérir. De nombreux suffrages ont en effet appuyé cette candidature qui a tenu un instant l'Académie incertaine.

Le troisième, fils d'un ancien fonctionnaire de l'Université, élève de l'Ecole impériale des chartes, et étudiant de la Faculté de droit de Paris, où il va bientôt subir son examen de licence, se recommandait aussi par un mérite réel et des succès constatés. Esprit sérieux, ardent au travail, et voué aux recherches savantes, il promet à son pays un homme utile autant que distingué. L'Académie n'a eu qu'une seule objection à

élever contre ce candidat : c'est d'être, relativement à ses concurrents dans une position de fortune trop favorable. Mais cette considération était décisive.

A côté de ces jeunes aspirants s'est placé un quatrième compétiteur, dont les titres ont dû fixer tout d'abord l'attention de l'Académie. M. Contejean, Charles-Louis, né en 1824, n'est plus dans l'âge des espérances. Originaire de Montbéliard, ville privilégiée qui a donné à l'Académie son premier pensionnaire, doué comme Fallot d'une énergie de volonté peu commune, obligé de déployer de bonne heure toute l'activité de son esprit pour assurer son existence, ce candidat a acquis, dans les rapides vicissitudes qui ont marqué sa vie, une expérience des hommes et des choses qui l'a promptement mûri. Bachelier ès lettres à dix-sept ans, devenu quelques mois après, par la mort de son père, le chef de sa famille, titre dont il a noblement compris les obligations, il partait l'année suivante pour la Russie, où l'attendait une place de précepteur, dont les émoluments lui ont permis de venir en aide à sa mère. En 1846, il trouve un emploi dans la fabrique de produits chimiques de M. Quesneville. Rentré à Montbéliard en 1848, il y donne des répétitions, remplit les intérims de la chaire de chimie du collége, en même temps qu'il forme, organise et enrichit le musée d'histoire naturelle de la Société d'Emulation de cette ville. M. Contejean s'est livré avec prédilection à l'étude des sciences naturelles, et ses travaux dans cette branche de connaissances l'ont mis en rapport avec des savants dont le nom est européen, MM. Du-

vernoy, Laurillard, Martins, de Candolle, qui l'honorent d'une estime particulière. Nommé membre de plusieurs corps savants, et auteur de divers mémoires dont l'un a été publié dans les actes de la Société helvétique des sciences naturelles, il vient de plus de subir, avec une grande distinction, les épreuves de la licence ès sciences. M. Contejean aspire à l'enseignement supérieur, et tout porte à croire qu'il parviendra bientôt au doctorat, qui doit lui en ouvrir les portes.

Des services si avérés, des titres si éclatants devaient, il faut le reconnaître, faire pâlir par leur voisinage ceux que présentaient des concurrents plus jeunes : c'était la réalité en regard de l'espérance, la maturité en plein rapport à côté de la floraison. L'Académie n'a pas cru pouvoir rejeter une demande si fortement appuyée; et, bien qu'à son sens le legs de madame Suard ait eu principalement pour objet de venir en aide aux jeunes gens qui se trouvent arrêtés par le manque de ressources, entre la sortie du collége et l'entrée d'une carrière, elle a jugé, après deux épreuves demeurées sans résultat, qu'une supériorité si marquée, qui sans doute ne s'expliquait pas seulement par l'avantage des années, motivait suffisamment une exception, et elle a réuni sur ce candidat la majorité de ses suffrages.

Je proclame donc en son nom, comme titulaire de la pension Suard, M. Charles-Louis Contejean.

Si l'âge et le caractère du nouveau pensionnaire ne nous inspiraient pas une entière confiance, je lui rappellerais ici les obligations attachées au titre qu'il vient de recevoir; je lui dirais que la pension qui lui est accor-

dée n'est pas un don gratuit, mais une charge de conscience, une dette sacrée qui doit être acquittée plus tard en services et en actes utiles au pays. Je lui répéterais que cette institution vraiment patriotique a pour but de doter la province de notabilités qui l'honorent par l'union du talent et des qualités morales. Mais en présence des droits que le nouvel élu s'est acquis à l'estime du monde savant et à la considération publique, il doit me suffire de reporter sa pensée sur un passé qui l'honore et qui l'oblige, et je me bornerai à lui dire : Vous sur qui vient de se fixer le choix de notre Compagnie, vous dont la belle intelligence, secondée par une volonté forte, a déjà triomphé de tant d'obstacles, vous qui, aimant la science comme on la doit aimer, avec passion, avez déjà su lui arracher des secrets qu'elle ne livre qu'aux efforts obstinés et aux nobles sacrifices, continuez de marcher avec courage dans la route que vous vous êtes frayée. Ajoutez aux études qui vous ont signalé à l'attention de l'Académie, d'autres travaux encore plus marquants. Suard, noble patron de la jeunesse, dont l'image semble présider cette fête, l'illustre Cuvier, dont la patrie est aussi la vôtre, suivront vos pas avec complaisance. Faites que votre nom soit un jour associé à ces noms immortels ; donnez, s'il se peut, un nouvel éclat à l'institution libérale dont l'honneur vous est confié. Le pays compte sur vous, et l'Académie, qui vous adopte en ce jour, sera heureuse d'applaudir aux succès par lesquels vous voudrez justifier et confirmer son choix.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'HISTOIRE,

Par M. l'abbé Besson.

—

Messieurs,

Les trois écrivains qui sont venus disputer vos couronnes dans le concours de 1856 entendront de notre bouche, au milieu d'éloges bien mérités, l'expression de quelques regrets. A l'un nous voudrions enseigner l'art de choisir son sujet, à l'autre celui de l'écrire, au troisième, enfin, qui est aussi spirituel que savant, l'art plus difficile encore de douter un peu de lui-même.

C'est pour un défaut capital de mise en œuvre et de style que nous ne demandons pas une récompense de premier ordre pour un mémoire intitulé : *Recherches historiques sur la ville de Morteau,* où l'on trouve pourtant des pièces curieuses et d'assez grands frais d'érudition et de recherches. Le concurrent n'a rien négligé pour réunir les documents nécessaires à son sujet. Il est regrettable qu'il ne sache pas tirer bon parti des matériaux qu'il assemble et que la forme soit si défectueuse dans un ouvrage où le fonds paraît si riche et si étudié. Vous auriez voulu couronner un historien ; vous ne pouvez qu'encourager un travailleur. Votre

commission vous propose de lui décerner une mention honorable avec une médaille de bronze.

A côté des *Recherches sur la ville de Morteau,* votre commission place le *Mémoire sur le village de Senargent, ancienne dépendance de l'abbaye des Trois-Rois.* Le style de cet ouvrage ne manque, ni de correction, ni de facilité, ni d'abondance, mais le sujet n'offre qu'un intérêt bien médiocre. Ce défaut n'avait pas échappé au concurrent : « L'auteur, nous dit-il lui-même, ne pré-
» sente aujourd'hui à l'Académie que l'histoire du
» modeste village où il réside; mais ses recherches ont
» eu un objet plus élevé et plus digne de fixer un jour
» les regards de la savante Compagnie. Si elle veut bien
» lire et encourager, avec sa bienveillance habituelle,
» cet écrit d'un intérêt purement local, l'auteur trouvera
» dans les suffrages de l'Académie et surtout dans ses
» conseils l'espoir fondé de lui être plus utile et plus
» agréable dans un autre concours, en achevant le travail
» qu'il a commencé sur *l'abbaye des Trois-Rois et sur*
» *ses dépendances.* » Nous conseillons au concurrent de persister dans son entreprise. Déjà versé dans l'art d'écrire, il deviendra facilement savant dans l'histoire locale. Qu'il compulse avec zèle les archives du monastère des Trois-Rois, qu'il compose un récit attachant, qu'il l'anime par une heureuse diction et qu'il le relève par des réflexions appropriées au sujet, vos récompenses les plus enviées ne seront pas au-dessus de son mérite. Dès aujourd'hui vous lui décernez une mention honorable avec une médaille de bronze.

Après cet historien d'un village, qui s'épuise en

recherches et qui accumule les détails sur un lieu profondément obscur, vient un érudit, d'une science incontestable, mais d'une humeur un peu belliqueuse, qui s'essaie sur les annales d'une grande ville. Le mémoire qu'il présente est intitulé : *Origines de la commune de Besançon,* et porte pour épigraphe : *Incorrupta fides nudaque veritas.* « Besançon, nous dit-il, n'a pas encore son histoire. Pour qui aurait le courage d'embrasser cette tâche, il s'agirait non pas seulement de dérouler les fastes d'une ville, mais de décrire les destinées d'une république ayant ses lois, ses magistrats, son territoire *et ne relevant que de Dieu et de sa liberté* (sic). Tel fut, en effet, l'état de Besançon depuis la décadence de l'empire de Charlemagne jusqu'à la conquête de Franche-Comté par Louis XIV. Cette période de l'histoire de notre cité est encore aujourd'hui pleine d'obscurités et d'incertitudes. Enhardi par les nuages mêmes qui l'environnent, c'est elle que nous avons choisie pour objet de nos investigations. Dans le but d'y apporter quelques lumières, nous en avons examiné successivement tous les points litigieux. Presque partout nous avons proposé des solutions nouvelles. Toutefois, en regard de nos opinions, nous avons constamment placé celle de nos adversaires. Entre eux et nous nos juges prononceront. Puissent ces premières assises d'un modeste édifice qui verra peut-être un jour poser son comble, obtenir un regard favorable de la savante Compagnie à qui nous avons l'honneur de les soumettre. Nous aurons atteint notre but et nous pourrons dire

avec le poëte d'Auguste : *Dimidium facti qui benè cœpit, habet.* »

Il y a dans cette préface un excès de politesse envers l'Académie, avec un peu d'inexpérience de vos concours. L'auteur vous fait sans doute beaucoup d'honneur en vous prenant pour juges dans les questions qu'il soulève ; mais votre modestie vous défend d'accepter ce rôle, et vous craignez peut-être qu'on n'appelle de vos arrêts avec autant d'éclat qu'on en met à les invoquer. Il ne vous appartient pas de vous ériger en tribunal d'érudition ni de prononcer entre les savants. Fort heureusement pour l'Académie et surtout pour son rapporteur, ni M. Augustin Thierry, ni M. Edouard Clerc, ni M. Duvernoy, ne sont entrés en lice avec le concurrent. Ni les *Lettres sur l'Histoire de France,* ni l'*Essai sur l'Histoire de Franche-Comté*, ne sont mis en cause, et l'auteur du *Mémoire sur les Origines de la commune de Besançon,* n'a pas devant vous d'autres adversaires que les modestes écrivains à qui vous devez des mémoires sur la *ville de Morteau* et sur *la commune de Senargent*. En comparant ensemble ces trois ouvrages, vous n'avez pas hésité à mettre le premier au-dessus des autres. Il reste à décider quelle récompense vous devez lui décerner.

L'intérêt du sujet et le mérite de la composition vous auraient fait adjuger le prix, s'il n'y avait sur quelques points des doutes à proposer et des difficultés à résoudre. Au lieu de solutions, vous avez trouvé des embarras. En certains endroits, le ton est plus décidé que l'argument n'est décisif ; en d'autres le désir d'être

neuf a fait oublier le soin d'être vrai et le devoir d'être juste. C'est l'effet d'une certaine précipitation dans la rédaction de l'ouvrage plutôt encore que d'un esprit de système. Mais vous n'en êtes pas moins tenus de dire à l'auteur tout ce qui lui manque pour remplir votre attente. Celui qui place au début de son travail l'image sévère de la vérité, dépouillée de tout voile et de tout nuage, mérite à coup sûr de la contempler d'un regard fixe et intrépide. Quand on a pris pour devise *nuda veritas,* on est certainement disposé à l'entendre.

En fouillant les origines de Besançon, le concurrent remarque dès le commencement deux pouvoirs distincts qui s'élèvent dans cette cité, celui des archevêques et celui de la commune. Il les étudie successivement dans leur source, leurs progrès, leurs tendances et leurs conflits. C'est l'objet des cinq dissertations qui partagent son mémoire.

Parlons d'abord de l'origine du pouvoir épiscopal. L'auteur reproche à ses devanciers d'avoir fait de Hugues Ier le fondateur de la souveraineté temporelle de nos prélats, et d'en voir la source dans un diplôme donné à Soleure, vers 1038, par l'empereur Henri III. Tantôt il conteste l'existence de cette pièce, tantôt il se borne à en diminuer la valeur. Pour lui, faisant remonter cette souveraineté *par une longue série d'empiétements* jusqu'à saint Prothade et à saint Donat, il s'efforce de prouver que ces deux évêques en ont joui au même titre et avec la même étendue que le grand archevêque du XIe siècle.

S'il nous était permis de proposer notre opinion per-

sonnelle formée au milieu de ces débats, nous dirions à notre tour :

Nous reconnaissons volontiers que l'influence, le crédit et l'autorité de nos évêques ont été très-considérables sous la première race. Clotaire II appelle saint Prothade « son seigneur et son père » et il se dit lui-même « son serviteur et son fils. » Les grands le redoutaient et les rois le comblèrent de faveurs. Ses successeurs, non moins distingués par leur sainteté que par leur naissance, les Donat, les Miget, les Claude, occupèrent le même rang et ajoutèrent encore à la considération et aux richesses de leur siége. A cette époque remontent la plupart des donations princières qui formèrent le patrimoine de notre église. L'archevêché de Besançon, comme les abbayes de Saint-Claude, de Luxeuil et de Lure, doit aux rois mérovingiens et aux seigneurs de leur temps ses plus anciennes possessions. Le savant Bullet, après les avoir énumérées, fait observer qu'on ne trouve, pour la plupart d'entre elles, ni diplômes ni enseignements qui en constatent l'origine, et il termine par cette réflexion judicieuse : « Si nos prélats les avaient tenues de la libéralité des princes carlovingiens, ou des rois de Bourgogne, ou des empereurs d'Allemagne, il en resterait quelque trace (1). »

L'autorité de leur nom, l'influence de leurs vertus, l'étendue et l'antiquité de leurs domaines, voilà tout ce qu'il est permis de constater ou de conjecturer, dès la première race, au sujet de nos évêques ; mais on ne

(1) Bullet, *Dissertat. sur le pouvoir des évêques en France sous la première race.*

trouve dans ce tableau aucune trace certaine de droits régaliens. M. Augustin Thierry nomme quelques villes, il est vrai, celle de Tours par exemple, où, d'après saint Grégoire, tous les droits du fisc furent supprimés et où la cité devint souveraine sous l'autorité de l'évêque; mais rien ne nous autorise à appliquer à l'Eglise de Besançon ce que l'illustre écrivain dit, par exception, de plusieurs Eglises des Gaules. Le concurrent, pour étayer son système, cite un mot échappé à un roi mérovingien : « Notre fisc a été appauvri, s'écria un jour Chilpéric ; » nos richesses ont passé aux églises; il n'y a plus que » les évêques qui règnent. Nos droits ont péri pour » devenir la proie des évêques des cités. » Il ajoute que Chilpéric avait *sans doute* en vue les prélats de Besançon. C'est une supposition toute gratuite, car Besançon n'appartenait pas aux domaines de Chilpéric. *Il est hors de doute,* au contraire, que le roi parlait de ses états et non de ceux de Gontram. L'application de ce mot se fait naturellement aux villes que nomme saint Grégoire, et non à celles dont il n'est pas même question dans cet historien. Une hypothèse ne supplée pas au silence des monuments, et la preuve que l'on apporte a besoin elle-même d'être prouvée.

Rien jusqu'ici n'indique l'exercice d'un pouvoir temporel ; rien surtout ne révèle les moindres empiétements. L'auteur avait promis de nous en tracer le rapide tableau, et il n'a encore cité ni titre à l'appui d'un fait, ni fait à l'appui de son assertion. Sous la seconde race, le pouvoir temporel de nos archevêques naît, se développe et se trahit par des faits incontestables. Au

milieu de la décadence de l'empire carlovingien, Charles-le-Chauve confère à Arduic le droit de battre monnaie et de lever des impôts. Voilà, ce nous semble, les signes certains d'une puissance établie, reconnue, agissante; voilà les plus incontestables des droits régaliens. Ce trait que le concurrent signale fait remonter certainement jusqu'en 870, l'origine du pouvoir temporel de nos archevêques; mais il n'est pas nouveau; ni Dunod, ni M. Clerc ne l'ont oublié (1); leur tort est seulement de n'en avoir pas assez relevé l'importance. C'est une date précieuse pour notre histoire qui marque d'une manière authentique et péremptoire le commencement des régales. Ici l'étonnement redouble; Arduic accepte un don et on qualifie ce don d'usurpation ! L'empereur *confère* à Arduic des droits précieux dont il n'a jamais été question dans l'histoire, et on écrit qu'il *ratifie* tous les empiétements que l'Eglise de Besançon avait faits sur le domaine des empereurs! On voit comme le texte le plus clair et le plus simple est torturé pour se plier aux exigences d'une solution nouvelle et aux besoins d'un parti pris à l'avance.

D'accord avec l'auteur sur les droits d'Arduic, mais non sur l'interprétation inattendue qu'il en fait, nous dirons avec lui que la grandeur de nos prélats demeure ensevelie, pendant les ravages des Hongrois, sous les ruines du pays. Le pouvoir des comtes devient dans le Xe siècle plus tyrannique et plus odieux que jamais.

(1) *Arduicus obtinuit a rege Carolo* (Dunod, *Histoire de l'Eglise de Besançon*, I, aux pr. v).

Enfin Hugues Ier paraît, l'épiscopat humilié se relève, sa puissance se restaure et s'agrandit, le saint prélat revendique les droits anciens de son Eglise, se remet en possession des domaines aliénés, et exerce la souveraineté dans toute sa plénitude en levant des armées, en gardant les clefs de la ville et en rendant la justice. Telle est, dans une esquisse très-sommaire, l'histoire de la puissance temporelle de nos archevêques. Sous les mérovingiens, ils doivent à leur naissance, à leurs vertus, à la haute estime dont ils sont l'objet, une prépondérance marquée dans les affaires. Dans la décadence de l'empire de Charlemagne, commence pour eux une autorité régulière dont ils reçoivent l'investiture et dont ils exercent les prérogatives. Enfin cette autorité se complète dans les âges suivants, et se constitue définitivement entre les mains glorieuses du vénérable Hugues Ier.

Si nous différons en quelques points des historiens de notre province, qui n'ont peut-être pas assez remarqué le rôle de nos évêques durant la première race, ni les commencements de leur pouvoir temporel au déclin de la seconde, nous sommes encore plus éloigné de partager l'opinion du concurrent sur l'origine et sur la formation de ce pouvoir. Rendons-lui d'ailleurs cette justice qu'il ne persiste pas longtemps dans le sentiment qu'il a embrassé. Il ne tarde pas à nous fournir des armes contre lui-même. Ainsi la puissance épiscopale lui apparaît dans toute sa plénitude dès le VIe siècle, et, par une contradiction manifeste, il signale à deux reprises le progrès de cette autorité du VIe siècle au Xe. Tantôt elle est usurpée, tantôt ses accroissements

sont progressifs et naturels (1). La première hypothèse plaisait peut-être à l'auteur; l'étude l'a ramené à la seconde. Là domine l'esprit de système; ici reparaît et triomphe la vérité.

La seconde dissertation a pour objet l'origine du pouvoir communal. L'auteur démontre l'existence d'un municipe romain à Besançon, à l'aide des inscriptions, des médailles, des ruines de l'amphithéâtre, du capitole et du forum; il suit les derniers vestiges de la démocratie romaine jusque dans les assemblées populaires qui avaient pour objet l'élection et la confirmation de nos évêques; il rappelle les distinctions honorifiques accordées jusque dans le VIIe siècle aux vieilles familles sénatoriales, et il termine en citant comme preuve de la persistance des coutumes romaines à Besançon, le cérémonial d'affranchissement usité dans cette ville en 821. « A cette époque, le concile de Nimègue ayant interdit l'accès des ordres ecclésiastiques aux gens de condition servile, l'empereur Louis le-Débonnaire crut devoir accorder aux évêques le pouvoir d'affranchir les serfs qu'il jugerait dignes d'arriver à la prêtrise. La lettre par laquelle le fils de Charlemagne notifie la concession de cette faveur à notre archevêque Bernouin a été publiée par le P. Pierre-François Chifflet. Le manuscrit dont il l'a tiré contenait en outre la formule que devait prononcer le pontife quand il usait du privilége de Louis-le-Débonnaire. S'adressant à l'homme qu'il voulait faire sortir de sa condition infime, il lui disait : « Moi, par

(1) P. 56 et 57.

» la grâce de Dieu, évêque de Besançon, devant l'autel
» du Seigneur et en présence du peuple assemblé, je te
» proclame *citoyen romain.* »

Cette dissertation n'apporte dans nos annales aucun élément nouveau, mais elle a de la netteté et de l'intérêt. L'auteur a su renoncer à être neuf pour se contenter d'être vrai, nous l'en félicitons bien sincèrement.

Ainsi naquirent le pouvoir épiscopal et le pouvoir populaire. Après avoir raconté leur origine et leurs progrès, l'auteur s'arrête un instant avant de raconter leurs luttes, et il consacre sa troisième dissertation à faire l'histoire de notre ville au XIe siècle. Cette histoire n'est pas autre chose que l'épiscopat de Hugues Ier. C'est peu de louer dans ce grand prélat le fondateur du Besançon moderne; il faut étudier et apprécier son rôle de législateur. L'organisation politique et civile qu'il a établie dans la cité, a fourni au concurrent les dernières et les meilleures pages de sa troisième dissertation. Il cite un certain nombre de coutumes féodales qui viennent modifier l'ancienne législation romaine, et ouvre par là un vaste champ aux investigations et aux études des érudits. C'est un point de vue nouveau que nous nous plaisons à constater. Autant il nous en coûte de signaler des taches dans un bel ouvrage, autant et plus encore il nous est agréable de relever les endroits où brille la sagacité de l'esprit alliée à la profondeur des recherches. La sévérité laisse toujours des regrets; il est aussi consolant de donner des éloges que de les recevoir.

C'est dans le XIIe siècle que l'auteur voit commencer

la lutte des archevêques et de la commune, avançant ainsi de quelques années le terme marqué par MM. Clerc et Augustin Thierry. Voici le sujet du débat qu'il engage avec ces deux savants : il est longuement traité dans la quatrième dissertation. En 1180, l'empereur Frédéric Barberousse, médiateur d'un différend entre l'archevêque de Besançon et *ses hommes*, décide que ceux-ci auront le droit de disposer de leurs biens même par testament, et que s'ils ne font pas de testament, leurs héritiers pourront les recueillir en obtenant toutefois, dans certains cas, le consentement de l'archevêque. Après avoir cité cette charte, l'auteur du mémoire s'arrête avec admiration. « Du diplôme de 1180, dit-il, date l'assimilation complète entre les deux classes de la bourgeoisie de Besançon. Toute distinction d'origine s'efface entre les personnes pour ne plus se conserver que dans la condition des terres. Dès lors tout ce qui porte le nom de citoyen est régi par les mêmes lois, use des mêmes prérogatives, jouit de la même somme de liberté. La masse des habitants a conquis ses droits civils; elle emploiera le siècle suivant à fonder son influence politique. Cependant dès 1180, notre tiers état forme une corporation puissante qui a ses assemblées, sa caisse, ses propriétés. L'être moral qui doit s'appeler commune est déjà debout : il lui reste encore à légaliser son existence, à créer sa constitution, à conquérir son territoire. Tel est l'état des choses que nous révèle le diplôme de Frédéric Barberousse, omis par Chifflet, méconnu par Dunod, mentionné trop suc-

cinctement par M. Edouard Clerc, et complétement oublié par M. Augustin Thierry (1). »

On le voit par ce passage, le concurrent ne cite pas une charte inconnue; mais il veut tirer d'un titre déjà cité avant lui des conclusions nouvelles. Malheureusement il consulte plus son imagination que le jugement d'autrui et les besoins de sa thèse que les droits incontestables de la vérité. L'acte de 1180 n'eut pas d'autres effets que d'abolir certaines conséquences de la main-morte pour les habitants *hommes de l'archevêque;* mais l'être communal n'existe pas : il n'a ni assemblées, ni caisse, ni propriétés. Quarante ans après, vers l'an 1220, on voit une commune jurée, des rassemblements tumultueux, des tentatives violentes contre l'archevêque Gérard. Cette tentative échoue, les empereurs font rentrer dans l'obéissance les habitants de Besançon, et ce n'est que grâce aux troubles du grand interrègne que la ville révoltée contre l'archevêque, son seigneur, sans pouvoir être efficacement réprimée par l'empereur, son suzerain, finit par se constituer en communauté avec des assemblées, une caisse et des propriétés. Par une singulière distraction, l'auteur le reconnaît en quelque sorte dans le passage même où il semble le nier. Je rappelle sa phrase : « La masse des habitants, dit-il, a » conquis ses *droits civils;* elle emploiera le siècle » suivant à fonder *son influence politique.* » Il n'y a pas, en effet, autre chose dans le diplôme de 1180 que l'abandon de certains *droits civils;* l'*influence poli-*

(1) P. 142.

tique de la cité date du siècle suivant. Ici encore, après s'être éloigné des Dunod, des Clerc, des Thierry, et de tous ceux qui l'ont devancé dans la carrière, le jeune érudit revient à leur sentiment par l'expression qui tombe de sa plume, pour rendre à la vérité un hommage inattendu. Rassurons-nous donc sur les nouveautés et sur les découvertes. Il est facile d'y prétendre ; il est rare de les justifier. A vingt ans, on fait aisément le procès à ses devanciers ; à cinquante ans, on est tout surpris d'avoir répété ce qui avait été dit bien longtemps avant nous.

Il est curieux de se rendre compte des moyens que l'auteur emploie pour faire naître avant le temps les institutions communales. Dans le Xe siècle, le régime municipal était, de son propre aveu, complétement anéanti à Besançon. « Toute trace de ce droit, dit-il, avait disparu sans retour (1), » et cette vérité lui paraît si incontestable qu'il la répète et qu'il la démontre avec les plus grands développements (2). Mais trente pages plus loin tout change de face. Dès la fin du XIIe siècle, le gouvernement municipal sort de sa tombe ; c'est une *autorité puissante*, rivale de celle des prélats, traitant de pair avec les premiers dignitaires de la ville. Comment s'est accompli ce prodigieux changement? L'auteur a compris la nécessité de le préparer et de le faire pressentir d'assez loin. Un système aussi obscur qu'il est fragile a besoin de toutes les ressources d'une imagination féconde et d'une mise en œuvre pleine d'habileté.

(1) P. 65.
(2) P. 107.

Voilà pourquoi, au commencement du XIIe siècle, on signale un esprit de révolte qui *fermente* dans la population libre de la ville. L'auteur en indique les causes; mais il aurait mieux fait d'en donner les preuves. Il ne s'agit pas de dire que les querelles élevées entre les chapitres rivaux de Saint-Jean et de Saint-Etienne, les troubles de la Comté sous Frédéric Barberousse, les absences continuelles des archevêques furent des circonstances favorables aux entreprises des citoyens; ce que nous demandons, ce sont les traces de ces entreprises, et rien ne les décèle encore. Dans toute la première moitié du XIIe siècle, on ne cite pas d'autre fait que la remise des tailles et des collectes accordée aux Bisontins par l'archevêque Humbert. Quoi de plus simple et de plus commun qu'une libéralité pareille de la part d'un prélat? Eh bien! l'auteur, entraîné par les besoins de sa cause, qualifie cet acte de *concession arrachée par le soulèvement des mainmortables,* c'est *la première victoire de la commune sur le pouvoir archiépiscopal* (1). On ne voit cependant ni soulèvements, ni révoltes, ni fermentation.

Avec l'année 1152 commence le règne de Frédéric Barberousse en Bourgogne. Sous le gouvernement de ce monarque inexorable et terrible, une sédition éclate dans la cité. Deux frères, Renaud et Hugues, qui appartenaient à la vieille aristocratie de Besançon, attaquent les maisons de l'archevêque Humbert, les pillent et les renversent. « C'est une insurrection, dit le concurrent,

(1) P. 112.

et le mouvement populaire trouve des chefs et des fauteurs. » Pour nous, il nous est impossible d'y voir autre chose qu'une de ces querelles fort communes au moyen âge entre l'aristocratie et l'Eglise. Ces deux frères, descendants d'anciennes familles romaines, disputent au prélat son influence et ses droits ; ce sont des nobles révoltés et non pas des tribuns. Au reste le châtiment ne se fait pas attendre. Frédéric met les coupables au ban de l'empire et déclare qu'il poursuivra comme leurs complices tous ceux qui leur donneront asile.

C'est ainsi qu'on arrive à la sentence d'abolition de la mainmorte, où l'auteur a vu tant et de si grandes choses. Il y joint deux autres chartes, l'une de 1183, tirée du cartulaire de Bellevaux, l'autre de 1197, copiée dans les archives de l'abbaye de Saint-Vincent : celle-là déjà découverte et signalée par M. Duvernoy (1), celle-ci conservée à la préfecture du Doubs, toutes deux connues ou à la portée de tout le monde. En résumant ce qu'il y a de plus important dans ces deux chartes, je me borne à quelques observations. La première, émanée de l'archevêque Thierry, nous apprend que, dans un conflit élevé entre l'abbaye de Bellevaux et la ville, les Bisontins ont la prétention d'être jugés par un conseil composé en partie de religieux, en partie d'habitants; la cité, dans cette charte, porte le nom de *communauté*. La seconde nous apprend que l'abbé de Saint-Vincent s'engage à ne pas acquérir d'immeubles dans la ville de Besançon sans le consentement de l'archevêque et des *citoyens*.

(1) Regestes des archevêques de Besançon, manusc.

Pour un homme familiarisé avec le moyen âge, ces faits et ces termes n'ont pas la portée que le concurrent leur attribue, et ils ne prouvent nullement que la commune soit déjà constituée. On sait ce que signifie le titre de citoyen, *civis*. La charte de Frédéric-Barberousse, invoquée un peu plus haut, réduit ce mot à sa véritable valeur en l'appliquant aux simples mainmortables de l'archevêque. *Si quis civis, homo archiepiscopi*. J'en dirai autant du mot *communauté*. En 1306, Thiébaud de Neufchâtel traite avec les villages de la terre de Mathay; on voit figurer dans cet acte les *communautés ou multitudes copieuses d'hommes* (1). Si les Bisontins prétendent au droit d'être jugés par leurs pairs, ce droit, fondé ou non en ce qui les concerne, n'a rien de nouveau pour nos contrées. Il s'était perpétué pendant le moyen âge dans des localités d'une bien moindre importance que la ville de Besançon. « *Si aucun gete malicieusement pierre à autrui, et qu'il soit convaincu par ses pairs,* » dit aussi la charte que nous citions tout à l'heure (2). Quant à la reconnaissance de l'abbé de Saint-Vincent, elle constate, comme la charte de Bellevaux, non pas un envahissement, mais un usage ancien, dernier reste des libertés perdues. On trouve à Pontarlier, en 1246, un droit analogue et même plus étendu, conservé parmi les habitants. Nul ne pouvait s'établir *sans leur consentement* sur le territoire de la ville ni dans la vaste circonscription de leur *baroichage* (3).

(1) Perreciot, II, 550.
(2) Ibid, 553.
(3) Droz, *Histoire de Pontarlier*, charte de 1246, aux preuves.

Telle est l'explication des termes qui ont paru si nouveaux à l'auteur et des conquêtes qu'il attribue si gratuitement à la commune. Le véritable sens des deux chartes se découvre aisément quand on les rapproche des actes de la même époque. Enfin, s'il reste quelque doute sur la question, un dernier raisonnement aide à la trancher. Pour prononcer sur l'origine de la commune, il faut choisir entre le système de l'auteur, qui voit dès 1197 « une municipalité constituée, ayant une » vie propre et indépendante, parlant par ses organes, » et balançant déja l'influence des archevêques dans la » cité (1), » et la bulle du pape Alexandre IV, qui, soixante-trois ans après, ordonne d'informer « sur la » création des douze chefs de la commune, la fabrica- » tion du sceau, l'imposition des taxes, l'établissement » du trésor communal et l'introduction de ces *nou- » veautés* (2). » Si, comme le dit l'auteur, la commune est née dès la fin du XIIIe siècle et qu'il ne lui manque plus que son nom, elle a déjà ses gouverneurs ou prud'-hommes, elle possède un sceau, elle impose des taxes, en un mot, elle est revêtue de tous les caractères auxquels on reconnaît une municipalité constituée et indépendante. Cependant, soixante-trois ans se passent, et le pape traite de *nouveautés* toutes ces institutions ! Quelle présomption en faveur de la bulle du XIIIe siècle, contre l'érudit du XIXe ! Si la commune a un sceau, qu'on montre des actes qui en soient scellés ; des prud'-

(1) P. 177.

(2) Essai sur l'*Histoire de Franche-Comté*, par M. Edouard Clerc, t. 1, 443.

hommes, qu'on cite leur nom et que l'on constate leur présence. Elle a soigneusement conservé les traités d'alliance faits avec Jean de Chalon en 1224 et avec le sire d'Apremont en 1225; pourquoi n'aurait-elle point de titres constatant à la même époque ses libertés et ses franchises? Avant la bulle et contrairement au système de notre auteur, on ne voit dans les archives de la ville ou ailleurs, aucune charte émanée d'elle; après la bulle et conformément à ses assertions, les actes se multiplient d'années en années et ne sont point interrompus. N'est-il pas évident que le concurrent se trompe et que la bulle a raison? Ecoutons-le d'ailleurs un peu plus loin, il va se condamner lui-même : voulant combattre la sentence de Mayence et démontrer la fausseté de cette pièce, « Hâtons-nous, dit-il, de rapprocher de ce diplôme un mot de la bulle d'Alexandre IV. Le pontife énumérant les nouveautés établies par les citoyens au détriment du pouvoir archiépiscopal, mentionne en première ligne la création de douze prud'hommes. Si, en 1259, date de cette bulle, l'élection des magistrats populaires à Besançon était qualifiée de *nouveauté inouïe,* comment admettre qu'en 1191, date de la sentence de Mayence, ce même fait eût été considéré comme un droit acquis et confirmé comme tel par l'autorité impériale? » Nous sommes parfaitement de cet avis et nous nous permettons seulement de faire, pour interpréter des actes de 1180, de 1183 et de 1197, le raisonnement par lequel l'auteur attaque victorieusement l'authenticité d'une charte de 1191.

Nous avons emprunté volontiers un argument à la

cinquième dissertation pour infirmer la quatrième. Là, en effet, se trouvent réunies comme en faisceau les meilleures armes de notre savant paléographe. Cette dernière partie de son travail a pour objet l'appréciation de ce diplôme si connu dans notre histoire sous le nom de *sentence de Mayence* et qu'on rapportait communément à l'an 1191. Cette pièce a été regardée longtemps comme le Palladium des libertés communales ; aujourd'hui personne n'ignore qu'elle est apocryphe. L'auteur raconte fort bien les circonstances dans lesquelles ce faux a été commis :

En 1289, la commune de Besançon s'était alliée avec les comtes de Bourgogne et de Montbéliard contre l'évêque de Bâle. Rodolphe de Habsbourg, blessé dans la personne du plus dévoué de ses vassaux, franchit le Jura à la tête d'une armée, poursuivit les confédérés et vint camper jusque sous les murs de Besançon. La vieille cité ferma ses portes, et l'empereur, las des lenteurs du siége, confia à Jean de Chalon, son beau-frère, le soin de l'achever. Cependant les citoyens, après avoir résisté longtemps, vinrent à composition. Par le traité qui fut conclu sous la médiation de Gauthier de Montfaucon et d'Aimé de Montbéliard, la ville s'engagea à payer huit mille livres à l'empereur, qui, en retour, devait lui confirmer toutes ses franchises. La commune chargea l'un de ses citoyens les plus éclairés d'en rédiger le texte. Dans son barbare et naïf langage, ce législateur improvisé enregistra moins ce que les Bisontins possédaient que ce qu'ils prétendaient conquérir. L'absence de l'archevêque, qui, dès le commencement de la guerre, s'était

retiré dans les cloîtres de l'abbaye des Trois-Rois, pouvait faire espérer à notre Tiers-Etat une impunité complète; mais avant le départ de Vuillemin de Gy, leur envoyé, les Bisontins conçurent des craintes sur le succès de leur négociation. Ils redoutaient avec raison les soupçons de l'empereur sur la valeur d'une déclaration dont ils étaient à la fois les auteurs et les garants. Prouver à Rodolphe que les franchises dont ils sollicitaient la ratification provenaient toutes de la munificence impériale, leur parut une idée heureuse et féconde. C'est dans ce but qu'ils imaginèrent de les faire remonter jusqu'à Henri VI et de fabriquer une sentence rendue en leur faveur dans la cour plénière de Mayence, le 1er mars 1191. L'official de l'archidiacre fut gagné pour confectionner cette pièce et la revêtir du sceau de sa juridiction. L'abbé de S. Paul ouvrit aux faussaires les mystérieuses retraites de ses cloîtres. Aussitôt le document achevé, Vuillemin de Gy en reçut une expédition, et, armé de cette pancarte, il put hardiment réclamer de l'autorité impériale la confirmation des coutumes rédigées par ses concitoyens. Un *vidimus* émané de l'empereur Rodolphe donna à cette copie d'une pièce mensongère un caractère authentique.

Telles sont les circonstances dans lesquelles, selon l'auteur du mémoire, fut imaginée et accomplie la fabrication de la sentence de Mayence. Toutes les vraisemblances historiques s'accordent à justifier cette version, et on l'accepte très-volontiers après avoir lu la dissertation dans laquelle l'habile écrivain démontre d'une manière irréfutable la fausseté du diplôme. Deux sortes

d'épreuves l'amènent à cette conclusion ; les unes portent sur la forme de l'acte, les autres sur le fond ; il donne aux premières le titre d'arguments extrinsèques, aux secondes le titre d'arguments intrinsèques, et laisse, en finissant ce chapitre, l'esprit également satisfait de la valeur, de l'ordre et de l'enchaînement de tant de preuves.

Ce travail mériterait des éloges sans restriction, si l'auteur, au lieu de s'attribuer l'initiative de cette discussion, avait mis plus d'empressement à reconnaître les doutes qui se sont élevés avant lui sur l'authenticité de la sentence de Mayence. Dès 1761, D. Berthod conteste, dans une dissertation spéciale la valeur de ce diplôme. M. l'abbé Richard, dans son *Histoire de l'Eglise de Besançon,* publiée en 1847, consacre une longue note à exposer les huit raisons principales qui rendent cette sentence justement suspecte à beaucoup d'érudits. Qu'il nous soit permis de placer ici notre propre témoignage. Nous avons entendu M. Duvernoy et M. Clerc discuter ce sujet avec une grande lucidité et s'accorder enfin pour reconnaître la fausseté de la pièce. Il est agréable de se rappeler comment, dans le commerce intime de ces deux savants, on apprenait de chacun d'eux l'estime que méritait l'autre. L'un se félicitait, au bout de sa longue vie et de ses patientes études, d'avoir enfin éclairci ce mystère historique, et il s'estimait heureux d'avoir fait partager ses convictions à l'historien de la Franche-Comté. L'autre hésita longtemps à voir dans le trésor de nos chartes un diplôme supposé, dans nos concitoyens du XIIIe siècle des faussaires, dans nos historiens des âges suivants des dupes ou des complices ;

c'est pourquoi la première édition de son *Essai* est favorable à la sentence de Mayence. Mais il se plaît à dire, depuis dix ans, qu'une étude plus attentive du diplôme l'a fait changer de sentiment, et qu'il doit à M. Duvernoy d'avoir reconnu la vérité. Telle est la déférence que nos honorables confrères professaient l'un pour l'autre ; tel est l'exemple que nous proposons au concurrent dans les luttes de l'érudition et de l'esprit. En revendiquant pour la mémoire de M. Duvernoy l'initiative de ce sentiment, et pour M. Clerc l'honneur de s'y être rendu, nous ne voulons rien ôter au mérite de l'auteur que nous analysons. Au contraire, nous ajouterons quelque chose à sa joie et à son succès. Il apprendra avec un légitime orgueil qu'il n'avait déjà plus d'adversaires quand il croyait encore les combattre. En formulant le premier des conclusions préparées et mûries par des années de travail, s'il n'a pas complétement le mérite de la nouveauté, il a incontestablement celui de la vérité et de la justesse. C'est un grand honneur que d'avoir écrit mieux que personne sur un sujet où l'on a, sans le savoir, le bonheur de penser comme tout le monde.

Je résume et je conclus. Nous avons fait dans le mémoire la part de l'éloge et la part du blâme, en nous efforçant d'exprimer notre satisfaction et de justifier nos regrets. Il y a dans l'auteur un certain goût de critique neuve et hardie, beaucoup d'art pour disposer son sujet, et un talent fort remarquable pour traiter avec intérêt des matières de pure érudition. Presque toutes les parties de son ouvrage sont étudiées avec soin ; plusieurs sont élucidées avec succès. Il a fait bonne et complète justice de

la sentence de Mayence, et il a indiqué les usages féodaux qui ont modifié à Besançon le fonds de la législation romaine. Voilà les qualités qui le distinguent et les découvertes qu'on lui doit. D'autre part, l'amour de la nouveauté lui a fait préférer le faux ou l'incertain dont il est l'auteur, au vrai qu'on a rencontré avant lui. Il cite peu les écrivains qu'il consulte et ne fait grâce à aucun de ceux qu'il attaque. On voudrait lui voir moins de présomption dans ses propres forces et plus de confiance dans les lumières d'autrui. De là des assertions sans preuve : il voit dans la souveraineté temporelle de nos archevêques le résultat d'une longue série d'empiétements et il n'en cite pas un seul ; des déductions hasardées : il applique sans raison à l'Eglise de Besançon ce que M. Augustin Thierry a dit avec raison du pouvoir temporel des évêques dans d'autres Eglises ; des contradictions manifestes : tantôt le pouvoir de nos archevêques lui apparaît dans toute sa plénitude dès les temps mérovingiens, tantôt c'est l'effet du temps, des circonstances et du progrès ; des raisonnements et des conclusions trop étendues : il force le sens de plusieurs diplômes et il les interprète plutôt selon les besoins de sa thèse que selon les règles de la critique. Voilà les torts du concurrent et les témérités qu'il a commises.

Il est facile de reconnaître par les qualités et par les défauts du mémoire qu'il appartient à un auteur, déjà distingué dans les concours, dont les travaux éminemment curieux ont attiré d'une manière toute spéciale, l'attention de la Compagnie. Vous l'aviez averti l'année dernière ; cette année, vous avez donné à vos critiques

plus d'étendue et plus d'importance. Sa modestie ne s'en offensera pas, parce qu'il sait tous les égards qu'il doit à votre savante Compagnie.

« Aimez qu'on vous conseille et non pas qu'on vous loue, »

a dit le poëte. Nous demanderons moins à nos jeunes érudits : qu'ils acceptent la louange comme la juste récompense de leur mérite, mais qu'ils écoutent la critique et qu'ils la mettent à profit. Un jour viendra, vous n'en doutez pas, où ils condamneront eux-mêmes ce que vous blâmez en eux. Qui n'a à regretter des *Juvenilia ?* A qui pourrait-on faire injure en traitant les premières productions d'un esprit vif, hardi et précoce, comme Cicéron traitait lui-même les essais de sa jeunesse : *vinum quod non satis efferbuerat* : un vin généreux qui n'a pas encore assez fermenté. Si vous refusez la couronne à l'auteur du mémoire sur les *Origines de la commune de Besançon*, c'est avec la certitude de la lui décerner bientôt. Vos éloges seront alors sans réserve, parce que son mérite sera sans mélange. Vous lui donnez dès à présent la récompense la plus haute que vous puissiez offrir tout en conservant le prix : cette récompense est une médaille d'or de la valeur de 200 francs.

A la suite de ce rapport, M. le président a décerné, au nom de la Compagnie, une médaille de bronze et une mention honorable à M. Ambroise Cart, contrôleur des contributions directes à Arbois, auteur des *Recherches historiques sur la ville de Morteau ;*

Une médaille de bronze et une mention honorable à M. l'abbé Brultey, curé de Senargent (Haute-Saône), auteur d'un *Mémoire sur la commune de Senargent, ancienne dépendance de l'abbaye des Trois-Rois;*

Une médaille d'or de la valeur de 200 fr. à M. Auguste Castan, bibliothécaire-adjoint, auteur des *Origines de la commune de Besançon.*

PIÈCES DE VERS,

Par M. Viancin.

La Momie.

Près des monuments littéraires
Que rassemble notre cité,
Et dont rehausse la beauté
La fleur des bibliothécaires,
Est un muséum curieux
Déjà connu de bien des yeux.
On en doit surtout les richesses
Aux patriotiques largesses
D'un architecte franc-comtois (1)
Dont les talents et la science
Ont mérité la confiance
Du plus infortuné des rois.
Mais on voit, comme on l'imagine,
A ce noyau d'antiquités,
Se joindre d'autres raretés
Qui nous viennent d'autre origine.
Ainsi, dans un cercueil ouvert,
D'hiéroglyphes tout couvert,
Un de ces morts vainqueurs des âges,
Selon de merveilleux usages,
Embaumés sur les bords du Nil,
Bien placé là pour qu'on le voie,

(1) M. Pâris, architecte de Louis XVI.

S'y montre comme un ver à soie
En chrysalide sous son fil.
C'est, présume-t-on, la momie
De quelque prêtre des vieux temps,
Dignité savante, endormie
Depuis deux à trois fois mille ans.

On m'a raconté qu'une dame,
Esprit orné, surtout bonne âme,
Dans ce lieu circulant un jour
Pour en bien tout voir à son tour,
A l'aspect de la bière antique
Où sommeille l'Egyptien,
Sans songer d'où vient la relique,
S'émut d'un sentiment chrétien.
Une larme sur la paupière,
Après un grand signe de croix,
Dévotement, à demi-voix,
Elle récita la prière
Qu'attend de nous un trépassé,
Afin qu'il repose *in pace*.
L'acte est naïf, mais admirable,
Et j'aime qu'un prêtre d'Isis,
Par une femme charitable,
Soit muni d'un *De profundis*.

La sagesse la plus profonde
C'est l'amour de l'humanité ;
C'est la touchante piété
Qui sait prier pour tout le monde.

La prédication inopinée.

De certain zélé desservant
L'église était fort négligée ;
Il en avait l'âme affligée
Jusqu'à s'en plaindre trop souvent.
Sur ce chapitre un grain d'envie
Semblait fermenter dans son cœur ;
Du reste il était bon pasteur
Et d'une irréprochable vie.
« — J'ai des confrères bien heureux,
» Disait-il, un jour, tout piteux ;
» Dans leurs églises tout abonde,
» Et la mienne, j'en suis honteux,
» Reste la plus pauvre du monde.
» Mais je devine un peu pourquoi
» On ne fait jamais rien pour moi.
» A solliciter des offrandes
» Je ne suis point assez hardi ;
» On en doit ailleurs de bien grandes
» A messire de Grimaldi.
» Par ses dons un temple rustique (1)
» Présente un décor magnifique :
» On y voit tableaux sur tableaux
» D'ancienne et de nouvelle école,
» Des marbres tels, sur ma parole,
» Qu'un roi n'en a pas de plus beaux.
» Il en est donc du sanctuaire
» Ainsi que des appartements ;
» Ici manque le nécessaire,

(1) L'église d'Arc-et-Senans.

» Là tout est luxe d'ornements.
» — En effet, dit un personnage
» Qui venait d'entendre ces mots
» Mais le véritable avantage
» N'est pas au plus brillant des lots.
» Le long des nefs où les peintures,
» Et les marbres et les sculptures,
» Opulemment sont étalés,
» Bien des abus sont signalés.
» Plus d'un curieux y circule,
» Va, vient, chuchote sans scrupule,
» Souvent sans la moindre oraison
» Au grand maître de la maison;
» Dans une église moins parée,
» Dans la chapelle délabrée,
» On se conduit plus décemment;
» On n'en parcourt point tout l'espace,
» On s'agenouille, on reste en place,
» On prie avec recueillement.
» Et n'enseignez-vous pas vous-même
» Qu'il ne faut point tant d'apparat,
» Tant de richesse, tant d'éclat,
» Pour plaire au modèle suprême?
» Le Sauveur de l'humanité
» Est ami de la pauvreté;
» Il n'est pas né dans une étable
» Pour ne nous être favorable
» Qu'au temple décoré le mieux.
» Parmi les enfants de la terre,
» Ce sont les humbles qu'il préfère
» Et qui sont le plus près des cieux,
» Le plus bel ornement des temples,
» C'est le concours des bons exemples;

» C'est un grand nombre de mortels
» Inclinés au pied des autels. »

A ces consolantes paroles
Le pasteur, loin de s'en piquer,
Malgré le changement des rôles,
Ne trouva rien à répliquer.
D'une manière vraiment bonne
Le séculier prêchait ici :
Il n'en est pas toujours ainsi
Lorsque c'est Grosjean qui sermonne.

Grosjean remontrant son curé.

Grosjean remontrant son curé
Est souvent fort mal inspiré.
Au village comme à la ville,
Il se fait impertinemment
Interprète de l'évangile
Et du plus saint commandement.
Ecoutez-le, quand il s'entête
A travailler avec entrain
Le dimanche et les jours de fête,
Sauf à chômer le lendemain,
Et lorsqu'un prêtre vénérable,
Digne organe de l'Eternel,
Lui donne un avis paternel
Sur cette habitude coupable :
— « Travailler n'est-ce pas prier ?
» Répond-il d'un air d'importance.
» Dieu défend-il à l'ouvrier
» De pourvoir à sa subsistance ?

» Aujourd'hui, pour avoir du pain,
» Pour ne pas être dans la gêne,
» On n'a pas trop du pauvre gain
» De tous les jours de la semaine.
» Et vous qui vivez de l'autel,
» Louant, prêchant l'Etre suprême,
» Ne travaillez-vous pas, vous même,
» Dans le jour le plus solennel ?
» Bien des gens qui vont à la messe
» Y dorment souvent par mollesse.
» La paresse est un des défauts
» Qu'on nomme péchés capitaux.
» Le travail n'est pas de ce nombre :
» Bon ouvrage fait au soleil
» Vaut bien des orémus à l'ombre
» Interrompus par le sommeil. »
De Grosjean telle est la doctrine;
Mais peu de mots viennent toujours
Mettre au néant ses vains discours,
Et ces mots sont la loi divine.
Malheur, malheur à l'atelier
Où l'on ose la méconnaître,
Où l'on affecte d'oublier
Ce qu'on doit au souverain maître !
Malheur à ces travaux sans fin,
Sans repos, sans pieux hommages
Au Dieu qui régit le destin
Des mortels et de leurs ouvrages !
Malheur.... mais que fais-je à mon tour ?
Je prêche aussi, Dieu me pardonne :
On va critiquer plus d'un jour
La liberté que je me donne ;
J'en applaudirai mes censeurs.

Un petit siége académique
N'est pas la chaire évangélique :
Laissons la rivière aux pêcheurs.

Naïveté d'un Veuf.

On sait qu'en certains lieux, et moyennant salaire,
Une sorte de gens, aux lamentables voix,
Se chargent de pleurer du mieux qu'on puisse faire
A tous les funèbres convois.
Un jour, l'héritier d'une tante,
Qui venait enfin de mourir,
Après l'avoir laissé dans une longue attente
Des biens qui l'allaient enrichir,
Comme il se préparait à la conduire en terre,
Vint d'un maître pleureur exploitant le cercueil,
Solliciter le ministère,
Pour l'aider par l'exemple à simuler son deuil.
Une triste coïncidence
Força l'industriel à refuser un gain
Qui devait être beau, selon toute apparence :
« Excusez-moi, monsieur, dit-il, la circonstance
» M'interdit cette fois d'être utile au prochain :
» Je viens aussi de faire une perte sensible;
» Ma pauvre femme est morte ; on l'enterre demain,
» Et pleurer ce jour là me devient impossible. »

Infaillible expédient pour se délivrer de l'amant le plus importun.

A la fois une belle avait trois amoureux.
Un d'eux la fatiguait de ses jérémiades ;
Un autre lui parut bêtement langoureux ;

A son gré le troisième était des plus maussades.
Enfin elle épousa.. Qui ? — Le plus ennuyeux.
Quelqu'un lui dit un jour : — « En vérité, madame,
» Après tout ce qu'on sait de votre éloignement
» Pour votre heureux mari, l'on conçoit peu comment
» Vous êtes aujourd'hui sa femme.
» — Ma foi, répondit-elle, il fallait bien cesser
» De subir si longue torture ;
» Je ne l'ai pris, je vous assure,
» Qu'afin de m'en débarrasser. »

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

PIÈCES DE VERS,

PAR M. CH. DE SAINT-JUAN.

A mon cousin Francis d'Allarde.

1841.

Porte à porte nous sommes nés,
Mon cher Francis, la même fée
A béni nos berceaux ornés
Des fleurs que voit naître l'Alphée
Et que préparent en festons
Les Muses pour leurs nourrissons.
De là sans doute l'origine
Du goût que nous avons montré
Pour la poétique colline
D'où jaillit le ruisseau sacré
Où s'est abreuvé Lamartine.
Plus modestes, plus retenus,
Redoutant le destin d'Icare,
D'ailleurs, n'étant point soutenus
Du feu qui dévorait Pindare,
Sans nous flatter de l'avenir
Que se promettent les poëtes,
Gens faciles à s'étourdir,
Nous avons mieux aimé cueillir,

Sans les trop chercher, des fleurettes
Qui devaient avant nous mourir.
Hélas ! Francis, nos chansonnettes
Et tes vaudevilles piquants
Où de Panard aimable émule,
Tu frondas plus d'un ridicule
Ne seront de mode qu'un temps !
Dans son vol promptement lassée,
Sitôt que ta muse éclipsée
Aura rejoint tes devanciers
Dans les bosquets de l'Elysée,
Nos refrains seront oubliés !
Nous voyons qu'aux fleurs les plus belles,
Souvent, et sans nulle raison,
On en préfère de nouvelles :
On fait ainsi de la chanson.
Trop sage pour m'en faire accroire
Sur le sort à mes vers promis :
Ils auront vécu, non sans gloire,
S'ils survivent dans la mémoire
De quelques-uns de nos amis.

A Charles Weiss.

1er septembre 1855.

C'est encor de Salans, mon cher Weiss, que je viens
Renouer avec vous nos trop courts entretiens !
Errant à l'aventure, ou graves ou frivoles,
Nos pensers aussitôt se changent en paroles.
Mais quand un sort fâcheux, contraire à mes désirs,

Vous fait aller au loin chercher d'autres plaisirs ;
Ici l'ennui souvent à la gaîté succède,
Pour les peines du cœur, il n'est point de remède,
Et toujours votre absence, en dépit des neuf Sœurs,
A mes heureux loisirs ôte quelques douceurs !
Si je vais m'égarer sous mes fraîches saulées,
Je me dis : que fait-il ? Dans ces mêmes allées,
Ensemble que de fois, foulant les tapis verts,
Ce pays enchanteur nous inspira des vers !
Que de fois sur ces monts où la blonde Pomone
Etale ses trésors, doux présents de l'automne,
Tous deux on nous a vus, précédant le soleil,
Pour jouir de l'aurore attendre son réveil.
De là, nous nous plaisions à passer en revue
Et les bois et les champs qui s'offrent à la vue,
A suivre en ses détours le Doubs capricieux
Qui semble s'éloigner à regret de ces lieux,
A compter les clochers dont la flèche élancée
De l'homme vers le ciel emporte la pensée.
Et puis nous reprenions tout rêveurs, à pas lents,
Le sentier qui conduit de Rozet à Salans.
Salans, dont les jardins et la claire fontaine
De Dusillet encore ranimeraient la veine !
Ces jardins, cher ami, me semblent attristés
Depuis qu'un mois entier vous les avez quittés.
On dit que la colombe, aux amoureux fidèle,
Console de l'absence, en portant sur son aile
Le billet qu'au départ l'amant avait promis :
N'en est-il pas de même aussi pour les amis ?
Mais, comme je n'ai point encore dans ma volière
Une colombe apprise *au train de messagère,*
Force m'est d'envoyer à Saint-Vit ce papier

Qui vous sera porté par un simple courrier.
En réponse de vous, j'attends un mot de prose,
Sachant que vous pourriez me donner autre chose,
Mais je crains que des vers le style cadencé
N'apporte une fatigue à votre esprit lassé.

HISTOIRE
DU CODE CIVIL,

Par M. Clerc de Landresse.

—

Messieurs,

Je voudrais pouvoir vous présenter un ouvrage digne de vous, mais les occupations impérieuses de ma profession d'avocat ne me laissent pas le temps de faire des découvertes difficiles. Je vais donc me borner à puiser à la source de mes études habituelles pour tracer rapidement l'histoire du Code civil.

Toutes les parties de la France sont actuellement régies par des lois uniformes, par le Code civil, le plus court et cependant le plus complet, le plus clair et le plus parfait qui ait jamais existé (1). Nous jouissons de cet avantage comme d'une chose toute naturelle, et sans nous rendre compte des inconvénients graves que la législation moderne a fait disparaître. Je me propose de

(1) M. Troplong, préface de la *Vente*, p. 14, dit : « En me livrant à l'examen consciencieux du Code civil, je ne dissimule pas que j'ai été dominé par l'idée de sa supériorité sur tous les travaux de codification qui l'ont précédé; j'ajouterai même que le droit dont il est l'expression me paraît le plus parfait, le plus digne d'un peuple civilisé qui jamais ait été écrit. »

rappeler l'ancien état de la législation civile en France, les inconvénients qui en résultaient, les efforts inutiles ou insuffisants faits pendant longtemps pour les faire cesser, la confection du Code civil, sa perfection, la reconnaissance qu'on doit à son principal auteur.

Le droit civil est la collection des lois qui régissent les intérêts privés des citoyens, les droits et les devoirs des familles, qui règlent les contrats, les donations, les testaments, les successions, les différentes manières d'acquérir ou de perdre la propriété.

La prospérité d'un pays et le bonheur de ses habitants dépendent principalement de la perfection de sa législation. De bonnes lois civiles sont la source des mœurs, le *palladium* de la propriété, la garantie de la famille et de l'ordre dans la société.

Il n'y avait point de lois écrites chez les Gaulois; tout était réglé par les mœurs et par les coutumes; la mémoire des prêtres tenait lieu d'archives (1).

La Gaule, pendant qu'elle était soumise à la domination romaine, participa aux avantages de la civilisation du grand peuple qui l'avait conquise. Les lois romaines contribuèrent puissamment au développement de la prospérité de la Gaule.

L'invasion de l'Occident par les barbares du nord fit disparaître les lois et la civilisation romaines. La Gaule devint la proie des Visigoths, des Bourguignons et des Francs. Ils partagèrent, suivant différents modes, les terres des vaincus. Parmi ces peuples conquérants, on

(1) *Histoire de France*, par M. de Ségur, t. I, p. 23.

vit naître peu à peu une police féodale uniforme, parce que craignant également de perdre leurs conquêtes, ils employèrent tous les mêmes moyens pour les conserver. Chaque homme libre fut obligé au service militaire pour la terre qu'il avait eue en partage. Dans le principe tout nouveau gouvernement ne fut, dans le pays conquis, qu'une armée cantonnée. Ce système, excellent pour la défense militaire, contenait les germes de l'anarchie civile. Les vassaux de la couronne reçurent en terres des bénéfices révocables, en promettant d'être fidèles; bientôt ils conservèrent par la révolte ce qu'ils avaient obtenu par la soumission; peu à peu ils rendirent ces bénéfices héréditaires, et il n'exista plus aucune barrière pour garantir la monarchie des usurpations de la féodalité. Les progrès des grands vassaux furent successifs et rapides. D'abord juges et magistrats pour les rois, ils se firent administrateurs et juges souverains; on les vit battre monnaie, faire la guerre pour leur compte, violer les lois, braver les rois et rompre tous les liens qui les unissaient à la couronne. Le désordre introduit par eux devint universel; chaque vassal eut à son tour des vassaux et des sous-vassaux. Le génie de Charlemagne réunit momentanément les membres épars de la monarchie, il rétablit l'unité. Il voulut que les monnaies (1), les poids et les mesures de ses vastes domaines fussent partout les mêmes (2). Il rétablit la

(1) An 794. Capitulaire sur le prix des denrées, les nouvelles monnaies, etc. : « *De novis denariis ut ab omnibus in omni loco accipiantur.* » *Recueil des anciennes lois françaises*, par Isambert, t. I, p. 43.

(2) An 803. 3e Capitulaire sur la tenue des plaids, l'adoption des

liberté par les assemblées nationales, la force des lois par ses Capitulaires; mais son vaste système ne put lui survivre: après sa mort sa puissance fut démembrée, la France retomba dans l'anarchie; les restes de sociabilité, de politesse, d'élégance, de luxe, trouvés dans la Gaule romaine, se perdirent dans la nuit féodale. Les grands tombèrent dans un état d'ignorance telle qu'ils ne savaient ni lire ni écrire; la noblesse fut abrutie par son despotisme, le peuple fut avili par la servitude, tout sentiment de dignité disparut (1).

Dans cet état de choses le droit civil était en quelque sorte nul, il ne consistait que dans des usages qui n'avaient rien d'uniforme ni de fixe. La brutalité et la force avaient pris la place du droit. Le combat judiciaire était une manière de procéder tant en matière civile qu'en matière criminelle; il consistait à prouver la justice de la cause qu'on soutenait en mettant sa partie adverse hors de combat. Comme moyen judiciaire, le combat a été défendu en France par saint Louis, en 1260 et 1270, et par Philippe le Bel, en 1303. Il a cependant été pratiqué jusqu'à la fin du quatorzième siècle (2).

Dans le temps où la féodalité avait le plus débordé, les rois de France n'exerçaient de pouvoir législatif que dans leurs domaines. Maîtrisés par les grands lorsque ce domaine se bornait aux villes de Reims et de Laon, ce ne fut que depuis la réunion de l'Anjou, de la Tou-

lois, l'uniformité des mesures, etc. — *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert, t. I, p. 49.

(1) *Histoire de France*, par M. de Ségur, t. II, p. 80.

(2) Henrion de Pansey, *Autorité judiciaire*, introduction, p. 17, 43, 45, 48.

raine, du Poitou, du Maine et de la Normandie à la couronne, que les rois de France s'élevèrent au-dessus des ducs d'Aquitaine, de Bretagne, de Toulouse, de Bourgogne, des comtes de Flandre et de Champagne (1).

Les lois et la justice n'ont acquis un peu de fixité et de prépondérance en France que depuis la découverte des Pandectes de Justinien, dans le douzième siècle; depuis l'affranchissement des communes; depuis l'affaiblissement de la puissance féodale et l'augmentation de la puissance royale, et depuis l'établissement des parlements sédentaires et permanents.

A l'époque de la révolution de 1789, la France se divisait en deux grandes catégories : les pays de droit écrit et les pays coutumiers. Les pays de droit écrit étaient ceux où le droit romain était observé comme loi; les pays coutumiers étaient ceux où le droit romain n'avait d'autre autorité que celle de l'exemple et qui étaient régis par des coutumes. Il existait environ soixante coutumes générales qui régissaient des provinces ou contrées, et environ trois cents coutumes locales qui dérogeaient aux coutumes générales, et n'étaient souvent observées que dans une ville ou dans un seul bourg (2).

Les coutumes différaient tellement entre elles que le chancelier d'Aguesseau avait regardé comme inexécutable le projet, formé par Bourjon, d'y trouver un droit commun.

(1) *Histoire de France*, par M. de Ségur, t. v, p. 2. — Henrion de Pansey, *Autorité judiciaire*, introduction, p. 17, 22, 24, 50.

(2) *Répertoire de Merlin*, au mot *Coutume*, p. 261. — Locré, *Esprit*

Le droit romain variait selon les lieux. Les usages locaux et la jurisprudence des parlements l'avaient diversement modifié. Dans les lois romaines on distinguait celles qui obligeaient d'une manière absolue de celles qui ne liaient que dans certains cas ; celles qui convenaient à nos mœurs et à nos institutions de celles qui y étaient opposées. Le droit romain était d'ailleurs, par lui-même, pour le peuple français, un véritable dédale. La législation civile fut chez les Romains la science qu'ils honorèrent le plus et dont ils firent leur principale étude. Pendant de longs siècles ils n'eurent que des recueils de lois éparses et de décisions particulières, dont les plus importantes furent variables comme les formes de leur gouvernement.

Le nombre de ces règles particulières s'accrut au point que la vie de chaque jurisconsulte ne suffisait pas pour les étudier entièrement. C'étaient plutôt d'immenses collections de jurisprudence que des corps de lois. La connaissance du juste et de l'injuste fut, à Rome, une science à la portée d'un très-petit nombre d'érudits. Les livres des lois contenaient les plus riches trésors, sans que chaque citoyen pût, par lui-même, y puiser aucun secours. Ce ne fut que dans le sixième siècle de l'ère chrétienne que Justinien fit exécuter le projet de réunir dans trois volumes (1) celles des lois existantes et des décisions des jurisconsultes qui seraient regardées comme les plus importantes. Il fit ainsi résumer et clas-

du Code civil, t. I, p. 69. — Fenet, *Recueil des travaux préparatoires du Code civil*, t. I, *Précis historique*, p. XCIII, CV-CXXIV.

(1) Troisième préface du *Digeste*, adressée par Justinien au sénat de Constantinople, § 12.

ser les lois de près de quatorze siècles (1), répandues dans plus de deux mille volumes (2). Si l'on peut dire qu'alors la législation romaine sortit du cahos, toujours est-il certain qu'elle ne reçut point un degré de lumière sensible à tous les yeux. S'il fut moins pénible de rechercher dans trois volumes ce qui se trouvait confondu dans un grand nombre, cette nouvelle collection ne pouvait encore être un objet d'étude que pour les jurisconsultes.

Le droit romain eut donc toujours, à l'égard des peuples qui y étaient soumis, de grands inconvénients. Jamais il ne fut à la portée de la généralité des citoyens. Il était impossible que des décisions particulières ou des lois, faites à diverses époques et pour des pays différents, ne présentassent pas des ambiguïtés ou des contradictions. Cependant cette collection était, en ce genre, l'ouvrage le moins imparfait qui fût sorti de la main des hommes, et les Romains sont devenus aussi célèbres par leurs lois que par leurs conquêtes et leurs travaux gigantesques.

Indépendamment des coutumes et du droit écrit, considéré comme droit local, la France, avant la révolution de 1789 était régie par d'autres lois : celles du prince, c'est-à-dire les ordonnances, les édits, les déclarations (3).

(1) Première préface du *Digeste*, adressée par Justinien à Tribonien, § 5. — Deuxième préface adressée au sénat.

(2) Lettre de Justinien aux professeurs Théophile, Dorothée, Théodore, Isidore, etc., § 1er. — Deuxième préface adressée au sénat, § 1er. — Troisième préface, § 1er.

(3) Locré, *ubi supra*, t. I, p. 70.

Il y avait en outre les lois canoniques, dont l'observation n'était uniforme nulle part, et les lois municipales (1).

Enfin les parlements, prononçant par voie de dispositions générales et réglementaires, avaient aussi, sur des points importants, rempli les vides de la législation et créé des principes, chacun pour son ressort (2).

Les plus grands inconvénients résultaient de cette multitude et de cette diversité de lois d'origines différentes, les unes écrites et commentées en latin, les autres rédigées en vieux français, d'un style barbare, dont on ne pouvait trouver la signification qu'à l'aide d'un glossaire que le peuple ne possédait pas.

Ce qui était permis dans une partie de la France était réprouvé dans une autre. Les règles sur les personnes et sur les propriétés ne se ressemblaient pas dans deux provinces limitrophes. Souvent elles différaient dans les villes, bourgs et villages de la même province. Des hommes réunis en corps de nation, obéissant à un même gouvernement, étaient partagés en plusieurs peuples pour leurs rapports privés. L'individu qui, sans sortir de France, achetait une propriété à quelques lieues de distance de son domicile, se trouvait soumis, pour cette propriété, à d'autres lois que celles auxquelles il était habitué. Il en était de même pour les biens d'une femme qu'un Français épousait dans une autre localité que celle qu'il habitait.

En parcourant, en France, un espace de vingt lieues,

(1) Perreciot, *Etat civil des personnes dans les Gaules*, t. II, p. 466.
(2) Locré, t. I, p. 71.

il arrivait souvent que l'on traversait vingt contrées obéissant à des législations civiles différentes. De là que d'entraves, que d'incertitudes, que d'erreurs, que d'injustices ! « Des lois différentes, a dit Portalis (1), n'engendrent que trouble et confusion parmi des peuples qui, vivant sous le même gouvernement et dans une communication continuelle, passent ou se marient les uns chez les autres, et, soumis à d'autres coutumes, ne savent jamais si leur patrimoine est bien à eux. »

La diversité des lois civiles est, comme la diversité de langage, une barrière qui rend étrangères l'une à l'autre les populations voisines, qui les empêche de multiplier entre elles les rapports et les transactions et de concourir ainsi mutuellement à l'accroissement de leur prospérité.

L'identité nationale n'est complète que là où l'individu qui déplace son domicile, sans sortir des limites de l'état, ne se trouve pas dans une autre nation civile. L'intérêt de la patrie commune est que l'attachement qui lui est dû ne soit pas affaibli, partagé, anéanti par l'attachement à une autre patrie. On ne doit pas souffrir dans un état bien organisé qu'il y ait deux patriotismes, l'un général, l'autre local ; qu'il y ait pour chacun deux intérêts publics entre lesquels il puisse balancer, celui de la nation et celui de sa province (2).

Cette multiplicité de lois diverses anéantissait en quelque sorte, en France, l'effet de la législation. Les lois

(1) *Exposé général du Code civil.* — Procès-verbal du 4 frimaire an x, Fenet, t. I. *Précis historique,* page cj.

(2) Fenet, t. I, p. 73.

sont faites pour diriger les hommes et pour régler leurs intérêts; il faut donc qu'ils puissent les connaître. S'il leur est impossible de s'en instruire, elles sont comme si elles n'existaient pas, ou plutôt elles deviennent des piéges auxquels les gens de bonne foi ont peine à échapper. Lorsque la science des lois devient un dédale où le plus habile se perd, le méchant triomphe avec les armes mêmes de la justice. C'était souvent, en France, le résultat d'une législation tellement compliquée, tellement diversifiée, que l'esprit le plus étendu n'en pouvait saisir complétement ni l'ensemble, ni les détails, ni les rapports.

Le défaut de lois claires et précises, la difficulté d'expliquer et de concilier celles qui avaient été faites pour d'autres pays et pour d'autres temps, avaient introduit l'usage de laisser les parties faire, avant le jugement, sous le prétexte d'une légitime défense, un long amas d'écritures. Les procès étaient tellement compliqués et difficiles qu'on était très-souvent dans l'impossibilité de les juger ensuite de discussions orales. On était obligé d'instruire par écrit un grand nombre de ces procès, surtout en appel, et de les juger sur le rapport d'un commissaire. Il en résultait des frais énormes et des lenteurs sans fin. Ceux des justiciables que la fortune n'avait pas placés dans l'aisance, étaient souvent dans l'impuissance absolue d'avoir recours aux tribunaux. Le riche lui-même hésitait à se livrer aux longueurs et aux dépenses énormes de l'instruction d'un procès.

Les conséquences fâcheuses de cet état de choses étaient évidentes. Aussi, depuis très-longtemps, les bons

esprits avaient-ils été frappés de la nécessité de donner à la France une législation civile uniforme.

Dumoulin assure que l'ordonnance, rendue en 1453 par Charles VII, et par laquelle il voulait que toutes les coutumes fussent écrites et accordées par les praticiens de chaque pays, puis examinées et autorisées par le grand conseil et par le parlement, n'était qu'un travail préparatoire. Il dit que l'intention du roi, en fixant et en réunissant les diverses coutumes, était de parvenir à les fondre ensuite ensemble, pour n'en faire qu'une loi unique et générale.

Louis IX fit faire la traduction du droit romain. Dans ses établissements, il se proposa de régler une grande partie des matières civiles. Le temps où il vivait ne permettait pas le succès complet d'une si grande entreprise. Les vues sages de ce prince n'eurent quelque réalité que pour les vassaux de ses domaines et pour quelques contrées dont les seigneurs adoptèrent volontairement son recueil de lois. Les établissements de saint Louis n'avaient pas été délibérés et adoptés dans un parlement (1).

Philippe de Commines prétend que Louis XI désirait qu'en France on n'usât que d'une coutume, d'un poids et d'une mesure (2). Ce monarque ne put accomplir cette réforme, quoiqu'il fût habitué à faire plier tous les obstacles sous sa volonté despotique.

Ce projet fut repris sous le règne de Henri III. Les

(1) *Histoire de France*, par M. de Ségur, t. v, p. 344. Henrion de Pansey, *ubi supra*, p. 43.

(2) Commines, *Mémoires*, t. 12, liv. VI, ch. vi, p. 51.

Etats de Blois lui donnèrent une grande impulsion. Ce siècle était celui du chancelier de L'Hôpital, de Dumoulin et du président Brisson. L'Hôpital voulait qu'on mît en pratique sa maxime : une foi, une loi, un roi (1). Dumoulin fit tous ses efforts pour qu'on réduisît toutes les coutumes en une (2). Le président Brisson fut chargé de rédiger le projet d'un corps de lois civiles. Son travail fut envoyé à tous les parlements ; des discordes civiles privèrent la France de ce grand homme, et le travail qu'il avait préparé fut abandonné.

Louis XIII, sous l'inspiration du cardinal de Richelieu, son principal ministre, fit réunir en une seule ordonnance les dispositions les plus importantes de certains édits antérieurs, et il régla par des articles nouveaux différentes parties du droit civil. Cette ordonnance de 1629 a été appelée *Code Michaud*, du nom du jurisconsulte qui l'a préparée, et *Code Marillac*, du nom du garde des sceaux qui l'a fait enregistrer d'autorité par le parlement de Paris. Cette cour ayant refusé l'enregistrement, le roi voulut vaincre cette résistance ; il tint à cet effet un lit de justice. L'ordonnance fut lue en sa présence et le garde des sceaux prononça l'arrêt d'enregistrement ; mais le parlement défendit au greffier de signer l'arrêt, attendu la qualité de la matière, qui ne pouvait être exécutée sans une délibération préalable. Le roi s'offensa de cette désobéissance et il ordonna au greffier de signer, puisque la vérification de l'ordonnance avait été faite en sa présence. Le greffier

(1) Augustin Thierry, *Histoire du tiers état*, t. Ier, p. 132, 134.
(2) *Vie de Dumoulin*, par Brodeau, t. Ier, p. 15.

obéit, mais le parlement refusa la sanction de son autorité à cette ordonnance, qui n'eut pas force de loi dans son ressort (1). D'autres parlements refusèrent l'enregistrement de cet édit, et il ne fut enregistré par certains parlements qu'au moyen du retranchement de plusieurs dispositions (2). L'autorité de Louis XIII et le génie de Richelieu ne furent pas assez puissants pour réaliser l'amélioration qu'ils avaient projetée (3). Au lieu de faire avancer l'uniformité de la législation française, comme ils l'avaient voulu, ils n'aboutirent qu'à faire naître une diversité de plus entre les différents ressorts de parlement (4).

Louis XIV, qui ambitionnait tous les genres de gloire, eut la pensée de faire rédiger un corps de lois civiles uniforme. Les arrêtés du premier président de Lamoignon, qui avaient cet objet, restèrent sans exécution.

(1) *Mémoires de Talon*, t. III, p. 329. — *Abrégé chronologique de l'histoire de France*, par le président Hénaut, en 1629. — Bouhier, *Observations sur la Coutume de Bourgogne*, t. II, p. 83, n° 46. — Pothier, introduction au tit. 20 de de la *Coutume d'Orléans*, chap. I, sect. 1re, n° 9, et *Traité de Louage*, n° 186.

(2) Bouhier, *loco citato*.

(3) En 1614, le roi avait assemblé les trois états de son royaume à Paris. En 1617 il avait convoqué à Rouen, et en 1626 à Paris, les notables de tous les ordres et les principaux officiers des cours de parlement; il avait reçu leurs remontrances et avis sur les propositions qui leur avaient été faites. Ces propositions, remontrances et avis avaient été vus et examinés par le conseil privé du roi. Ce n'est qu'ensuite de ces mesures que Louis XIII avait rendu l'ordonnance de janvier 1629. *Recueil général des anciennes lois françaises*, par Isambert, t. XXVI, p. 223, 225, 343.

(4) Le judicieux Pothier a exprimé son regret de la résistance que Louis XIII avait rencontrée; il a appelé ce code *une belle* ordonnance. *Traité du Louage*, n° 186.

Le puissant monarque, qui usait d'un pouvoir presque absolu, fut cependant obligé de se borner (1) à régler par ordonnances ce qui concernait la procédure civile (2), les eaux et forêts (3), la procédure criminelle (4), le commerce (5), le droit maritime (6).

Le chancelier d'Aguesseau (7), capable de toutes les grandes conceptions, ne put réussir qu'à faire promul-

(1) Dans son rapport au tribunat sur le titre des hypothèques, M. Grenier a dit (Fenet, t. xv, p. 485) : « Il était digne de Colbert de réaliser les idées de Sully. Il rétablit le système de la publicité des hypothèques par l'édit du mois de mars 1673, qu'il présenta et qui fut adopté (Recueil d'Isambert, t. xix, p. 73); mais cet édit fut révoqué par un autre du mois d'avril 1674, c'est-à-dire presque aussitôt qu'il parut. Il faut entendre Colbert lui-même sur ce qui donna lieu à cette révocation : « Il faudrait, disait-il, faire ce qui fut fait il y a » douze ans, mais qui n'eut point d'exécution par les brigues du » parlement. Il faudrait établir des greffes pour enregistrer tous les » contrats et toutes les obligations ; ce serait le moyen d'empêcher » que personne ne fût trompé, et l'on y verrait, quand on voudrait » s'en donner la peine, les dettes de chaque particulier, tellement » qu'on saurait à point nommé s'il y aurait sûreté à lui prêter l'ar- » gent qu'il demanderait. Mais le parlement n'eut garde de souffrir » un si bel établissement, qui eût coupé la tête de l'hydre des procès, » dont il tire toute sa substance. Il remontra que la fortune des » plus grands de la cour s'allait anéantir par là, et qu'ayant pour » la plupart plus de dettes que de bien, ils ne trouveraient plus de » ressource d'abord que leurs affaires seraient découvertes. Ainsi, » ayant su, sous ce prétexte, engager quantité de gens considérables » dans leurs intérêts, ils cabalèrent si bien tous ensemble, qu'il fut » sursis à l'édit qui en avait été donné. »

(2) Ordonnance du mois d'avril 1667, *Recueil des anciennes lois françaises*, par Isambert, t. xviii, p. 103.

(3) Ordonnance du mois d'août 1669, *Eodem*, t. xviii, p. 219.

(4) Ordonnance du mois d'août 1670, *Eodem*, t. xviii, p. 371.

(5) Ordonnance du mois de mars 1673, *Eodem*, t. xix, p. 92.

(6) Ordonnance du mois d'août 1681, *Eodem*, t. xix, p. 282.

(7) *Œuvres de M. d'Aguesseau*, t. i; *Abrégé de sa vie*, p. lij; *Discours de M. de Morlhon*, p, cix, cxiij.

guer, sous le nom de Louis XV, des ordonnances qui réglaient d'une manière uniforme ce qui concernait les donations (1), les testaments (2) et les substitutions (3); encore les circonstances de ce temps-là le forcèrent-elles à transiger avec les parlements.

Louis XVI commença son règne par abolir les restes de la servitude, supprimer la corvée et adoucir la rigueur des lois criminelles. Sous l'impulsion de son prévoyant ministre Turgot, il fit aussi préparer un Code civil uniforme (4), mais il ne put pas réaliser un projet si utile. Ses intentions généreuses et ses tentatives de réforme n'aboutirent qu'à en faire une victime de l'ingratitude.

Les diverses contrées, successivement incorporées aux états du roi de France, avaient apporté avec elles leurs usages et leurs lois. Elles tenaient à ces institutions comme à des priviléges : la faculté de les conserver leur paraissait un droit; leurs parlements regardaient comme une prérogative et comme un devoir de repousser jusqu'à l'apparence de l'innovation. Aussi refusèrent-ils souvent d'enregistrer et de faire exécuter, non-seulement les ordonnances royales qui réglaient les matières fiscales, mais même les ordonnances relatives aux matières civiles. C'est ainsi que l'ordonnance de 1667, qui réglait la procédure civile, ne fut pas reçue en Lorraine. C'est ainsi que la même ordon-

(1) Ordonnance du mois de février 1731, *Eodem*, t. XXI, p. 343.
(2) Ordonnance du mois d'août 1735, *Eodem*, t. XXI, p. 386.
(3) Ordonnance du mois d'août 1747, *Eodem*, t. XXII, p. 193.
(4) Pardessus. *Discours sur l'origine et les progrès de la législation commerciale*, t. I. p. 41.— Vivien, *Histoire de la Révolution*, t. I. p. 1.

nance n'a pas été enregistrée par le parlement de Flandre, ni par le conseil souverain d'Alsace. C'est ainsi que l'ordonnance de 1669, sur les eaux et forêts, ne fut enregistrée qu'avec des modifications par certains parlements.

La révolution de 1789 a détruit les obstacles que le projet d'établir une législation uniforme avait rencontrés jusque là. L'esprit de province, ébranlé dans la nuit du 4 août 1789 par la renonciation des représentants de toutes les contrées aux priviléges locaux, a été anéanti par la division de la France en départements; mais la révolution devenait elle-même un obstacle à l'établissement d'une bonne législation civile. Comment aurait-on pu faire un bon code au milieu des troubles qui agitaient la France? La haine du passé, l'ardeur impatiente de jouir du présent, la crainte de l'avenir portaient les esprits aux mesures les plus exagérées et les plus violentes. La prudence avait été remplacée par le désir de tout détruire. Des priviléges injustes et oppressifs n'avaient été que le patrimoine de quelques hommes, pour écarter ces préférences ou les empêcher de renaître, on chercha à détruire toutes les fortunes après avoir nivelé tous les rangs. L'autorité du gouvernement s'était exercée quelquefois d'une manière arbitraire; des lettres de cachet et des ordres d'exil avaient remplacé les décisions de la justice; pour recouvrer les avantages de la liberté, on anéantit la force gouvernementale et on tomba dans les abus de la licence. La France avait été déchirée par les guerres de religion, qui avaient laissé dans un grand nombre de familles des souvenirs amers; on crut devoir

détruire toute religion pour prévenir le retour du fanatisme. Les premières lois qui furent promulguées par nos assemblées furent plus ou moins empreintes de ces exagérations. On détruisit la faculté de tester, on affaiblit l'autorité paternelle, on relâcha le lien du mariage, on travailla à rompre toutes les anciennes habitudes. On prétendait régénérer la société ; on travaillait en réalité à la dissoudre. Ce n'est pas dans un tel temps qu'on peut se promettre de régler ce qui concerne les hommes et les choses avec cette sagesse qui préside aux établissements durables, et d'après les principes de l'équité naturelle et primitive, dont les législateurs ne doivent être que les interprètes. Il est heureux que les différentes assemblées législatives qui ont suivi la révolution de 1789 et précédé la révolution du 18 brumaire an VIII, ne soient pas parvenues à faire un code civil. Leur œuvre aurait été nécessairement empreinte des passions politiques qui les animaient, et un tel code n'aurait fait disparaître les anciens abus que pour les remplacer par d'autres.

L'assemblée constituante, dont les fautes n'ont pas suffi pour ternir la gloire, avait compris le besoin d'une refonte entière de la législation. Des hommes laborieux et instruits l'entreprirent ; mais partiellement et successivement. Cette assemblée, absorbée par le besoin de faire ce qui lui parut le plus pressant, recula en quelque sorte devant l'énormité de la tâche. Elle ne put que léguer un espèce d'engagement à ses successeurs, et afin de le rendre plus solennel, elle le déposa dans la constitution qu'elle laissa à l'état. On lit dans la constitution

de 1791, cette disposition : « Il sera fait un code de lois civiles, communes à tout le royaume (1). »

Ce vœu fut trompé. L'Assemblée législative, troublée par les discordes civiles et vivant au milieu des agitations d'une révolution nouvelle, ne put guère s'occuper de conceptions législatives. Le 16 octobre 1791, cette Assemblée invita, par une adresse, tous les citoyens à lui communiquer leurs vues sur la confection du nouveau Code. C'est à cela que se bornèrent ses efforts pour l'organisation d'un Code civil.

La Convention nationale chargea ses comités de l'entière confection d'un Code civil.

Par un décret rendu le 24 juin 1793, elle comprit dans son acte constitutionnel un article par lequel elle déclara « que le Code des lois civiles et criminelles serait uniforme pour toute la République. » Dès le lendemain, elle décréta que son comité de législation serait tenu de lui présenter, sous un mois, un projet de Code civil.

Le représentant Cambacérès fut nommé rapporteur de cette commission. On ne pouvait pas faire un choix plus heureux, dans un temps aussi difficile. Cambacérès était un jurisconsulte éminent et consommé, un homme calme, prudent (2) et expérimenté. Il fut alors le prin-

(1) L'Assemblée constituante avait déjà dit dans la loi des 16-24 août 1790, tit. II, art. 19 : « Les lois civiles seront revues et réformées par les législateurs, et il sera fait un Code général de lois simples, claires et appropriées à la constitution. »

(2) M. Troplong a dit de lui : « M. Cambacérès présidait le conseil d'Etat en l'absence du premier consul. Il était, à mon avis, habituellement faible, temporiseur, incertain et également au-dessous de sa réputation et des fonctions qu'il remplissait. » Préface du *Traité de la Vente*, p. 22. Ce jugement est sévère. Sans doute M. Cambacérès

cipal auteur du projet de Code civil. Il en fit lecture à la Convention le 9 août 1793. La discussion commença le 22 août et occupa un grand nombre de séances. Le projet de Cambacérès était généralement sage. Il n'avait cependant pas pu le garantir entièrement de l'effet de l'effervescence et des préjugés du temps. Son œuvre fut trouvée trop modérée. On le comprend quand on remarque que la discussion eut lieu sous la présidence de Danton, de Robespierre, de Billaud-Varennes et de Couthon (1). La majorité de l'Assemblée pensa que le projet de Code civil ressemblait trop aux législations antérieures et qu'il n'était pas propre à assurer le bonheur de ce que cette majorité appelait la *France régénérée*. Elle voulait des principes nouveaux, des systèmes jusqu'alors inconnus. Le 3 novembre 1793, la Convention décréta qu'il serait formé une commission de *philosophes* chargés de réviser et de retoucher le projet du comité de législation. Sur la proposition du comité de salut public, cette commission fut composée de Couthon et d'autres représentants, pris dans la même nuance politique. Les agitations de la terreur absorbèrent l'Assemblée, et il ne fut plus question du projet de Code civil jusqu'à la révolution du 9 thermidor an II, qui terrassa Robespierre et ses principaux complices.

Après cette époque, le projet de Code civil fut repris.

n'avait pas l'esprit aussi ferme que le premier consul, et il ne dominait pas comme lui la position, mais c'était un jurisconsulte consommé, et sa modération, à une époque antérieure, avait empêché la confection d'un Code civil qui aurait été certainement détestable.

(1) Fenet, *Précis historique sur la confection du Code civil*, t. I, p. 57 et suivantes.

Cambacérès fut encore choisi comme rapporteur du comité de législation. Il élabora un projet nouveau, avec le concours de jurisconsultes éminents, parmi lesquels figuraient les représentants Merlin (de Douai) et Treilhard. Ce second projet fut présenté le 23 fructidor an II. Le premier avait été repoussé comme trop compliqué. On fit au second le reproche contraire. La Convention décréta quelques articles de ce projet dans ses séances des 16 et 19 fructidor an III, mais ces décrets ne furent pas promulgués et n'eurent jamais force de lois.

Le 4 brumaire an IV, la Convention nationale fut remplacée par un directoire exécutif, composé de cinq directeurs et de deux chambres législatives; l'une sous le nom de conseil des Anciens, et l'autre sous le nom de conseil des Cinq-Cents. La préparation des lois appartenait à ce dernier conseil. Il composa une commission chargée de classer et de simplifier les lois. Cambacérès, qui faisait partie du conseil des Cinq-Cents, fut nommé membre de cette commission. Il se mit aussitot à préparer un troisième projet. Il put cette fois se livrer davantage à la sagesse de ses conceptions, quoiqu'il fût encore obligé de ménager quelques préjugés et de céder à des vues qui n'étaient pas les siennes.

Le conseil des Cinq-Cents commença la discussion le 9 pluviôse an V. Elle ne fut continuée que dans la séance du 8 ventôse de la même année. Le sort, qui devait opérer le premier renouvellement du conseil des Cinq-Cents, priva cette assemblée des lumières de Cambacérès. Pendant les trois années qui suivirent, le conseil oublia ou suivit faiblement le travail commencé.

La révolution du 18 brumaire an VIII, accomplie par Napoléon Bonaparte, fit cesser cet état d'inaction. Il n'avait fallu qu'un coup d'œil à ce vaste génie pour apercevoir l'importance et l'utilité d'un Code civil uniforme pour toute la France. Aussi le plaça-t-il au rang de nos premiers besoins. La loi du 19 brumaire, qui organisait une commission consulaire exécutive pour remplacer provisoirement le directoire et qui ne devait comprendre que les mesures les plus urgentes, chargea les conseils législatifs de préparer un Code civil. Les deux conseils composèrent chacun une commission consulaire exécutive. Ces commissions s'occupèrent en effet de la rédaction demandée. Le représentant Jacqueminot fut nommé rapporteur de la section de législation. Dans la séance du 30 frimaire an VIII, il présenta un projet à la commission législative des Cinq-Cents.

La durée de cet état de choses, purement transitoire, fut trop courte pour qu'il pût en sortir une œuvre aussi longue et aussi compliquée qu'un bon Code civil.

La constitution du 22 frimaire an VIII organisa, d'une manière définitive, le système de gouvernement. Elle nomma trois consuls auxquels elle donna le pouvoir exécutif, avec le droit de proposer les lois, rédigées sous leur direction par le conseil d'Etat. Elle fonda un tribunat, chargé d'examiner et de discuter les lois, et un corps législatif pour les voter. Cette constitution fut mise en vigueur le 4 nivôse an VIII. Napoléon Bonaparte, placé à la tête du gouvernement comme premier consul, voulut qu'on reprît de suite les travaux du Code civil. Il fit rendre, le 22 thermidor an VIII, un arrêté qui

chargeait de la rédaction d'un projet de Code civil M. Tronchet, président du tribunal de cassation, Bigot de Préameneu, commissaire du gouvernement près de ce tribunal, Portalis, commissaire du gouvernement au conseil des prises. M. de Maleville, membre du tribunal de cassation, fut nommé secrétaire de cette commission. L'expérience a démontré qu'il était impossible de faire un meilleur choix. Ces savants jurisconsultes se mirent à l'œuvre sans retard et ne s'arrêtèrent que lorsque leur projet fut complet. Ils le présentèrent au gouvernement le 26 ventôse an IX.

Les consuls voulurent que le Code civil fût en quelque sorte l'œuvre de tous les Français. Avant de livrer le travail de la commission à la discussion du conseil d'Etat, ils le soumirent, par la voix de l'impression, à l'examen de la nation tout entière. Chaque citoyen put faire entendre ses observations. Plusieurs jurisconsultes se sont honorés en communiquant leurs vues et leurs critiques.

Le tribunal de cassation et les tribunaux d'appel, placés dans une position où les avantages et les inconvénients des lois ne peuvent leur échapper, furent appelés à donner leurs observations. Ils formèrent des commissions et ils firent parvenir au gouvernement leurs observations, qui ont été imprimées et communiquées au conseil d'État, au tribunat et au corps législatif.

La section de législation du conseil d'état a examiné le projet de la commission avec ses rédacteurs. Elle a rapproché du projet les observations des jurisconsultes

et des tribunaux ; et, après l'avoir modifié, elle en a fait des projets de titres qu'elle a successivement présentés à la discussion du conseil d'Etat.

Chaque titre adopté par la commission de législation, était imprimé et distribué à tous les membres du conseil d'Etat. La discussion, dans ce conseil, avait lieu en assemblée générale, sous la présidence du premier consul Bonaparte, ou, en son absence, sous la présidence du deuxième consul Cambacérès. Les rédacteurs du projet de Code civil étaient toujours appelés à ce conseil. Chacun des membres du conseil d'Etat ou des rédacteurs du projet avait la liberté de faire ses observations, et le président prononçait à la majorité des suffrages.

Le titre une fois arrêté était ordinairement envoyé à la section de législation du tribunat, qui le discutait à son tour. Cette section consignait, dans un procès-verbal, des amendements dont elle croyait le titre susceptible, pour être transmis à la section du conseil d'Etat qui avait rédigé le projet. Quand la section du conseil d'Etat n'admettait pas ces observations, il s'engageait, sous la présidence de l'un des consuls, entre elle et la section de législation du tribunat, une conférence dans laquelle on essayait de se mettre d'accord.

L'assemblée générale du conseil d'Etat examinait ensuite les observations respectives et adoptait une rédaction définitive, qu'elle transmettait au corps législatif. Trois membres du conseil étaient ordinairement désignés pour porter le projet au corps législatif, et le premier nommé exposait les motifs de la loi.

Uue expédition du projet de loi était adressée, sans

délai, par le corps législatif au tribunat. La discussion s'ouvrait entre tous les membres de cette dernière assemblée, et lorsque la discussion était épuisée, le tribunat émettait un vœu qu'il faisait porter, au jour désigné par le gouvernement, dans l'assemblée du corps législatif, où ce vœu était appuyé par trois tribuns, nommés pour cet objet.

Le corps législatif rendait son décret d'adoption ou de rejet, après que le projet avait été discuté contradictoirement devant lui, entre les orateurs du gouvernement et ceux du tribunat.

La discussion devant le conseil d'Etat a duré quatre ans. Elle a été conduite avec toute la sagesse possible. La révolution avait dégagé la marche du législateur des préjugés et des obstacles qui existaient dans l'ancien ordre de choses ; mais elle avait fait naître et propagé des erreurs nouvelles. La société était en quelque sorte à refaire. Pour l'organiser d'une manière durable, il fallait se mettre au-dessus des préjugés nouveaux aussi bien que des erreurs anciennes. C'est ce que fit, avec une supériorité remarquable, l'homme étonnant qui présidait alors aux destinées de la France. L'impulsion donnée par lui fut suivie par le plus grand nombre de ceux qui s'occupèrent de la confection du Code civil. Cette impulsion ne fut un instant arrêtée que par l'opposition tracassière du tribunat. L'opinion publique se prononça contre cette opposition.

L'organisation du tribunat fut modifiée (1). Il ne fit

(1) La forme des communications officieuses fut établie par l'arrêté du 18 germinal an x.

plus dès lors que des observations raisonnables (1) et propres à perfectionner le grand ouvrage à la confection duquel il concourait.

Les auteurs du Code civil puisèrent dans le droit ancien comme dans les lois nouvelles. Ils profitèrent des leçons de l'expérience. Ils conservèrent tout ce qu'il n'était pas nécessaire de détruire. Ils firent une espèce de transaction entre le droit écrit et les coutumes, toutes les fois qu'il leur fut possible de concilier leurs dispositions ou de les modifier les unes par les autres, sans rompre l'unité du système et sans choquer l'esprit général. En choisissant dans le droit romain, les coutumes, les ordonnances, la jurisprudence et les lois de la révolution, ils s'étudièrent à faire une œuvre d'ensemble, dont les parties fussent homogènes et qui pût également convenir aux différentes contrées de la France. Ils adoptèrent comme base de leur travail l'égalité des droits et des devoirs, la liberté civile (2), l'unité des biens, le respect pour la morale, le maintien des droits sacrés de propriété, la bonne organisation des familles, la liberté des consciences, la garantie de l'état civil des Français de tous les cultes, l'honneur national.

Malgré tous les soins apportés à sa confection, le Code civil n'est pas exempt d'erreurs. Il en est une qui a été l'objet de sérieuses controverses. Je veux parler de l'admission du divorce. Il semble que l'expérience des

(1) « Ces communications amicales qui font marcher les affaires sans laisser voir qu'on les conduit. » *Œuvres du comte de Rœderer*, publiées par son fils, t. III, p. 490.

(2) Troplong, *Donations et Testaments*, préface, t. I, p. 5.

temps anciens et des temps modernes aurait dû déterminer les auteurs du Code civil à rejeter le divorce. Il fut un temps où il n'était permis à Rome qu'à la condition que le mari qui en userait donnerait à la femme répudiée la moitié de ses biens, et consacrerait l'autre moitié à la religion. Ces dures conditions suffirent pour empêcher le divorce pendant l'espace de cinq siècles. L'exemple de ce qui se pratiquait chez les nations voisines finit par ruiner, à Rome, la loi qui gênait le divorce. On l'admit non-seulement pour causes graves, mais même par consentement mutuel. On arriva à en faire un tel abus, que Juvénal disait d'une femme qui avait l'habitude d'user du divorce, qu'elle pouvait compter le nombre de ses années par le nombre de ses maris (1).

Le divorce a été en usage en France jusqu'au neuvième siècle (2). L'influence de la religion catholique, qui l'avait proscrit, finit par le faire disparaître entièrement. Avant la révolution de 1789, le divorce n'existait plus en France depuis environ neuf siècles. On n'y permettait que la séparation de corps, dans des cas rares et pour des causes graves et déterminées. Le 20 septembre 1792, l'Assemblée législative, au moment de se séparer pour faire place à la Convention, terminait sa triste mission en décrétant une loi de nature à ruiner le mariage. Ce décret était motivé sur cette considération, *que la faculté du divorce résultait de la liberté individuelle, dont un engagement indissoluble serait la perte.* Cette

(1) Portalis, séance du 14 vendémiaire an x; Fenet, t. ix, p. 254.
(2) Locré, *Esprit du Code civil*, t. iv, p. 15.

loi ouvrait de si larges issues à la rupture du mariage, qu'elle faisait de cette union le jouet du caprice, de l'inconstance et de toutes les passions licencieuses (1). Ce décret permettait le divorce par le consentement mutuel des époux ; il autorisait l'un d'eux à faire prononcer le divorce sur la simple allégation d'incompatibilité d'humeur et de caractère. Il permettait à chacun des époux de faire prononcer le divorce sur des motifs déterminés, notamment sur la démence, la folie ou la fureur de l'un des époux ; sur l'abandon de la femme par le mari, ou du mari par la femme, pendant deux ans ; sur l'absence de l'un d'eux, sans nouvelles, pendant cinq ans ; sur l'émigration dans les cas prévus par les lois.

Ce n'était pas assez, pour les législateurs de cette époque, de donner aux gens sans scrupule, la faculté de rompre l'union conjugale. Il fallait encore, sous prétexte de liberté, enlever aux personnes qui pouvaient être retenues par des devoirs religieux, l'usage de la séparation de corps, que la foi catholique permettait dans des cas très-graves. La loi du 20 septembre décréta qu'à l'avenir aucune séparation de corps ne pourrait être prononcée et que les époux ne pourraient être désunis que par le divorce.

Cette loi était contraire aux mœurs de la nation. Dans les départements, dans les campagnes surtout, le scandale du divorce fut rejeté avec mépris (2) ; mais cette oi favorisait l'inconstance et la débauche : on en fit un

(1) Rapport de Savoye-Rollin au tribunat, le 27 ventôse an XI ; Fenet, t. IX, p. 498.

(2) Portalis, séance du 14 vendémiaire an X ; Fenet, t. IX, p. 257.

usage effrayant dans les grandes villes et surtout dans la capitale.

Cette loi existait depuis douze ans lors de la promulgation du Code civil. La suppression du divorce ne parut pas alors possible aux auteurs de ce Code. Ils crurent faire assez pour la liberté de conscience et pour les mœurs en rétablissant la séparation de corps ; mais en ne la permettant que pour des motifs graves et déterminés ; en supprimant le divorce pour incompatibilité d'humeur et de caractère ; pour démence, folie ou fureur ; pour abandon de la femme par le mari ou du mari par la femme ; pour absence ou émigration de l'un des époux ; en défendant aux époux divorcés de se réunir ; en interdisant le mariage entre l'époux coupable d'adultère et son complice ; en assujétissant le divorce par consentement mutuel à des conditions d'âge et de durée du mariage, à des épreuves longues et solennelles, au consentement des pères et mères ou autres ascendants des époux ; en interdisant aux époux la faculté de contracter un nouveau mariage avant trois ans depuis la prononciation du divorce ; en attribuant de plein droit aux enfants la moitié des biens des époux divorcés par consentement mutuel, et en constituant les tribunaux juges de la nécessité du divorce.

Ces restrictions diminuèrent les inconvénients du divorce, mais ne les effacèrent pas entièrement.

Après douze ans d'exécution du Code civil, une loi du 8 mai 1816 abolit le divorce en France. D'éminents jurisconsultes ont prétendu que cette loi avait été dictée par l'esprit d'intolérance et ils ont demandé avec in-

stance le rétablissement du divorce. Leurs efforts ont été inutiles ; l'opinion publique avait prononcé souverainement.

Le bon ordre dépend de la stabilité des familles, qui sont les premières de toutes les sociétés. Le principe fondamental en cette matière est que le mariage est le plus sacré des engagements, parce qu'il tient à l'harmonie sociale et qu'il est le conservateur des mœurs (1). C'est principalement dans l'intérêt des enfants que le mariage a été établi ; c'est leur intérêt qu'il faut surtout considérer dans toutes les questions relatives au mariage. Jamais le divorce n'avait lieu sans faire éprouver un préjudice considérable aux enfants, sans porter atteinte à l'honneur de la famille et à la morale publique par un grand scandale. Qu'est-ce qu'une famille honteusement brisée par le divorce ? Que sont des époux qui ont des enfants à l'égard desquels ils ont des devoirs communs à remplir, et qui, après avoir vécu dans les liens les plus étroits, deviennent ennemis irréconciliables ? Quel est le sort d'enfants qui ont encore père et mère, qu'ils sont obligés de respecter également, et qui sont en quelque sorte forcément entraînés à prendre parti entre eux dans une lutte scandaleuse et acharnée ?

C'est au législateur à choisir le moindre mal entre deux calamités et à proscrire un prétendu remède qui entraîne des conséquences plus fâcheuses que le mal qu'il est destiné à guérir. Il faut que les lois opposent un frein salutaire aux passions. L'expérience démontre

(1) Trouchet, séance du 16 vendémiaire an x ; Fenet, t. IX, p. 221.

qu'on accepte son sort, qu'on se résigne à supporter les dégoûts domestiques et qu'on travaille même avec soin à les prévenir quand on sait qu'on n'a pas la ressource du divorce (1).

La séparation de corps suffit pour prévenir de plus grands maux dans une position en quelque sorte désespérée. La séparation n'est pas exempte d'inconvénients; c'est un remède dangereux; mais les tribunaux en ont considérablement diminué les inconvénients en se montrant très-sévères pour l'admission des causes de séparation de corps.

L'expérience démontre que rien de parfait ne sort de la main des hommes; nous ne sommes donc pas étonnés de trouver quelques imperfections dans le Code civil. Ce qui nous surprend c'est qu'elles soient aussi peu nombreuses.

Ce Code est clairement écrit et bien divisé. Ses règles sont faciles à saisir, aussi faciles à exécuter. Il est d'accord avec le droit naturel et l'équité. Il est débarrassé des subtilités scolastiques. Il est intelligible pour tous. Si, par la nature des choses, la science du droit ne peut être, même aujourd'hui, le patrimoine que des personnes qui font une étude spéciale des lois; si le titre de jurisconsulte ne peut être donné qu'à ceux qui puisent

(1) Lors de la discussion du Code civil au conseil d'Etat, Portalis disait : « Quand les époux sauront qu'ils ne peuvent pas se délier légèrement, ils seront plus attentifs à se complaire, plus exacts dans leurs obligations mutuelles, plus portés à se ménager et à étouffer des semences de division, qui souvent ne s'accroissent et n'amènent une rupture que parce qu'on sait qu'on peut se séparer. » Fenet, t. IX, p. 252.

aux sources de la loi et consacrent leur vie entière à l'étude du droit, tous peuvent voir par eux-mêmes, dans le Code, les règles les plus nécessaires dans le cours habituel de la vie.

La loi civile a été tellement simplifiée que les procès les plus compliqués, sous le rapport du droit, se jugent sur simple discussion orale. Les instructions par écrit ne sont plus que de rares accidents, nécessités seulement par la longueur et la complication des faits, jamais par la difficulté de comprendre et d'appliquer la loi.

Actuellement l'uniformité n'existe pas seulement entre les différentes portions de l'Etat; elle est encore établie dans les rapports entre les individus. Autrefois les distinctions que le droit politique avait introduites entre les personnes, avaient pénétré jusque dans les lois civiles. Il y avait une manière de succéder pour les nobles et une autre manière pour ceux qui ne l'étaient pas. Les conditions de l'association conjugale n'étaient pas les mêmes pour les roturiers que pour les nobles. Il existait des propriétés privilégiées comme il y avait des classes privilégiées. Toutes ces distinctions ont été effacées; la loi nouvelle est la mère commune des citoyens, elle accorde une protection égale à tous. Il n'existe plus que des distinctions purement honorifiques; mais tous les biens sont de même nature et les citoyens sont égaux devant la loi.

Le Code civil est tellement d'accord avec l'esprit public en France, avec l'équité et la raison, qu'il est resté debout, malgré les nombreuses révolutions politiques qui se sont accomplies en France depuis sa pro-

mulgation, qui remonte à plus d'un demi-siècle. C'est à son existence et à l'habitude qu'on a prise de l'observer que la France doit principalement sa prospérité. C'est la digue qui a empêché les révolutions politiques d'entraîner la chute de l'ordre social établi en France. Le Code civil a jusqu'ici vérifié cette parole de son fondateur : « S'il est le résultat exact de la justice civile, il sera éternel (1). »

Pour arriver à ce résultat il a fallu l'ascendant que Napoléon Bonaparte avait conquis sur les Français par ses victoires et par la destruction de l'anarchie. Il a fallu l'influence directe et immédiate d'un homme puissant par son génie et par ses œuvres, qui fût capable de concevoir par lui-même, de diriger toutes les volontés, de faire le choix le plus convenable au milieu de la diversité infinie des opinions. Pour faire cesser toutes les incertitudes, il a fallu sa fermeté et sa persévérance de volonté, la hauteur de son esprit, la justesse de ses pensées, la maturité de son expérience.

Napoléon a non-seulement donné l'impulsion et dicté sa volonté à des législateurs chargés de la réaliser. Il a coopéré d'une manière directe à la confection du Code civil, en présidant le conseil d'Etat et en y dirigeant lui-même la discussion (2). Personne n'y a montré plus

(1) Procès-verbal du 9 ventôse an XII.

(2) Justinien a aussi travaillé personnellement au recueil de lois qui porte son nom. Il l'a dit lui-même dans sa seconde préface du *Digeste*, adressée au sénat : « *Nostra quoque majestas semper investigando et perscrutando ea, quæ ab his componebantur, quidquid dubium et incertum inveniebatur, hoc numine cœlesti erecta emendabat, et in competentem formam redigebat.* »

de méthode, de clarté, de sagacité, plus de prévoyance. Quand la discussion, comme il arrivait souvent, avait été longue, diffuse, obstinée, il savait la résumer, la trancher d'un mot, et, de plus, il obligeait tout le monde à travailler, en travaillant lui-même des journées entières (1). Au-dessus des vieilles erreurs et des préjugés nouveaux, il a su alors distinguer l'expérience de la routine, le progrès réel des utopies ou des illusions. Jamais Napoléon Ier n'a été plus modéré et plus véritablement grand qu'à cette époque !

Le livre nouveau des lois civiles a d'abord été promulgué, le 30 ventôse an XII (21 mars 1804), sous le titre de *Code civil*. Ce livre marque, en France, l'époque du retour à l'ordre, au droit, à la régularité, aux idées saines et véritablement libérales. Sa mise en pratique en a promptement révélé les nombreux avantages. Sa sagesse a dominé tous les esprits. Il a été adopté par plusieurs nations voisines. Il en est résulté, pour son principal auteur, une admiration universelle, qui s'est traduite par le nom de Napoléon donné généralement à l'ouvrage le plus parfait, le plus durable et le plus utile de ce grand homme ! Une loi du 3 septembre 1807 a régularisé cette dénomination, dictée d'avance par la reconnaissance de la nation.

Jamais récompense nationale n'a été mieux méritée ! Jamais gloire n'a été plus pure ! jamais la grandeur du monarque n'a rejailli sur la nation d'une manière plus profitable !

(1) Thiers, *Histoire du Consulat*, t. II, p. 302. Troplong, préface du *Traité de la Vente*, t. I, p. 22, 23.

ÉLECTIONS.

—

A l'issue de la séance publique, l'Académie, procédant au renouvellement de son bureau, a élu :

Président annuel,

M. Huart, ancien recteur.

Vice-président,

M. Ponçot.

L'Académie a nommé :

Académicien honoraire,

M. Carpentier, Maire de la ville de Baume-les-Dames.

Ont été élus :

Membres correspondants, dans l'ordre des Associés nés dans la province,

MM. L'abbé Chavin, Aumônier du collége de Dole.
Bergeret, Docteur en médecine, à Arbois.
L'abbé Devoille.
L'Abbé Gatin, Curé d'Héricourt.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1856.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.

M. le Général Commandant la 7e division militaire.

M. le Premier Président de la Cour impériale.

M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Busson (l'Abbé), ancien Secrétaire général du Ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

Carbon, O ✵, ancien Recteur de l'Académie de Besançon à Paris; (août 1841).

Carpentier, ✵ membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville à Baume-les-Dames; (août 1856).

Delesse, ✵, Ingénieur des Mines;, à Paris (janvier 1848).

Deville, ✵, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Dét, Inspecteur des Domaines; à Auxerre (janvier 1854).

Doney (Mgr), ✵, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O✵, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✵, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✵, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✵, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1833).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✵, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✡, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Guyornaud (Clovis), Homme de lettres; à Paris (janvier 1843).

Kornprobst, ✡, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✡, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✡, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Lezay-Marnésia (le Comte de), C ✡, ancien Préfet de Loir-et-Cher, Sénateur; à Blois (août 1852).

Magnoncour (Flavien de), ✡, ancien Pair de France; à Frasne-le-Château (Haute-Saône) (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✡, anc. Député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, C ✡, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Micaud, ✡, ancien Maire de Besançon.

Michelle, O ✡, Directeur de l'Ecole normale; à Paris (août 1850).

Montalembert (le Comte de), membre du Corps législatif, de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

Perrin (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✡, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✵, Professeur de physique, Doyen de la Faculté des sciences (août 1845).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✵, Sénateur (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Dusillet (Léon), ✵, Président perpétuel honnoraire (septembre 1806).

Weiss, O ✵, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✵, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✵, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1835).

Bourgon, ✠, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✠, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✠, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✠, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Ponçot, ✠, O ✠, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Clerc (Ed.), ✠, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de), (août 1837).

Convers, ✠, Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Villars, ✠, Directeur et Professeur à l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

Dusillet (Auguste), ✠, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François-Xavier (août 1847).

Loiseau, ✻ Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

Saint-Juan (Alexandre de) (août 1853).

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon (août 1853).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences (janvier 1854).

Clerc de Landresse, Avocat à la Cour impériale (janvier 1855).

Chifflet (le Vicomte), (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine (janvier 1855).

Martin, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

Laurens (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

GUYÉTANT, ✵, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Lyon (février 1809).

COLIN, ✵, Conseiller honoraire à la Cour de cassation; à Paris (février 1811).

D. MONNIER, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

HUGO (Victor), O ✵, de l'Académie française, etc. (août 1827).

COILLOT, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

POUILLET, O ✵, membre de l'Académie des sciences; à Paris (août 1827).

PÉCLET, O ✵, Professeur de physique et de chimie à l'Ecole centrale; à Paris (août 1828).

DALLOZ, O ✵, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

PAUTHIER, Orientaliste; à Paris (août 1831).

(1) Une délibération du 5 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes; à Agde (Hérault) (janvier 1834).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Vesoul (août 1834).

Magnin (Charles), O ✵, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✵, Conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✵, membre du Corps législatif et de l'Institut (Académie des sciences morales), Médecin en chef de la Salpêtrière; à Paris (août 1839).

Tissot, ✵, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✻, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Marquiset (Armand), O ✻, ancien Sous-Préfet; à Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône) (janvier 1844).

Wey (Francis), ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Saint-Lupicin (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique, Vicaire général honoraire du diocèse de Reims; à Paris (août 1850).

Reverchon, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Dalloz (Armand), ✻, Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1851).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Vieille (Jules), ✻ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, bibliothécaire ; à Dole (janvier 1855).

Lonchamp, avocat ; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura ; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✠, Docteur en médecine ; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✠ O ✠, Littérateur ; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✠ O ✠, ancien Directeur général des Musées ; à Paris (août 1827).

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✠, ancien Inspecteur général de l'Université ; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✠, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées ; à Paris (août 1834).

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Thirria, O ✵, Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Paris (août 1834).

Caumont (de), O ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✵, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Sous-Préfet; à Marvejols (août 1842).

Leglay, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✵, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Stiévenard, Doyen de la Faculté des lettres; à Dijon (août 1850).

Forster, ✵, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

PICOT, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

GINGINS LA SARAZ (le Baron DE), Correspondant de l'Académie royale de Turin; à Lausanne (mai 1839).

GAZZERA (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

GACHARD, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

VULLIEMIN, Historien; à Lausanne (mars 1841).

PORCHAT, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

MATILE, Historien; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

GROEN VAN PRINSTERER (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

MÉNABRÉA, Ministre à Turin (août 1847).

REUME, Officier d'artillerie; à Bruxelles (août 1850).

KOHLER, Professeur au collège de Porrentruy (janvier 1855).

HUMBOLDT (le Baron Alexandre DE); à Berlin (août 1855).

MANZONI (Alexandre); à Milan (août 1855).

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1857.

—

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1857, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon; les abbayes de Baume-les-Dames, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont-Sainte-Marie et de Saint-Claude*, sur lesquelles l'Académie a des renseignements suffisants.

Les biographies sont également exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de M. Courvoisier.*

Prix de Poésie. — Médaille de 200 fr. — *La Fête du Saut-du-Doubs.*

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 26 août 1856.

Discours de M. le président..... 1
Quinze ans, poésie, par M. Laumier..... 27
Rapport sur le concours d'éloquence, par M. Clerc de Landresse..... 30
Rapport sur le concours de poésie, par M. Auguste Dusillet..... 40
Rapport sur l'élection du pensionnaire Suard, par M. Pérennès, secrétaire perpétuel..... 47
Rapport sur le concours d'histoire, par M. l'abbé Besson..... 54
Pièces de vers, par M. Viancin..... 80
Pièces de vers, par M. Ch. de Saint-Juan..... 89
Histoire du Code civil, par M. Clerc de Landresse.. 93
Elections..... 127
Liste académique..... 129
Programme des prix à décerner en 1857..... 141

FIN.

Besançon. imp. Dodivers et Cᵉ, Gr.-Rue, 42.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 29 JANVIER 1857.

—

Président annuel,

M. HUART.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

Les honneurs et les distinctions sociales, par la distribution capricieuse et souvent imprévue qui s'en fait parmi les hommes, me paraissent avoir des liens de parenté fort étroits avec la fortune, cette fille du sort, ainsi que l'appelle le bon la Fontaine, et dont il a dit dans une de ses fables les plus philosophiques :

« Ne cherchez point cette déesse,
» Elle vous cherchera : son sexe en use ainsi.

Cette réflexion sur la distribution des honneurs m'est suggérée par la position que vous m'avez faite au milieu de vous.

En mon absence, et sans que le moindre indice ait pu

me faire pressentir vos intentions à mon égard, vous avez bien voulu m'honorer du titre de votre président annuel.

Vous l'avouerai-je, Messieurs, lorsque la nouvelle de cette distinction me parvint au milieu des douces affections de la famille et des loisirs occupés de la retraite, dans une campagne solitaire gracieusement abritée dans un des replis du beau vallon de la Loue, où je me croyais oublié des hommes, elle me causa bien plus d'étonnement et d'inquiétude que de satisfaction ; aussi ma reconnaissance fut-elle loin d'être en rapport avec la bienveillance dont vous m'aviez honoré.

En effet, en parcourant la liste des membres dont se compose votre savante Académie, en songeant surtout au mérite supérieur des hommes d'élite que, chaque année, vous appelez à l'honneur de vous présider, j'avais lieu de m'étonner de votre choix, et, je ne crains pas de le dire, ma première pensée fut de ne pas accepter une tâche dont je comprenais toute l'importance et toute la difficulté. Mais, dans une de vos réunions particulières, vous m'avez dit que mon refus jetterait l'Académie dans l'embarras : je n'avais plus dès lors à hésiter, et je dus me résigner à subir ce périlleux honneur.

De nos jours, Messieurs, des hommes d'un mérite incontestable, et dont les intentions pieuses ne peuvent être méconnues, ont attaqué avec force ce qu'ils appellent les études du collége, c'est-à-dire l'étude des grands écrivains de l'antiquité qui, depuis l'époque de la Renaissance, ont été mis entre les mains de la jeunesse de nos écoles comme de magnifiques modèles

d'éloquence, de poésie et de bon goût. On accuse ces études de détruire la foi et de nous ramener nécessairement au paganisme. A l'appui de cette doctrine, on cite quelques paroles de saint Augustin et de Napoléon Ier, et on attribue à ces études littéraires tous les excès de la révolution, toutes les erreurs des philosophes.

Pour payer la dette que j'ai contractée envers vous, permettez-moi de vous lire ici, sur cette question, bien faite pour jeter l'inquiétude dans la société, quelques courtes réflexions qui ne paraîtront sans doute pas trop déplacées dans une assemblée littéraire comme la vôtre et dans la bouche d'un vieux fonctionnaire de l'Université, qui a passé sa vie dans l'étude des auteurs classiques sans se douter du danger que cette étude lui faisait courir.

Si les adversaires des études classiques s'étaient contentés de dire que cet enseignement ne pouvait suffire à former le cœur de la jeunesse de nos écoles et que, de toute nécessité, il fallait le vivifier par le souffle du Christianisme et par la lecture et l'explication des plus beaux passages des écrits des Pères de l'Eglise, la question en litige serait immédiatement vidée et il ne se rencontrerait certainement aucun homme judicieux qui voulût contester cette vérité. N'est-elle pas d'ailleurs consacrée par l'usage, ainsi que l'attestent les programmes d'études de nos lycées, et, de plus, n'a-t-elle pas été admirablement démontrée dans le traité des études du savant et pieux Rollin, dans ce traité devenu le manuel de tous les professeurs et révéré comme le code de l'in-

struction publique en France? En effet, Messieurs, la morale humaine serait bien chancelante si elle n'avait pas de sanction religieuse : la religion seule peut lui donner cette sublimité évangélique qui fait apprécier à leur juste valeur les biens fragiles de la terre : en faisant connaître à l'homme son origine et sa fin, la religion seule élève ses pensées vers le ciel et imprime ainsi à tous ses actes ce caractère de noblesse et d'exquise dignité que l'education purement profane ne saurait lui donner.

Certes, si quelque chose pouvait nous faire douter de la bonté de notre cause, ce serait le prestige imposant qui s'attache à une opinion émise par saint Augustin et par Napoléon. Cependant, malgré notre respect profond pour ces deux grands génies d'un ordre si différent, nous espérons qu'on ne nous trouvera pas trop téméraire ; si nous osons dire que peut-être tous deux se sont trompés en attribuant aux études classiques comme cause première, l'un les désordres de sa jeunesse, l'autre la perte au moins momentanée de sa foi religieuse.

Ne serait-il pas plus naturel et plus vrai, Messieurs, de chercher cette cause dans les circonstances presque exceptionnelles où s'est passée la première partie de leur vie, dans le milieu délétère dans lequel ils ont vécu?

Augustin, né au sein du paganisme, élevé dans le culte des faux dieux par un père idolâtre, entouré de camarades vicieux, ayant sous les yeux le spectacle contagieux de populations voluptueuses et corrompues, devait être entraîné, malgré les pieuses leçons de sainte Monique, sa mère, par des passions violentes loin d'une

religion austère qui en commandait la répression. Et les vices de cette société au milieu de laquelle il vivait, expliquent bien mieux, ce me semble, que la lecture de quelques vers de Virgile, les désordres de tout genre auxquels s'abandonnait cette âme égarée qui portait dans le vice et dans la propagation des plus mauvaises doctrines, cette ardeur bouillante qu'il devait plus tard, à la voix de saint Ambroise, et au jour de la grâce, porter dans l'exercice des plus grandes vertus, et dans la prédication des doctrines de l'évangile qu'il avait combattues.

Quant à Napoléon, vous le savez, Messieurs, ce fut au moment même où s'écroulait, sous la lave d'un volcan, la vieille monarchie française, et où se préparait, au milieu de l'arnachie et de la terreur, une transformation sociale rendue inévitable par des causes multiples que nous n'avons pas à expliquer ici, ce fut dans ce moment solennel et terrible qu'apparut pour la première fois à la France, qu'il devait un jour gouverner, ce jeune officier d'artillerie, jusqu'alors connu de Dieu seul, qui l'avait choisi pour être l'instrument de ses desseins. Sous le souffle de l'esprit nouveau qui agitait la France, en face des ruines qui s'amoncelaient de toutes parts, au milieu de la défaillance presque universelle, faudrait-il s'étonner que la foi religieuse de ce jeune officier eût été momentanément ébranlée. Mais rassurez-vous, Messieurs, Napoléon croyait à son étoile, il croyait à sa mission providentielle, la foi n'était pas éteinte dans son cœur, elle n'y était qu'assoupie. Aussi l'un des premiers actes de ce géant des temps modernes fut-il, après avoir assuré la gloire de la France sur les champs de bataille, de

relever les autels abattus, de rappeler les pasteurs mis en fuite et de rendre à Dieu le culte que lui déniait, dans son égarement, une orgueilleuse raison, sortie de ses limites comme un fleuve débordé, et qui, sous les traits de quelques femmes impures, se décernait les honneurs de l'apothéose. Et maintenant, Messieurs, en face de ces deux grandes autorités sur lesquelles, à tort, selon nous, s'appuie l'accusation, ne pourrions-nous pas faire surgir des autorités, non moins grandes et non moins imposantes? Ne pourrions nous pas évoquer tous les grands hommes de notre grand siècle littéraire, de ce siècle de Louis XIV, dans lequel la religion s'alliait si bien avec le culte des lettres? Si nous voulions passer en revue les plus illustres prélats, et les écrivains les plus renommés de cette magnifique époque, nous les verrions s'abreuver aux sources pures de l'antiquité et renouveler les merveilles des siècles de Periclès, d'Auguste et des Médicis. Nous verrions Bossuet, l'aigle de Meaux, ce dernier Père de l'Eglise, aussi grand que saint Augustin dont il rappelait le génie; Bossuet, ce Demosthène français, selon la belle expression du cardinal Maury, Bossuet, l'auteur de tant de chefs-d'œuvre et surtout de ce sermon sur l'Unité de l'Eglise, prononcé à l'ouverture de l'assemblée du clergé de France en 1681, et qui, selon le même cardinal Maury, est incomparablement le plus magnifique ouvrage de ce genre qui ait jamais été composé dans aucune langue; Bossuet, que, dans un concile récent, l'un des plus vertueux et des plus savants prélats de notre époque, a, dans un élan de courageuse justice et d'orgueil légitime pour la France, si noblement vengé en le justifiant par

cette expression toute nationale : *Bossuetius noster* ; eh bien, ce Bossuet, ce grand Bossuet, qui est le nôtre, nous le verrions, sous les frais ombrages de sa campagne de Germigny, se délasser de ses immenses travaux par la lecture assidue d'Homère, dont il ne prononçait jamais le nom sans dire le *divin Homère;* de Virgile, dont il vantait avec charme la douce mélodie, et quelquefois aussi d'Horace, dont il savait par cœur la plupart des odes!

Puis nous quitterions l'aigle de Meaux, pour aller rendre visite au cygne de Cambrai. Dans son honorable retraite, nous verrions Fénelon dérober à l'antiquité ses plus riches trésors, pour en composer son Télémaque, que, sans l'esprit chrétien qui en vivifie la morale, l'on serait tenté de prendre pour la poétique traduction d'un poëme antique, dont l'original serait perdu. Il nous lirait cette admirable lettre sur l'éloquence qu'il adresse à l'Académie française! Oh! que nous aimerions à le suivre dans ses appréciations si délicates des beautés de Virgile, d'Horace et d'Homère! Combien nous serions émus de cette exquise sensibilité qui, après la lecture de ce passage d'une églogue :

Fortunate senex, sic inter flumina nota
Et fontes sacros, frigus captabis opacum,

le fait s'écrier : Malheur à celui qui ne sentirait point le charme de ces vers!

Nous aimerions à reconnaître avec lui que rien n'est au-dessus de cette peinture de la vie champêtre :

O fortunatos nimium sua si bona norint!

tout m'y plaît, ajouterait-il, et même cet endroit si éloigné des idées romanesques :

... et frigide Tempe
Mugitusque boum, mollesque sub arbore somnos !

puis il continuerait, avec la même sûreté de bon goût, l'examen des vers de ces grands poëtes qu'il aimait tant et qu'il connaissait si bien !

Ah, Messieurs, quel éloge pour les lettres anciennes que ce vif enthousiasme qu'elles excitaient dans cette âme si pure et si sainte !

Une cause n'est-elle pas gagnée quand elle est plaidée par de tels avocats ?

A ces témoignages si décisifs, nous pourrions ajouter les appréciations de beaucoup d'autres hommes illustres du même siècle, dont la piété bien reconnue ne permettrait pas de suspecter leur admiration. Nous pourrions vous citer Boileau, qui ne se lassait pas d'admirer l'oraison de Démosthène *pro coronâ,* qu'il appelait le chef-d'œuvre de l'esprit humain ; toutes les fois que je la lis, ajoutait-il, je voudrais n'avoir jamais écrit. A un de ses amis qui lui disait un jour : *Démosthène est mon homme,* il répondait : *si c'est votre homme, il n'est pas le mien. Comment l'entendez-vous donc,* lui répliqua son ami ? *C'est qu'il me fait tomber la plume des mains!*

En dehors des grands auteurs classiques de l'antiquité et de quelques écrivains du siècle de Louis XIV, il nous serait difficile de trouver, Messieurs, un auteur auquel on pourrait appliquer le mot si profond de Boileau.

Puis, arrivant à des temps plus rapprochés, je vous citerais M. de Bonald, déclarant que l'Iliade est le premier et le plus beau titre du génie de l'homme ; je vous citerais encore le cardinal Maury, dont l'Essai sur l'élo-

quence de la chaire est, en quelque sorte, un hymne en l'honneur de l'antiquité, dont il recommande, pour ainsi dire à chaque page, l'étude approfondie, à tous ceux qui veulent courir la carrière de l'éloquence, sans en excepter ceux qui aspirent à la prédication évangélique.

Si, au contraire, Messieurs, nous remontions dans les siècles qui ont précédé le siècle de Louis XIV, c'est-à-dire, dans les siècles où les lettres antiques n'étaient point cultivées, dans quel état trouverions-nous l'éloquence de la chaire ? Ecoutez ce que nous en dit Massillon, dans son discours de réception à l'Académie française : *Les prédicateurs d'alors disputaient, ou de bouffonnerie avec le théâtre, ou de sécheresse avec l'école, et mêlaient à la parole sacrée des termes barbares qu'ils n'entendaient pas, ou des plaisanteries qu'on n'aurait pas dû entendre.* J'ajouterai que, quant aux écoliers de ces époques où l'enseignement des humanités n'était pas connu dans les écoles entièrement livrées aux disputes de la scolastique, je crois qu'ils valaient beaucoup moins que la plupart des écoliers de nos jours. Ecoutez la courte peinture qu'en a faite, dans son Traité des études, l'abbé Fleury, qui certes ne peut être, en ce point, soupçonné d'exagération. Après avoir dit que la tristesse des études, avant le renouvellement des humanités, servait à en détourner les nobles, il ajoute : « Cette tristesse des écoles y » apporte la corruption des mœurs, malgré toutes les » précautions de ceux qui les avaient établies.

» Il y a toujours eu plus de jeunes gens que d'autres

» dans les universités, et la jeunesse ne peut vivre sans
» plaisirs, car on avait beau les nommer clercs, ils
» n'avaient pas tous vocation pour l'Eglise, et on ne le
» demandait pas; il était donc impossible de les retenir
» sous une discipline si sévère, et n'ayant rien d'agréa-
» ble dans les études mêmes, ils cherchaient à se diver-
» tir ailleurs.

» On voit encore des railleries de leurs festins et de
» leurs débauches. On lit dans les histoires plusieurs
» séditions causées par les insultes que les écoliers fai-
» saient aux bourgeois, courant la nuit et portant des
» armes. Le plus grand mal fut que, dans la suite, les
» maîtres eux-mêmes s'en mêlèrent par politique, et que
» pour soutenir la domination du Recteur, toutes les
» insolences des écoliers étaient autorisées. Souvent
» même de grands crimes demeuraient impunis, sous
» prétexte de maintenir leurs priviléges, Ce fut princi-
» palement depuis la fin du XIVe siècle jusqu'au milieu
» du XVe que les universités eurent le plus de crédit. »

Il me semble, si je ne me trompe, que les écoliers et les maîtres des siècles suivants ont été un peu moins turbulents et moins criminels que ceux de l'époque dont parle l'abbé Fleury; de cette époque si vantée et vers laquelle quelques esprits trop sévèrement religieux sembleraient vouloir nous faire reculer.

C'est donc à l'heureuse influence du retour à l'étude des lettres anciennes et à l'enseignement des humanités que l'on a dû l'adoucissement de ces mœurs sauvages et que l'on voit s'épanouir aux rayons du soleil de l'antiquité et de l'admirable siècle de Louis XIV, la gloire et l'orgueil de la France.

Quand on songe, d'ailleurs, Messieurs, que les manuscrits de ces beaux livres qui ont produit cette merveilleuse métamorphose nous ont été transmis primitivement et avec le plus grand soin par les Pères de l'Eglise; quand on songe qu'ils n'ont échappé à la destruction que par une espèce de miracle dans les temps d'ignorance et de barbarie qui ont si longtemps pesé sur l'Occident; quand on songe qu'à ces époques d'anarchie et de guerres perpétuelles, ils n'ont pu trouver d'asile que dans les couvents des cénobites; que les abbés de ces couvents les achetaient à prix d'or, pour les faire copier par les moines eux-mêmes, afin de les conserver et de les multiplier, qui pourrait croire, en présence de ce fait providentiel, que ces livres n'étaient qu'une machine de guerre réservée par la religion elle-même pour battre plus tard en brèche la morale et la foi?

Et si après le grand siècle de Louis XIV, si éloquent, si poétique et en même temps si religieux, la foi et les mœurs ont eu à gémir sur les atteintes qui leur ont été portées par quelques écrivains, n'attribuons pas à l'étude des lettres un mal qui appartient à un ensemble d'autres causes qui lui sont étrangères : dans tous les cas, gardons-nous de faire retomber sur les lettres l'abus qu'on a pu en faire, et n'oublions pas qu'il en est souvent de certains esprits, comme de certains estomacs malades, qui convertissent en poisons les aliments les plus sains : *Corruptio optimi pessima.*

Maintenant, Messieurs, si des hauteurs où nous avons pris nos autorités et nos exemples, nous descendions dans une sphère plus modeste, si nous portions nos re-

gards autour de nous, dans la société dans laquelle nous vivons, combien ne verrions-nous pas d'hommes distingués qui font des lettres ou leur occupation ou leur délassement, édifier, malgré l'anathème porté contre elles, leurs concitoyens par la pratique de toutes les vertus chrétiennes et par leur fidélité à remplir les devoirs imposés par la religion.

Nous ne songeons pas ici, Messieurs, à nous appuyer sur de nobles exemples qu'il nous serait si facile de rencontrer non loin de nous. Mais qu'il nous soit permis, du moins, de terminer ce long discours par une preuve frappante de la vérité de la thèse que nous soutenons, *l'alliance du culte des lettres avec la foi religieuse.* Cette preuve, je la puise dans la vie honorable d'un de vos membres, qu'une mort prématurée a enlevé d'une manière si prompte, si imprévue à l'Académie, dont il était un des membres les plus assidus, à la société qui l'estimait, à l'affection de son excellente famille, qui ne se consolera jamais d'une perte aussi douloureuse. Vous avez compris, Messieurs, que je veux vous parler du vertueux M. Gardaire, que tous vous avez aimé, parce que tous vous l'avez connu. Tous, vous avez su apprécier l'aménité de son caractère, les charmes de sa conversation, la sûreté de son commerce intime, la variété, l'étendue de ses connaissances, la portée profondément religieuse de son enseignement philosophique et sa piété aussi éclairée que sincère. — Je me proposais, Messieurs, de vous lire aujourd'hui une notice biographique sur cet homme de bien ; mais la thèse que j'ai essayé de traiter et que je n'ai cependant qu'effleurée dans ce discours, a

tellement dépassé par son étendue toutes mes prévisions que je me vois forcé d'ajourner cette notice à votre séance publique du mois d'août prochain.

La vie de M. Gardaire, cette vie toute littéraire et toute chétienne, proteste avec énergie contre la doctrine qui voudrait rendre l'étude des lettres responsable des désordres qui affligent trop souvent la société. Sa mort a été aussi sainte que sa vie avait été pure, et je me sens saisi d'une émotion inexprimable au moment de vous répéter les dernières paroles adressées par ce modèle des pères et des époux à sa famille en pleurs, alors qu'il venait d'accomplir les derniers devoirs du chrétien, devoirs qui firent constamment la règle, la force et la consolation de son existence tout entière : « Le bien, « a-t-il dit, a été l'unique but de ma vie. » Parole admirable, parce qu'elle est l'expression de la vérité et qu'elle vaut à elle seule l'oraison funèbre la plus éloquente qu'on pourrait prononcer sur une tombe!

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE M. PAUL LAURENS.

Messieurs,

La distinction honorable que vous m'avez accordée m'impose des devoirs dont je comprends toute l'étendue.

J'arrive au milieu de vous sans aucun antécédent littéraire; je n'ai à invoquer aucun de ces titres, de ces succès incontestés qui justifient votre bienveillance et vos suffrages : j'ai tout à faire pour mériter cette bienveillance et ces suffrages, et en face d'une tâche aussi grande, je suis obligé de reconnaître et d'avouer mon impuissance.

Vous vous êtes rappelé sans doute, Messieurs, que mon père fut le fondateur de l'Annuaire statistique du département; vous vous êtes rappelé le cachet particulier qu'il donnait à ses travaux; l'intérêt historique qu'il savait y attacher, et qui lui valut, dès 1822, l'honneur du fauteuil académique. La mort a interrompu en 1840, la série de ses publications parvenues alors au 28e volume. Appréciant tout ce qu'il y avait d'utile pour le pays dans un semblable ouvrage, je n'ai pas craint de me mettre à l'œuvre, et malgré les difficultés que m'op-

posaient tout à la fois mon inexpérience, l'assujétissement résultant des devoirs de mon emploi, aussi bien que l'épuisement des matières susceptibles d'être traitées, j'ai pu conduire à sa 45e année l'Annuaire de notre département; mais c'est à peine si, dans cette période déjà longue de 17 années, j'ai fait preuve de bon vouloir; c'est à peine si j'ai réuni quelques documents d'une certaine valeur au point de vue plus spécial que vous considérez dans vos recherches et vos études; je ne fais pas de fausse modestie, quand je viens accuser devant vous mon insuffisance littéraire. Plus qu'aucun autre, Messieurs, j'ai besoin de toute votre indulgence; à côté des sentiments de la gratitude la plus vive, je n'ai à vous offrir que des habitudes laborieuses; un amour sincère de tout ce qui est beau, de tout ce qui est bon: je mets entièrement à votre service ce faible contingent de ressources, attendant de vos lumières des avis, des conseils, des leçons que je serai trop heureux de recevoir et que je m'efforcerai de mettre à profit.

La statistique, à laquelle je consacre de trop rares loisirs, est généralement accueillie en France, il faut le dire, avec peu de faveur. Elle inspire à peu près partout de la répugnance, du dégoût. Des esprits superficiels ne voient dans ses investigations que l'assemblage de chiffres obtenus à grand'peine; que des données incomplètes, variables du reste à l'infini, et ne méritant pas, par le fait, la moindre confiance. Si la statistique n'aboutissait qu'à de pareils résultats, nous nous expliquerions l'espèce de réprobation qui l'a atteinte.

Cependant s'il ne s'agissait jamais que de recen-

sements numériques, que de calculs plus ou moins problématiques sur la mortalité, la production territoriale, la statistique ne devrait pas encore encourir un arrêt rigoureux de proscription. Il y aurait évidemment dans ses chiffres, dans ses calculs, quelque enseignement à retirer, quelque terme de comparaison entre les époques et les âges qui servirait à constater la marche du progrès industriel ou agricole.

La statistique, *c'est le budget des choses*, disait Napoléon Ier. Absorbé par les graves préoccupations des luttes qu'il avait à soutenir, Napoléon voulait savoir surtout dans quelle mesure les diverses contrées de la France pouvaient subvenir aux nécessités de la guerre; le budget des *hommes* et des *choses* n'était pas moins indispensable, dans de telles conditions, que le budget des finances. Mais pour établir ce bilan nouveau de la richesse publique, le génie de Napoléon interrogeait en vain les savants qui l'entouraient; il appela à son aide la statistique qui sommeillait dans les archives nationales, avec l'œuvre à peu près ignorée des *Missi Dominici* de Charlemagne; avec les documents presque inconnus maintenant qu'avait vus éclore la fin du XVIIe siècle. Ses vues, ses idées ne reçurent cependant pas de son temps leur application. De nouvelles tentatives furent entreprises sous les gouvernements qui se sont succédé depuis la chûte de l'Empire, pour assigner à la statistique le rang qui lui appartient parmi les sciences économiques.

Ces tentatives ont pleinement réussi, grâce au zèle, à la persévérance des hauts fonctionnaires auxquels a

été confié l'accomplissement de la tâche commencée en 1835, sous les auspices du ministre du commerce.

Pour moi, Messieurs, dans la sphère étroite que je me suis tracée, je n'ai pas eu l'ambition de m'associer à la pensée des gouvernements; je me suis renfermé dans l'énumération des produits du sol de notre département; j'ai essayé de faire ressortir les avantages que le créateur a dévolus à notre coin de terre, afin de démontrer que cette terre natale est digne de notre affection et qu'elle offre tous les éléments du bonheur et de la prospérité.

Le département du Doubs est formé de la partie centrale de l'ancienne Séquanie qui fut appelée *Maxima Sequanorum*, lors de la division des Gaules en onze provinces. Il comprend dans ses limites actuelles les 2/7es de cette province de Franche-Comté, soumise à tant de vicissitudes jusqu'à sa réunion à la France.

Traversé par quatre chaînes des Monts Jura disposées parallèlement à la ligne des Alpes, il représente dans son ensemble l'aspect d'un vaste amphithéâtre incliné de l'est à l'ouest, et se divise, sous l'influence de l'exposition diverse de ses terres, en trois régions culturales bien distinctes.

Le géologue, le botaniste, le voyageur dont les excursions n'ont d'autre mobile que l'agrément et le plaisir, trouvent à parcourir nos contrées un attrait tout particulier.

Le géologue découvre sur la surface du département, une foule de sujets d'observations curieuses. Les couches des terrains qui composent notre sol ne sont nulle

part dans une position horizontale. Dans la zone nord-ouest, l'allure de ces couches est fortement accusée vers le sud-est; dans les autres zones, leur direction est la même que celle des chaînes de montagnes ou des vallées principales : toutes ces séries sont à chaque instant interrompues ou interverties par des accidents réitérés, des mélanges, des failles, des déchirements, qui semblent attester les effets d'une force agissant dans les entrailles du globe. Il n'est peut-être pas de pays où l'exploration scientifique soit aussi fertile.

Mais à côté de ces études d'un si haut intérêt, nos montagnes et nos vallées excitent vivement la curiosité par la beauté des sites, et surtout par le grand nombre de merveilles qu'elles renferment.

La rivière du Doubs, qui prend sa source dans la chaîne du mont Dor, conduit le voyageur dans le beau vallon de Morteau, où elle repose mollement ses eaux ; puis, elle précipite subitement sa course; elle s'écoule rapidement entre des rochers escarpés auxquels la sombre verdure des sapins donne une teinte sinistre; elle s'arrête un instant pour faire jouir l'observateur du coup d'œil des bassins où elle repose encore une fois ses eaux, avant de les lancer, du haut d'un rocher de 82 pieds, dans un vallon sauvage d'où elle sort en bouillonnant, pour continuer, à travers des lieux agrestes, sa marche lente et indécise.

A Saint-Hippolyte, petite ville autrefois florissante, le Doubs reçoit les eaux du Dessoubre, véritable torrent qui jaillit des rochers de Consolation; puis il vient baigner les terres du canton de Montbéliard, et après s'être

grossi des rivières de l'Allan et de la Savoureuse, il fournit à la navigation toute la puissance de ses moyens que la main de l'homme a régularisés ; il descend ainsi jusqu'à Besançon, qu'il entoure de ses eaux et qu'il semble quitter à regret.

Besançon, dont l'origine remonte aux âges les plus reculés, éveille l'attention de l'observateur instruit, de l'historien et du savant. — Favorisée par Jules César, qui, lors de la conquête des Gaules, lui conserva sa suprématie sur toute la Séquanie, cette importante cité a vu des temps bien difficiles.

Détruite à diverses époques ; successivement attaquée par les Alains, les Vandales, les Bourguignons ; en proie, en 451, à la fureur d'Attila ; renversée de fond en comble par les Hongrois, en 937, elle s'est toujours relevée de ses ruines, plus vivante et plus animée. C'est que, Jules César le dit lui-même, nulle autre ville ne pourrait, par sa position, présenter d'aussi grands, d'aussi incontestables avantages. — Comblée de faveurs et de priviléges sous la puissance germanique comme sous la domination espagnole, Besançon, après la conquête, dut à la munificence de Louis XIV de nouveaux agrandissements. — Les fortifications de la place furent reconstruites et développées, et coûtèrent des sommes si considérables que Louis XIV demanda si les murs de la citadelle étaient d'or.

Le parlement, l'un des plus anciens de France, l'Université, créée à Dôle par Philippe le Bon, furent transférés à Besançon, qui eut, jusqu'en 1790, le titre de capitale de la province. — Siége de la 7e division mi-

litaire, chef lieu de la cour impériale et d'une académie universitaire dont le ressort embrasse l'ancienne province, ce titre de capitale lui est encore acquis par la nature même des choses. — C'est à Besançon que viennent aboutir les mouvements commerciaux de la contrée; c'est le centre obligé des affaires et des intérêts; et, quel que soit l'avenir, cette cité n'a pas à craindre de perdre les droits, les prérogatives dont elle est en possession depuis des siècles.

Considéré sous le rapport de la population, notre département mérite d'être signalé d'une manière toute spéciale. — En 1771, on comptait chez nous 198 mille habitants : la statistique de l'an XII nous donne 216 mille âmes; les recensements opérés dès 1822 ont fait reconnaître un accroissement progressif, et actuellement, malgré la fièvre de l'émigration qui travaille nos campagnes, nous n'avons pas moins de 288 mille habitants sur la superficie de notre territoire.

La population du Doubs est très-attachée aux usages, aux pratiques que l'expérience a sanctionnés; elle se distingue par un esprit juste, un sens droit, une grande solidité de jugement. — Les mœurs publiques sont à la fois douces et sévères. — On ne remarque pas parmi nous ces divisions tranchées, ces haines héréditaires que suscitent et entretiennent ailleurs les différences de culte, d'opinions politiques, d'origine et de naissance. Partout on rencontre des habitudes d'ordre et d'économie; le goût du travail est dans toutes les familles, dans tous les ménages.

L'agriculture occupe à elle seule plus de 140 mille

habitants. — De nombreuses transformations ont été opérées dans l'aménagement et la tenue de nos terres: ainsi la culture du blé-froment qui, d'après la statistique de l'an XII, ne comportait guère que 18 à 20 mille hectares, embrasse maintenant une superficie de 44,500 hectares; les jachères tendent à disparaître de l'économie rurale; les parcours, les terres vagues ont été convertis en prairies, en cultures fourragères : près de 15 mille hectares de terres appartenant aux communes, et que l'on abandonnait autrefois à un pâturage stérile, ont été amodiés aux cultivateurs peu aisés, et sont devenus entre leurs mains une source de bien-être, en même temps qu'un élément nouveau de la production territoriale.

L'élève du bétail a pris dans ces conditions un essor inespéré : l'industrie fromagère, qui n'existait en quelque sorte, il y a 50 ans, que dans les hautes montagnes, a pénétré dans toutes les fermes, dans tous les hameaux. — Cette précieuse industrie est l'une des branches les plus essentielles de la fortune publique dans notre pays; elle livre annuellement à la consommation et au commerce, 5 millions de kilogrammes de produits, dont la valeur moyenne n'est pas moindre de 4 millions de francs. — Presque toutes nos fromageries sont exploitées en société, c'est-à-dire que les habitants confondent, pour une fabrication commune, les quantités de lait qu'ils peuvent se procurer. Heureuse association, dont la bonne foi et la concorde sont la base fondamentale, et qui rappelle si bien cette touchante communauté dans laquelle vivaient les chrétiens des premiers âges de l'Eglise!

L'industre manufacturière n'est pas restée en arrière dans la voie du progrès. Notre département était dignement représenté à l'exposition universelle qui a eu lieu à Paris l'année dernière. L'horlogerie, surtout, tenait un rang fort honorable au milieu de cette multitude d'objets que le génie de l'homme avait amoncelés de toutes les parties du monde, dans la vaste enceinte qui constituait le Palais de l'industrie.

L'horlogerie s'est implantée sur notre sol, à la suite d'une nombreuse émigration d'ouvriers du Locle et de la Chaux-de-Fonds qui fuyaient leur patrie où ils s'étaient compromis par leur adhésion aux principes de la révolution de 1793. Le gouvernement de la république française n'hésita pas à concéder à ces réfugiés une foule d'avantages, dans le but de favoriser le mouvement d'émigration qui s'était manifesté. C'est ainsi que se fonda la fabrique de Besançon. — Depuis, l'horlogerie n'a fait que prospérer; elle s'est développée au dehors, dans les localités de la montagne qui avoisinent la Suisse, et elle assure aujourd'hui aux populations un travail lucratif et abondant.

L'industrie du fer et de l'acier est parvenue, en même temps à un haut degré de perfection. — Pour en donner une idée, ce sera assez de mentionner la fabrique de pièces pour filatures d'Audincourt; les beaux établissements d'Hérimoncourt, Valentigney et Pont-de-Roide, d'où s'expédient chaque année, dans des proportions vraiment incalculables, ces articles si justement estimés de grosse quincaillerie; les forges et usines de la compagnie d'Audincourt, dont la création remonte à 1619,

et qui, après avoir été dévastées en 1635, par les troupes du duc de Lorraine, sont sorties de leurs ruines et ont successivement accru leur puissance et leurs moyens ; les tréfileries de Lods, Châtillon, Buillon et Quingey; les ateliers de construction de machines de Casamène qui, avec les usines de Fraisans, forment aujourd'hui une grande association destinée à donner à l'industrie métallurgique de nos contrées, une nouvelle force, une nouvelle vitalité.

Le mouvement du progrès est partout; il ne s'arrêtera pas, grâce à l'ouverture de ces voies de communication rapide qui doivent révolutionner les habitudes et les mœurs ; mais nous avons foi dans l'avenir ; nous avons confiance dans la sagesse de nos populations ; et, dans les symptômes que des appréciateurs alarmistes considèrent déjà comme l'indice d'une décadence infaillible, nous ne voyons que les agitations fébriles qui précèdent toute crise intellectuelle et économique. — Notre population a fait ses preuves ; elle ne mentira pas à son origine.

Et que d'exemples de vertus éminentes frappent nos regards quand nous parcourons la biographie des hommes de notre département qui se sont fait un nom dans l'histoire. Avec quels soins ne devons-nous pas recueillir tous les détails de la vie publique et privée de ces hommes : ce sont autant d'enseignements offerts aux générations pour les éclairer, les diriger dans leur marche à travers les siècles.

Cette contemplation des gloires passées est d'ailleurs une haute leçon de philosophie et de morale : ces

ombres que nous évoquons dans nos recherches biographiques, parlent à notre âme un langage énergique et pénétrant qui justifie bien cette pensée d'un orateur dont la France s'honore à plus d'un titre : « C'est par la mort que la morale est entrée dans la vie. »

Les noms que nous voudrions inscrire se pressent en foule : le département du Doubs est si riche en souvenirs !

Essayons cependant d'esquisser les traits de quelques-uns de ces hommes qui ont survécu au tombeau, qui ont triomphé de l'oubli de la mort.

La petite ville de Quingey a donné le jour à l'un des papes les plus illustres du moyen âge, Calixte II, qui fut élevé au souverain pontificat au moment où un schisme violent déchirait l'Eglise. — La question des investitures des evêchés et des abbayes était le sujet de scissions profondes avec le Saint-Siége, et Calixte, par sa prudence autant que par sa fermeté, sut mettre fin à ce conflit qui désolait le monde chétien.

Sur le trône archiépiscopal de Besançon, *Hugues* et *Charles de Neuchâtel,* aussi recommandables par leur naissance que par leurs qualités, comblèrent le chapitre de bienfaits. Ce fut sous l'éspiscopat de *Hugues* que les archevêques de Besançon obtinrent le privilège de battre monnaie, d'élire les maires de la Vicomté et de faire rendre la justice en leur nom.

Charles de Neuchâtel, mort le 20 Juillet 1498, introduisit l'imprimerie en Franche-Comté ; il fit imprimer à Bâle, en 1479, la première édition du bréviaire bisontin.

Le célèbre cardinal de Granvelle, élu en 1584 archevêque de Besançon, fut l'un des plus habiles politiques du XVIe siècle.

Son père, chancelier de l'empereur Charles-Quint, l'avait initié de bonne heure à la diplomatie. — Dévoués l'un et l'autre à notre pays, ils n'eurent pas la consolation de mourir parmi leurs compatriotes; leurs restes furent toutefois transférés dans l'église des Carmes; mais le magnanime silence de ces tombes condamnait les déplorables tendances des révolutionnaires de 1793; elles furent profanées, et l'on vit dans ces jours néfastes, le cercueil de plomb du cardinal servir d'abreuvoir public!

Deux pontifes dont le nom est vénéré parmi nous ont jeté un vif éclat sur le siége épiscopal de Nîmes.

Mgr Petitbenoit de Chaffois, né à Besançon en 1752, et Mgr Cart, originaire des hautes montagnes. Au milieu de populations agitées par de vieilles rivalités, ces deux prélats, en se succédant l'un à l'autre, ont offert pendant plus de trente années consécutives, le modèle le plus parfait des vertus évangéliques. — Mgr de Chaffois était, de son vivant, l'*Ange* de Nismes; Mgr Cart en fut la *Providence*.

Notre clergé franc-comtois a constamment soutenu sa réputation de science et de vertu. Ses titres de noblesse sont imprescriptibles, impérissables; ils s'épurent au creuset des difficultés et des épreuves, et deviennent toujours plus nombreux et plus brillants. Qu'il nous suffise de rappeler Pierre-François Chifflet, né en 1592, qui entra dans l'ordre des Jésuites, et se concilia par

son savoir et ses qualités l'estime du grand Colbert; Philippe Chifflet, né en 1597, qui fut chanoine et grand vicaire de l'archevêché de Besançon; Laurent Chifflet, qui assista aux scènes émouvantes du siège de Dole et contribua efficacement à la défense héroïque de cette cité; Dom Benoît et Dom Arsène Alviset, savants religieux; Boisot, né à Besançon, en 1638, abbé de Saint-Vincent, connu par son goût pour les lettres et pour les arts, le fondateur de notre bibliothèque publique; Parrenin, né au Russey, en 1665, missionnaire apostolique, qui s'appliqua à l'étude de la langue chinoise et put bientôt traduire en cette langue des mémoires de l'académie des sciences dont la lecture intéressa tellement l'empereur Khang-Hi, qu'il fut plein de bienveillance pour l'œuvre des missions; Humbert, mort à Beaupré en 1779, auteur de l'ouvrage intitulé *Pensées sur les vérités les plus importantes du christianisme*, que nous estimons si justement; Bullet, né à Besançon en 1699, professeur de théologie à l'université de cette ville, auteur de l'histoire du christianisme et de ce dictionnaire celtique qui est un trésor d'érudition; Rose, né à Quingey en février 1716, auteur du traité de morale évangélique, couronné par l'académie de Dijon et d'un mémoire sur les états généraux et provinciaux de France; Millot, né à Ornans en 1726, jésuite auquel ses travaux historiques ont acquis une réputation universelle.

Mais là ne s'arrête pas la liste de nos conquêtes intellectuelles; les sciences, les lettres et les arts revendiquent bien d'autres gloires dont nous devons être fiers.

Vernier, né à Ornans vers 1580, inventeur de l'instrument de précision qui porte son nom; Jean Mairet, né à Besançon le 4 janvier 1604, le précurseur de Corneille, l'auteur de la Sophonisbe, l'architecte Nicole, sur les plans duquel ont été bâties la belle rotonde de l'hôpital Saint-Jacques et l'église de Sainte-Madeleine; Loriot, né en 1716, au moulin de Bannans, l'un des mécaniciens les plus distingués de son temps; Perreciot, né à Roulans en 1728, l'historien consciencieux de notre province; Breton, né en 1731, de pauvre ouvrier menuisier, devenu sculpteur d'un rare mérite; Suard, né le 15 juin 1734, à Besançon, le protecteur et le bienfaiteur de la jeunesse studieuse qu'il encourage encore au delà du tombeau, par de généreuses libéralités dont sa digne épouse vous a fait les dispensateurs; Adrien Pâris, dessinateur du cabinet du Roi, qui a légué à la ville les collections nombreuses qu'il avait amassées dans ses voyages, et que l'on admire dans l'enceinte de notre bibliothèque sous le nom de Musée-Pâris; Girod de Chantrans, homme d'esprit et de cœur, le fondateur de la Société départementale d'agriculture, auteur de la géographie physique du département, ouvrage publié en 1810 qui le plaça au premier rang des naturalistes; le marquis de Jouffroy, né à Abbans en 1751, l'inventeur de la navigation à vapeur, au génie duquel on n'a rendu que de stériles et tardifs hommages; Victor Proudhon, doyen de la Faculté de droit de Dijon, dont les œuvres de jurisprudence et de législation sont de véritables monuments; Georges Cuvier, né à Montbéliard le 23 août 1769, le flambeau

des sciences naturelles, que la mort a enlevé trop tôt à ses travaux; Courvoisier, né à Besançon en 1775, magistrat éminent qui, appelé par la haute confiance du roi Charles X au ministère de la Justice, donna dans cette position, l'exemple peu commun d'une fermeté inébranlable de principes et de convictions; Loiseau, né à Frasne en mai 1776, logicien et jurisconsulte; Charles Nodier, l'un des principaux auteurs du dictionnaire de l'Académie française, dont les œuvres sont aussi remarquables par la verve et l'imagination du poëte que par la pureté du style de l'écrivain; enfin Théodore Jouffroy, né aux Pontets en 1797, professeur de philosophie, conseiller de l'université, député du Doubs, homme supérieur partout, l'un des membres les plus dévoués de cette Compagnie.

Tels sont les témoins de nos illustrations passées; tels sont les gages de nos illustrations à venir. — Guidés par de pareils modèles, combien de jeunes talents se développent, se mûrissent et font concevoir les plus légitimes espérances! Le goût des lettres ne s'est pas altéré, l'amour des sciences ne s'est point éteint, et s'il nous était permis de révéler quelques-unes des pages de la Biographie contemporaine, quelle ample moisson de succès nous verrions déjà sous nos yeux!

Sur le sol de Franche-Comté, les fils valent les pères; le passé répond de l'avenir. — Le courage, l'amour de la patrie font partie des traditions de la famille.

En butte à des attaques sans cesse renouvelées, convoitée par la France, la Comté défendit toujours son indépendance et son territoire avec un héroïque dévouement.

Soumise aux armes de Louis XIV, associée à la fortune de ce grand roi par le traité de Nimègue, du 17 septembre 1678, la Comté s'est montrée digne d'elle-même; le patriotisme de ses habitants ne s'est démenti en aucune circonstance.

A la voix de la patrie en danger, n'avons-nous pas vu en 1792, à l'époque où l'Europe entière unissait ses efforts pour comprimer la révolution qui venait d'éclater en France, n'avons-nous pas vu treize bataillons de volontaires accourir de nos villes et de nos campagnes, et étonner par leur intrépidité des ennemis qui avaient vieilli dans les camps. — Les *Lonchamp*, les *Michaud*, les *Morand*, les *Vionnet*, dont les noms figurent avec tant de distinction dans les fastes militaires, sortirent de ces cohortes qu'un élan sublime entraînait à la défense de nos frontières menacées par l'étranger. — Et sans remonter si loin, n'avons-nous pas vu, tout récemment, nos jeunes Francs-Comtois participer aux glorieux épisodes de cette guerre portée au nom de la civilisation sur les rives de la mer Noire? Avec quel sentiment de légitime orgueil n'avons-nous pas appris les exploits de ces chers enfants du pays qui, nés d'hier à peine, sont aujourd'hui des héros!

Nous avions donc raison de le dire tout à l'heure; notre département ne le cède à aucun autre. — La vertu, l'héroïsme fleurissent sur cette terre de Franche-Comté fécondée, il y a plus de seize siècles, par le sang de deux martyrs de la foi chrétienne.

Un héritage précieux nous a été transmis; nous l'avons conservé intact, nous le laisserons intact à nos ne-

veux : les générations qui viendront après nous, franc-comtoises par l'origine, franc-comtoises surtout par le cœur, comprendront les engagements solennels qu'elles ont à remplir, et elles ne failliront pas à la devise de la vieille cité bisontine, *Deo et Cæsari fidelis perpetuo!*

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

Monsieur,

Dans le discours que vous venez de prononcer, vous dites, avec un sentiment de modestie bien digne d'éloges, mais que nous sommes loin d'accepter comme l'expression exacte de la vérité, que c'est au mérite de M. votre père que vous devez l'honneur de siéger aujourd'hui parmi les membres de notre Académie. Sans doute le souvenir si honorable que la Compagnie a conservé de M. Laurens a dû appeler sur le fils sa bienveillante attention. Mais ce souvenir seul n'eût pas été suffisant pour vous obtenir le titre qu'elle vous a donné, si nous n'avions pas trouvé dans vos travaux personnels un mérite réel, qui nous rend le mérite de M. votre père.

Pendant de longues années, M. Laurens a publié, sous le titre d'*Annuaire du Doubs*, un ouvrage bien supérieur à l'idée qu'on pourrait s'en former d'après ce modeste titre. Rempli de recherches curieuses, de

notices biographiques fort bien écrites, de mémoires savants relatifs à l'histoire générale de la Franche-Comté et à l'histoire particulière de toutes les localités qui offrent quelque intérêt, de descriptions aussi exactes qu'élégantes des merveilles de la nature dans nos riantes vallées et dans nos pittoresques montagnes ; l'annuaire du Doubs, cet ouvrage éminemment franc-comtois, est un véritable monument élevé en l'honneur de notre pays.

Depuis plus de dix ans, Monsieur, vous avez continué, avec un succès incontestable, l'œuvre utile de votre père. Vos travaux de statistique, de cette science dont vous venez de nous indiquer l'importance et l'étendue, vous avaient déjà mérité l'honneur d'être membre correspondant de la Société de statistique de Marseille. Ils ne pouvaient tarder à vous recommander à nos suffrages, et en les portant sur vous, l'Académie n'a fait que rendre justice à vos patientes investigations et au talent qui les fait valoir. Continuez donc, Monsieur, continuez à marcher d'un pas assuré dans la voie qui vous est ouverte, et la Franche-Comté se fera un plaisir d'inscrire votre nom parmi ceux de ses enfants qui lui font honneur.

PIÈCES DE VERS

DE M. ALEX. DE SAINT-JUAN.

Les deux Anges.

STROPHES.

Les bras entrelacés comme de souples vignes,
Deux Anges radieux, au plumage de cygnes,
L'un plus pâle qu'un lis sous le hâle du nord,

Et l'autre non moins frais que l'aube rose et blonde,
Glissaient dans l'azur calme en parcourant le monde.
(C'est l'Ange du sommeil et l'Ange de la mort !)

Quand le soir fut venu, loin des cités humaines,
Le couple descendit sur des cimes hautaines
Où l'aigle pose seul ses pieds irrésolus.

Silence, ombre partout ; la cloche était muette
Dans la tour ; et l'oiseau dans sa verte retraite
Avait déjà fini son tardif angelus.

La nuit sombre avançait redoublant de mystère ;
Et l'Ange du sommeil, avec sa main légère,
Répandait les grains d'or d'impalpables pavots ;

La brise du printemps les imprégnant d'aromes,
Les transporta sans bruit sous les rustiques chaumes ;
Et depuis le vieillard, qui va courbant le dos,

Jusqu'au blanc nourrisson dans un berceau de hêtre,
Dans le hameau chacun savoura le bien-être
D'une âme sans reproche et d'un profond sommeil.

Le malade oublia pour un temps sa souffrance,
L'affligé ses chagrins, le pauvre l'indigence,
Tous rêvaient à l'envi trésors, joie et soleil.

L'Ange ayant accompli son divin ministère,
Enlaça de nouveau ses bras avec son frère,
Le cœur épanoui, le regard triomphant.

Quand l'aurore naîtra dans le ciel sans nuage,
Mon nom sera béni dans ce joyeux village,
Et le travail du jour sera moins étouffant.

Heureux qui fait le bien dans une ombre modeste !
Invisibles hérauts de la bonté céleste,
Dans ce vaste univers que notre rôle est beau !

Quand sa voix expira, tendre et mélodieuse,
Une larme tombait, perle mystérieuse,
Des grands yeux languissants de l'Ange de la mort.

Que ne puis-je, dit-il, goûter ton allégresse ?
Il ne m'est pas donné de connaître l'ivresse,
D'entendre les transports d'un cœur reconnaissant.

Le monde tout entier avec effroi me nomme ;
Je sers autant que toi les intérêts de l'homme,
Et pourtant il me fuit, toujours me maudissant ;

Le deuil et la terreur règnent sur mon passage.
— O frère ! à son réveil du tombeau l'homme sage
M'oubliera pour bénir en toi son bienfaiteur,

Dit l'Ange du sommeil ; tu sauves les esclaves,
Tu délivres l'esprit des terrestres entraves ;
Je donne le repos, tu donnes le bonheur.

Relève en souriant ton front, mon noble frère !
Secourables tous deux, nous avons Dieu pour père ;
Le sommeil et la mort ont chacun leur réveil.

Et, reprenant leur vol, les fraternels Génies,
Aux accords ravissants de saintes harmonies,
Regagnèrent leur trône au delà du soleil.

Serment d'Ivrogne.

CONTE.

Un honnête ouvrier, comme il en est encor,
Laborieux, naïf, bras d'acier et cœur d'or,
Adorant ses enfants, troupe blonde et vermeille,
N'avait qu'un seul défaut : d'aimer trop la bouteille,
Ce dont il enrageait (après qu'il avait bu,
Bien entendu).
Le lendemain d'un punch, le front lourd, le teint blême,
Une main sur le cœur, il se jure à lui-même,
D'abord de ne plus boire, ensuite de passer
Droit, sans lever les yeux, sans détourner la tête,
Devant certain marchand connu pour l'agacer.
Huit jours il se priva de vin comme un ascète ;
Le neuvième, sortant pour aller au travail,
Le hasard, qui se rit de la sagesse humaine,
Au bout du Pont-Royal traîtreusement l'amène
En face d'un bouchon, en face d'un vitrail,
Ses anciens séducteurs. Soudain le charme opère :
Ainsi qu'un pauvre oiseau qu'attire la vipère,
Il ne peut du bouchon détacher son regard ;
En vain il veut passer outre et fuir à l'écart,
Ses membres sont de plomb et la force lui manque ;
Il se sent entraîné vers le comptoir fatal,
Pareil à ces pantins qu'un adroit saltimbanque
Fait mouvoir à son gré par un long fil d'archal.
Enfin, par un effort désespéré, suprême,
L'ouvrier redevient le maître de lui-même.
Il enfile le pont, les jambes à son cou,

Renversant les passants qui le tiennent pour fou ;
Il court, il court encor, et sans voix ne s'arrête
Que lorsqu'il se croit sûr d'échapper au péril.
Bravo ! bravissimo ! rebravo ! se dit-il ;
Je suis content de toi ! la victoire est complète !
Et pour te le prouver, ensemble au cabaret
Entrons : je veux payer un litre de clairet !

La Rose et l'Escargot.

FABLE.

O ma charmante ! je vous aime !
A la Rose disait, par un soir des plus doux,
Un Escargot bien gras, bien blême,
Souffrez que je sois votre époux.
— Monsieur, je suis votre servante !
En vous-même rentrez et calmez votre ardeur ;
Je me pique d'être constante :
Le Papillon seul a mon cœur.
— Le Papillon ! ma toute belle !
Ce freluquet n'a rien que ses brillants habits ;
Après un triomphe, son aile
A perdu soie, or et rubis.
— J'en conviens, mon amant gaspille
Et jeunesse et trésors, sans compter, dans un jour ;
Mais il est beau... Cette coquille
Vous rend et si laid et si lourd.
— C'est un signe de mon servage :
Le papillon, ma chère, est fat et négligent !
— Mais votre corps rampant m'offre une affreuse image !
— Qu'importe ? Moi, sur mon passage,
Je laisse une trace d'argent...

Le silence, à ce mot, régna dans la nuit close ;
Et quand l'aube sortit de son bleu pavillon,
Au sein argenté de la Rose
Ne dormait plus le Papillon...

LE DRUIDE.

—

ÉTUDES DE MOEURS GALLO-ROMAINES EN SÉQUANIE,

Par M. le vicomte CHIFLET.

I.

L'an 800 de Rome, aux derniers jours des ides d'Auguste, les eaux refoulées du Dubis blanchissaient de leur écume les nombreuses proues qui, remontant son cours, arrivaient au port de Vesontio. Entre les élégants frontons des temples d'Apollon et de Mercure et les cintres magnifiques de l'amphithéâtre d'Auguste (1), cette brillante flottille, s'avançant sur la verte nappe du fleuve, offrait à la foule assemblée un coup d'œil à la fois superbe et charmant.

Toutes couvertes de voiles de pourpre et de couron-

(1) Le temple d'Apollon était situé sur la rive gauche du Doubs, sur l'emplacement du couvent des Cordeliers : sur la rive droite, presqu'en face du précédent, s'élevait celui de Mercure Cissonius. (*Documents inédits*, t. 11 p. 229. Dissertation de Dom Berthod sur les diverses positions de Besançon.)

L'amphithéâtre construit par les soldats du Nil, sous Auguste, s'étendait en ellipse dans les fossés actuels entre la porte d'Arènes et l'extrémité de la rue de ce nom.

nes de fleurs, ces riches nefs portaient sur leurs rostres d'azur et d'or de petits autels de bronze, où des prêtres en longues robes blanches faisaient, au chant des hymnes, fumer l'encens en l'honneur d'un dieu nouveau.

Ce dieu, c'était Tibérius Claudius César, qui, né à Lugdunum et ami des Gaules, venait de leur obtenir une faveur longtemps espérée, l'entrée au sénat de Rome ! Les Pères Conscrits n'avaient pu refuser ce décret important aux instances du maître du monde.

Comme tous les grands de la Chevelue, les riches patriciens de Séquanie s'étaient hâtés d'aller rendre grâces à l'autel d'Auguste (1). Des fêtes splendides avaient eu lieu; chacun avait déposé son offrande, et, gravés sur des tables de bronze, le discours et le décret, sources des récentes faveurs, avaient été solennellement suspendus dans le temple (2). Puis, toute cette pompe, remontant les fleuves de la Gaule, rentrait dans les cités.

C'était là cependant la joie d'un petit nombre; que l'opulent Decmanus, que le très-noble Julius Vivixtus fussent appelés à chausser le brodequin sénatorial et à se draper du laticlave; que Sextus Balbinus et Décimus Paternus eussent le droit de se faire saluer du titre de Pères Conscrits par leurs clients ou dans les vers de leur

(1) Autel élevé par Drusus, beau-frère d'Auguste au confluent du Rhône et de la Saône. Cet autel, sur lequel les empereurs étaient divinisés, était tellement honoré par la servilité et la flatterie gauloises, que l'on ne disait plus *ara Augusti* mais simplement *ara* l'autel, l'autel par excellence.

(2) Les *tables Claudiennes* conservées au musée de Lyon.

barde familier (1), cela n'importait point ou cela n'importait guère à la masse du peuple Séquanais, et, pour celui-ci, il fallait chercher ailleurs la raison d'aimer et de bénir César. Mais Claude, en donnant aux grands, n'avait point oublié les petits, et, si la gratitude patricienne avait célébré de somptueuses fêtes, l'humble foyer du pauvre reconnaissant comptait aussi dans son *laraire* un dieu de plus.

Béni soit le fils de Drusus! disaient de pauvres mariniers occupés à décharger de lourds sacs de sel de Lédo, (2) tandis que les barques de fête dont nous avons parlé faisaient leur entrée dans la cité. Béni soit le fils de Drusus! Si ce que dit Popillius est vrai, notre vie ne sera donc plus au caprice du maitre et le bien-être enfin pourra nous venir.

— Popillius le foulon, qu'a-t-il dit (3) ?

— Voici les décrets de Claude affichés à Rome, affichés au *forum vetus* (4) et qui vont l'être dès aujourd'hui sur les murs de Vesontio : le maître tuant son es-

(1) A la décadence du Druidisme, les Bardes, si longtemps vénérés du peuple et regardés par eux comme inspirés, descendirent jusqu'à se faire les parasites et les flatteurs des grands à la louange desquels ils composaient pour de l'or des vers qu'ils chantaient aux festins.

(2) Lons-le-Saunier.

(3) L'on voit à la Guillotière une pierre antique attestant l'existence d'un Séquanais du nom de Popillius, citoyen de Lugdunum et fabricant d'étoffes velues (foulon).

(4) *Forum vetus*. Fourvières, place principale du Lyon antique.

clave abandonné à Esculape est déclaré homicide; l'esclave devient inviolable par l'attouchement de la statue de César; il ne sera plus jeté aux bêtes et le magistrat veillera à ce que la nourriture ne lui soit plus cruellement mesurée (1).

— Ah! s'il en est ainsi, l'avare Cantoricus va donc comparaître devant le préteur pour Acos et sa vieille mère morts de faim au fond de son *ergastule* (2).

— Et le pauvre Noson livré à la meute de Decmanus sera enfin vengé !

— Cela devrait être sans doute si les lois étaient toujours respectées. Malheureusement nous savons trop comment les Licinius obtiennent grâce (3).

Mais! voyez donc! Que se passe-t-il sur le pont d'Auguste (4)?

— Eh! par Mercure! ce sont des gardes qui conduisent un homme enchaîné. Serait-ce déjà le meurtrier d'Acos ?

— Vive César! Si cela était! Allons voir!

Et, quittant leur travail, ceux qui parlaient ainsi coururent. . . . . Mais, au lieu d'orgueilleux patriciens

(1) Edit de Claude, an 47. Suétone 25 Dion IX Modest. in digest. IX tit VIII. 2. Sénèque *de benef.* III. 22. *de clem.* I, 18. Loi petronia. Sénèque *de benef.* Juvénal XIV. 126.

(2) Lieu souterrain où l'on enfermait les esclaves pendant la nuit.

(3) Licinius, fameux exacteur du temps d'Auguste, qui obtint grâce en livrant à ce prince l'or qu'il avait volé à la Gaule.

(4) Nous avons cru pouvoir nommer ainsi le pont de Vesontio : tout tend à faire croire qu'il fut construit sous le règne d'Auguste. Voir le savant ouvrage de M. Clerc : *la Franche-Comté représentée par ses ruines*, p. 18.

dont ils espéraient le châtiment, ils ne virent qu'un vieillard au manteau déchiré et souillé, et qui, avec sa longue barbe blanche, conservait, sous les outrages des soldats de Rome, une dignité calme et sévère.

— C'est un prêtre d'Esus, disait-on, c'est l'un de ces Druides dont César ne veut plus.

— Il vient de loin ; voyez comme il a les pieds meurtris.

— N'est-ce point une honte pour la Séquanie de laisser traîner ainsi ses prêtres et de les abandonner aux Romains!

— Ses prêtres! Ce ne sont point nos prêtres.

Pourquoi ces entêtés ne veulent-ils point adorer César ; César n'est-il pas le vrai dieu?

— On l'a pris dans les bois de Moidon (1) et les mains toutes rouges de sang.

— Voyez! il y en a encore.

— Mauvaise affaire pour lui. Les décrets de Claude ne permettent même plus les quelques gouttes que tolérait le divin Auguste.

(1) La forêt de Moidon, qui s'étend entre Molain et Miéges, le *Mediolanum* et le *Medias* antiques, nous semble avoir été, comme l'indique son nom le *méadhon*, le *milieu* druidique de la Séquanie. « Chacune des grandes régions du monde Gallo-Kimrique, dit Henri Martin, avait un centre, un *milieu* sacré auquel ressortissaient toutes les parties du territoire confédéré, » sans doute les mêmes institutions existaient dans l'est des Gaules. (Voyez le diction. géogr. de Rousset art. Molain.) Les forêts profondes qui couvraient toute cette partie de nos montagnes servirent, nous n'en doutons pas, de dernier refuge aux Druides séquanes chassés par les Romains des lieux habités et entre autres de Mauriana (la ville d'Autre) qui longtemps avait été l'un de leurs plus vénérés sanctuaires et qu'Auguste colonisa pour en extirper le culte national.

— Alors, il y va de sa vie ?

Oh ! ne craignez pas qu'il meure. Il a bien sous les eaux de quelque lac quelque bon dépôt d'or pour racheter son sang (1).

— Il saura mourir ! dit un homme qu'à ses longs cheveux et à son sagum rayé il était facile de reconnaitre pour étranger à la cité.

— Montagnard, que fais-tu là ? Va te faire immoler par les prêtres, si tel est ton plaisir. . . . . .

Mille propos se croisaient ainsi dans la foule, qui, ayant suivi le prisonnier jusqu'au pied du Cèlius (2), passait en ce moment devant le Capitole que surmontait la statue de Jupiter.

— Qu'il s'incline devant le maître des dieux ! dit une voix. Oui ! oui ! cria la multitude, qu'il s'incline, qu'il s'incline !

Le vieillard s'arrêta, mais droit et sans baisser le front.

— Qu'il s'incline ! qu'il salue nos dieux ! Les dieux de Rome et de Vésonte !

— Vos dieux ! dit le Druide d'une voix sévère, vos dieux sont aux forêts, depuis que, fils déchus des Séquanes vos pères, vous les avez chassés de vos murs avec vos prêtres pour adorer les usuriers, les idiots, les infâmes et les fous que vous appelez Césars....

(1) Les lacs étaient presque toujours choisis par les Druides pour y déposer et conserver les trésors sacrés provenant des offrandes, Strabon IV. Cæs. IV. 17.

(2) Après la conquête romaine, l'engouement romain fit donner à nombre de localités des noms imités de Rome ; ainsi nous eûmes à Vesontio un *forum*, un *Capitole* et notre citadelle prit de l'une des collines de Rome le nom de *Cœlius*.

A ces mots, le prêtre fut frappé et les clameurs s'élevèrent furieuses.

On l'entraîna, et les portes des prisons se refermèrent sur lui.

II.

Le jour où le Druide devait comparaître était connu et attendu avec impatience. On savait que cet homme, chef d'un collége dispersé et traqué dans les bois, était en Séquanie comme le centre, et, pour parler le langage sacré de son culte, le *milieu* de tout ce qui était demeuré fidèle aux anciens dieux. On savait qu'Alduovorix, c'était son nom, était doué d'une parole puissante et que, sous les voûtes des bois, du haut de sa chaire de rocher, aux pâles clartés de l'astre nocturne, lorsqu'en son vieux langage celtique, il discourait sur les vieux mystères, les peuples des monts Joux croyaient entendre Ogmius aux lèvres d'or (1).

Le Druide devait plaider sa cause devant le propréteur lui-même, devant les grands et devant le peuple.

Ce jour longtemps attendu se leva enfin.

Dès les premières blancheurs de l'aube, des légionnaires vinrent occuper les abords du prétoire. Bientôt,

(1) Ogmius était l'Hercule gaulois; on le représentait tenant attachés à sa bouche par des chaînes d'or, les peuples captivés par son éloquence.

le Forum (1), la place du Capitole, tous les lieux environnants furent envahis par une foule avide.

A entendre les propos de ce peuple, la condamnation était le vœu général. Le moment était mauvais pour les adeptes du culte proscrit ; Claude était aimé, et nul ne songeait à lui reprocher les décrets dont il venait de frapper le druidisme expirant. Asservie par Rome, cette multitude cherchait (dernière ressource de la fierté perdue) à changer sa honte en orgueil et à oublier son asservissement dans l'adoration de ses chaînes. Et puis, ce prêtre l'avait fait rougir au milieu de sa ville, cet affront devait être expié.

Des rochers du mont Jou étaient bien descendus quelques fidèles, cherchant à secourir leur prêtre ; les uns voulaient le faire évader, d'autres cherchaient à lui faire parvenir l'*œuf de serpent* (2) qui fascine les juges, mais toutes les tentatives avaient échoué. Que pouvaient ces pauvres enfants perdus au sein d'une ville devenue toute romaine, si ce n'est assister à la chûte de leur pontife, à son départ pour l'exil, à son supplice peut-être !...

(1) Le Forum de Vesontio occupait l'emplacement de la place Saint-Jean. Il était circulaire, dallé et bordé du côté de la montagne de grandes pierres ornées de moulures. (*Franche-Comté représentée par ses ruines*, page 20.) L'on croit que le Capitole était au Rondot-Saint-Quentin.

(2) Les Gaulois croyaient qu'un œuf produit par des serpents voyageant dans les airs, et recueilli d'une certaine façon, était un puissant talisman pour se concilier la faveur des rois et des grands, et ils le portaient à leur cou. Il est à croire que cet œuf était une sorte d'oursin pétrifié. Voir Améd. Thierry, *Hist. des Gaulois*, tom. II. Pline, XXIX. 3. XVI. 44.

Il y avait une salle au Capitole de Vésontio nommée la salle Augustale; c'était là le siége de la puissance romaine en Séquanie. Cette salle avait longtemps porté un autre nom : on l'appelait la *Chambre des rois*, tant parce qu'elle en avait jadis conservé les images qu'à cause d'une tradition fort ancienne qui la donnait pour un dernier reste de leur primitif palais. Longtemps on y avait vu appendue une très-antique hâche de pierre; cette arme couverte de la vénération des âges, était considérée comme une sorte de palladium de liberté; on la croyait sortie des mains d'un dieu, et elle avait, disait-on, abattu le premier chêne du bois antique qui couvrait la presqu'île où, depuis, fut bâtie la cité; mais, le vrai était que son extrême ancienneté avait fait perdre dès longtemps le souvenir de sa véritable origine. Tant que Jules César avait vécu, cette relique avait été respectée (1), mais Auguste, un jour, l'avait fait disparaître (et il y avait eu même quelque tumulte dans la cité à cette occasion). A sa place, ce prince avait fait apporter le sceptre d'ivoire que le vieux roi Catamantaled avait reçu du peuple romain (2); ce témoignage de vassalité plaisait au maître. Puis, les statues de Vesontio et de Rome se tenant embrassées comme deux sœurs, avaient été placées dans ce sanctuaire de l'empire, et de riches

(1) On sait que César avait pour politique de respecter les objets de la vénération des Gaules. Voyant un jour son épée perdue dans un combat et suspendue en trophée dans un temple de l'Arvernie, comme on lui disait de la reprendre, laissez, dit-il, elle est sacrée.

(2) Catamantaled, dernier roi des Séquanais, avait reçu le titre d'*ami* du peuple romain, et sans doute aussi le sceptre d'ivoire qui accompagnait cette faveur. *Cæsar, Bell. gall.*, l. I.

colonnes de marbre grec, amenées à grands frais par ordre de l'impérial séducteur, avaient remplacé les murailles de briques et les solives de chêne des naïfs souverains de Bisonte.

C'est au fond de cette salle, au pied du groupe des deux cités qu'est placé le tribunal romain. Des siéges sont disposés autour du prétoire et occupés par d'opulents Séquanais vêtus à la romaine, modelant avec soin leur maintien et jusqu'aux plis de leur toge sur ceux de quelques sénateurs de Rome, de passage en Séquanie, qui se sont assis parmi eux.

Le propréteur de haute Germanie, Sergius Sulpicius Galba, vainqueur des Cattes, venu du Rhin pour juger cette cause importante, occupe, en habit militaire, la chaise curule prétoriale (1).

Debout à ses cotés se tiennent divers officiers de justice, et derrière, des gardes armés. Devant lui sont dressés la haste et le glaive, symboles de son redoutable pouvoir.

En face, le Druide ; puis, le peuple contenu par des soldats.

Au signal du consulaire (2), l'*accensus* donne lec-

(1) Sergius Sulpicius Galba, qui depuis succéda à Néron, fut, de l'an 40 à l'an 50, gouverneur de haute Germanie, province dont la Séquanie faisait partie. Le propréteur venait du Rhin, sur les bords duquel il faisait sa résidence. Les gouverneurs des provinces Césariennes jugeaient en habit militaire et au lieu de licteurs ils avaient autour d'eux des légionnaires.

(2) Le propréteur était aussi appelé *consulaire* : *l'accensus* était l'huissier.

ture des décrets qui, sous les consuls Cneius Cornelius Lentulus et Publius Licinius Crassus, avaient proscrit le druidisme, puis, de l'acte d'accusation dirigé contre le pontife séquanais.

« Alduovorix, prêtre de l'ordre druidique, vous avez à répondre devant l'illustre propréteur Sergius Sulpicius Galba à une triple accusation. Vous êtes poursuivi pour avoir enfreint les défenses portées par le divin Claude, Empereur éternel, Auguste, très-clément et très-sage, en persistant dans l'exercice d'un culte proscrit et y attirant clandestinement un certain nombre de sujets de l'empire; secondement, pour avoir commis un meurtre dans l'une de ces cérémonies défendues; enfin, pour avoir, devant le peuple, insulté à la majesté des divins empereurs. »

Le propréteur dit : « Tu entends, Alduovorix, ce dont tu es accusé; plusieurs témoins ont attesté sous serment la parfaite exactitude des faits qui te sont imputés; qu'as-tu à dire pour ta défense? »

Le prêtre était debout; la dignité de ses traits et de son maintien était telle qu'il sembla dominer l'assemblée. Un silence absolu s'établit.

« Homme de César, dit-il, et vous Romains de Séquanie, ce n'est point pour me défendre, mais pour vous confondre que ma bouche va s'ouvrir. Me défendre! sembler chercher un pardon quand l'aigle ici remplace le bison de nos pères (1); quand, dans le palais et sur le

trône de nos rois, est assis l'étranger; quand, au pied de l'image de Rome enlaçant de ses bras de bronze celle de la cité comme des replis du serpent, je ne vois pas une saie nationale, pas une chevelure gauloise; mais, partout, des têtes honteusement rasées, partout la longue robe de la servitude. Homme de César, Romains de Séquanie, ce n'est point pour me défendre mais, pour vous confondre que ma bouche va s'ouvrir.

» L'on me reproche la fidélité à mon culte et à son saint enseignement. Ah! je comprends que cette Rome où l'on croit à tout et où bientôt l'on ne croira plus à rien, je comprends qu'elle soit irritée et jalouse de la vieille foi de la Gaule. Vous avez accueilli toutes les religions de la terre, les divinités les plus honteuses sont entrées le front haut dans votre panthéon. Les croyances simples et pures de nos pères devaient attirer vos proscriptions; tout vice ne déteste-t-il pas toute vertu, tout mensonge n'a-t-il pas en haine toute vérité?

» O Dieu des Gaules et du monde, Baath Esus, Diana Crom, Belen Enéol, Tarann, Camul Ségomon, le terrible, l'inconnu, le grand bûcheron, le cercle infini, ô dieu suprême! Pardonne si ton gore, ton bélek, ton prêtre ose dévoiler aux profanes tes *runes* sacrées.

» Gwyon Teut, révélateur et père des hommes, Hu le

(1) Le *bison* apparaît sur les monnaies de Vesontio comme hiéroglyphe ou emblème de la cité. Voir le *Vesontio* de J. J. Chiflet et l'*Essai sur les monnaies de Franche-Comté* de MM. Plantet et Jeannet. Nous sommes d'autant plus portés à croire que le bison fut l'emblème de notre ville, que de toutes les étymologies de son nom de *Bisuntium* et de Visontio celle-là nous semble la moins invraisemblable.

puissant, restaurateur de la vérité, aidez-moi ! Il faut ici montrer toute la majesté de nos autels (1).

» Enfants de l'antique Japhet (2), les Gaëls à la rouge chevelure et les Kemris leurs frères apportèrent du fond du vieil Orient, berceau du monde, les rites purs de ces premiers humains qui, à l'origine des temps, conversaient avec Dieu. Semblables à ces *béthels* (3) que les hommes des premiers jours élevaient sur les hauts lieux, leurs autels de pierre fumèrent sur les montagnes. Jamais les voûtes étroites, jamais la pierre, le bois, l'airain façonnés de main d'homme n'emprisonnèrent chez

(1) Cette invocation au dieu des Gaules renferme tous les noms qui lui étaient donnés. Ce dieu suprême fut primitivement adoré sous le nom de *Baath* le divin, puis dans celui *d'Esus* le terrible, qui resta comme le plus vénéré ; on lui donnait aussi celui de *Diana* l'inconnu, de *Crom* le cercle (l'éternité). *Belen* était son nom comme dieu de la lumière, *Enéol* un surnom de Belen qui veut dire âme de tous ; *Tarann* le désignait comme maître du tonnerre, *Camul* comme dieu des combats ; *Ségomon* ou *Ségonien* était son surnom spécial domme dieu des Sékones ou Sékanes (Séquanais) voir Henri Martin, La Tour d'Auvergne, Orig. celt. de Boissieu, inscr. aut. de Lyon. Les *runes* étaient les mystères. *Gwyon* ou *Teutatès* était une divinité secondaire, une sorte de Prométhée, un révélateur de la science et des choses sacrées aux hommes. *Hu Gadarn* ou le puissant, chef de l'invasion Kimrique (second flot gaulois qui passa le Rhin 600 ans avant notre ère) fut l'instituteur du Druidisme et le restaurateur des anciens dogmes déjà altérés chez les Gaëls de la première invasion.

(2) *Audax Japeti genus* avait dit Horace en parlant des Gaulois, ce nom était donc connu des anciens.

(3) *Béthel*, maison de Dieu, nom donné par Jacob à la pierre qu'il érigea après son songe mystérieux. Il est à remarquer que la langue bretonne, dernier reste de la langue celtique, nomme certaines pierres druidiques des *bétyles*.

eux la divinité (1). Les hauts rochers, les aiguilles immenses, les grands chênes et les pins de nos chastes fôrets, leurs voûtes sombres aux profonds murmures, voilà les temples bâtis des mains mêmes de Dieu, où, sans rougir, peut s'agenouiller le fils des Gaules.

» C'est là qu'il apprend la vérité : c'est là que la voix lui parle et lui dit :

Toute vie descend de Dieu.

L'âme de l'homme ne meurt point ; écrivez aux morts, les morts vivent, ils vous entendront.

Prêtez sans crainte à votre frère et l'autre vie vous le rendra (2).

Comme la robe du serpent se renouvelle, ainsi renaissent la vie et le monde (3).

La poussière des morts se ranime, ils reviennent pour sauver la patrie.

La vertu retrouve une seconde vie dans le corps des héros ou dans le lis des vallées, mais la forme de la brute et les cailloux du chemin serviront de prison à l'âme du méchant (4).

Le bien et le mal s'offrent à l'homme, l'homme peut s'attacher à l'un ou à l'autre.

Le pommier est l'arbre de la science (5).

(1) *Parietibus includendos deos quibus omnia deberent esse patentia negabant.* Ciceron *de nat. deor.*

(2) Lucain. Diodore. Eutrope. Greg. de Tours. Ammien l. XV, Marcel, orig. de la mon. fr. Diodore l. 5,

(3) Le serpent était l'un des emblèmes mystiques des druides, qui nourrissaient des serpents sacrés. Chant d'Uther-pen-dragon.

(4) Voir les *tryades* dans le *mystère des Bardes de Bretagne.* Pictet.

(5) Ibid.

Les eaux ont purifié la terre, quand, semblable à des lances ennemies, elles sont tombées du ciel dans l'abîme autour de la barque de Dylan (1)?

L'eau n'engloutira pas l'innocence, et, comme Japhet est sorti vivant des eaux, elles respecteront l'enfant sans souillure et ne perdront que l'enfant du crime (2).

Quand sonnera la trompe, le monde sera détruit par le feu. (3)

Obéis à Dieu; fais du bien à ton frère; cultive en toi la force (4).

Si ta maison brûle, sors-en au pas (5).

Si tu marches au combat, vaincre ou mourir!

Le barde chantera sur sa *rotte* (6) les vertus des guerriers; le barde est la mémoire de la patrie.

La mère sera heureuse de mettre un homme au monde et de le nourrir de son lait. C'est une œuvre sainte d'élever l'enfance et la jeunesse, car l'âme vient du ciel (7).

Au prêtre l'initiation de l'homme; c'est lui qui doit enseigner l'art d'assembler les rameaux, la voix de leurs pointes bien nouées, la voix du pommier, la voix

(1) Extrait du poëme de *Kad godden* (combat des arbres) du barde Taliésin. Ce mot de *Dylan* offre une affinité singulière avec celui de *Diluvium*.

(2) Cœsar, Bello gallico l. VI. Julianus ad Maxim. Nonnus, Dyonis.

(3) *Ar-rannou*, les séries, chant druidique : *la trompe sonne; feu et tonnerre, pluie et vent, tonnerre et feu. Rien; plus rien; rien ni série.* Hersant de la Villemarqué.

(4) Diogène de Laerte, et *mystère des bardes de Bretagne.*

(5) Aelian. 12. 23.

(6) Viole carrée à quatre cordes dont se servaient les bardes

(7) *Pariendo æducandoque fœtus felices.* Strab. l. 4.

du bouleau, la voix du chêne, la voix du gui sacré qui guérit tout (1).

(1) Les poésies des Bardes, dit Henri Martin, nous laissent entrevoir que le druidisme usait d'un langage symbolique dont les éléments étaient empruntés au règne végétal ; c'était la langue des *rhin* ou *run*, c'est-à-dire des mystères. Cette langue, fort répandue parmi les peuples primitifs, avait pour caractères les rameaux des arbres et des plantes noués ensemble et combinés de diverses manières. « Je connais, dit un chant attribué au barde Taliésin, la signification des arbres dans l'inscription des choses convenues. Les pointes des arbres imitateurs, que murmurent-elles si puissamment, on quels sont les divers souffles qui murmurent dans les troncs? Ces choses sont lues par les sages qui sont versés dans la science. Lorsque les rameaux furent marqués sur la table des sentences, les rameaux élevèrent la voix sous la forme de sons distincts. Je suis un dépôt de chants; je suis un homme de *lettres*; j'aime les rameaux avec leurs pointes bien nouées. » « Je connais, dit ailleurs ce barde, le sens des signes qui sont gravés sur la grotte du grand druide. » Nous trouvons dans les poésies bardiques la clef d'une partie des symboles végétaux; par exemple, le pommier, à partir de son introduction en Gaule, devient l'arbre de la science; le bouleau, *arbre de mai*, semble être l'emblème des énergies génératrices, comme le signe de la victoire : mais l'arbre par excellence est le *chêne* : c'est sous son ombre que vivent les druides; ils se couronnent de son feuillage; ils en décorent leurs autels ; « point de sacrifice sans les rameaux du chêne » (Pline xvi. c. 44.) C'est là un des indices de la haute antiquité du druidisme; car le culte du plus puissant des végétaux de l'ancien monde, considéré comme la manifestation et comme l'emblème de la force créatrice, appartient essentiellement aux premiers âges (le chêne de Membré, les chênes de Dodone)..... Lorsqu'après de longues recherches, les druides ont trouvé le *gui* (plante d'une nature si singulière) sur le chêne, ils croient que c'est le ciel qui l'envoie et que la divinité même a fait élection de l'arbre marqué par ce signe. (Hist. de France t. 1er p. 66, 67, 68.)

Sur un autel gallo-romain trouvé dans les fondations de Notre-Dame-de-Paris, Esus est représenté une serpe à la main et coupant des branches d'un arbre. Ce monument est certainement une allusion aux *runes* des rameaux et représente le rite capital du culte.

Malheur à celui qui néglige l'hospitalité.

Laisse ta porte ouverte durant les nuits, afin que ton frère puisse entrer et se reposer. L'hôte qui vient a-t-il les genoux froids, donne lui du feu (1).

Ne détourne point le chien de l'aveugle.

Le choix de l'héritage appartient au plus faible de tes fils (2).

Ne multiplie pas l'esclavage ; que l'esclave soit presque ton enfant (3).

Ne te moque ni du vieillard ni de ton aïeul décrépit, il sort des rides de la peau des paroles pleines de sens (4).

Ne dédaigne point les avis de la femme : douce au foyer, sage au conseil, forte à la guerre, elle sait l'art de guérir, elle partage le sacerdoce, elle aperçoit de loin les choses futures (5).

Sois sobre de la liqueur étrangère, le vin est le lait

(1) Pomp. Méla. l. III c. 3. Diodor l. v, Strab. l. IV. Don Martin, hist. et relig. des Gaul.

(2) Il y a dans les lois des peuples celtiques, deux dispositions.... la première est l'institution dite du *Juveigneur* dans la langue française du moyen-âge (en *Kimerique ikouant*) antithèse du droit d'aînesse, qui défère au plus faible les avantages matériels que s'attribuera le plus fort dans le régime féodal, et qui fait du dernier né le principal héritier. (Henri Martin t. I p. 467 éclaircissement n° 11.) Il subsiste des traces de ces lois dans la forêt noire et dans certains cantons suisses.

(3) L'esclavage était peu développé en Gaule; les lois étaient douces pour les esclaves en comparaison des lois de l'esclavage romain. Une chose qui prouve que les esclaves en Gaule étaient peu nombreux, c'est que les enfants servaient à table.

(4) *Havamaal*, discours d'Odin,

(5) Tacite. *mor. germ.* Pomp. Méla l. IV. Ammien Marcelin. Plutarque.

des passions ; l'oiseau de l'oubli chante devant ceux qui s'énivrent et dérobe leur âme (1).

Si tu as un ami, visite-le souvent; le chemin se remplit d'herbes si l'on n'y passe sans cesse (2).

Si tu as échangé tes armes sur la pierre du serment et mêlé dans la coupe de l'amitié ton sang au sang de ton frère, ta vie est sa vie et la sienne est la tienne (3).

» Comprends-tu, Romain, peux-tu comprendre?....

» C'est là, c'est aux autels des bois, que la Vierge inspirée vient se consacrer à Dieu; que l'épouse jure à son époux une fidélité qui ne provoque plus que vos rires et vos dédains (4). C'est là que les sages des nations sont de tout temps venus s'instruire, Aristote, Pythagore et jusqu'à votre Numa, le seul sage, le seul *initié* d'entre vos rois (5). C'est de là que nos guerriers

(1) Polyb. l. 2. Picot t II l. 2. c. 4. Courtépée descr. de la Bourg. p. 19 t. 1.

(2) *Havamaal.*

(3) Les antiquaires ont trouvé dans quelques parties de la Gaule beaucoup de ces pierres sacrées dont parle Diodore de Sicile. Voy. Caylus, Courtépée, Laureau, etc.

Cet usage de mêler son sang dans une coupe s'est conservé longtemps parmi les compagnons d'armes ; voy. La Curne, Ste-Palaye, Mém. sur la chevalerie. Marchangy, G. poét. t. I p. 39.

(4) La polygamie était inconnue en Gaule, aussi bien que les vices hideux qui régnaient en Grèce et à Rome. Dans les âges de décadence romaine, la fidélité conjugale était complétement oubliée et même ridiculisée, tandisque les mœurs gauloises nous offrent des exemples mémorables de ces vertus; Eponine, Chemara et Camma sont célèbres. Voir Dion, Tacite, Tite-Livre, Plutarque.

(5) Des auteurs sérieux croient aux voyages de Pythagore en Gaule ; nous avons cru pouvoir nous ranger à cette opinion. A partir de Numa, Plutarque rapporte que, durant 170 ans, il n'y eut point d'images dans les temples de Rome. Cette absence d'idoles et les doc-

sont partis pour faire trembler le Capitole ; c'est sur nos autels que se forgent les glaives dont l'éclair vous fit si souvent pâlir. C'est là que l'on apprend à faire face au casque romain, le front armé d'une couronne de fleurs (1), et, comment, avec une poitrine nue, l'on fait tourner le dos à vos légionnaires couverts d'airain (2)! Oui, Brennus est notre ouvrage, vos sages sont nos élèves, vos clients une misérable parodie de nos *soldures* (3); vos vestales une pâle et souvent hypocrite copie de nos vierges sacrées (4) ! Nul jamais ne porte la main sur nos trésors pieux; votre César a volé l'or de votre Capitole. Nos vieillards ont cent vingt ans; les vôtres en ont trente. Esus nous a donné six pieds et vous n'êtes qu'un peuple de nains !.... »

Sergius Galba, qui, comme tous les beaux esprits de Rome, se piquait de philosophie, avait écouté avec un visible intérêt cette rapide exposition des vieux dogmes de la Gaule, et, voulant faire preuve de savoir : « Druide, dit-il, tu as nommé la vérité ; qu'est-ce que la vérité?

trines Pythagoriciennes attibuées à Numa peuvent s'expliquer par l'élément gaulois qui existait en Italie.

(1) Florus l. XII c. 4. Athen. l. IV c. 13. Silius Ital. bell. pun. l. 4. v. 201.

(2) Polyb. l. II et III. Tit.-Liv. l. XXXVIII, c. 21. Plut. in vita Camilli. Diodore, l. V.

(3) Les *soldures* ou dévoués s'attachaient à un chef à la vie et à la mort; ils se faisaient tuer près de son corps ou même se jetaient dans son bûcher funèbre. Polyb. Posidon. Athen. Cæs. l. VI.

(4) Pomponius Méla. On sait ce que devenait parfois la chasteté des Vestales.

— » La vérité, c'est Dieu, dit le prêtre.

— » Dieu, dis-tu, Socrate et Platon sont-ils donc aussi tes adeptes?

— » La vérité, c'est Dieu, répéta le Druide.

— » Eh bien, si tu possèdes la vérité, pourquoi la caches-tu comme un avare? Toi et les tiens avez commis un crime en la tenant secrète, en ne voulant point l'écrire, en l'enveloppant d'impénétrables symboles.

— » Romain, ton œil est-il assez pur pour la voir?

— » Et toi, prêtre, ta bouche l'est-elle assez pour la dire? Cette bouche, elle a deux langages, elle dit dieu et elle en nomme plusieurs. Va, prêtre orgueilleux, ton dieu ou tes dieux ne sont autres que les dieux de l'empire, ton Esus le grand Jupiter, Teutatès notre Mercure, Camul notre père Mars, Belenus le blond Apollon, pourquoi ne les pas adorer?

— » Romain! Ecoute-moi; ne sois jamais assez téméraire pour oser comparer à tes dieux, ceux dont tes lèvres viennent de prononcer les noms. Ces êtres sacrés, faces diverses, émanations mystérieuses du Dieu suprême n'ont donné, tu viens de l'entendre, que des vertus à la Gaule; qu'apprend-on sur les bords fangeux de ton Tibre? Entre son Ganymède et ses Danaë, votre Jupiter crie l'adultère et l'inceste; Mars votre père, apparaît honteux captif d'un ridicule boiteux; votre Vénus peuple ses bosquets de rites infâmes et, plus abominable encore, Priape choisit ses prêtresses parmi vos plus vénérables matrones!.... »

Des murmures s'élevèrent dans l'assemblée, un regard du propréteur rendit le silence.

« Aussi, chez vous, l'homme sensé ne croit-il plus à rien et laisse-t-il au vulgaire la foi imbécille et ses dieux. Dis, Sergius, sois franc, n'en est il pas ainsi?.....Aussi, dans votre monde, la dissolution et l'impiété marchent-elles de front. Aussi tout homme, digne de ce nom, ne peut-il sans rougir passer par vos rues et vos carrefours. J'ai vu votre Rome; j'ai vu vos palais et vos temples; j'ai coudoyé cette foule de prêtres de toute langue, de toute robe, de toute figure, échevelés, bariolés, mutilés, sanglants, courant, dansant et hurlant comme une troupe de fous par la ville. J'ai respiré leur fétide encens et l'odeur de toutes leurs impuretés, et, me voilant la tête, j'ai regagné en hâte mes pures forêts et mes chers autels proscrits de Séquanie !

» Ah! si Rome est maîtresse de notre terre, ce n'est point à ses dieux qu'elle le doit, mais au juste courroux du Dieu des Gaules qui a vu désérter ou partager ses autels. Heureux si j'ai pu quelque peu réparer cet outrage.

» Voilà mon premier crime et voilà mon repentir.

» Le second, le voici : J'ai accordé le fer sacré aux vœux ardents d'un vrai fidèle, et, au nom des très-doux empereurs, l'on vient me redemander son sang. Mais ce divin Auguste qui, le premier, nous interdit le sacrifice, ne fit-il pas sur l'autel de Jules égorger quatre cents sénateurs et chevaliers (1)? Mais votre Tullius Cicero n'atteste-t-il pas que, chaque jour, de jeunes garçons sont immolés pour les besoins de votre magie (2)?

(1) Dion Cass. LVIII. Suéton. Sénèque.
(2) Cic. vat. 14.

Maintes fois, en plein forum, n'avez-vous point enterré vifs des Grecs et des Gaulois (1)? Vos douze tables ne sont-elles point sanglantes, et le fils de la louve, votre Romulus lui même n'a-t-il pas institué l'annuelle immolation de victimes humaines (2)?

» Que venez-vous donc, ô Romains, nous redemander le sang sacré! Rendez d'abord, rendez celui qui rougit vos sept collines, qui ruisselle sur les dalles de toutes vos cités, celui dont l'arène de vos cirques est tout inondée et comme pétrie, celui qui fume dans vos orgies! Car, ce n'est point à Dieu, à qui seul il est dû, que tout ce sang est offert, mais à vous seuls et à vos cruels plaisirs; ce n'est plus sur les marbres de vos temples, mais sur les lits de vos festins; ce n'est plus sur la main de vos prêtres, mais sur le sein nu de vos courtisanes, que ce sang rejaillit chaque nuit, et, faudra-t-il vous apprendre d'où provient la saveur affreuse des mets de vos viviers!.....

» Fils des Gaëls, nous croyons, et, c'est ici l'un des mystérieux secrets du monde, poursuivit le prêtre d'une voix plus solennelle et dans une sorte de recueillement, fils des Gaëls, nous croyons que le sang de l'homme, de l'homme juste, doit être versé pour le rachat de l'homme, et que, du moins jusqu'à l'enfantement de la Vierge, c'est la seule libation assez sainte pour apaiser le Dieu des dieux (3).

(1) Dion XLIII. Tertullien apol. c. 9.

(2) Νόμος προδοσίας *lex proditionis*. Macrob. sat. I. Cette loi eut son exécution jusqu'en l'an 657 de Rome; elle fut alors abolie, mais seulement pour les sacrifices privés.

(3) *Quod pro vita hominis nisi vita hominis reddatur, non posse*

» Je ne blâme point Rome d'avoir, comme nous, offert le sang de l'homme à ses dieux, quelque indignes qu'ils en fussent; je la condamne au contraire pour le leur avoir dérobé et l'avoir versé dans sa propre coupe. L'immolation de l'homme devient un acte impie si elle n'est point un acte très-saint. C'est pour cela, Romains, que vous êtes maudits de vos victimes et que celui que nous frappons nous bénit.... Si, parmi vous, Séquanes dégénérés, un seul vrai fidèle pouvait m'entendre, il ne me démentirait point. Frappez, s'écrierait-il, frappez, je veux.... »

Un cri s'éleva du fond de l'enceinte, « Prêtre d'Esus! disaient plusieurs voix, prêtre d'Esus! nous voici! nous demandons à mourir. Nous voulons que les Romains sachent comment de vrais Séquanes meurent pour leur foi!.....»

Un grand mouvement se fit dans l'assemblée et, avant que les gardes aient pu s'y opposer, quelques hommes à longues chevelures, s'ouvrant passage à travers la foule, avaient entouré l'accusé, et, à ses genoux : « Prêtre! Prêtre! Frappez! Voilà le fer, voici notre poitrine! Il est encore des fidèles en Séquanie! »

aliter Deorum immortalium numen placari arbitrantur. Cæs. Bell. gall l. VI.

Quant à la croyance qu'une Vierge enfanterait, elle était répandue dans le monde et ne doit pas nous étonner chez les Druides; nous trouvons une preuve matérielle de son existence dans l'inscription antique trouvée à Châlons, portant ces mots : VIRGINI PARITVRÆ DRVIDES.

Une surprise mêlée de terreur s'était emparée des Gallo-Romains, Galba lui-même s'était reculé sur son siége, et ses deux mains crispées en avaient saisi les bras.

Cependant les soldats s'étaient emparés de ces malheureux. Entraînés, on les entendait répéter encore : « Nous voulons mourir, mourir avec lui ! mourir avec lui !.....

» As-tu quelque chose à ajouter pour ta cause ? avait dit le juge.

» Non ! le langage de ces derniers Séquanes est trop éloquent pour oser parler après eux. Romains ! la foi qui fait de tels hommes est une foi grande et puissante. » Puis, sa lèvre reprenant son dédain : « Vous, fidèles de César, adorateurs du divin bouc de Caprée (1) et du chaste amant de Drusille (2), allez ! Brûlez l'encens sur l'autel de vos dieux.

» Et maintenant, toi qui siéges entre la haste et le glaive, frappe-moi, car je me fais gloire de ce que tu nommes mes crimes. »

La sentence allait être portée.

(1) Tibère.

(2) Caligula, incestueux amant de ses trois sœurs, mais surtout épris de Drutille, dont il fit une déesse.

III.

Entre les grands rochers qui surplombent Appolliniacum (1) et les hautes sources du Dubis, de noirs sapins étendent sans fin leur voûte épaisse. Là, dans d'impénétrables retraites, les derniers autels celtiques, fuyant l'envahissement romain, se cachent aux yeux des profanes; là, un dernier collége de Druides séquanais attire encore quelques fidèles.

A la nouvelle de l'arrestation de son prêtre, le sauvage sanctuaire s'était ému. Des prodiges avaient eu lieu : des cris étranges avaient été entendus, les pierres sacrées s'étaient agitées dans la nuit et les *menhirs* des montagnes avaient lentement tourné sur leur base (2).

Dans une clairière reculée, où, des bras des vieux pins, pendaient en s'agitant les armes de quelque Varus inconnu, les derniers fidèles rassemblés tenaient conseil : « Laisserons-nous anéantir notre foi ? Ne saurons-nous défendre nos prêtres ? Descendons sur Bisonte et montrons à cette ville romaine ce que sont les Sékanes de vieille race. »

(1) Poligny.

(2) Les *menhirs*, pierres debout qui, dans les croyances du peuple, tournaient sur elles-mêmes dans certaines circonstances solennelles. Nous avons encore dans la province les *pierres qui virent*, à Poligny, à Dortans, à Désertin, à Chariez, à Champey, à Soussone, à Parthey, etc., ce sont les restes de ces *menhirs* tournants, et cette croyance n'est peut-être pas encore entièrement effacée.

A Vesontio, les postes avaient été doublés, Galba craignait quelque piége. L'audace inouïe de ces quelques hommes qui avaient osé le braver jusqu'au pied de son tribunal lui avait donné à penser.

Vers la deuxième heure de la nuit, le légionnaire de garde à la porte dorée, au sommet du Célius (1), signala l'approche d'une troupe nombreuse s'avançant armée vers la cité. Le centurion averti fit ouvrir les portes, cacher ses soldats, et donna l'ordre de laisser pénétrer ceux qui arrivaient.

Ne voyant rien qui pût l'alarmer, une petite troupe d'avant-garde s'avança jusque sous les murs, et, avec ce courage inconsidéré qui toujours caractérisa le Gaulois, entra, traversa le *pomœrium* (2) et fit quelque cent pas dans l'enceinte..... Les portes alors sont refermées; des légionnaires montent au rempart pour le défendre contre le gros de l'ennemi, tandis que d'autres, entourant subitement les pauvres montagnards, cherchent à les désarmer.

Cette poignée de braves se défendit avec l'acharnement du désespoir (l'on croit que ce combat eut lieu autour des quatre colonnes des grands dieux (3); mais, bientôt accablés par le nombre, les Séquanes descendirent la pente de la montagne les bras chargés de liens.

(1) Porte de Varesco, que l'on nommait autrefois Porte-d'Or. *Vesontio*, p. 1, p. 54.

(2) Enceinte sacrée des villes antiques.

(3) On sait qu'au sommet de la citadelle de Besançon étaient quatre colonnes supportant les statues des dieux. Les débris s'en voyaient encore au XVIIe siècle, et elles figurèrent un instant sur le sceau de la ville. Vesontio, p. 1, p. 58.

Il était tard; la nuit tombait sur la cité. Comme ils arrivaient au forum, ils aperçurent dans l'ombre une grande foule se mouvoir. Tout à coup une voix se fait entendre : « Condamné au glaive ! » ..... Une acclamation immense s'éleva. Puis, à la lueur rouge des torches, au seuil du prétoire, une forme grande et blanche apparut..... « Le Druide ! le Druide ! » ..... C'était lui.

Ferme et fière, cette majestueuse figure, conduite par les gardes, qu'elle dépassait de la tête, semblait la statue d'un dieu taillée dans le marbre et portée dans quelque cérémonie sainte.

Il passa..... On le conduisait à la mort . . . .
. . . . . .

— « Pourquoi ces obstinés ne veulent-ils point obéir à César, disaient quelques citoyens restés sur le forum, que leur sang soit sur leur tête!

— » C'est une race fanatique et dangereuse et l'on fait bien de l'exterminer..

— » Ils ont voulu frapper le propréteur en plein tribunal. L'un d'eux, je l'ai vu, j'étais dans l'enceinte, s'est précipité sur lui le fer à la main.

— » Par Jupiter! il dit vrai. Le coup était fait si Pollio n'avait arrêté son bras.

— » Pollio est heureux, il aura la médaille et cinquante Jules d'or.

— » Savez-vous ! dit, en arrivant tout effaré, un gros Séquane déguisé en Romain, savez-vous que le Célius

vient d'être assiégé par ces barbares ! Il était plus que temps de s'assurer de leur chef. Heureusement que rien ne résiste à la fortune du divin empereur !

— » Louange au dieu Vésonte (1), qui nous a délivrés de ces ours des montagnes ! Je lui voue une couronne d'argent. Holà ! Incitatus, maître hippophile (2), demain te verrons-nous au cirque ?

— » Par Castor ! je le crois bien. Voici des acteurs d'un trop haut talent, des athlètes d'un trop grand mérite qui nous y appellent (et il montrait les Séquanes que l'on venait de condamner à combattre et qui passaient enchaînés, tout sanglants encore de leur lutte dernière). Gloire à César qui nous donne de pareilles fêtes ! En attendant, venez souper. Une superbe truite m'est arrivée du Léman ; un cuisinier m'est ce matin venu de Sicile (3) ; j'ai à vous dire des vers nombreux du jeune et charmant prince Ænobarbus Néro (4), et une belle esclave grecque nous versera le Falerne. »

—

(1) Un temple dédié au dieu Vesontio, *deo Vesuntico*, s'élevait sur l'emplacement actuel de la cathédrale.

(2) Les amateurs de chevaux, les hyppophyles, prenaient quelquefois le nom du fameux Incitatus, cheval-consul de Caligula, digne patron des *jockey-club* de ce temps-là. Boissieu, inscr. ant. de Lyon, p. 198.

(3) Les cuisiniers siliciens étaient les plus estimés. Horace, ode III, I, 18, Athènes, XIV, 23.

(4) Nérou, alors âgé de 10 ans, et dont la flatterie admirait déjà les premiers essais poétiques.

Nous nous sommes, dans cette étude, proposé un double objet. Nous avons cherché à peindre les mœurs séquanaises au moment où, s'affaissant sous l'influence de Rome, elles n'offraient déjà plus que le triste aspect de la décadence et de l'oubli de la nationalité.

En second lieu, nous avons voulu résumer et faire connaître, autant que l'admet un aussi court espace et autant qu'une si prodigieuse antiquité peut le permettre, les dogmes et la morale si remarquables du Druidisme. Il nous a paru beau de faire parler ce culte au moment où il allait mourir, et de donner à son langage cette majesté qu'il dut avoir en face du honteux polythéisme romain. Nous ne tomberons point dans l'erreur d'un écrivain moderne (1), auquel la faveur du premier corps littéraire vient d'attacher une popularité, selon nous fâcheuse. Nous ne dirons certes point avec cet auteur que le Druidisme partageait avec le Judaïsme le dépôt de la vérité, que sa mission était le complément de celle du peuple hébreux.

Loin de nous également cette pensée, qui semble être la sienne, que le Christianisme ne fut qu'une sorte de perfectionnement et développement des dogmes de la Gaule. Mais nous dirons ce qui, pour nous, est ressorti des longues et consciencieuses recherches auxquelles nous nous sommes livré, à savoir, que le Druidisme était, parmi les cultes païens, celui peut-être qui avait conservé le plus de traces de la vérité primitive. L'unité de

(1) Henri Martin, dont l'*Histoire de France* a été couronnée par l'Académie française.

Dieu presque intacte ; Dieu créateur de l'univers ; l'âme libre et immortelle récompensée ou punie dans une seconde vie ; l'expiation après la mort ; le pommier arbre de la science ; la terre purifiée par les eaux tombant autour de la barque (1) ; le monde devant périr par le feu, quand la trompe sonnera ; l'expiation par le sang du juste s'offrant en victime volontaire, et enfin, chose étonnante, l'enfantement attendu de la Vierge, tout cela décèle d'une manière frappante les primitifs enseignements donnés par Dieu à la race humaine.

Tout cela, il est vrai, s'était peu à peu mélangé d'erreurs et avait fini par être défiguré par le contact des théogonies grecque et romaine ; les attributs du Dieu unique avaient été transformés en autant de dieux divers, et les descendants des Gaëls, abandonnant le Dieu de leur père Japhet et se faisant des figures de pierre et de bronze comme leurs nouveaux maîtres, étaient enfin devenus *idolâtres*.

Mais tout nous porte à croire qu'un certain nombre d'initiés, préservés de la corruption étrangère par la haine des envahisseurs de la patrie avaient conservé la vieille foi druidique. Cette foi, malgré les cruautés de son culte (2), les rêveries de la métempsycose, les puérilités mythologiques, les pratiques habituelles de la magie qui

(1) Toute la race humaine périt excepté un homme et une femme qui se sauvèrent dans un vaisseau sans voile que la prévoyance de Hu avait préparé dès longtemps. Ce vaisseau portait un échantillon mâle et femelle de chaque espèce d'animaux. Davies, *mythologie et rites des Druides bretons*.

(2) Cruautés que les historiens romains ont très-probablement exagérées.

s'y mêlaient, était comparativement très-pure en face de l'Olympe et des rites profondément infâmes de Rome. La chasteté, les vertus du foyer domestique, l'hospitalité, la douceur pour l'esclave, la fidélité en amitié, le respect de l'enfance et de la vieillesse, toutes ces vertus, dès longtemps méprisées à Rome, donnaient au Druide le droit de regarder de haut celui qui allait le juger. Et cependant le reproche de Galba était juste, et le Druide était en effet coupable. Il avait, comme le disait le propréteur, caché la vérité comme un avare ; par ce crime commun aux sacerdoces antiques, la vérité s'était perdue et les peuples étaient tombés dans l'erreur. Aussi à ce reproche Alduovorix se trouble, ses réponses deviennent vagues, il a recours à un faux-fuyant : *ton œil est-il assez pur pour la voir ?* puis, il se jette dans l'attaque des cultes romains.

La scène que nous avons décrite n'est point évidemment de l'histoire *réelle,* mais elle est de l'histoire *vraie ;* Vesontio dut être témoin de pareils drames, et les derniers adeptes de la vieille foi des Gaules durent plus d'une fois sceller ainsi courageusement de leur sang ce qui n'était certainement plus la vérité pure, mais ce qu'ils croyaient être la vérité.

Voilà comment nous avons compris le Druidisme. Cette foi qui, durant quinze siècles, fut la foi de notre terre, méritait une étude spéciale.

RAPPORT

DE M. PÉRENNÈS,

Secrétaire perpétuel,

SUR LES TRAVAUX ACADÉMIQUES

DE L'ANNÉE 1856.

Messieurs,

Un ancien directeur de cette Compagnie, homme distingué par l'esprit autant que par les vertus militaires, le brave général comte de Coutard, écrivait plaisamment à un de ses amis au sortir d'une séance publique qu'il avait présidée : *Nous étions là une quarantaine qui ne nous disions pas de sottises.* Les académiciens en effet ne se réunissent pas sous les yeux du public pour se censurer mutuellement, mais ils ne s'assemblent pas non plus pour faire entre eux un vain échange de politesses. Le secrétaire perpétuel surtout, qui est en quelque sorte l'historien de la Compagnie, doit regarder comme son premier devoir, de rester fidèle à la vérité, tout en constatant les travaux accomplis par ses confrères dans le cours de l'année qui vient de finir.

L'Académie, instituée pour seconder le progrès des

lettres et des arts dans la province, exerce son action de trois manières : par les prix qu'elle décerne chaque année dans ses concours ; par les travaux collectifs exécutés en son nom, et par les œuvres individuelles de ses membres.

Si la Compagnie, cédant à un sentiment d'amour-propre dont les corps littéraires ne sont pas toujours exempts, n'avait d'autre but que d'attirer sur elle les regards du public, et de faire quelque bruit dans le monde, elle devrait se tenir aujourd'hui pour satisfaite. Ses concours annuels, celui de 1856 surtout, ont eu un grand retentissement, et ont amené dans la lice une remarquable élite d'intelligences accourues à ces tournois littéraires de toutes les parties de l'Empire. Mais une pensée plus noble et plus désintéressée la dirige dans le choix des sujets qu'elle livre à la discussion. Elle se propose surtout d'appeler l'attention et la lumière sur des questions vitales, dont la solution intéresse à un haut degré l'avenir de la société. L'intérêt qu'a excité la publicité donnée à ses programmes et les nombreuses marques d'adhésion qu'elle a reçues de toutes parts à cette occasion, ont témoigné que ses intentions avaient été appréciées par les hommes de bonne foi. Mais, s'il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre, il n'est non plus pires aveugles que ceux qui ne veulent pas voir, et l'esprit de parti met parfois sur les yeux un bandeau si épais, que tous les rayons du jour ne le sauraient percer.

En dépit de quelques insinuations malveillantes auxquelles un journal parisien a cru devoir ouvrir, l'an dernier ses colonnes, l'Académie peut, avec une légitime sa-

tisfaction, reporter ses regards en arrière, et récapituler les questions qu'elle a proposées pour sujets de prix. Sans parler des concours d'histoire, dont le résultat a été plus d'une fois d'éclaircir des points obscurs de nos annales, ni des concours d'éloquence, qui ont eu pour sujet l'éloge des Franc-Comtois qui se sont fait un nom dans les sciences, les lettres, l'art militaire et la magistrature, sur quelle série de hautes questions d'économie politique n'avez-vous pas appelé, depuis vingt ans, la méditation et l'étude des travailleurs de l'intelligence? Qu'il me soit permis une fois pour toutes d'en rappeler les principales :

Dès 1837, vous mettiez au concours le problème si important des causes du nombre croissant des suicides et des moyens d'en arrêter le progrès, et votre appel, entendu par un grand nombre de talents distingués, donnait lieu à de remarquables mémoires, dont quelques-uns ont été publiés. L'année suivante, vous demandiez un travail sur les embellissements dont la ville de Besançon est susceptible. Plus tard, vous proposiez successivement : la question de l'observation du dimanche envisagée aux points de vue de l'hygiène publique, de la morale, des relations de famille et de cité ; l'examen comparatif des professions agricoles, industrielles et commerciales considérées sous le rapport de leur influence respective, sur les mœurs et le bien-être des populations ; l'étude des conséquences économiques et morales de la loi sur le partage égal des biens entre les enfants ; l'appréciation de l'influence probable des chemins de fer sur les intérêts moraux et matériels des po-

pulations ; la comparaison des rapports actuels des domestiques et des maîtres avec ce qu'ils étaient autrefois et les moyens d'améliorer ces rapports.

Vous demandiez, en 1845, la statistique des biens communaux, des terrains incultes et des marais de l'un des départements de la Franche-Comté, et les moyens d'utiliser ces terrains dans l'intérêt des classes pauvres ; Les années suivantes, vous donniez pour sujets de recherches les principales causes de l'indigence en France et les moyens d'y remédier; les moyens de concilier l'intérêt des classes pauvres avec le travail des établissements de charité et autres; les causes qui ont altéré l'esprit de famille et les moyens de le rétablir; les avantages ou les dangers qui résultent pour l'ordre social, de la tendance générale à sortir de sa condition; les améliorations dont l'instruction publique est susceptible dans l'état actuel de la société ; l'influence qu'ont eue et que peuvent avoir les fêtes et les divertissements publics sur les mœurs des populations ; enfin les causes de l'émigration des habitants des campagnes vers les grands centres de population et les moyens de la maintenir dans des limites compatibles avec la raison, la prospérité du pays et les intérêts bien entendus des habitants des campagnes.

Or, je le demande, le simple énoncé de ces questions ne témoigne-t-il pas, de la manière la plus éclatante, que, loin de céder, comme on n'a pas craint de l'avancer, à un esprit étroit et exclusif, vous avez voulu planter votre drapeau dans la haute région des intérêts publics, et contribuer, autant qu'il était en vous, à assu

rer une solution pacifique aux redoutables problèmes que soulève l'avenir de la société ? Cette idée est tellement la vôtre, qu'elle fait, pour ainsi dire, le fond de tous les rapports sur les concours, quels qu'aient été les membres chargés en ces occasions de vous servir d'interprètes.

Dans son intérieur, l'Académie, ouvrant un champ plus modeste, mais non moins utile à l'activité collective de ses membres, s'est proposé pour principal objet, suivant l'esprit de son institution, les recherches relatives à l'histoire nationale. La publication commencée par elle, il y a quelques années, de *Mémoires et documents inédits sur la Franche-Comté,* et dont le public a apprécié l'importance, a éprouvé, il est vrai, une interruption regrettable après l'impression du troisième volume ; mais les matériaux destinés à former le quatrième sont réunis, et tout fait espérer que les obstacles imprévus qui avaient entravé la marche de l'entreprise s'aplaniront très-prochainement. La collection de l'*Armorial général de la Franche-Comté* se poursuit activement, et près de deux cents dessins coloriés ont été ajoutés, dans le cours de l'année, à ceux qui enrichissaient déjà nos archives.

Une commission composée, presque en totalité, de membres de l'Académie, qui ont fait de l'histoire de la province l'objet de leurs études speciales, s'est appliquée avec un zèle infatigable, à réunir et à classer dans la salle du Musée archéologique, une foule d'objets d'antiquité, témoins muets des anciens âges, qui, en livrant successivement leurs secrets à une curiosité patiente et

laborieuse, serviront à jeter du jour sur quelques époques de notre histoire. La commission a pu, grâce à l'intelligente libéralité de la ville, ajouter à la collection Riduet, qui a déjà fait le sujet d'un savant rapport de M. Weiss, l'ancienne collection de M. le président Maréchal de Vezet, et celles de MM. Duvernoy et Morel-Macler, riche dépôt d'objets antiques, provenant de Mandeure, l'ancien *Epomanduodurum*. La commission ne s'est pas bornée à soumettre ces débris précieux à une classification méthodique ; elle a voulu faire reproduire en bronze, par le procédé nouveau de la galvanoplastie, la collection des sceaux de la province au moyen âge, dont elle n'avait que des modèles en cire, idée heureuse dont l'exécution lui a été rendue possible par une subvention municipale. Tous ces travaux ont fructifié, et la générosité de 350 donateurs témoigne assez de la confiance qu'inspire une œuvre placée sous la garantie des noms de MM. Weiss, l'abbé Dartois, Clerc, président, Ponçot, Vuilleret, Bruand et Delacroix.

J'arrive, Messieurs, aux travaux particuliers des membres de cette Compagnie. Bien que le nombre n'en soit pas très-considérable, le temps qui me manque et le sentiment profond de mon incompétence me forcent, à mon grand regret, de ne vous donner qu'une froide nomenclature de ces ouvrages, dont plusieurs sont importants, et dont j'aurais aimé à vous entretenir en détail.

Dans la sphère des sciences, plusieurs de nos confrères ont ajouté de nouveaux titres à ceux qui les recommandaient à l'estime publique.

Le *Traité de physique* de M. Pouillet, si utile à la

jeunesse de nos écoles, et dont le succès est depuis longtemps un fait accompli, est parveuu cette année à sa sixième édition.

M. Coquand a publié un *Traité des roches*, beau monument élevé à la science géologique, par le zélé professeur qui l'enseigne et la vulgarise parmi nous avec une ardeur communicative et une supériorité incontestée.

M. Grenier, qui poursuit avec une laborieuse patience, la publication de sa *Flore de France*, justement estimée des amateurs de botanique, en a fait paraître, au mois de juillet dernier, le 6e volume, qui sera bientôt suivi d'un supplément.

M. le docteur Bonnet, dans une brochure intitulée: *Des capitaux en agriculture*, a traité une série de questions intéressantes pour l'économie rurale. Il y déroule, dans une statistique finale, le consolant tableau de l'augmentation considérable de richesses, assurée à ce département dans l'espace de vingt années, par le travail intelligent des cultivateurs, et à laquelle sans doute les leçons et les conseils de l'honorable professeur n'ont pas peu contribué.

Notre ancien collègue, M. Deville, que son séjour de plusieurs années à Besançon m'autorise à nommer ici, a eu l'honneur de fixer l'attention du monde savant par sa découverte de *l'aluminium*, métal utile que ses propriétés semblent appeler à remplacer un jour l'argent dans quelques usages d'économie domestique.

Dans une carriére différente, nous avons à signaler la deuxième édition donnée par M. Dalloz, avec la colla-

boration de son frère, du *Recueil de jurisprudence générale,* parvenu aujourd'hui à son tome 41e.

Un autre écrivain franc-comtois, qui occupe à Paris un rang distingué dans l'art médical, M. Lélut, de Gy, a publié une deuxième édition du *Démon de Socrate.* M. Pallu, l'un de nos plus récents associés, auquel la ville de Dole doit l'extension de sa bibliothèque publique, a poursuivi, avec un zèle intelligent, le travail de son catalogue, et en a publié le second volume.

M. Dubeux, professeur de langues orientales au Collége de France, homme d'esprit et de cœur qui tient par des liens si chers à cette province, où il compte de nombreux amis, a fait paraître dans le cours de l'année une *grammaire turque.*

Les études de linguistique, qui ont toujours été cultivées en Franche-Comté avec prédilection et succès, depuis l'abbé d'Olivet jusqu'à Fallot et Akerman, ont trouvé, dans M. l'abbé Dartois, un soutien zélé, et nous pouvons, sans blesser sa modestie, annoncer qu'il poursuit sur cette matière l'intéressant et utile travail dont il a offert les prémices à l'Académie.

Notre savant confrère, M. Weiss, qui conserve à un âge avancé, le privilége de donner l'exemple des travaux patients et des recherches érudites, a enrichi d'articles nouveanx la deuxième édition de la *Biographie universelle* de Michaud.

L'histoire du pays doit à M. l'abbé Richard, curé de Dambelin une double monographie de l'Isle-sur-le-Doubs et de Saint-Hippolyte.

J'annonçais l'année dernière la publication prochaine

de l'*Histoire du président Boyvin*, par M. Clerc, président à la Cour impériale. Cet ouvrage, qui a paru dans l'année, a complétement répondu, c'est tout dire, à l'attente dont il était l'objet.

M. Bousson de Mairet, professeur émérite, dont l'âge n'a pas ralenti l'activité littéraire, ému du bruit que fait dans le monde savant une question récemment soulevée, celle de la véritable position de l'antique *Alesia*, a cru devoir faire connaître son opinion sur le fond du procès par une brochure publiée à Arbois. On sait que M. Delacroix, frappé des difficultés que présente l'application du texte de César à la topographie d'*Alise en Auxois*, a osé le premier contredire d'Anville et l'opinion généralement reçue jusqu'à ce jour, en soutenant que le théâtre de la fameuse bataille où la Gaule perdit à jamais son indépendance, ne se trouve pas en Bourgogne, mais bien en Franche-Comté, dans un canton des montagnes du Jura, appelé aujourd'hui Alaise. Cette opinion, très-habilement exposée par le savant architecte, a trouvé des partisans et des contradicteurs. Au nombre de ces derniers, figure un membre correspondant de notre Académie, M. Déy, qui, malgré son origine franc-comtoise, a opiné pour l'*Alise* de Bourgogne. M. Bousson de Mairet a pris la plume pour le combattre, et il a été puissamment secondé par M. Toubin, de Salins, un écrivain très-jeune, mais plein d'ardeur et d'intelligence, qui pense sans doute comme Rodrigue

..... qu'aux âmes bien nées
La valeur n'attend pas le nombre des années,

M. V. Revillout est venu prendre part à la bataille, et jeter intrépidement dans la mêlée son gage de combat. Le nouveau champion a osé, dès l'abord, contredire tout le monde, et s'est fait du même coup deux adversaires redoutables : M. Delacroix, de Besançon, et M. Rossignol, de Dijon. Serions-nous donc exposés, dans ce conflit, au double malheur de perdre à la fois Alise et Alaise, et le dénouement de ce savant litige ressemblerait-il par hasard à celui de la fable :

Survint un troisième larron
Qui saisit maître Aliboron ?

La question ne nous est pas assez connue pour que nous osions nous permettre une affirmation à cet égard. Quoi qu'il en soit, reconnaissons à M. Delacroix l'incontestable honneur d'avoir, avec la rare sagacité qui le distingue, éveillé l'attention sur un point d'histoire évidemment problématique et assez important pour qu'on puisse espérer, grâce au concours des lumières archéologiques qui distinguent notre siècle, de le voir enfin définitivement résolu.

Une autre publication est due à la plume de M. Bousson de Mairet ; je veux parler des *Annales historiques et chronologiques de la ville d'Arbois*, depuis son origine jusqu'en 1830.

Notre illustre confrère M. Magnin, dans trois articles du journal des savants, a discuté avec un fonds très-riche d'érudition, et une grande sagacité de critique, les assertions émises par M. Génin dans l'édition qu'il a donnée de *la farce de maître Pathelin*, œuvre

piquante du moyen âge, petit trésor de gaîté naïve, d'invention comique et de versification accomplie. Quel est l'auteur de ce chef-d'œuvre? A l'affirmation de M. Génin qui l'attribue à *Antoine de la Salle*, auteur du *Petit-Jehan de Saintré*, M. Magnin oppose des doutes, selon nous, très-fondés en raison. Quelle est la date de la composition? M. Magnin contredit avec non moins de force sur ce point, l'éditeur qui la fixe à la dernière moitié du quinzième siècle. Mais dans un débat où des adversaires d'un si grand mérite sont en présence, il y a double profit, comme le fait remarquer le critique, à lire l'ouvrage et les pièces du procès.

Un nouveau livre de Mgr Gaume est en cours de publication : ce sont des recherches historiques sur la révolution. — Le talent de l'auteur, l'élévation de son esprit et la hauteur du point de vue où il se place, promettent un ouvrage d'une lecture instructive.

Chaque année voit paraître une nouvelle production de notre spirituel et trop volage confrère M. Marmier, et les secrétaires perpétuels ont peine à suivre le progrès rapide de sa brillante fécondité littéraire. Bien que j'aie à me reprocher une omission involontaire à l'égard de sa *Perce-neige* et de ses *Nouvelles danoises*, publiées en 1854 et 1855, je ne rappellerai ici que son dernier ouvrage qui a pour titre : *Un été au nord de la Baltique et de la mer du Nord*. C'est un élégant volume rempli comme tous les précédents de souvenirs historiques, de traditions, de légendes, et surtout de tableaux charmants de fraîcheur et de grâce. M. Marmier nous entraine avec lui de Dantzick à Hambourg; de la côte de Po-

méranie à l'île de Rugen, et à celle d'Helgoland. Il décrit avec amour la nature du Nord; il observe avec sagacité les mœurs sociales qui passent sous ses yeux. On conçoit que les chemins de fer avec leurs froides réalités dérangent un peu les rêves de sa poétique imagination. Sa mauvaise humeur fait peser sur les voies nouvelles une grave accusation que je dois, en ma qualité de rapporteur, soumettre à votre jugement.

« Ah! s'écrie-t-il, ces affreux chemins de fer! ils ont anéanti la poésie et l'agrément des voyages; ils altèrent les plus heureuses dispositions de l'homme, ils pervertiront son caractère physique et moral..... Que l'on entre dans une des salles d'attente, au moment où le convoi est prêt à partir. Il y a là quelques centaines d'individus qui se regardent d'un air farouche, comme des ennemis; car tous n'ont en ce moment qu'une idée, celle de pénétrer au plus vite dans les wagons pour y prendre possession des meilleures places, et ceux qui les entourent sont autant de rivaux dont ils ont à redouter la prestesse; là, ceux qui se connaissent ne s'abordent qu'à regret, et n'osent s'engager dans une trop longue conversation. Ils craignent d'être surpris par le coup de cloche qui annonce le départ, ou d'être retardés dans leur élan, par une politesse inopportune. Les plus habiles se tiennent debout, collés contre la porte, dont un inflexible surveillant garde encore la clef dans sa poche, et, dès que le signal est donné, dès que cette porte s'ouvre, ce n'est pas une société d'êtres civilisés qui en franchit le seuil, c'est un torrent qui se précipite impétueusement vers les wagons, c'est une course désor-

donnée sur le pavé de l'embarcadère. Aux plus alertes la couronne, c'est-à-dire le coin confortable de la voiture, du meilleur côté. Aux autres la gêne pendant tout un long trajet. Qui s'aviserait alors de réclamer quelques concessions polies, paraîtrait bien naïf. Les affections de famille ne résistent même pas à cet entraînement universel. Plus d'une mère tire avec impatience, par le bras, l'enfant dont elle s'irrite de ne pouvoir accélérer la marche. Plus d'une irréparable dissension de ménage est née d'une de ces heures fatales de départ, où le mari accuse la lenteur de sa femme, où la femme est révoltée des reproches injustes de son mari. La génération actuelle conserve encore un reste d'urbanité de son éducation première; la génération qui va s'élever à la vapeur des chemins de fer rejettera comme un vain luxe, ou comme une fâcheuse entrave, ces attentions délicates envers les autres, cette attitude respectueuse envers les femmes, ces pratiques de courtoisie qu'on enseignait jadis avec soin aux enfants, et dont les vieillards nous donnent encore l'exemple. Le chemin de fer est l'école mutuelle de l'individualisme, le gymnase de l'impolitesse. »

Cet arrêt n'est-il pas un peu sévère dans sa généralité? Dussions-nous passer pour un optimiste entêté, nous persistons à espérer que l'urbanité française, qui vit toujours comme chacun sait, finira par soumettre le wagon même à ses lois.

Je viens de parler de poésie, et ce mot réveille dans notre esprit le souvenir d'un illustre écrivain né à Besançon, et qui est associé de cette Compagnie. Mais que

pourrais-je vous dire de son volume des *Contemplations*, sur lequel, hélas! le goût et la morale ont tant de réserves à faire? M. Victor Hugo est un grand talent et une grande infortune. Comme Dante, il a appris par expérience, *combien est amer le pain de l'étranger, combien il est pénible de monter et de descendre l'escalier d'autrui.* Puisse le génie qui inspira ses premiers accents, le ramener à ces sources pures où il puisa des harmonies si suaves, des chants si nobles et si doux!

La poésie m'amène naturellement à la peinture. Notre excellent confrère Lancrenon, dont le pinceau, si estimé des véritables connaisseurs, n'est peut-être pas suffisamment apprécié dans sa province, a continué d'enrichir le Musée des tableaux, et de diriger avec succès l'école municipale de dessin. Les leçons d'un maître si habile susciteront, n'en doutons pas, plus d'un émule à ce jeune Giacomoti, qui obtenait, après trois mois de séjour à Paris, une médaille à l'Ecole des Beaux-Arts, et qui remportait, il y a deux ans, le grand prix de Rome. Nous savons que des hommes honorables, mus par un sentiment patriotique, ont demandé récemment à M. Lancrenon, le portrait d'un Franc-Comtois illustre, M. Courvoisier. Le peintre a connu personnellement l'ancien ministre, et son talent consciencieux et pur le rend plus digne que tout autre de reproduire les traits du magistrat intègre, auquel un de nos plus zélés confrères, M. Clerc de Landresse, dans un éloquent rapport, proposait dernièrement de consacrer un témoignage public de souvenir.

Après cette énumération très-incomplète des travaux

de l'Académie, il m'est doux de me conformer à l'usage établi en mentionnant les distinctions dont quelques-uns de ses membres ont été l'objet. Une inadvertance que je regrette, m'avait fait passer sous silence, dans mon dernier rapport, le décret impérial qui a conféré à M. Villars le titre de chevalier de la Légion d'honneur. Ce juste prix accordé aux honorables services du savant directeur de l'Ecole de médecine n'a trouvé, il peut m'en croire, aucun de ses confrères indifférent. M. Dusillet a été promu au siége de président de chambre à la Cour impériale; ce sont là de ces actes qui honorent le pouvoir et qui ont reçu d'avance la sanction de la saine opinion publique.

M. Convers, maire de la ville, membre de cette Académie, par droit de libre suffrage, avant de l'être par le privilége de ses fonctions, s'est vu chargé par le conseil municipal d'aller, à diverses reprises, suivre à Paris des négociations délicates, dans le but d'obtenir pour la province une ligne importante de chemin de fer, celle de Gray en Suisse par Besançon. M. Convers s'est acquitté de cette mission avec l'habile activité d'un administrateur dont le dévouement n'a jamais fait défaut quand il s'est agi des intérêts du pays. Un devoir si noblement accompli assure à M. le Maire un nouveau titre à la reconnaissance de ses concitoyens. Juste appréciateur de ses services, le gouvernement se chargeait en quelque sorte d'acquitter la dette du pays en lui conférant, au mois d'août 1855, la décoration de la Légion d'honneur.

Cette année, comme les précédentes, une loi fatale

que je dois subir me condamne à terminer ce rapport par la triste énumération de nos pertes.

Dans l'ordre des académiciens honoraires, nous avons à regretter M. de Salvandy, ancien ministre de l'instruction publique, auquel le corps enseignant conserve un reconnaissant souvenir; orateur distingué, homme intègre et bienveillant, dont l'esprit était accessible à toutes les nobles idées, le cœur ouvert à tous les sentiments généreux, et qui, au milieu de la lutte ardente des partis, sut faire estimer, même de ses adversaires, sa droiture courageuse et ses convictions éloquentes.

La mort a rayé de la liste de nos associés correspondants le nom de M. Génin, critique ingénieux, sagace explorateur de nos anciens monuments littéraires, écrivain spirituel dont la plume incisive et quelque peu mordante assaisonnait, parfois avec bonheur, les recherches de l'érudition du sel piquant de la plaisanterie.

Nous avons perdu M. Brouzès, ancien proviseur du Lycée de Besançon, qu'une mort imprévue a frappé à Clermont dans l'exercice de ses fonctions universitaires, au moment même où le chef de l'Académie lui donnait un témoignage flatteur d'estime, en demandant pour lui la croix d'honneur, comme récompense de ses utiles services,

Un coup non moins imprévu, et encore plus vivement ressenti, est venu nous enlever, il y a quelques mois, un membre résidant de cette Compagnie. Je veux parler de M. Gardaire, ancien recteur de Besançon, auquel nous unissait une confraternité qui datait de plus de quinze années. Les rapports obligés qui rapprochaient

nos fonctions universitaires et des relations personnelles qui m'ont permis d'apprécier ses éminentes qualités, m'auraient donné le droit de payer aujourd'hui un douloureux tribut à sa mémoire, si une voix plus autorisée que la mienne ne s'était chargée de ce pieux devoir.

Ainsi, Messieurs, la mort, qui a sa part marquée dans toutes les œuvres humaines, vous enlève chaque année quelques-uns de ces utiles collaborateurs qui vous secondaient dans l'accomplissement de votre œuvre ; séparation cruelle qui ne s'accomplit pas sans laisser dans nos cœurs de profonds regrets. Mais c'est le privilége des corporations de conserver sous le coup de ces pertes successives, leur force et leur vitalité. Grâce aux élections qui nous associent annuellement des membres nouveaux, notre Compagnie, sans cesse rajeunie, continue sans interruption le cours de ses travaux et poursuit avec confiance cette paisible carrière où elle a pour objet le vrai, le beau et l'utile, pour juge le public et pour auxiliaires ces administrateurs habiles, ces dignes représentants de la ville et du département, qui comptant les sciences, les lettres et les arts au nombre des plus chers intérêts du pays n'ont omis aucune occasion de vous donner des témoignages d'une bienveillance qui vous est précieuse et dont je suis heureux de les remercier en votre nom.

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. COQUAND.

Messieurs,

L'étude de la nature a, dans tous les temps, attiré l'attention des esprits observateurs. Et, en effet, quelle ambition plus louable et plus utile que celle de l'homme, qui, toujours impatient d'acquérir des lumières nouvelles, double et prolonge son existence par la recherche constante des causes qui modifient les êtres qui vivent autour de lui ! Rien n'est indifférent à sa noble curiosité. L'origine du globe, les catastrophes qui l'ont tourmenté, les générations éteintes dont ses entrailles recèlent les dépouilles, les minéraux précieux qu'il renferme, les animaux qui lui donnent la vie, les végétaux qui le parent, tout le frappe, l'intéresse et l'attache. S'il est vrai de dire que l'histoire naturelle est une des sciences qui excite l'attrait le plus général, et que le récit des phénomènes que présente la création suffit pour éveiller la curiosité des hommes les moins éclairés, il est

convenable d'ajouter que son étude philosophique offre des jouissances bien plus vives encore à ceux dont l'intelligence mieux cultivée a fait naître ce désir ardent d'apprendre qui ne s'éteint jamais. Ils veulent savoir comment le génie des observateurs qui les ont précédés a créé les arts admirables qui servent à satisfaire nos besoins, comment ils sont parvenus à écarter l'influence des causes qui tendaient à nous nuire, comment enfin se sont opérées les merveilles qui se déroulent devant nous. Envisagée sous ce point de vue, l'histoire naturelle, plus qu'aucune autre science, exerce nos facultés dans la méthode, partie de la logique, en dehors de laquelle toute investigation est impossible et toute démonstration incomplète.

Mais pour exploiter avec succès un champ si fertile en applications philosophiques, je comprends combien doivent être étendues les connaissances que vous êtes en droit d'exiger de celui qui voudrait vous parler de la nature. Comment pourrai-je, devant des intelligences d'élite qui m'ont associé à leurs travaux, exposer avec autorité des vérités qu'elles sentent si bien et qu'elles savent exprimer avec tant de bonheur ! Oserai-je, au sein d'une assemblée qui compte plus d'un écrivain distingué dans les diverses branches des connaissances humaines, aborder un sujet qui, pour être dignement développé, demanderait la merveilleuse facondité d'un Cuvier ou d'un Buckland ! Toutefois, Messieurs, je me sens rassuré par l'indulgence que me garantit l'honneur que je dois à votre bienveillante estime de m'asseoir au milieu de vous. Cette précieuse faveur, je le comprends, m'im-

pose une grande obligation que je m'efforcerai de remplir en partie, en vous entretenant quelques instants d'une science que, d'un commun accord, les plus grands génies placent au-dessus de toutes les autres sciences expérimentales.

Dans le mouvement qui pousse les générations actuelles vers l'étude des sciences, les observations se succèdent avec une si grande rapidité que les limites posées la veille sont reculées le lendemain, sans qu'il soit possible de prévoir le terme où elles seront fixées plus tard. L'esprit, pour comprendre les découvertes qui l'étonnent, n'a presque plus le temps de jeter un coup d'œil sur le passé et se trouve comme entraîné par une impulsion irrésistible vers des théories rationnelles qui, modifiant les idées anciennes ou détrônant des hypothèses que l'expérience n'a point sanctionnées, font rejeter ces dernières comme insuffisantes ou inexactes. Grâce à la sage réserve apportée par les observateurs dans leurs laborieuses investigations, les systèmes conçus *à priori* et qui, dans le siècle dernier, ont jeté la science dans une fausse voie, se sont écroulés sous leur propre nullité et n'ont laissé d'autres traces que celles qu'un style magique et séduisant imprime même aux rêves de l'esprit humain. C'est ainsi que malgré le vaste talent de leurs auteurs, les systèmes de Laméthrie, de Deluc, de Buffon, décorés du titre fastueux de Théories de la terre, ne subsistent plus qu'à titre de chefs-d'œuvre oratoires ou d'erreurs fameuses destinées à signaler l'écueil contre lequel de grands génies sont venus échouer. Mieux inspirée, la génération actuelle enregistre les faits avec une

scrupuleuse attention, et elle attend que des observations nouvelles s'ajoutent aux premières pour en déduire, comme conséquence logique, une théorie qui puisse les embrasser toutes. Aussi parcourez les travaux des physiologistes, des botanistes, des chimistes et des physiciens, et voyez jusqu'à quel point les découvertes qu'ils annoncent emportent avec elles ce degré d'exactitude et de rigueur que de nombreuses expériences seules ont pu leur donner. Qui pourrait nier les bienfaits de l'analyse et la puissante influence qu'ils ont exercée sur les progrès de l'entendement humain ?

La chimie, avant les travaux immortels de Black, de Fourcroy, de Lavoisier, n'était qu'un labyrinthe obscur où l'on errait toute sa vie sans apercevoir la moindre lueur. Malgré les faits intéressants dont l'avait enrichie l'alchimie, chaque phénomène était expliqué par une théorie particulière qui ne se rattachait à aucune théorie générale ; tout, en un mot, n'était qu'hypothèse et anomalie. La minéralogie, avant Haüy et Vauquelin, était dans l'enfance, et la science qui un demi-siècle plus tard devait dominer toutes les sciences d'observation, la géologie, n'avait pas même un nom !

Beaucoup de personnes, complétement étrangères à la géologie, s'imaginent encore que cette science n'existe pas et repoussent, presque sans examen, tous les raisonnements qui tendent à prouver l'infaillibilité du plus grand nombre de ses lois. Les habitudes de l'instruction, les traditions consacées, et la difficulté de pouvoir saisir sans une étude approfondie les démonstrations qui mettent en lumière les vérités qui découlent d'une source

expérimentale, voilà tout autant de causes qui s'opposent au progrès et qui conspirent pour forcer les hommes scientifiques au silence.

La géologie a eu ses grands mouvements d'oscillation et de plus son époque de persécution dont elle fut redevable à une théologie mal éclairée qui, voulant que le monde ait été créé en six jours de vingt-quatre heures, rejetait comme impies, absurdes et antiphilosophiques, les faits irrécusables cependant qui démontrent que, bien avant la création de l'homme, la terre fut habitée par des milliers d'animaux qui, à leur tour périrent, pour être remplacés par des générations nouvelles. Ces détracteurs de la science ne craignirent pas de recourir à des explications si ridicules, qu'on ne conçoit pas que des hommes, estimables d'ailleurs, aient pu s'aveugler jusqu'au point d'admettre, par exemple, que les coquilles que l'on recueille sur les montagnes les plus élevées sont un témoignage indubitable de leur dépôt par les eaux universelles : opinion évidemment inconciliable avec le fait d'abord et de plus avec le texte sur lequel ils s'appuyaient, puisque Moïse racontant que les eaux du déluge recouvrirent de plus de 15 coudées les plus hauts sommets, il est nécessaire de conclure que les couches de ces mêmes montagnes sont antérieures au déluge, et que, par conséquent, les fossiles qui y sont renfermés sont antérieurs à cette catastrophe.

L'intolérance protestante sévit surtout avec fureur en Ecosse, où le célèbre Hutton osa soutenir que les phénomènes géologiques étaient incompatibles avec l'inter-

prétation littérale que donnaient les théologiens des jours de la création. Les vues larges que ce naturaliste exposa dans son grand traité attachèrent à ses doctrines une foule d'élèves qui les propagèrent avec enthousiasme. Et tandis que ces derniers fouillaient avec ardeur les archives de la terre, et recueillaient de nouvelles preuves à l'appui de leur théorie, les théologiens se consumant dans une vaine dispute de mots, argumentaient comme si toute une science de faits n'existait pas en dehors de leurs raisonnements. Ils eurent de plus le chagrin d'être les témoins du succès et de la prodigieuse propagande des idées huttoniennes. Il est digne de remarque que les chefs de l'accusation portée contre les tendances géologiques étaient textuellement les mêmes que ceux avec lesquels on essaya de foudroyer l'astronomie dans la personne de Galilée.

Toutefois les idées plus larges et plus conciliantes du clergé catholique firent justice de l'intolérance protestante. Les écrits de Frayssinous, de Garnier, les travaux récents des savants évêques d'Annecy, de Chambéry, de la Rochelle, des abbés Watterkeyn, Croizet, Chamousset, dont le talent égalait la foi, ont démontré surabondamment que ces agressions étaient injustes et n'avaient été suscitées que par l'ignorance et un zèle exagéré.

Pendant que l'Angleterre, l'Allemagne et la France recueillaient les matériaux pour la construction de l'édifice géologique, un homme, par l'effort de son génie, s'élevant aux plus hautes considérations, venait en poser le plus solide fondement, et les admirables recher-

ches d'anatomie comparée de Cuvier fournirent tout un code de lois à la géologie et à l'histoire naturelle.

Les faits s'accumulaient de toutes parts. L'observation des phénomènes astronomiques et notamment les calculs relatifs à la précession des équinoxes et à la nutation du sphéroïde terrestre dévoilaient à Laplace la preuve d'une densité croissante dans les couches du globe, et lui faisaient proclamer le principe de la fluidité originaire, en vertu de laquelle les molécules les plus pesantes avaient dû se porter vers le centre.

Les calculs géométriques établissaient que la forme normale de la terre était précisément ce qu'elle aurait été, si cette planète, roulant sur elle-même, s'était trouvée à l'état liquide, et que les dimensions respectives de ses axes polaire et équatorial étaient exactement dans la proportion prescrite par le rapport de sa masse supposée fluide avec la vitesse connue de son mouvement de rotation : démonstration qui faisait dire à l'illustre Haüy que l'aplatissement de la terre à ses pôles était un fait géologique et le premier de tous.

C'est ainsi que les plus grandes découvertes de la géométrie, de l'astronomie et de la physique concouraient d'une manière positive à la création de la géologie, en mettant en évidence l'état originaire du sphéroïde terrestre. Ce n'est donc pas une science vaine et fabuleuse que celle dont les propositions peuvent s'enchaîner logiquement en prenant leur appui sur une première notion déduite des phénomènes par la géométrie astronomique et la physique générale : car, ainsi que le dit fort judicieusement Bacon : L'induction est convertie en dé-

monstration quand elle est confirmée par le calcul : *Optimè enim cedit inquisitio naturalis quandò physicum terminatur in mathematico* (*Nov. org.*).

J'aurais pu m'étendre davantage sur la connexion intime de la géologie avec les sciences exactes et prouver sans réplique qu'elle est loin d'être assujettie aux systèmes et de varier comme eux : car, non-seulement elle s'est approprié les théories de l'astronomie, de la physique, de la chimie, de la minéralogie, de la zoologie, mais encore elle a eu le privilége de se créer des théories qui lui sont propres et qui l'ont portée à ce degré de supériorité qu'on ne lui conteste plus aujourd'hui. En effet, nier les déductions philosophiques qui découlent de ses principes, ce serait calomnier l'astronomie, la chimie et la physique, dont on ne peut pas la séparer. La géologie n'est point jeune, comme on l'entend répéter souvent ; je soutiens qu'elle est vieille de toute l'expérience des sciences qui l'ont précédée et dont elle s'est appropriée les lois les plus positives.

Nous avons vu comment on avait été amené par les preuves les plus rigoureuses à proclamer la fluidité primitive de la terre, ce point de départ de la généralité des phénomènes géologiques. Les arguments *à posteriori* devaient s'accumuler plus nombreux encore pour asseoir définitivement cette admirable théorie, qui, disons-le, n'est contredite par aucun fait et qui permet d'assigner avec précision pour chaque époque géologique et la puissance dynamique des roches d'éruption et les circonstances de température sous l'empire desquelles vivaient les êtres qui peuplaient les continents et les mers des épo-

ques reculées, — théorie qu'ont illustrée les recherches thermoscopiques exécutées dans les entrailles du globe, — théorie qui seule a fourni l'explication rationnelle de la chaleur des sources thermales, — théorie enfin qui a inspiré au génie de M. E. de Beaumont sa brillante conception de l'âge des soulèvements des montagnes.

Remarquez, en effet, dans les rochers qui surgissent autour de nous, le défaut d'horizontalité, qui semble constituer une perturbation dans les lois si simples de la nature : observez ces masses puissantes qui les recouvrent en assises discordantes : élancez-vous à travers les granites, les grès et les calcaires alternants jusqu'à ces pics majestueux qui défient le regard et semblent se poser en phares inaccessibles du globe ; et votre œil étonné contemplera l'ordre admirable qui a présidé à l'arrangement de ces puissants matériaux dans lesquels l'homme inexpérimenté ne lit que bouleversement et confusion.

Sur quelque point du globe qu'il soit jeté, le géologue vous dira la succession régulière des formations, leur origine, leur âge, les substances utiles et les générations éteintes qu'elles renferment dans leur sein ; il vous dira que les vastes chaînes de montagnes dont le globe est hérissé n'ont pu se soulever sans produire à la surface de véritables révolutions ; que les convulsions qui ont accompagné le surgissement de masses aussi puissantes et d'une structure aussi tourmentée, sont constatées autant par leurs propres effets que par l'observation des dépôts de sédiment et des races anéanties, il vous dira enfin que les lignes de démarcation qu'on signale dans la série chronologique des terrains, et à

partir de chacune desquelles le dépôt de sédiment semble avoir recommencé sous des influences nouvelles, sont les résultats des changements opérés dans les limites et le régime des mers par les soulèvements successifs des montagnes.

Si, dans les premiers temps où cette théorie fut annoncée, les neptunistes l'attaquèrent avec acharnement, il est juste d'avouer qu'en présence des observations que leur opposition provoqua de toutes parts, ils déposèrent honorablement les armes et concoururent à l'avancement de la géologie, sous l'impulsion de leur savant chef, M. de Buch, un des premiers convertis. Il ne manquait plus qu'une démonstration décisive pour renverser les sophismes de quelques dissidents obstinés qui persistaient à soustraire les roches cristallines à l'influence du feu primitif; la chimie ne tarda pas à la leur fournir. L'auteur de l'isomorphisme recomposait, à la température des hauts-fourneaux, toutes les substances que la géologie déclarait être d'origine plutonique.

Telle est, Messieurs, l'importance des phénomènes généraux qu'embrasse la géologie; telles sont les hautes spéculations philosophiques auxquelles elle s'élève et qui la faisaient inscrire au rang des sciences de premier ordre par un des génies dont la France s'enorgueillit à juste titre : je veux parler de l'immortel Ampère. Et s'il fallait recourir au témoignage des grands hommes pour montrer combien la géologie mérite la prééminence qui lui est décernée, je trouverais dans les écrits d'Herschell que cette science, par l'importance et la grandeur de ses observations, prend place à côté de l'astronomie. Ce ju-

gement d'un de nos plus grands astronomes de l'époque ne saurait être suspect. Arago, Humbolt, Mischerlitz, Poisson, Laplace, Fourier, de Buch, Cuvier, Buckland, toutes les célébrités, en un mot, qui illustrent le XIXe siècle, voilà tout autant d'autorités imposantes contre lesquelles personne n'a jamais réclamé.

Chose admirable! tandis que la géologie demandait des bases à l'astronomie et à la physique, son influence rayonnait sur les autres branches de l'histoire naturelle. L'anatomie comparée se voyait en face d'un monde nouveau pour elle. La zoologie descriptive s'enrichissait d'observations curieuses sur l'organisation des générations enfouies, et la chimie, entraînée par MM. de Sénarmont et Ebelmenn en dehors de ses voies ordinaires, s'inspirait des lois de la géologie, et reconstituait dans ses laboratoires les substances qui constituent les filons métallifères.

Il faut renoncer à dérouler devant vous le spectacle des antiques générations dont la science a exhumé les dépouilles, et auxquelles l'analogie la plus rigoureuse a restitué leurs organes. Une pareille exposition nous entraînerait au delà des limites que nous avons dû nous imposer. Le géologue seul pourra comprendre les jouissances du géologue au milieu de ces montagnes muettes pour tant d'intelligences. A sa voix magique, les races ensevelies depuis des milliers de siècles dans la profondeur des couches apparaissent avec les formes qu'elles revêtirent autrefois. S'il foule de ses pieds la formation houillère, son regard se porte vers les fougères arbores-

centes, les gigantesques équisétacés et la végétation luxuriante qui s'étalait sous un ciel des tropiques. La période secondaire le ramène vers le vaste océan sillonné par ces monstrueux reptiles auxquels il redonne leur brillante cuirasse, et qu'il voit poursuivre avec rapidité la proie qui fuit devant eux. Il retrouve sur les bords des lacs tertiaires les élégants palmiers et les touffes de joncs où se cachaient les crocodiles et les gavials. Il aperçoit encore appendu aux berges des fleuves le gigantesque *dinotherium* aux défenses verticales. Les marécages lui montrent le *megatherium* aux proportions démesurées, le *mastodonte* aux deux mâchoires armées de canines saillantes, et une légion d'animaux perdus aujourd'hui et dont l'organisation était appropriée d'une manière si admirable aux conditions extérieures sous lesquelles ils étaient obligés de vivre. Tout s'anime à chacun de ses pas au milieu de ces mondes géologiques, et, dans son exaltation, il se croit transporté, comme par enchantement, à travers ces régions lointaines que les relations des voyageurs nous disent animées par une nature si riche et si différente de la nôtre.

Et qu'on ne suppose pas que ces données manquent de précision! Ecoutons Cuvier. Il serait difficile de montrer avec plus de chaleur et d'éloquence la régularité des arrangements systématiques suivant lesquels se présentent à nous les débris animaux du monde primitif. « Je me trouvais, dit ce grand naturaliste, dans le cas » d'un homme à qui l'on aurait donné pêle-mêle les dé- » bris mutilés et incomplets de quelques centaines de

» squelettes appartenant à vingt sortes d'animaux. Il » fallait que chaque os allât retrouver celui auquel il » devait tenir. C'était presque une résurrection en petit, » et je n'avais pas à ma disposition la trompette toute- » puissante ; mais les lois immuables prescrites aux » êtres vivants y suppléèrent, et, à la voix de l'anatomie » comparée, chaque os, chaque portion d'os reprit sa » place. Je n'ai point d'expressions pour peindre le plai- » sir que j'éprouvais en voyant, à mesure que je décou- » vrais un caractère, toutes les conséquences plus ou » moins prévues de ce caractère se développer successi- » vement : les pieds se trouver conformes à ce qu'avaient » annoncé les dents ; les dents à ce qu'annonçaient les » pieds ; en un mot, chacune des espèces renaître pour » ainsi dire d'un seul de ses éléments. »

Mais pourquoi insister tant sur des considérations qui vous sont familières, Messieurs ? Je m'aperçois que l'entraînement m'a déjà jeté en dehors du cadre que je m'étais tracé. Comment d'ailleurs ne pas être subjugué par les fastes d'une histoire aussi grande par l'élévation du sujet qu'elle embrasse que par la haute antiquité à laquelle elle remonte. Et tel est l'intérêt attachant que son étude présente, qu'en parcourant la série des faits du monde primitif, on se demande si les descriptions qui s'y rapportent ne sont pas plutôt le produit d'une imagination fantastique que l'expression naïve d'un fait prouvé.

Comment s'est-il donc fait que, malgré toutes ces merveilles, une science si importante, qui ne comprend pas moins que l'histoire physique tout entière de notre pla-

nète, qui nous dévoile ses vieilles archives, qu'une science qui va puiser ses documents sur tous les points de la surface du globe, ait si peu attiré l'attention des siècles qui ont précédé le nôtre ?

La cause, nous la trouverons dans l'imperfection où étaient alors les diverses sciences qui devaient lui prêter secours ; et c'est au développement progressif que ces dernières ont pris depuis soixante ans que la géologie doit de pouvoir quitter les régions nuageuses de l'imagination pour le domaine des faits observés et d'arriver à des conclusions assises sur la base inébranlable de l'induction philosophique.

Mais la géologie revendique une gloire plus grande encore, celle d'étendre ses applications aux diverses branches de l'industrie et à tous nos besoins ; et sans contredit la plus directe comme la plus positive de ses applications repose sur la connaissance des gisements des matières utiles. La forme, la composition et la répartition de ces gisements sont assujetties à des lois qu'il est indispensable de connaître pour les rechercher et les exploiter avec avantage, autant pour ne plus obéir à une routine aveugle et insuffisante que pour soustraire les mines à un système qui menace leur avenir.

Au surplus, l'impulsion désormais est donnée. Dans presque toutes les contrées de la terre, il existe des observateurs attentifs à recueillir les faits : des sociétés géologiques fondées sur de vastes bases se forment partout, et un grand nombre de personnes étrangères à la science s'enrôlent sous ses drapeaux. On peut dire que

les études géologiques deviennent réellement populaires, surtout en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, où l'on trouve des cours de géologie depuis les simples écoles d'agriculture jusque dans les facultés des hautes sciences.

La ville de Besançon, Messieurs, a compris à merveille l'avantage de l'étude des sciences naturelles. En créant un musée destiné à l'enseignement public et à la conservation des produits des trois règnes, elle a moins voulu présenter un étalage d'objets beaux à l'œil que répandre le goût de ces belles sciences. Et convenons avec orgueil qu'elle ne pouvait élever un monument plus glorieux à la mémoire de plusieurs des enfants de la province. Cuvier, Duvernoy, Ebelmenn, Girod-Chantrans, ces illustres savants, dont l'un jeta les bases d'une science que ses émules ont si largement agrandie. Une Société composée de citoyens généreux dont les efforts méritent d'être cités avec éloge devant cette assemblée, la Société libre d'Emulation du Doubs s'est associée avec dévouement à la prévoyance éclairée de l'administration, en prenant sous sa tutèle l'avenir de nos collections naissantes qu'elle a su rendre en quelques années dignes de la cité bisontine.

Telles sont, Messieurs, les considérations générales que j'avais à vous présenter sur la marche philosophique d'une science que de nouvelles découvertes agrandissent chaque jour. Mon intention est de revenir plus tard sur quelques-uns des grands principes que je n'ai qu'effleurés ici, et de compléter le tableau des phénomènes qui caractérisent les grandes périodes géologiques. Soutenu

par vos honorables suffrages, je m'efforcerai de donner aux recherches que j'ai déjà commencées tout le développement que réclament et l'importance du sujet et l'état actuel de la géologie. Cette tâche est difficile à remplir. Toutefois, j'espère trouver dans votre bienveillant appui la force nécessaire pour soutenir mon zèle et surmonter les obstacles. Et si, par bonne fortune, j'arrivais à quelque conclusion utile, je ne m'abuserais point sur le mérite d'un succès dont je ne serais redevable qu'aux encouragements que l'Académie aurait bien voulu accorder à mes modestes travaux.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT.

—

Monsieur,

L'Académie de Besançon, en vous donnant une place dans ses rangs, a pensé que vous seriez sensible à l'honneur qu'elle vous faisait et que vous accepteriez avec plaisir un diplôme qu'elle ne donne qu'à des hommes recommandables à tous égards. Mais elle a aussi pensé que cet honneur était réciproque, et qu'en choisissant un savant distingué comme vous, elle s'honorait elle-même par ce choix.

Vous le savez, Monsieur, les lettres et les sciences sont sœurs ; elles doivent se donner la main et se prêter un mutuel appui ; et si les sciences, par leur objet même, peuvent être considérées comme la partie solide de ce qui constitue l'ensemble des connaissances humaines, le secours des lettres leur est indispensable pour leur donner la vie et assurer leur succès. Un livre de science, quelque profond qu'il soit, ne se fait lire et ne passe à la postérité que sous la condition d'être écrit avec cette pureté et cette élégance de style qui

déguise l'aridité du sujet sous l'élégance de la forme. Vous avez, Monsieur, l'avantage de posséder ce double et rare mérite ; nous en trouvons la preuve dans les nombreux mémoires géologiques que vous avez publiés, dans vos savantes leçons à la Faculté des sciences de notre bonne cité franc-comtoise, et dans le discours que vous venez de prononcer. Nous devons regretter que le désir de diminuer la longueur de cette séance vous ait mis dans la nécessité de supprimer la lecture de plusieurs passages importants ; mais le public savant n'y perdra rien, et ils seront rétablis dans leur entier, dans le recueil imprimé de l'Académie.

Vos descriptions des terrains d'origine ignée de la Provence ; des solfatares et des alunières de l'Italie centrale ; des terrains sédimentaires de la Toscane ; des fossiles secondaires du Chili ; la découverte que vous avez faite du terrain permien dans l'Aveyron ; vos descriptions géologiques de la partie septentrionale du Maroc, de la province de Constantine et de la montagne de la Serres ; le traité des roches que vous venez de faire paraître ; votre magnifique carte géologique de la Charente ; vos longs et périlleux voyages entrepris dans l'intérêt de la science, ont appelé sur vous l'attention du monde savant, l'attention des académies qui le représentent, et en particulier celle de l'Institut de France qui vous a déjà mis au nombre de ses candidats pour le titre de membre correspondant.

Nous espérons, Monsieur, que la distinction dont l'Académie de Besançon vient de vous honorer, ajoutera un titre de plus à vos titres si nombreux, et dont l'im-

portance vous recommande et vous désigne au choix de l'Institut.

L'Académie de Besançon compte pour l'avenir, Monsieur, sur vos savantes communications ; elle se fera, soyez-en sûr, un plaisir et un devoir d'en enrichir le recueil de ses publications annuelles.

POÉSIES

PAR M. AUGUSTE DUSILLET.

I.

LA PREMIÈRE TACHE.

Un voyageur soigneux de sa chaussure
Marchait à pas comptés dans un chemin boueux,
Comme il eût marché sur des œufs.
Des cailloux mal assis craignant l'éclaboussure,
Il allait en zig-zag de l'un à l'autre bord,
Parfois revenait en arrière,
De la pointe du pied sondant le gué d'abord,
Ainsi qu'un jeune chat qui, se donnant carrière,
Tomba dans une fondrière.
Vains efforts : à son bas une mouche se fit,
Tache légère qui suffit
Pour lui faire perdre courage.
Bath ! dit-il, une ou cent, qu'importe ? il n'en sera
Ni plus ni moins, il ne faudra
Pour me débarbouiller ni plus ni moins d'ouvrage.
Au diable les soins superflus !
A ces mots, bravant le naufrage,
Notre homme n'y regarda plus.
Après la pointe, il mit le talon dans l'ornière,
Et, libre du souci dont le poids l'absorbait,
Pataugea de telle manière
Qu'il revint au logis crotté comme un barbet,
Jusqu'au point où l'échine à la nuque s'attache.

Enfants, prenez bien garde à la première tache.
Retenez, jeunes gens, jeunes filles surtout,
Ma leçon que sans fruit trop souvent on écoute :
C'est le premier faux-pas qui coûte;
La première tache, c'est tout.

II.

LA PARODIE.

D'une célèbre tragédie
On annonce la parodie,
Père, je ne comprends pas bien
La différence. — Oh ! presque rien
C'est comme entre le ridicule
Et le sublime ; entre le Fort,
Ce roi des halles ou du port,
Et le fort, le divin Hercule ;
Entre le mesquin et le grand,
Le voleur et le conquérant,
Le beau portrait d'après nature
Et l'ignoble caricature.
Jupiter fronce le sourcil,
Soudain gronde, éclate la foudre ;
Ton doigt écrase un grain de poudre,
Soudain part un coup de fusil.
Changeant la gloire en gloriole,
Quand le parodiste à nos yeux
Montre un héros en carmagnole,
C'est Paillasse et sa cabriole
Imitant le saut périlleux.
Son art, grossière moquerie,
Est, en un mot, la singerie.
Plus tard tu me comprendras mieux,
Enfant. — Oui bientôt, je l'espère ;
Mais ce genre d'esprit, mon père,

Où l'on grimace quand on rit...
Le père, interrompant, reprit :
Ce genre, que burlesque on nomme,
Je n'ai pas dit, mon petit homme,
Que ce fût un genre d'esprit.

III.

LE BAS-BRETON,

VIEILLE ANECDOTE MISE EN VERS.

Un Bas-Breton partant pour l'Amérique,
Chacun lui vint souhaiter, tour à tour,
Bon voyage et prochain retour
En Armorique ;
Puis, sans gêne, chacun lui fit
Une commande à son profit.
Apporte-moi, dit l'un, des gousses de vanille,
Ou des feuilles de Tabago ;
J'aimerais mieux, dit l'autre, ou du bleu d'indigo,
Ou du rouge de cochenille ;
— Moi du rhum ; — moi du rack ; — et moi du quinquina,
— Moi de l'ipécacuanha.
Tous les goûts, ici bas, en nos cœurs trouvent place.
L'un veut du cacao, l'autre de la mélasse ;
L'un demande une mouche, et l'autre un papillon,
Un perroquet, un singe, ou même un négrillon.
Soit! notre homme ne voit à cela rien d'étrange.
Les notes qu'on lui donne, en bel ordre il les range,
Et promet tout à tous sans nulle objection.
Aussi, d'un même élan de satisfaction,
Tous d'avance remercièrent ;
Mais fort peu d'avance payèrent.
C'est l'usage, on le sait, qu'importe ? argent promis
Argent donné ; moi, je regarde

Que la chose, entre bons amis,
Ne vaut pas qu'on y prenne garde.
Bref, sur ce point, non sans conteste admis,
Du voyageur quel que fût le système,
Il levà l'ancre, et, le soir même,
Au gré d'un bon vent de nord-est,
Il franchit le goulet et la rade de Brest;
Puis, voilà qu'au bout d'une année,
Achevant sa longue tournée,
Il rentre, en louvoyant, dans les passes de Brest,
En dépit du vent de nord-est.
Il débarque suivi d'un fort petit bagage.
Quoi! tant d'objets divers dans ce mince paquet!
Et le singe?... et le perroquet?...
Il a tout oublié, je gage.
Oublié, non. Quand vint le temps
Des explications avec ses commettants,
Notre héros leur tint à peu près ce langage :
« Le ciel exauçant mes désirs,
» Frères, je vous revois ; mon âme en est ravie.
» Pourquoi faut-il qu'en cette vie
» Quelque regret toujours se mêle à nos plaisirs ?
» J'ai fait, au loin, plus d'une emplette ;
» Mais notre cargaison, hélas! n'est pas complète.
» Est-ce ma faute? Oh! non, non, sur ma foi!
» D'un négligent oubli je ne suis point capable.
» N'accusez que la brise ; elle est seule coupable.
» — Comment, la brise?... — Ecoutez-moi :
» Vous savez que, doublant le cap du Finistère,
» A Neptune j'avais confié mon destin.
» Deux mois après j'entends tout à coup crier: Terre!
» Et je vois, au travers des brumes du matin,
» Où miroitait une chaloupe,
» Les côtes de la Guadeloupe.
» Vers ce rivage parfumé,

» Des fleurs du tropique embaumé,
» Le navire s'élance ; il arrive, il s'arrête.
» Bientôt à descendre on s'apprête ;
» Mais avant de quitter le bord,
» C'est à vous, mes amis, que je songeai d'abord.
» Sur tant d'ordres reçus craignant de me méprendre,
» A part moi je voulus me rendre
» De vos intentions un compte exact et net.
» J'ouvre, sans plus tarder, ma bourse et mon carnet.
» J'en tire votre argent, vos notes que j'étale
» (L'argent sur chaque note à laquelle il tenait)
» Près d'une écoutille fatale.
» Maudit trou !... La brise était là ;
» Elle entre, elle saisit mes feuilles, et voilà
» Celles qui ne sont pas lestées
» Dans les ondes précipitées !
» Malheur !... Je restai confondu,
» L'œil fixe, l'esprit éperdu,
» Le bras vers l'abîme étendu !
» O perte déplorable !... Elle était sans ressource
» Quand je repris mes sens,... mon carnet et ma bourse.
» Depuis ce moment-là je n'eus d'autre souci
» Que d'expier ma faute envers vous et de faire,
» A l'aide de ces notes-ci,
» Que votre argent couvrait et sauva, dieu merci !
» Des bourrasques de l'atmosphère,
» Le peu d'emplettes que voici. »
A ces mots, il remit à chacun son affaire.

Votre homme n'était pas un sot, me dira-t-on.
Non-da, c'était un Bas-Breton.

IV.

IMITATION

D'UNE ANCIENNE HYMNE BISONTINE ORIGINAIREMEMT ÉCRITE EN LATIN.

Enfants des sept bannières (1),
Unissons nos prières,
Nos chants joyeux.
Prêtres de cette enceinte,
Offrez notre hymne sainte
Au roi des cieux !

1.

Du riche et du puissant que le front s'humilie
Devant ce roi des rois, qui seul est grand et fort.
L'univers à genoux l'invoque et le supplie,
Et Baal à son culte oppose un vain effort.
Pour lui d'un saint amour si notre âme est remplie,

LES FEMMES.

O Cécile !

LES HOMMES.

O David !

ENSEMBLE.

Mêle du haut des airs
Ta voix mélodieuse à nos chastes concerts ;
Chante avec nous sa gloire immortelle, infinie ;
Rends nos accords plus doux et notre encens plus pur,
Et jusqu'à son trône d'azur
Fais monter nos parfums avec notre harmonie.

(1) On sait que la ville de Besançon était anciennement divisée en sept quartiers ou *bannières*.

Enfants des sept bannières,
Unissons nos prières,
Nos chants joyeux.
Prêtres de cette enceinte,
Offrez notre hymne sainte
Au roi des cieux !

2.

D'un mot il créa tout, l'eau, l'air, le feu, la terre,
L'homme avec sa raison, ce sublime mystère
Que l'homme même en vain s'efforce à concevoir.
Des astres répandus sous la voûte étoilée,
La mobile splendeur et la course réglée
Témoigne sa sagesse, atteste son pouvoir.
Sa voix est la foudre qui gronde.
Pour ébranler
L'axe du monde,
Et pour troubler
La mer profonde,
Il lui suffirait d'un clin d'œil.
Comme en un clin d'œil sa colère
Du méchant, de l'impie anéantit l'orgueil,
En un clin d'œil aussi sa bonté tutélaire,
Qui veille sur le juste, à qui l'humble sait plaire,
Fait succéder pour eux, quand leur âme est en deuil,
Aux jours de détresse
Les jours d'allégresse,
La joie aux douleurs
Et les ris aux pleurs.

Enfants des sept bannières,
Unissons nos prières,

Nos chants joyeux.
Prêtres de cette enceinte,
Offrez notre hymne sainte
Au roi des cieux !

3.

Ferréol et Ferjeux ! confesseurs magnanimes !
Apôtres de notre cité !
Pour qu'ici la foi se ranime,
Du nimbe des martyrs sur vos fronts arrêté,
Faites luire à nos yeux un rayon salutaire.
Votre sang a rougi la terre
Que foulent aujourd'hui nos pas,
Quand, de la Trinité proclamant le mystère,
Vous marchiez au triomphe en marchant au trépas (1).
Du prétoire jusqu'aux arènes,
En butte aux verges des licteurs,
On ouït des démons les clameurs souterraines
Irriter le courroux de vos persécuteurs ;
Tandis qu'au ciel le chœur des anges
Chantait avec vous les louanges
Du Christ et de ses serviteurs.
Puis, quand vos âmes s'exhalèrent,
Du Doubs les ondes se troublèrent,
Et les faux dieux de Claudius (2),
Sur leurs bases d'airain tremblèrent,
Au sommet du mont Cælius (3).
Heureux présages !
Les anciens âges

(1) On croit que ce fut le 16 juin de l'an 212.
(2) Alors gouverneur de la province.
(3) Aujourd'hui la Citadelle

Sont écoulés.
Cultes antiques,
Autels, portiques,
Croulez, croulez !
Le jour d'espérance
Et de délivrance
Nous luit,
Et la troupe immonde
Des dieux du vieux monde
S'enfuit

Enfants des sept bannières,
Unissons nos prières,
Nos chants joyeux.
Prêtres de cette enceinte,
Offrez notre hymne sainte
Au roi des cieux.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

—

FORTUNATE SENEX.

A M. CHARLES LAUMIER,

Sur sa pièce de vers intitulée : QUINZE ANS.

Heureux vieillard ! Ainsi, même au déclin de l'âge,
Lorsqu'en nous tout s'éteint, tout meurt, et que la plage
A notre œil attristé n'offre plus que débris,
Cieux mornes, champs déserts, creux ravins, bois flétris,
La muse encor te rit et, fidèle compagne,
Sur tes pas égarée à travers la campagne,
D'un souffle elle amollit pour toi l'aigre aquilon
Et sème à pleines mains ses fleurs dans ton vallon.
Heureux vieillard ! Vers toi les belles jeunes filles,
Celles qui font la joie et l'honneur des familles,
Se pressent, à tes vers ouvrent leur cœur aimant,
Et t'en offrent le prix avec un ris charmant,
Plus doux peut-être encor que celui de la Muse.
Mais ce n'est point assez que ta voix les amuse ;
Elle leur trace aussi la règle du devoir,
De la sainte vertu verse en elles la flamme,
Et nourrit, développe et féconde en leur âme

Tous ces trésors par qui la Vierge est à nos yeux
Tout ce qu'on peut rêver de plus doux sous les cieux.
Oh ! qu'ainsi toujours puisse et comme un bon génie
Veiller à tes côtés cette Muse bénie !
Qu'elle soit en tous lieux ton guide, ton soutien,
Ton consolant espoir, ton secret entretien,
D'harmonie et d'amour que sa voix t'environne ;
Qu'elle garde à ton front cette fraîche couronne
Qui, parmi les parfums, sous les fleurs du printemps
Du chantre de Céos cachait les cheveux blancs.
Qu'elle te garde aussi tous les dons de la lyre,
Et le charme du rêve et de l'heureux délire.
Et la voix qui pénètre en l'âme en trait vainqueur
Et, pour tout dire enfin, la jeunesse du cœur.
Qu'elle fasse encor plus !... Après tant de traverses,
Tant de lointains exils, de fortunes diverses,
Et de déceptions, et d'amères douleurs
Pour qui sa main toujours ne peut sécher nos pleurs,
Au doux pays natal, sous un chaume tranquille,
Qu'elle offre à tes vieux ans un simple et chaste asile,
Par tes vœux, par les miens, loin du monde et du bruit,
Appelé si longtemps et qui toujours nous fuit.
Aux regards des méchants, là, caché sous l'ombrage,
Tu sauras ce que vaut le calme après l'orage,
Et loin de toi chassant tout fâcheux souvenir,
Ta voix s'élèvera vers Dieu pour le bénir,
Comme le matelot en ses habits de fête
Va lui payer les vœux formés dans la tempête.
Là sur ta tête encor luiront quelques beaux jours,
Comme ceux que l'automne, en son fécond décours,
Nous apporte embaumés des fruits les plus suaves.
Là, sans plus de regrets, sans soins et sans entraves,
Du rêve et du rien faire occupé tout entier,
Tantôt tu vas, des bois suivant le frais sentier,
Au doux culte des vers te livrer sans partage ;
Tantôt, la bêche en main, près de ton ermitage,

Tu plantes l'arbrisseau qui, d'un jet vigoureux,
Doit ombrager un jour tes arrière-neveux,
Et dont tu vois aussi poindre les jeunes feuilles.
Là, dans l'intime paix de l'âme, tu recueilles
Les vrais biens, les seuls biens que ne donne point l'or,
Et dont le sage fait son plus riche trésor.
Là t'accompagne aussi l'épouse la plus tendre,
Et, d'un cœur dévoué tout ce qu'on peut attendre.
Le sien te le prodigue, et tu peux, à ton tour,
D'un sort plus doux aussi lui payer tant d'amour.
Là, d'un havre voisin où repose sa voile,
Auprès de toi conduit par son heureuse étoile,
A ta table souvent un vieil ami, le soir,
Vient sans plus de façons joyeusement s'asseoir,
Et faire un franc appel aux flacons de ta cave.
L'entretien tour à tour vif, gai, léger ou grave,
Sur mille objets divers se prolonge sans fin;
Et musique, et tableaux, prose, vers, tout enfin,
Tout ce qui nourrit l'âme et fait rêver la gloire,
Tout ce qui nous charma nous revient en mémoire.
Des ans qui ne sont plus on remonte le cours,
Et l'on donne un soupir à ses jeunes amours.
Il est surtout, il est un sujet pour un père
Toujours neuf et fécond, une thèse plus chère;
C'est le sort des enfants que nous a donnés Dieu,
Qui vivent loin de nous, hélas! et qu'en tout lieu
Notre œil suit, notre cœur de ses vœux accompagne.
On reconstruit pour eux ses châteaux en Espagne,
Mais sur des fondements plus solides, plus sûrs,
Que tous ceux dont on vit pour soi crouler les murs.
On leur souhaite un air plus pur, un ciel moins sombre,
Des jours meilleurs, des biens et des vertus sans nombre,
La longue renommée, et la gloire, et l'honneur;
Ou, ce qui nous vaut mieux, encor pour le bonheur,
Vrais amis, bon époux ou compagne fidèle,
Et, pour mieux cimenter leur amour mutuelle,

De beaux petits enfants qui viennnent près de nous
Souriants et rosés, jouer sur nos genoux.
Près de soi rassemblant ainsi tout ce qu'on aime,
On voit d'un œil serein venir l'instant suprême ;
On les voit recueillir avec un soin pieux
Et nos derniers conseils et nos derniers adieux,
Et l'on s'endort en paix pour l'éternelle vie.
Puis, à défaut des biens, objets de tant d'envie,
Que la fortune livre aux plus indignes mains,
On leur laisse après soi des trésors plus certains ;
Un cœur à la vertu formé dès leur enfance,
Un esprit juste et ferme, orné par la science,
L'exemple édifiant des vertus du chrétien,
Et le cher souvenir d'un père homme de bien.

Besançon, décembre 1856.

GINDRE DE MANCY.

PROJET

D'UNE

COLLECTION GÉNÉRALE

DES

SCEAUX DE LA FRANCHE-COMTÉ.

Notice par M. Ed. CLERC, Président à la Cour.

Messieurs,

Il y a sept à huit cents ans, dans nos villes et dans nos campagnes, l'art d'écrire était généralement inconnu ; un seigneur, même de haut parage, ne savait pas signer son nom. A cette époque, l'usage de la signature était presque partout abandonné ; le sceau la remplaça, même pour les évêques, les clercs, les lettrés.

Quoiqu'en aient dit certains écrivains franc-comtois(1), le droit d'avoir un sceau en propre n'était point le privilége unique du clergé et de la noblesse. Une affirmation non moins erronée, quoique répétée de nos jours, c'est que, parmi les seigneurs, les chevaliers seuls avaient le droit de sceller leurs actes. La vérité est que le damoisel, l'écuyer, la femme noble fille, mariée ou veuve, le prélat, l'abbé, le prieur, le moindre dignitaire d'un couvent, le curé de campagne, le vicaire, le marchand juif ou lombard, l'échevin et le moindre bourgeois pouvaient posséder un sceau ; les gens de condition infé-

(1) PERRECIOT. *Etat-civil* etc. I. p. 548.

rieure n'usaient pas de cette faculté; mais elle n'était refusée à personne. Telle était la loi incontestable de notre Bourgogne; et trop de chartes des divers siècles m'ont passé sous les yeux pour que j'aie pu conserver à cet égard le plus léger doute.

Le sceau joue donc un rôle important dans la vie du moyen âge; appliqué sur la charte ou suspendu au parchemin, il devint le premier garant de la sincérité ou de l'authenticité des actes. Et même, lorsqu'à la fin du XVIe siècle, l'habitude de signer se rétablit, le sceau accrédité dans les usages accompagna longtemps la signature. Ces empreintes étaient de cire verte, blanche ou rouge; leur forme était ronde pour les laïques, et, pour les ecclésiastiques, généralement ogivale. Les princes, les hauts barons, les seigneurs de très-grande noblesse et à bannière (1), ceux qui s'appelaient hauts et puissants, y sont souvent représentés sur un cheval lancé au galop, la tunique sur la cuirasse, les draperies du cheval flottantes, le heaume en tête et l'épée à la main. Les ecclésiastiques y paraissent, selon leur dignité, la tête mitrée ou nue, en longs habits tombants; les curés et certains prieurs, avec des figures symboliques comme la colombe, le pélican, des oiseaux, des fleurs. J'ai remarqué qu'un curé de Dole avait choisi pour modèle un camée romain représentant une tête antique, l'épaule couverte de la chlamyde.

Le sceau ayant pris un si grand empire dans les rela-

(1) Dunod dit trop généralement en parlant d'un sir d'Arguel : « Son sceau le représente à cheval. C'est une preuve qu'il était des « hauts barons du pays. » (*Nobiliaire* p. 125.)

tions de la vie politique et civile, il est facile de comprendre le danger qu'offrait un tel état de choses ; le sceau était exposé à tomber dans des mains infidèles ; le faussaire habile travaillant dans l'ombre, le sigillifer gagné à prix d'or, le dépositaire momentané du sceau d'un riche seigneur pouvait disposer en maître de sa fortune, et lui préparer ou à sa postérité les plus redoutables surprises.

Aussi, on ne peut s'étonner du soin inquiet et jaloux qui présidait, dans les familles féodales à la conservation de ce garant de leur fortune ; c'était un axiome vulgaire au moyen âge qu'un chevalier n'avait rien de précieux au monde que sa femme et son sceau. Il le gardait dans le trésor le plus secret et le mieux bardé de fer de sa forteresse. Dans les maisons des princes, et dans le palais des rois, l'officier chargé de sa garde devait le défendre avec le même courage et la même sollicitude que la vie ou la bannière de son maître, et l'histoire a enregistré le trait touchant de ce vice-chancelier de Richard, roi d'Angleterre ; en périssant dans un naufrage près de l'île de Rhodes, l'une de ses dernières pensées avait été pour le sceau dont il répondait, et que l'on trouva suspendu à son cou lorsque son corps fut rejeté sur le rivage.

Dans l'esprit d'une semblable législation, le sceau ne devait pas survivre au possesseur, et on le brisait sur sa tombe.

Saint Bernard en écrivant au pape Eugène exprimait toute l'inquiétude que lui donnait la contrefaçon du sien imité par de faux frères ; nombre de lettres, écrites en son nom, avaient paru sous cette empreinte

altérée ; et quelques-unes peut-être étaient arrivées jusqu'au Souverain Pontife. « Dans cette nécessité, ajoute l'abbé de Clairvaux, j'ai abandonné un ancien sceau, pour prendre le nouveau que vous voyez, et qui présente MON NOM ET MON IMAGE (1). »

Ces dernières paroles sont remarquables ; elles prouvent que, dans l'intention des artistes du XIIe siècle, les sceaux étaient des portraits, autant que le permettaient l'état de l'art à cette époque et la difficulté du travail en creux sur métal (2). Du moins ils s'efforçaient de représenter non-seulement les traits du modèle, mais le vêtement, l'attitude et les habitudes générales du corps.

Sans entrer dans d'autres détails, j'en ai peut-être dit assez pour faire voir que cette collection générale des sceaux d'une province intéresse à un haut degré l'art, les mœurs, les usages, le costume.

C'est là que l'artiste peut trouver des guides sûrs et parfois des modèles ; c'est là qu'il aperçoit le moyen de se défendre contre les illusions d'un faux gothique qui déshonore tant d'œuvres de notre époque, ou contre les erreurs de son imagination abandonnée à elle-même. Un peintre moderne qui se représente intérieurement nos prélats des XIe, XIIe, XIIIe, XIVe et XVe siècles, les voi avec des barbes majestueuses, et la galerie, en partie idéale, de nos archevêques, qui décore les murs de l'ar-

(1) S. Bernard, *Oper. Ep.* 124.

2) Je ne dois pas dissimuler que même pour les rois de France. les sceaux du même règne offrent parfois des effigies différentes. Comme portrait, le sceau ne pourrait donc être un guide sûr, et les savants en sont d'accord.

chevêché, les montre tous de cette manière. Cependant par les sceaux, l'artiste fourvoyé aurait appris que tous ces prélats, comme les abbés et les prieurs de la même époque, avaient la figure rasée.

Cette étude généralisée n'intéresse pas moins notre histoire tout entière. Les guerres d'Orient amenèrent la nécessité des armoiries, lorsque les troupes des croisés composées, sous des chefs nombreux, de tant de peuples divers, durent pour reconnaître leurs seigneurs se rallier aux images et aux symboles de leurs bannières. En Franche-Comté, ces armoiries s'aperçoivent sur les sceaux dès le milieu du XIIe siècle (1); par ces symboles variés, vous distinguez les familles, vous suivez leurs destinées diverses, la filiation des branches qui se partagent leur fortune, l'importance relative des maisons féodales, et vous êtes frappé quelquefois de la grandeur inattendue de certaines d'entre elles oubliées par l'histoire. Ainsi l'obscurité fait place à la lumière. — J'avais cru apercevoir qu'aux bas-âge, lorsque l'enceinte de la ville de Besançon bâtie sur la montagne s'arrêtait à Porte-Noire, ses murs étaient crénelés ; cette observation est

« (1) L'on a plusieurs chartes de Rainaud, de Rainaud III (mort en » 1148), et de Guillaume son frère, dons les sceaux desquels ils sont » représentés à cheval, portant leurs écus à la main, mais nus et » sans armoiries ; il en est de même de ceux de leurs prédécesseurs.» » (Dunod, II, 186.) « En 1170, suivant les sceaux de plusieurs dona- » tions faites de 1170 à 1175 aux abbayes de la Charité et de Claire- » fontaine, Etienne, fils de Guillaume, portait l'escarboucle aux rais » fleuronnées. » (*Ibid.*). On ne connaît pas en Franche-Comté d'armoiries plus anciennes ; nous ne possédons pas ce sceau, mais celui d'Etienne, fils du précédent, qui, à l'exemple de la branche aînée de Bourgogne, portait en 1195 l'aigle dans ses armes.

parfaitement confirmée par l'image de Porte-Noire, choisie au XIIIe siècle comme emblème de l'archevêché sur le sceau de l'official, pendant la vacance du siége; cette porte de la ville y apparaît fortifiée de chaque côté par des tours et garnie de créneaux.

Les armes de la Franche-Comté et d'une grande partie de nos villes sont encore aujourd'hui le lion billeté. Par les sceaux vous apercevez nettement l'époque précise où cet emblème a succédé à l'aigle, armoirie primitive du comté; c'est en 1284, époque du mariage du comte Othon, l'un des plus aventureux et des plus légers de nos comtes. — En 1295, ce prince souleva contre lui toute la noblesse, en livrant par un traité de mariage le comté de Bourgogne au roi Philippe le Bel. Une guerre acharnée éclata et dévora le pays pendant cinq ans; si vous consultez les documents écrits vous n'entrevoyez qu'à travers un nuage les troupes du roi prenant pied dans chacune des villes domaniales, Dole, Salins, Arbois, Vesoul, Baume, Quingey, Fondrement, que le comte leur a ouvertes; mais vos conjectures se changent en certitude quand, au plus fort de la guerre, vous trouvez dans chacune de ces villes ces beaux sceaux fleurdelisés, préparés à Paris par ordre de Philippe, et portant avec l'écu de France la légende : *Sigillum regis Francorum, in Palma, in Salinis, in Dola, in Quingeyo...*, et ces témoins muets vous indiquent également les seigneurs du parti français.

C'est par un sceau que j'ai pu deviner tout le secret des monuments et de l'ornementation intérieure de l'abbaye de Baume-les-Messieurs, classée parmi les édi-

fices religieux à la charge de l'Etat, secret demeuré inconnu jusqu'à ce jour et dont j'aurai l'honneur de vous parler dans une autre lecture.

Ces exemples, que la brièveté nécessaire de cet exposé ne me permet pas de multiplier davantage, expliquent le rang important que la science a donné dans notre siècle à la sigillographie parmi les éléments des connaissances historiques. Mabillon consacrait, il y a deux siècles, à cette branche trop peu connue, ses recherches consciencieuses, comme, de nos jours, M. Natalis de Vailly lui donnait une large place dans son grand ouvrage sur la paléographie, imprimé par ordre du gouvernement en 1838. Cette année, l'Institut encourageait par une mention très-honorable un travail sur les sceaux des comtes de Champagne. Parcourez le cabinet de Paris, vous n'y apercevez pas de sceaux ; cependant il renferme en ce genre des richesses considérables, silencieusement recueillies pendant de longues années ; mais je ne sais quel soin vigilant en interdit l'accès, et c'est une grande faveur que d'être, par exception, admis à les visiter.

En Franche-Comté, ni dans notre siècle, ni dans les précédents, aucun travail d'ensemble sur la sigillographie franc-comtoise n'en a rassemblé les types épars, ou révélé les trésors ignorés. En 1656, presque au sortir de la terrible guerre de trente ans, le P. Pierre François Chiflet faisait graver à l'appui de sa dissertation sur Béatrix les plus anciens sceaux des princes de la maison de Chalon. Cet exemple patriotique n'a guère eu, dès lors, que de rares imitateurs. Tout s'est borné parmi

nous à des tentatives isolées, à des observations éparses, où l'un des plus instruits, Perreciot, a commis les plus graves erreurs (1). Pendant ce temps, les crises des révolutions, la destruction d'une partie des archives, ou des dilapidations coupables accomplies, même de nos jours, à Vesoul principalement, hâtaient l'œuvre de destruction des siècles.

Frappés de ces réflexions, nous avons conçu, M. Vuilleret et moi, la pensée de tenter, quoique tardivement, une œuvre que nos devanciers avaient laissée si imparfaite. Comme il arrive dans toutes les entreprises de ce genre, nous avons commencé par des essais; et nous nous sommes instruits par nos fautes. Puis nous avons adopté une marche ferme et décisive, et obtenu le concours du conseil municipal pour exécuter en cuivre toute la collection projetée.

Dès l'origine, le travail a été divisé : je me suis chargé de la tâche la plus pressante, celle de parcourir d'abord les archives civiles et religieuses du département du Doubs, d'en vérifier tous les sceaux, de noter ceux qui pouvaient entrer dans la collection, et de les inventorier et classer dans un ordre régulier. Ce premier travail a déjà produit la découverte et le classement de 7 à 800 types. Continué pendant les jours de liberté des vacances dans les archives publiques et particulières des deux autres départements, puis étendu à Paris, Dijon, Lille et Bruxelles, il fera atteindre à notre collection, du moins j'en ai l'espoir, le chiffre de 1,200 à 1,500 sceaux.

(1) Voy. l'ouvrage cité, liv. VI. c. 15.

M. Vuilleret a pris pour lui l'exécution, et s'est donné un compagnon de travail dès longtemps initié aux secrets les plus délicats du moulage, et dont les études en chimie lui ont fourni les meilleurs procédés de galvanoplastie (1). M. Varaigne, employé supérieur des droits réunis, étranger à la Franche-Comté, s'est mis à l'œuvre comme un enfant du pays. Par des travaux prolongés chaque soir et fort avant dans la nuit, les deux chimistes (comme on les appelle à la mairie, où leur atelier est établi) ont obtenu des résultats d'un degré supérieur, comme vous avez pu en juger par les échantillons placés sous vos yeux ; et les sceaux déjà exécutés dépassent le nombre de 300. Ce travail magnifique, dont les détails longs et multipliés effraieraient des mains mercenaires, se continue chaque soir avec la même activité et presque sans dépense.

Après ces aperçus généraux sur la sigillographie franc-comtoise, sur l'entreprise projetée et sur les voies d'exécution par lesquelles elle se poursuit, je dois, Messieurs, pour vous la faire mieux connaître, esquisser à grands traits et par masse les groupes particuliers dont elle se compose.

La classification se renferme dans les séries suivantes que je vais parcourir successivement (2), sans parler des

(1) M. Varaigne doit publier dans le prochain recueil de la Société d'Emulation du département du Doubs, un article complet sur le moulage, et l'exécution des sceaux par la galvanoplastie.

(2) On doit remarquer qu'à la date de la dernière moitié du XVIe siècle, les sceaux, si l'on en excepte ceux des princes, ne sont souvent que des cachets empreints sur cire ou sur papier.

sceaux étrangers au pays, au nombre de 50 ou 60, que nous avons cru devoir recueillir et classer à part :

Empereurs d'Allemagne, souverains de la ville de Besançon,

Archevêques de Besançon,

Villes de Franche-Comté,

Cours de justice,

Etablissements religieux,

Comtes de Bourgogne,

Maison de Chalon,

Maison de Vienne,

Chevalerie franc-comtoise,

Magistrats, ambassadeurs et ministres,

Personnages de la guerre de trente ans.

§ 1er.

SCEAUX DES EMPEREURS D'ALLEMAGNE.

Cette série commence à Frédéric Barberousse, dont le sceau fort rare, gravé par les Bénédictins, et qui n'existe pas dans les cabinets de Paris, sera l'un des ornements du nôtre. Ce premier groupe comprend, outre cet empereur du XIIe siècle :

Richard de Commenailles,

Rodolphe,

Adolphe,

Albert,

Henri,

Sigismond,

Frédéric III,
Maximilien I,
Charles-Quint,
Ferdinand I,
Maximilien II,
Rodolphe II,
Mathias,
Ferdinand II,
Ferdinand III,

dont le règne touche presque à la conquête de Louis XIV. Le magnifique sceau de Charles-Quint, où ce monarque figure avec tous les attributs de la dignité impériale, contredit victorieusement cette assertion de M. de Vailly, qu'à partir de Frédéric IV, mort en 1493, les sceaux ne représentent plus d'empereurs assis sur des trônes.

La plupart de ces types sont d'une rare beauté, et plusieurs attestent une supériorité de l'art allemand, qui ferait le désespoir des artistes de nos jours. Ce sont de véritables chefs-d'œuvre.

§ 2.

SCEAUX DES ARCHEVÊQUES DE BESANÇON.

Ce groupe curieux renferme le sceau de prélat le plus ancien de tous ceux qui ont été recueillis en Franche-Comté, et peut-être en France, celui de Hugues Ier, mort en 1066, l un des plus grands hommes qui aient honoré le siége de Besançon. Depuis son épiscopat jusqu'à celui de Pierre de Grammont, contemporain de Louis XIV, notre église compte quarante-quatre prélats, déjà repré-

sentés, dans notre collection, par vingt-neuf sceaux, et j'ai l'espoir que cette importante série se complétera, presque sans lacune, par de nouvelles recherches, tant en Franche-Comté qu'au dehors.

L'un des sceaux nous a fait connaître un archevêque de Besançon, élu et sacré au XIVe siècle, et cependant demeuré jusqu'à présent entièrement inconnu (1).

Depuis la fin du XVe siècle les sceaux de nos prélats n'offrent plus l'image d'un personnage mitré, vêtu de ses habits sacerdotaux, et la crosse à la main, mais simplement des armoiries ou des emblèmes ecclésiastiques.

§ 3.

SCEAUX DES VILLES.

C'est vers la première moitié du XIIIe siècle que nos villes et nos bourgs renaissent à la vie politique. A cette époque (1260), Besançon se constitue violemment et définitivement en commune, les autres villes s'affranchissent par des concessions. Jean de Chalon l'Antique, et les princes de son sang, se montrent à la tête de ce grand mouvement communal.

Le premier sceau de Besançon date de 1266. Nous en possédons un très-beau modèle, et nous avons recouvré tous les types des siècles suivants sans aucune exception.

(1) Celui d'Aimé de Villars. (Charte de 1363, qui l'appelle *electus consecratus*.) Ce sceau est d'une très-belle conservation.

Les archives de Lons-le-Saunier nous ont offert aussi le premier sceau communal de Salins, beaucoup plus beau et plus complet que le type mutilé gravé par M. Béchet dans l'histoire de cette ville.

Il faut le reconnaître, cette série, si complète à Besançon, présente de très-grandes lacunes pour les autres villes du comté, dont les sceaux, sans types connus jusqu'à ce jour dans les âges anciens, ne commencent, dans nos archives, qu'avec le XVIIe siècle.

§ 4.

SCEAUX DES COURS DE JUSTICE.

L'official, cour spirituelle de l'archevêque, avait délégué un grand nombre de clercs et notaires, répandus sur toute la surface du pays, avec pouvoir de recevoir les contrats et de donner aux actes le caractère de l'authenticité. Presque la moitié des contrats se passait sous le scel de l'official, si commun dans nos archives. A part quelques variétés trop longues à décrire, il présentait le buste d'un prélat vu en face, la crosse à la main, avec la légende *sigillum Curie Bisuntine*.

A côté de cette institution ecclésiastique, entourée du respect des peuples, s'en trouvait une autre, longtemps combattue par la force, le Parlement de Dole, dont l'établissement définitif, objet de tant de soulèvements et de batailles sanglantes, date à peu près de l'an 1400, époque où toutes les justices seigneuriales reconnurent enfin sa suprématie.

J'ai recouvré le plus ancien scel de ce grand corps de

justice, si cher au peuple, et toujours si détesté de la noblesse. Le type, qui est des premières années du XVe siècle, et qui représente un écu orné du lion de Bourgogne, entouré de l'inscription : *Sigillum parlamenti comitatus Burgundie*, demeura le même pendant cent cinquante ans. Il a offert dès lors quelques variétés que j'ai soigneusement recueillies, mais qui ne s'éloignent jamais complétement du type primitif.

L'établissement des bailliages d'aval et d'amont, autre conquête du pouvoir sur une noblesse si longtemps toute-puissante, est antérieur à l'an 1400. Nous avons été assez heureux pour en retrouver les scels les plus anciens.

Viennent ensuite les cours de justice domaniale et seigneuriale, établies dans les villes, bourgs et bourgades de quelque importance, série presque complète, de la plus grande richesse, réunissant plus de cent types différents, parce que les armoiries de ces sceaux de justice variaient avec les gouvernements et les princes. L'étude de ce groupe curieux, où trente-six villes et bourgs encore subsistants retrouvent, avec leur nom, les plus anciens emblèmes des contrats et des justices, offrirait de longues et curieuses observations, auxquelles ne peut se prêter cette rapide analyse.

§ 5.

SCEAUX DES ÉTABLISSEMENTS RELIGIEUX.

Cette série, fort riche et de forme très-variée, ne renferme pas moins de 180 types différents. Outre les

sceaux du grand chapitre et des maisons religieuses de Besançon, de Dole, Salins, Arbois et Lons-le-Saunier, outre ceux des grandes et anciennes abbayes de Saint-Claude, Luxeuil et Lure, on y voit figurer Acey, Balerne, Bellefontaine, Bellevaux, Billon, Baume-les-Messieurs, Baume-les-Dames, Cherlieu, Clairefontaine, Corneux, Gigny, Gouailles, Jouhe, Lanthenans, Lieucroissant, Saint-Lauthein, etc.

Les monastères situés dans les gorges des montagnes du Doubs ou de la Loue n'y seront pas représentés avec moins d'éclat, tels que Mouthier, Hautepierre, Lanthenans, Montbenoît et Mont-Sainte-Marie.

Les sceaux les plus nombreux sont ceux des couvents et abbayes de Saint-Claude, de Baume-les-Moines, de Gigny, de Mont-Sainte-Marie et de Jouhe.

Le sceau le plus ancien date d'environ 1150. C'est celui de Raimbaud, prieur de Lanthenans, (contemporain de saint Bernard), fondateur de Bellefontaine, de Courtefontaine et de Corneux, dans le XIIe siècle.

§ 6.

SCEAUX DES COMTES DE BOURGOGNE.

Le comté de Bourgogne, tel qu'il existe aujourd'hui, s'est formé sous le règne d'Othe-Guillaume, descendu des anciens rois d'Italie, et mort en 1027. Ce prince, d'abord enfant prisonnier et fugitif, s'établit si fortement sur le sol franc-comtois qu'il y abattit le pouvoir de tous les autres comtes, et osa même y anéantir l'autorité royale. Sa race, dont le sang s'est mêlé à celui des rois

de Portugal, de France, et des empereurs d'Allemagne, a régné jusqu'à la fin sur le comté de Bourgogne, où le sceptre ne lui échappe que sous les derniers successeurs de Charles-Quint, contemporains de Louis XIV.

Cette série, qui est celle des souverains du pays pendant une durée de six cents ans, a dû fixer notre attention spéciale, et rien ne nous coûtera pour la compléter. Cependant, il faut le dire, je conserve peu d'espoir de recouvrer les sceaux d'Othe-Guillaume, de Renaud 1er et de Guillaume *tête hardie*, ses deux successeurs immédiats. Quiconque a pénétré aux sources de notre histoire n'ignore pas que les scels de ces princes ne sont ni gravés, ni indiqués nulle part comme subsistant encore.

Il faut même renoncer à retrouver celui de Raymond, comte de Bourgogne, arrière-petit-fils d'Othe-Guillaume, qui partit vers 1080 pour l'Espagne, où il devint la tige d'une race de rois. Je croyais que le sceau de ce prince, comme celui de Rainaud III, mort en 1148 et qu'on appela le *franc-comte*, étaient conservés aux archives de Dijon. Perard les faisait graver, il y a deux cents ans (1) : dès lors ils ont disparu, et nous sommes réduits aux grossiers dessins de cet auteur. Notre collection ne commencera donc qu'à Frédéric-Barberousse, successeur et gendre de Rainaud III; elle réunira dès lors la totalité des comtes de Bourgogne jusqu'à Louis XIV; c'est-à-dire qu'une série si importante sera complète et sans lacune sur cette longue période de cinq cents ans.

(1) Voyez un recueil de *plusieurs pièces curieuses pour l'histoire de Bourgogne*, p. 199 et 236.

§ 7.

BRANCHES CADETTES DE BOURGOGNE.

Maisons de Vienne et de Chalon.

Ces deux maisons, si célèbres dans nos annales par leurs richesses, leur puissance et les grands hommes qui en sont issus, ont une tige commune, le frère de Rainaud III, Guillaume, comte de Vienne et de Mâcon, mort en 1156.

Le plus beau siècle de la maison de Vienne est le XIVe, où l'Europe admire Jean de Vienne, ce défenseur de Calais, immortalisé par Froissard, et cet autre Jean de Vienne, plus célèbre encore, amiral de France, dont le dernier soupir s'exhale à la funeste bataille de Nicopolis, hasardée malgré lui, et où il fut trouvé mort après mille exploits, l'oriflamme de la France serré dans les bras.

J'écrirai à Calais pour obtenir, s'il est possible, le sceau du premier; nous possédons celui du second avec trente ou quarante autres sceaux de la maison de Vienne.

Quant à la maison de Chalon, qui balança si souvent les destinées du pays, et qui dura trois cents ans, elle se divise en deux branches, celle d'Auxerre et celle d'Arlay, l'une et l'autre fécondes en héros. La première cependant décline par la profusion, l'esprit d'aventure et la révolte, et s'éteint en 1424. Celle d'Arlay, plus redoutable et plus réglée, conserve jusqu'à la fin sa gloire et sa puissance. Aux deux points extrêmes de son exis-

tence, elle s'honore d'avoir produit Jean *l'antique* ou *le sage*, tige commune des deux branches, premier auteur des affranchissements dans le comté, et Philibert, le dernier de sa race, mort à vingt-huit ans d'un coup d'arquebuse devant Florence, l'ami et l'un des premiers généraux de Charles-Quint.

J'ai recueilli les sceaux de ces deux grandes familles. Le premier date de 1193, le dernier est celui de Philibert de Chalon. Cette grande série est presque complète, et plusieurs de ces types si nombreux sont d'une très-belle conservation. Quelques-uns ont dû être exécutés à Paris.

§ 8.

CHEVALERIE FRANC-COMTOISE.

La vie de nos pères a été dure et pleine d'épreuves, et le génie de la guerre est encore un des traits saillants du caractère franc-comtois. On l'a déjà remarqué, la Franche-Comté est l'une des provinces de France où, dans les temps de la féodalité, on rencontre le plus de chevaliers.

Notre collection renferme 2 à 300 sceaux des familles féodales; presque chacun de ces types pourrait être l'objet d'une mention particulière. En tête figurent, par le nombre comme par l'importance, ceux des Montbéliard (1), des Neuchâtel, des Vergy, des Rougemont,

(1) Les comtes de Montbeliard n'étaient point vassaux de nos princes, si ce n'est pour Clerval, Granges et Passavant. Cependant ils ont dû trouver place dans notre collection, leur pays faisant aujourd'hui partie du département du Doubs.

des Oiselets. On y remarque plus de vingt sceaux de ces puissants Faucogney, dont l'un d'eux demanda et obtint la main de la fille de Philippe le Long, roi de France, et près de vingt-cinq Maufaucon, race qu'illustrèrent les croisades, et dont les descendants règnent encore aujourd'hui sur le Wurtemberg (1).

§ 9.

MAGISTRATS, AMBASSADEURS, MINISTRES, ETC.

Ce n'est pas seulement par les institutions judiciaires, c'est par les magistrats, les légistes, les chevaliers ès lois, que nos comtes et nos ducs ont fini par vaincre et ranger au joug de la loi cette redoutable féodalité franc-comtoise, si longtemps toute-puissante dans leurs états. Pour lutter par la force et la puissance des tribunaux contre ces hommes indomptables et bardés de fer, il fallait des âmes bien fortement trempées : ces hommes énergiques se rencontrèrent à toutes les époques dans le comté de Bourgogne. Au XIVe siècle, ce sont les Guy de Villefrancon et les Ancel de Salins; au XVe siècle, les Rollin, au XVIe les Gatinara et les Perrenot, au XVIIe siècle, les Brun et les Boyvin.

A part les sceaux de Guy de Villefrancon et de Gatinara, nous possédons ceux de tous ces hommes de lois.

(1) La famille royale de Wurtemberg descend d'Henriette, petite-fille du dernier des Montfaucon.

Dans cette série figureront les sceaux des membres du Parlement de Dole, à mesure qu'ils seront recueillis.

Il sera, je crois, facile d'y réunir ceux de Guillaume et Guy de Rochefort, tous deux chanceliers de France, et de Jean Carondelet, leur contemporain, chancelier de Flandres et de Bourgogne.

Là brillerait à côté de son père, comme lui ministre des rois, le cardinal de Granvelle, si déjà il n'avait pris place dans la suite des archevêques de Besançon.

Ce groupe, qui réunit dès ce moment plusieurs sceaux de connétables et de baillis de Bourgogne, est encore incomplet aujourd'hui, mais il pourra être un jour fort considérable.

§ 10.

GUERRE DE TRENTE ANS.

La guerre de trente ans, que deux siècles seulement séparent de notre époque, est comme l'épopée héroïque de notre histoire. En classant à part les noms des hommes qui étaient à la tête du pays dans ces jours d'effroyable dévastation et d'immortelle gloire, nous avons écouté le cri de la reconnaissance et de l'admiration.

Aucun de ceux à qui les plus nobles souvenirs de la patrie franc-comtoise font encore battre le cœur, ne touchera sans émotion le sceau de Boyvin, de Brun, de Ferdinand de Rye, de la Verne, de Matherot, de Lacuson, sans compter vingt autres noms parmi lesquels on distingue Girardot de Nozeroy, l'historien de la guerre, et

Mairet, auteur de Sophonisbe, l'un des négociateurs de la paix (1).

Cette magnifique série est à peu près complète.

Je m'arrête, Messieurs. J'espère que cet exposé rapide, quoique imparfait, aura suffi pour vous donner quelque idée de l'entreprise que nous avons conçue et en partie exécutée, pour vous faire connaître ce que peut produire ce trésor inexploré de nos antiquités nationales. Puisse cette vaste collection en se complétant, en s'élevant, comme je l'espère, au chiffre de 12 à 1,500 types, devenir comme une sorte de monument élevé aux gloires du pays !

Cette galerie fidèle et contemporaine de ce qui a eu vie, splendeur, puissance dans le passé, réunira toutes les qualités dont est susceptible une œuvre de ce genre, le nombre et la richesse des empreintes, le fini, la beauté, la solidité du travail, l'ordre parfait des groupes, et, ce qui est non moins important, mais plus rare, l'homogénéité de l'ensemble. Ce ne sera pas un composé d'éléments disparates recueillis ça et là sur les divers points de la France, mais un tout harmonieux, le tableau d'une province unique complétement représentée. Cherchez quelque nature d'antiquités que ce soit, aucune ne pourra reproduire à ce dégré, dans un moindre espace et sous un même coup d'œil, l'ensem-

(1) Deux héros décapités sur la brèche, le capitaine Cadet et Carle Dusillet, périrent en 1638, l'un à Chaussin, l'autre à Rahon. Nous possédons le sceau du premier ; celui du second a été vainement recherché.

ble imposant du pays. Chacun pourra considérer cette vaste collection à son point de vue. L'historien y cherchera les enseignements du passé ; le penseur, la méditation ou la rêverie ; l'artiste, l'inspiration et la règle ; les villes, les anciens souvenirs de leur vie municipale, judiciaire, religieuse ; l'ami de nos gloires, de nobles types consacrés par la main des héros. Cette entreprise, avant de s'achever, coûtera plusieurs années de travail ; nous nous y sommes attendus. Mais nous savons aussi qu'entre tous les pays de France, il n'en est aucun qui soit plus digne des études et de l'amour de ses enfants, que celui qui porta et qui porte encore le beau nom de *Franche-Comté !*

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

M. LE BARON DESTOUCHES,

PRÉFET DE SEINE-ET-OISE, ANCIEN PRÉFET DU JURA,

Par M. Armand MARQUISET,

OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR,
SOUS-PRÉFET EN RETRAITE,
MEMBRE CORRESPONDANT DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON, ETC.

Dans un des derniers volumes de ses œuvres complètes, M. de Châteaubriand dit : « Que de tombeaux » se sont ouverts et fermés sur mes pas ! Cent fois par le » soleil ou par la pluie, au bord d'une fosse ouverte, dans » laquelle on descendait une bière avec des cordes, » j'ai ouï le bruit de la première pelletée de terre tom- » bante sur la bière. A chaque pelletée nouvelle, le » bruit creux s'assourdissait et diminuait. La terre, en » comblant la sépulture, faisait peu à peu monter le » silence éternel à la surface du cercueil. »

Après la lecture de ces lignes, empreintes d'une tristesse si vraie, si douce, je me suis arrêté comme le voyageur haletant qui, du haut de la colline, jette un dernier regard sur la route coupée d'abîmes qu'il vient

de parcourir, et mes yeux se sont remplis de larmes.

Parmi les personnes dont la perte m'a le plus douloureusement affecté, je place M. le baron Destouches, préfet du département de Seine-et-Oise. Il avait pour moi la tendresse d'un père; j'avais pour lui l'amour et la vénération d'un fils. C'est sous ce préfet habile que j'ai fait mes premières armes; c'est lui qui, lorsque mes études furent achevées, voulut bien se charger de mon éducation administrative, et de guider, dans un monde si nouveau pour moi, les premiers pas de ma jeunesse étourdie; c'est à sa bienveillante sollicitude que je dois le peu que je sais et que je suis; c'est lui enfin, qui, par son exemple, sa direction intelligente et paternelle, m'a inspiré le goût du travail. Je veux donc, autant par un juste sentiment de reconnaissance que pour rendre hommage à la vérité, consacrer quelques pages à la vie publique et privée de cet homme de bien, de ce fonctionnaire intègre, de cet administrateur modèle.

Destouches, *le baron Alexandre-Etienne-Guillaume-Hersent*, né à Paris le 31 mars 1773, était destiné à la carrière des finances, dans laquelle son père occupait un emploi supérieur. Il fit de bonnes études, et se distingua promptement par l'heureuse facilité et la conception précoce de son esprit. Quand il fut parvenu à l'âge de se créer une position, il entra, comme secrétaire particulier, dans le cabinet de M. Mollien, alors directeur général de la caisse d'amortissement, et devint, peu de temps après, chef de bureau dans la même administration.

M. Destouches appartenait à une famille qui ne pouvait échapper aux persécutions révolutionnaires. Quand les jours de la tourmente eurent passé, il se fit un devoir d'être utile à sa patrie. Nommé, le 17 novembre 1803, sous-préfet de l'arrondissement de la Rochelle, il se distingua bientôt par une capacité peu commune, et surtout par un esprit de modération et de justice qui ne se démentit dans aucune circonstance.

M. Destouches possédait les qualités les plus nécessaires pour bien administrer, la gravité, la justice, la bonne foi et la fermeté. Prompt à saisir une affaire sous son véritable point de vue, il décidait rapidement, et jamais avec lui il n'y avait pour les parties intéressées ni incertitude, ni attente. A ces qualités rares et précieuses, il joignait une politesse qui, sans nuire à sa dignité, ménageait l'amour-propre de toutes les classes. L'instruction de ce magistrat était étendue, variée, et sa mémoire des plus heureuses. Ses talents, comme administrateur, furent promptement appréciés par l'empereur lui-même, qui l'appela, le 3 mars 1809, à la préfecture du Jura. M. Destouches vint à Lons-le-Saunier, dans un de ces moments où les fonctionnaires politiques étaient souvent chargés de l'exécution de mesures rigoureuses. Sachant toujours remplir son devoir en conciliant les exigences du gouvernement avec les égards que l'on doit au malheur, il ne cessa jamais d'adoucir ce que ces mesures avaient de pénible et parfois même de dur et d'acerbe. C'est pendant son séjour dans cette ville, que M. Destouches vit placer sous sa surveillance le duc de San-Carlos, gouverneur du

prince des Asturies, devenu depuis Ferdinand VII, avec lequel il a conservé toute sa vie des rapports de l'amitié la plus franche, la plus intime.

Plein de confiance dans la justesse de ses opinions et de ses appréciations, il se laissait aller au courant de son bon sens, aux saines inspirations de sa conscience, sans crainte, sans arrière-pensée, et surtout sans calcul d'intérêt personnel. Et telle est la puissance de la vérité, telle est la force de la raison, que jamais le préfet de Seine-et-Oise n'a reçu le moindre reproche pour les mesures qu'il avait prises, de son propre mouvement, dans des circonstances critiques.

M. Destouches avait compris de bonne heure, qu'outre les facultés que donne la nature, un travail opiniâtre et une persévérance de chaque instant font seuls les hommes supérieurs. Aussi étonnait-il toujours ses chefs de division par la merveilleuse aisance avec laquelle il donnait à une lettre le *poli* nécessaire, à un rapport la seule couleur qu'il dût avoir. Personne ne possédait mieux que lui le mot propre pour rendre telle ou telle pensée; personne n'excellait comme lui dans la précision du style, et n'avait le talent si rare de dire beaucoup de choses en peu de mots.

Doué d'un esprit à la fois fin et observateur, d'une pénétration vive et sûre, M. Destouches joignait à une grande expérience des hommes et des choses, une connaissance approfondie du droit administratif. Quelle que fût la gravité d'une question, il pouvait toujours y répondre sans la moindre hésitation, et ses décisions étaient sans appel. Il ne se plaisait pas cependant à dé-

brouiller lui-même une affaire, ne voulant pas s'assujétir au rôle de chef de division, qui lui aurait pris un temps précieux et l'aurait empêché de s'occuper de choses beaucoup plus importantes.

M. Destouches avait en administration des idées larges, saines et fécondes, dont les débutants ne sauraient trop se pénétrer. « Un préfet, disait-il, embrasse mille » branches de services à la fois, et son regard doit dé- » couvrir partout le bien et le mal. Pour que la machine » marche avec régularité, pour que les parties nom- » breuses qui en composent l'ensemble soient d'accord » entre elles, il faut que la même volonté, la même » main donne à chacun de ses bureaux la marche uni- » forme qui lui est indispensable; il faut, puisqu'il existe » un chef particulier pour chaque nature de service, que » le style toujours différent de chacun de ces chefs soit » mis en harmonie par l'unique pensée qui dirige, par » l'unique plume qui est censée écrire. »

Dans ses relations, M. Destouches avait un ton, un goût, un tact parfaits. « Une des façons les plus bles- » santes dans la politesse bien entendue, me répétait-il » la veille de mon départ pour la préfecture de la Lo- » zère, est l'abus des promesses. Quand il vous sera de- » mandé quelque chose que vous ne sauriez faire, re- » fusez net, en ne laissant aucune fausse espérance; » mais *colorez* le refus, selon le personnage, de plus ou » moins de bienveillance et de gracieuseté. Accordez » promptement ce que vous pourrez octroyer; vous » acquerrez ainsi la grâce du refus et la grâce du bienfait, » double loyauté qui relève merveilleusement un carac-

» tère, car rappelez-vous bien que la blessure d'un es-
» poir déçu est toujours plus vive que la joie d'une fa-
» veur accordée. »

Pendant son séjour dans le département du Jura, il ne cessa de s'occuper d'améliorations importantes. Par ses soins, la ville de Saint-Claude vit s'élever de très-beaux monuments sur les ruines de ceux qu'un effroyable incendie venait de détruire ; un dépôt de mendicité fut créé à Dole. Lons-le-Saunier reçut plusieurs embellissements, notamment les trottoirs de la rue des Salines, et la reconnaissance des habitants les a portés à donner le nom de leur digne préfet à une de leurs places publiques.

Appelé, le 12 mars 1813, à la préfecture de la Haute-Garonne, M. Destouches fut nommé, par un décret impérial du même jour, chevalier de l'ordre de la Réunion. Il ne quitta Lons-le-Saunier que le 19 avril suivant, après avoir installé M. Bergognié, qui venait de lui être donné pour successeur. En procédant à cette cérémonie, en présence de toutes les autorités civiles et militaires, et d'un nombreux concours de citoyens, M. Destouches, après avoir exprimé dans une chaleureuse allocution les regrets qu'il éprouvait de quitter le département du Jura, termina ainsi : « Monsieur Bergognié, c'est sur vous que sont
» dirigés aujourd'hui tous les regards ; il vous est réservé
» d'accomplir des projets à peine conçus, d'ache-
» ver des travaux qui ne sont qu'ébauchés, et de
» réaliser tout le bien après lequel soupire cette intéres-
» sante partie de la France. Vous obtiendrez l'estime
» et l'attachement des Jurassiens, mais j'ose réclamer

» une place dans leur souvenir ; et, comme en quelque » lieu que je sois, mes regards attendris se porteront » souvent vers le Jura, veuillez permettre que vos ad- » ministrés tournent quelquefois les leurs vers les lieux » où résidera l'un de leurs plus chers amis. »

Ces sentiments avaient dans son cœur de profondes racines ; l'éloignement ne les altéra jamais, et sa joie s'exhalait franche, vive et bouillante, lorsqu'il entrait dans l'appartement de sa fille en s'écriant : « Stéphanie, » nous avons, ce soir, un Jurassien à dîner ; devine » qui ? »

M. le baron Destouches administrait encore le département de la Haute-Garonne, quand le maréchal Soult, après la bataille d'Orthez, arriva, le 24 mars 1814, sous les murs de Toulouse. Il était suivi de sa faible armée, dont la retraite, hardie et glorieuse, s'était effectuée en présence de forces considérables des Anglais et des Portugais. Quinze jours avaient suffi au duc de Dalmatie pour faire un camp retranché de la capitale du Languedoc. Quinze jours aussi avaient paru nécessaires à lord Wellington pour attaquer, avec ses 80,000 soldats, les 30,000 Français du maréchal Soult. La bataille de Toulouse, livrée le 10 avril, fut un dernier triomphe pour nos armes ; les Anglais y perdirent 18,000 hommes et, sans la faute que commit un de nos généraux, Wellington et les siens étaient probablement obligés de repasser la Garonne. L'armée française, tout en conservant ses positions, perdit 3,600 hommes dans cette sanglante affaire.

Effrayés du choc affreux dont ils venaient d'être té-

moins et redoutant les chances d'un nouvel engagement, les habitants de Toulouse vinrent confier à M. Destouches leurs craintes et leur désespoir. « Le bruit se » répand, dirent-ils, qu'une amnistie a été conclue na- » guère à Paris, et si, comme tout l'annonce, ce bruit » est vrai, une plus longue défense serait un sacrifice » inutile ; elle entraînerait infailliblement, d'ailleurs, le » pillage et la ruine de notre malheureuse cité. » M. Destouches les rassura de son mieux et leur promit de se rendre immédiatement auprès du duc de Dalmatie pour lui faire part de leurs justes appréhensions. Sans redouter ni le canon ni la fusillade, il traversa d'un pas ferme le champ de bataille de la veille et se trouva bientôt en présence de l'illustre maréchal, qui, assis sur le bord d'un fossé, au milieu d'un groupe d'officiers et de soldats, était occupé à dicter quelques ordres.

Après avoir fait connaître au duc de Dalmatie le motif de sa visite, le préfet de la Haute-Garonne continua ainsi : « Monsieur le maréchal, les désastres causés par » la journée d'hier sont immenses. Si la lutte se pro- » longe, des pertes plus considérables encore porteront » la désolation et le deuil dans les familles. Nos habi- » tants craignent encore que, pour sa défense, l'armée » française ne fasse sauter le pont de Saint-Cyprien ; » mais, permettez-moi de vous le dire, un pareil » ordre ne vous paraîtra devoir être donné qu'à la » dernière extrémité. Cette mesure rigoureuse aurait » le déplorable résultat d'entraver pour longtemps les » communications si précieuses de Toulouse avec le Midi, » et de jeter cette ville dans une énorme dépense, que

» ses pertes récentes ne lui permettraient pas de suppor-
» ter. Veuillez, monsieur le maréchal, excuser la fran-
» chise de mon langage ; je parle au nom de toute une
» population inquiète et troublée. »

Le maréchal Soult écouta ses observations avec une grande bienveillance, le remercia même de ses utiles avis, et lui donna l'assurance qu'ils influeraient beaucoup sur la détermination qu'il devait prendre dans quelques heures. Le soir même, l'armée française tout entière se mit en mouvement, et commença dans la nuit suivante à se replier dans le département de l'Aude. Trois jours après, M. le baron Destouches dut, par suite des ordres généraux de l'empereur, rejoindre l'armée. De là, il se rendit à Paris, où, par ordonnance royale du 13 octobre 1814, il fut nommé préfet d'Indre-et-Loire.

M. Destouches ne resta que fort peu de temps dans ce département; il se démit de ses fonctions au retour de l'empereur, et fut, en reconnaissance, nommé préfet de Seine-et-Oise.

Pendant les premiers mois de son séjour à Versailles, il rencontra des difficultés de toute nature, et qui, pour tout autre que lui, eussent été peut-être insurmontables. Il fallait, d'une part, opposer une résistance énergique aux réquisitions exagérées des armées étrangères qui couvraient le département ; il fallait, de l'autre, une activité extraordinaire pour satisfaire aux demandes de toute sorte des chefs militaires. Sous le rapport politique, les prétentions à calmer ou à vaincre, offraient des obstacles plus graves encore.

En temps ordinaire, un préfet est un subordonné appelé à exécuter des ordres reçus et qui reste en dehors, par conséquent, de toute responsabilité directe. Un préfet, comme M. Destouches, dans un département voisin de Paris, était plus alors qu'un fonctionnaire ; c'était un homme politique, dont la tâche était de calmer les exagérations de chaque parti, et d'amener entre eux, sinon une fusion complète, du moins un rapprochement qui étouffât tout germe d'une lutte violente et permît à la monarchie de s'asseoir, de se recueillir et de se consolider.

Ces efforts, très-utiles dans les moments précaires, ont rarement un effet durable. Les factions rivales sont inflexibles, et les âmes généreuses, qui se jettent noblement à travers le tumulte des passions, pour tâcher de les rallier toutes dans l'amour de la patrie, succombent presque toujours à cette tâche honorable.

Au milieu des prétentions exagérées qui l'entouraient de toute part, soit du côté des gens de l'émigration, soit du côté des grands dignitaires et des généraux de l'empire, M. Destouches resta constamment fidèle à son système de modération et d'impartialité. Comme il avait le travail facile et méthodique, son temps semblait toujours libre. Les affaires ne l'enlevaient pas à la société. Il était facilement accessible, et accordait des audiences à tous ceux qui en demandaient. Il écoutait les plaintes avec bonté, et y faisait droit autant que cela lui était possible.

« Un préfet, disait M. le baron Destouches, est l'ad-
» ministrateur de tout le monde, et sa mission princi-

» pale, s'il est homme d'intelligence et de cœur, sa mis-
» sion la plus honorable, car elle est la plus difficile,
» c'est de concilier les esprits et de les ramener tous
» au gouvernement par la persuasion et la confiance. La
» France, au temps où nous vivons, se fractionne en
» trois ou quatre partis parfaitement distincts, et ces
» partis se subdivisent encore en plusieurs nuances,
» qui chacune ont une manière de voir différente.
» Eh bien! comment un préfet pourrait-il mar-
» cher dans une voie de tolérance, d'impartialité, de
» justice, s'il épousait jamais l'esprit de l'une de ces
» nombreuses coteries! Et puis, l'opinion qui triomphe
» tel jour, n'est-elle pas souvent battue le lendemain
» par l'opinion même qui, la veille, était foulée aux
» pieds! Où est donc la nécessité de se combattre sans
» cesse? Où est donc le besoin de ces luttes perpétuelles
» des salons ou de la tribune nationale, qui font
» éclore, il est vrai, de brillants discours, mais qui
» ne sont d'aucun résultat utile pour la prospérité
» du pays? Conciliez, conciliez toujours, puis conciliez
» encore, et, en vous faisant aimer, vous ferez aimer par-
» dessus tout le roi et son gouvernement. Il serait même
» à désirer, ajoutait-il, pour le bien de la monarchie et
» de l'Etat, que les préfets fussent tous franchement
» attachés à nos institutions, pour qu'il y ait uniformité
» dans leur marche. Quoiqu'ils administrent avec les
» mêmes lois, les mêmes soins, la différence est sen-
» sible d'un département à l'autre. Où le préfet est sage
» et ferme, les partis sont apaisés; où il se montre fa-
» vorable à des prétentions surannées, tout est dans l'a-

» gitation et la crainte. » A l'appui de cette observation les exemples ne lui manquaient pas.

Durant les dix années qu'il a passées à Versailles, M. le baron Destouches a fait exécuter un grand nombre de travaux importants. Il a fait construire la maison de détention, devenue depuis maison centrale de Poissy, et la maison d'arrêt de Versailles. Il a fait restaurer presque toutes les routes royales et départementales de Seine-et-Oise, qui étaient dans le plus pitoyable état de dégradation ; quelques-unes, d'une utilité dès longtemps reconnue, ont été ouvertes par ses soins. Il a donné une vive impulsion à la création et à l'achèvement d'un grand nombre de chemins vicinaux, travaux délicats en l'absence d'une législation spéciale sur cette matière, et qui étaient dus presqu'entièrement à l'action personnelle et persuasive de l'administrateur en chef.

Une très-bonne habitude de M. Destouches, c'était d'avoir chaque jour à sa table trois ou quatre couverts dont il disposait le plus souvent en faveur de fonctionnaires ou employés supérieurs. C'était pour lui l'occasion de les mettre d'accord sur toutes les questions qui venaient à naître, et d'étouffer les susceptibilités puériles qui, les tenant éloignés les uns des autres, entravaient les rouages de la machine administrative. On causait amicalement de ces difficultés, et on ne se séparait jamais sans qu'elles fussent aplanies. M. Destouches évitait ainsi des discussions oiseuses, des correspondances fatigantes, des plaintes amères de la part des administrés et empêchait qu'une mince querelle prît des proportions fatales à la bonne harmonie qui doit exister entre tous les pouvoirs.

J'ai vu, pendant mon séjour à la préfecture de Versailles, plusieurs personnages illustres de l'Empire et de la Restauration. Voici les notes que je retrouve sur quelques-uns d'entre eux :

« Le vieux maréchal Jourdan avait pris M. Destouches en affection, et venait le voir assez souvent. C'était un homme de taille moyenne, un peu gros et portant des *oreilles de chien* à la manière des premiers généraux de la République. Il avait les cheveux très-blancs, et quoiqu'un peu cassé, était encore plein de vivacité et de vigueur. Ce vénérable guerrier m'a paru très-fin, sous l'enveloppe de ce qu'on appelle un bon homme. Il était gai, poli, prévenant et causait agréablement.

» M. Ravez, président de la chambre des députés, vint passer une journée à la préfecture, avec M. Lainé, père du ministre de l'intérieur. Après le déjeuner, on proposa une promenade dans le parc. M. Ravez offrit son bras à mademoiselle Destouches, et nous les suivîmes. En descendant une des allées latérales du Tapis-Vert, le président de la chambre des députés s'arrêta tout à coup en s'écriant : « Ah! mon Dieu, je suis pris par un accès » de goutte des plus violents, et je ne puis continuer à » marcher sans appui. » Il remit mademoiselle Stéphanie à son père, et, jetant les yeux sur moi, me dit : « *Surgat junior*, venez, jeune homme, venez » me prêter l'aide de votre bras. » M. Ravez prit mon bras pour regagner la préfecture. En débouchant sur la pièce d'eau appelée le *Bassin de Neptune*, la grille du parc qui fait face au côté droit de ce bassin s'ouvrit avec fracas, et nous vîmes paraître un peloton de gendarme-

rie d'élite, dont les chevaux étaient couverts d'écume. C'était l'avant-garde de l'escorte de Louis XVIII. Sa calèche découverte entra quelques secondes après dans le parc, et alla se placer au centre, en face du Bassin de Neptune, qui allait être mis en jeu pour le plaisir particulier de Sa Majesté. Nous nous approchâmes de la voiture. Dès que le roi eut aperçu M. Ravez et M. Destouches, il leur fit signe de la main de venir à lui, et, grâce à l'office de *béquille* que je remplissais en ce moment, j'abordai le souverain avec ces messieurs. Sa Majesté dit quelques mots à l'oreille de M. Ravez, puis, s'adressant à M. Destouches, elle lui demanda comment se portait *madame sa femme*. C'était toujours la question de bienveillance que Louis XVIII faisait au préfet de Versailles chaque fois qu'il le voyait, et, parmi les nombreux gentilshommes de la chambre ou les hauts fonctionnaires présents, il ne s'en est jamais trouvé un seul, *qui eût le courage* de dire au roi que M. Destouches était veuf depuis vingt ans. »

Promu au grade de commandeur de la Légion d'honneur le 1er juin 1820, il fut nommé, le 27 novembre suivant, gentilhomme honoraire de la chambre du roi.

Au commencement de cette même année, M. le baron Destouches avait installé l'école d'enseignement mutuel de Versailles. On se rappelle qu'à cette époque, il y avait une lutte acharnée entre les enthousiastes et les détracteurs de l'enseignement mutuel. Sans se préoccuper des exagérations ridicules des partis, lors de l'apparition de la méthode d'enseignement mutuel, le préfet

de Seine-et-Oise distingua bien vite ce qu'elle offrait d'avantageux et en favorisa le développement.

Tout en adoptant les heureuses innovations de l'empire, M. le baron Destouches n'avait pas abandonné les traditions de bonne compagnie que donnait l'éducation du siècle précédent. Ce n'était pas pourtant que la société de cette époque fût meilleure que la société d'aujourd'hui. Il y avait alors, comme il y a maintenant encore, des envieux, des intrigants et tout le même attirail de méchanceté, de mensonge et de calomnie ; mais il y avait un reste de ces bonnes manières, qui bannissait les attaques inconvenantes, brutales, et rendait les blessures moins amères. On est plus grossier aujourd'hui sans être meilleur ; voilà toute la différence. Seulement, pour donner une couleur respectable à cette grossièreté, on l'a revêtue du nom de *franchise*. Au reste, ce qu'on peut avec raison regretter de l'époque qui a précédé la nôtre, et qui ne renaîtra peut-être plus, c'est qu'au milieu de ce conflit ardent entre des opinions, des systèmes, des goûts, des vœux si contraires, il régnait constamment dans la société une douceur, une tolérance qui en faisaient le charme. Ce n'est que plus tard, et lorsqu'on voulut traduire en pratique les nouvelles doctrines qui n'avaient fait jusque-là que défrayer les conversations, que la discorde et la haine se répandirent parmi nous, grossières et furieuses.

M. le baron Destouches est mort le 8 juin 1826, près du Mans, dans sa terre de Bretels, où il avait l'habitude de se rendre chaque année, pour se reposer quelques semaines de son rude travail de cabinet. Son tempéra-

ment sanguin le rendait sujet à de fréquents étourdissements. Deux fois, pendant que j'étais avec lui, il avait ressenti des symptômes apoplectiques qui avaient fort effrayé sa famille et ses amis. Un matin, en se promenant dans son jardin, il est frappé d'un coup de sang et tombe. On le relève et on le rapporte sans connaissance sur son lit, où il meurt quelques instants après, sans avoir recouvré la parole. Les secours les plus prompts et les plus habiles n'avaient rien pu contre la violence du mal.

M. Destouches a conservé jusqu'à ses derniers jours toute la vivacité de son esprit, toute la fraîcheur de ses sentiments. Il aimait les lettres, la gloire, la patrie, tout ce qui est beau, tout ce qui est bon, tout ce qui est grand, avec la chaleur d'un cœur qui n'aurait eu que vingt ans. Les hommes qui ont, comme lui, consacré leur vie entière et leurs talents au service de leur pays, laissent une mémoire sans tache, pour laquelle leurs ennemis eux-mêmes n'ont que des éloges et des regrets.

Ce magistrat de haute distinction joignait à un extrême amour du bien public, un esprit très-étendu et une séduisante parole. Ce n'était point un administrateur dans le sens ordinaire du mot, bureaucrate et paperassier. Il écrivait fort peu, mais il voyait beaucoup de monde, parlant à chacun le langage de sa position et de son intérêt, et tirant de ce frottement perpétuel avec les hommes les plus influents de son département, des notions utiles qu'il savait mettre à profit dans l'intérêt de tous.

Ceux qui avaient su apprécier ses rares qualités s'attendaient, d'un jour à l'autre, à le voir appelé à

la préfecture de la Seine ou à la direction générale des ponts et chaussées, deux fonctions dont il avait été déjà question pour lui à plusieurs reprises. Mais, au lieu de cette juste récompense, la surprise fut grande lorsqu'on lut dans plusieurs journaux, au commencement de 1824, qu'il allait être remplacé, à Versailles, par M. le comte de Bouthillier, député, ancien préfet du Var et du Bas-Rhin. Alarmé pour sa famille et pour lui, en apprenant cette nouvelle, je lui écrivis tout de suite, pour savoir ce que ce bruit pouvait avoir de réel. Voici ce qu'il me répondit sous la date du 15 août 1824 :

« Je vous remercie de vos sollicitudes à mon égard ; » je ne puis vous dire ce qui en sera. Il est certain que » M. de Corbière a eu l'idée de me donner M. de Bou- » thillier pour successeur et de me mettre au conseil » d'Etat, en masquant ma disgrâce par de grands éloges » sur mon expérience et ma capacité ; mais son projet a » été gêné dans son exécution par mes réclamations, par » l'appui spontané de tous mes grands propriétaires et » surtout par l'intervention de M. le duc d'Angoulême, » qui, dimanche dernier, à Saint-Cloud, a témoigné à » MM. de Villèle et de Corbière son désir de me conser- » ver, et a dit à M. de Bouthillier qu'il lui souhaitait » pleine satisfaction, mais qu'il n'entendait pas que ce » fût à mes dépens.

» Les choses en sont là, mon ami ; mais telle est la » force et tel est le déchaînement de l'intrigue que, mal- » gré tous mes avantages, je pourrai très-bien succom- » ber. Toutefois, la fusée ne saurait tarder à éclater, et » c'est au moins une consolation de ne pas languir. Quel

» que soit au surplus mon sort, la circonstance présente » m'a hautement maintenu dans le degré et la ligne aux- » quels je tiens, c'est-à-dire que l'opinion publique et » le ministère ont confirmé mon brevet de capacité et » d'impartialité. »

L'intrigue ourdie contre M. Destouches lui eût été certainement fatale, s'il n'avait eu, pour la traverser, la puissante intervention d'un prince du sang qui s'opposa loyalement à son renvoi. Déconcertés par cette résistance énergique, les envieux et les jaloux battirent en retraite, et le préfet de Seine-et-Oise conserva son poste.

M. le baron Destouches avait deux enfants, un fils et une fille. Son fils Ernest, capitaine aux hussards de la garde royale, avait fait d'une manière remarquable les dernières campagnes de l'Empire. Il est mort peu de temps avant son père, à la suite d'une maladie longue et cruelle. Cet officier distingué avait une brillante carrière à parcourir, et sa mort prématurée, en causant à son père une douleur vive et profonde, contribua certainement à en abréger les jours.

Je dois dire en terminant que M. le baron Destouches n'était point, comme l'ont avancé quelques biographes, parent de l'auteur du *Glorieux* et du *Philosophe marié*. Une telle parenté ne serait certes point à dédaigner, mais elle n'existe pas.

ÉLECTION.

A l'issue de la séance publique du 29 janvier, l'Académie s'est retirée dans ses bureaux pour procéder à l'élection d'un membre associé correspondant (classe des associés nés dans la province). M. le docteur Gaspard de Gigny a été élu au premier tour de scrutin.

PRIX A DÉCERNER EN JANVIER 1858.

L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, outre les sujets de prix énoncés dans le programme qu'elle a publié au mois d'août dernier, met au concours la question suivante :

Rechercher les moyens de lutter avec succès contre les obstacles que le morcellement indéfini des propriétés oppose aux améliorations agricoles.

Le prix, consistant en une médaille de 300 francs, sera décerné dans la séance publique du 28 janvier 1858.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y ajouteront seulement une sentence ou devise qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse.

Ces ouvrages devront être adressés, francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie, avant le 1er décembre 1857, terme de rigueur.

Le Secrétaire perpétuel,

J.-B. PÉRENNÈS.

TABLE DES MATIÈRES.

Discours de M. le président. 1
Discours de réception de M. Paul Laurens. 14
Réponse de M. le président. 30
Pièces de vers, par M. Alexandre de Saint-Juan. 32
Le Druide, Etudes de mœurs gallo-romaines en Séquanie, par M. le vicomte Chiflet. 37
Rapport de M. Pérennès, secrétaire perpétuel, sur les travaux académiques de l'année 1856. 68
Discours de réception de M. Coquand. 85
Réponse de M. le président. 101
Poésies, par M. Auguste Dusillet. 104
A M. Charles Laumier, poésie, par M. Gindre de Mancy. 113
Projet d'une collection générale des sceaux de la Franche-Comté, par M. Ed. Clerc. 117
Notice biographique sur M. le baron Destouches, par M. Armand Marquiset. 139
Election. 157
Programme des prix. 158

Besançon. — Imp. DODIVERS et Cᵉ, Grande-Rue, 42.

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1857.

Président annuel, M. HUART.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT

Messieurs,

Un des membres honoraires les plus illustres de notre Académie, M. de Montalembert, dont on peut bien ne pas partager les opinions politiques, mais dont il est impossible de ne pas reconnaître le noble caractère et l'admirable talent, présidait, il y a quelques jours, en sa qualité de directeur de l'Académie française, la réunion solennelle des cinq académies dont se compose l'Institut de France.

Dans cette séance, l'éloquent orateur a fait entendre à son auditoire d'élite de grandes et fortes pensées exprimées dans ce beau langage qui lui est familier et qui rappelle si bien le grand siècle de notre littérature nationale.

« La passion des choses élevées, a-t-il dit, voilà ce » qui manque et semble devoir de plus en plus manquer » à la société contemporaine, exclusivement absorbée » par la poursuite et la préservation de la richesse, et » voilà pourquoi tout effort fait pour relever l'énergie de » l'esprit est un service et un bienfait publics. »

Puis après avoir rendu justice aux œuvres de M. Royer-Colard, de Châteaubriand et de madame de Staël, qu'il oppose aux productions du jour, il s'écrie : « Qu'il y a loin de ces grandeurs morales au culte » exclusif des intérêts matériels, aux orgies de la spécu- » lation remplaçant toutes les passions et tous les prin- » cipes dont la France a si longtemps vécu ! »

Convenons, Messieurs, que si cette sombre et énergique peinture de la société actuelle, si, de plus, le triste tableau que le président de l'Académie française nous présente ensuite d'une partie de la jeunesse française était l'expression exacte de la vérité ; si la crainte du mal n'en avait pas exagéré la profondeur dans l'esprit d'un homme de bien, exagération que trahit l'amertume même de ses paroles, il faudrait, Messieurs, désespérer du présent et de l'avenir !

Mais, grâce à Dieu, il n'en est point ainsi, et la passion des choses élevées n'est point éteinte dans une nation qui, à la voix du chef qu'elle s'est choisi, a su reconquérir sa place au soleil dans cette sainte guerre d'Orient entreprise uniquement au nom de l'honneur, en faveur de la civilisation menacée, et par respect pour des traités que la force brutale voulait déchirer à son profit ! Non, la passion des choses élevées n'est point éteinte

chez un peuple dont les héroïques enfants viennent de montrer sur ces terribles champs de bataille de Sébastopol, tant de courage, tant de dévouement, tant d'abnégation personnelle!

Non, la passion des choses élevées n'est pas éteinte à une époque où, par l'énergie d'une volonté puissante, il nous a été donné d'assister enfin à l'achèvement du Louvre, de ce temple consacré aux beaux-arts, dont il est lui-même l'un des chefs-d'œuvre les plus admirables; non, la passion des choses élevées n'est pas éteinte sous un gouvernement qui a ordonné en quelque sorte au soleil de verser ses trésors de lumière et de vie sur cette innombrable partie de la population parisienne parquée par les siècles précédents dans des cloaques infects, sous l'influence empoisonnée des miasmes de la misère et de la maladie; non, toutes les grandes pensées ne sont pas éteintes quand, de toutes parts, on voir surgir ces nombreuses associations de bienfaisance vivifiées par le souffle de la charité chrétienne; quand, sous les frais ombrages de Vincennes, s'élève, aux applaudissements de la France entière, cet asile impérial fondé pour les invalides du travail, comme fut fondé autrefois par Louis XIV, à l'autre extrémité de Paris, ce splendide hôtel, l'une des plus belles institutions du grand roi!

Non, le culte des intérêts matériels n'absorbe point exclusivement une nation du sein de laquelle nous avons vu cent cinquante poëtes, tournant le dos au temple de Plutus, s'élancer dans l'arène ouverte par l'Académie française, sur la proposition de M. de Montalembert lui-même, pour célébrer les gloires de cette grande

guerre dont nous venons de parler ; si le succès n'a pas répondu à leur enthousiasme, leur entreprise n'en a pas été moins glorieuse, et soyez sûrs, Messieurs, qu'éclairés par les sages conseils de M. Villemain, encouragés par ses éloges, ils se remettront à l'œuvre avec une ardeur nouvelle pour cueillir, l'an prochain, la palme qui vient de leur échapper.

Non, l'époque où nous vivons n'est point exclusivement absorbée par le culte des intérêts matériels ! Le mal qu'a signalé l'illustre académicien n'est pas aussi répandu qu'il le suppose, et le fait seul de cet auditoire si nombreux, composé de l'élite de la société parisienne, se pressant dans les tribunes de l'Institut pour entendre sa parole puissante ainsi que les savantes lectures des délégués des cinq académies, n'est-il pas une éloquente réfutation de cette désespérante critique de notre société?

Et nous, Messieurs, n'avons-nous pas aussi la douce consolation de voir nos modestes cérémonies conserver l'heureux privilége de réunir dans cette enceinte, trop petite pour le contenir tout entier, un auditoire aussi nombreux que choisi et qui, certes, ne vient point parmi nous pour adorer le Dieu qui préside aux intérêts matériels.

En effet, nous n'avons à offrir à notre auditoire que des mémoires sur l'histoire de la Franché-Comté consciencieusement élaborés par des Franc-Comtois, des rapports sur les concours d'éloquence, d'histoire et de poésie, dont les lauréats sont presque toujours des enfants du pays ; les éloges de nos plus illustres compatriotes ; et enfin des pièces de vers qui prouvent souvent d'une manière incontestable que le feu sacré de la poésie

n'est éteint ni dans nos frais vallons ni dans nos belles montagnes boisées de sapins séculaires.

On ne peut venir chercher au milieu de nous que les pures jouissances de l'esprit et les plaisirs délicats de l'intelligence.

Notre nation, Messieurs, n'a pas dégénéré autant qu'on veut bien le dire : à part quelques éclipses partielles, elle est encore et elle restera toujours, je l'espère, la grande nation des siècles de Louis XIV et de Napoléon Ier.

Cette espérance ne sera pas trompée : elle se réalisera surtout si notre jeunesse française sait mettre à profit ce retour heureux vers les fortes études littéraires ordonné, après quelques essais infructueux en sens contraire, par le gouvernement de l'Empereur; elle se réalisera surtout aussi si, s'élevant à la hauteur des nobles, des chrétiennes pensées de M. de Montalembert, elle n'hésite pas à suivre ses admirables conseils et à marcher d'un pas ferme et constant dans la voie qu'il indique! Alors, Messieurs, le discours académique de notre illustre confrère, malgré la trop grande vivacité des couleurs sous lesquelles il a représenté le mal qui travaille notre société, sera, pour me servir des propres expressions de l'orateur, un service et un bienfait publics.

Il m'a semblé, Messieurs, que le discours si retentissant de M. le directeur de l'Académie française ne pouvait passer inaperçu dans une compagnie qui a l'honneur de le compter parmi ses membres honoraires. Mais les quelques pages que j'ai dû lui consacrer m'ont entraîné bien loin du sujet que je dois, en ma qualité de

président de l'Académie, traiter aujourd'hui devant vous. Une transition oratoire entre ce qui précède et ce qui me reste à vous dire étant évidemment impossible, permettez-moi d'entrer immédiatement en matière.

Vous savez, Messieurs, avec quelle hésitation j'ai accepté les honorables fonctions que vous avez bien voulu me confier. C'est que je comprenais combien cette tâche était au-dessus de mes forces, et je pressentais d'ailleurs que ce titre de président annuel m'imposerait de douloureux devoirs à remplir. Malheureusement mes pressentiments ne se sont que trop réalisés.

En effet, à peine avaient cessé de se faire entendre les dernières vibrations de ma voix payant, en votre nom, un juste tribut de regrets et d'éloges à l'honorable et excellent M. Gardaire, enlevé à notre Académie par une mort prématurée et inattendue, qu'une tombe nouvelle s'entr'ouvrait pour recevoir la dépouille mortelle d'un autre membre de notre compagnie.

A l'âge de 88 ans, M. Léon Dusillet jouissait encore de la plénitude des riches facultés de sa belle intelligence. La vie paisible qu'il menait au sein de sa famille, au milieu de ses amis ; les soins affectueux que lui prodiguait son fils, digne héritier de son mérite et de ses vertus, nous donnaient l'espérance que quelques années de plus pourraient s'ajouter encore aux nombreuses années de sa longue existence. Mais il s'est éteint plus tôt que nous ne le pensions et, en s'endormant du sommeil du juste, il a laissé dans notre Académie une place qu'on pourra occuper mais qu'on ne remplira que difficilement.

Issu d'une de ces anciennes familles de Franche-

Comté dont le nom glorieux est écrit dans un grand nombre de pages des fastes du pays, M. Léon Dusillet n'a pas dégénéré de ses nobles ancêtres, et il a su ajouter par la culture des lettres un fleuron de plus à la gloire de sa famille. Iseult de Dole, Frédéric Barberousse, un poëme de Brennus, des odes et d'autres poésies fugitives, lui assurent parmi les littérateurs et les poëtes un rang des plus distingués.

Mais, Messieurs, en présence d'une tombe à peine fermée, si nous n'avions à vous entretenir que de quelques romans ou de quelques œuvres poétiques, nous n'oserions pas, malgré le mérite incontestable de ces livres charmants, prendre la parole dans cette réunion grave et solennelle. Les tristesses du tombeau, l'effrayante pensée de ce qui se trouve au delà, glaceraient nos paroles, et nous n'aurions pas le courage de vous parler de ces œuvres légères qui doivent peser si peu dans la balance du grand juge des hommes !

Heureusement, Messieurs, que ces œuvres littéraires n'étaient que les délassements de l'esprit d'un homme dont la vie a été consacrée à des occupations plus importantes et qui, dans les fonctions administratives confiées à sa sagesse, à son activité et à son expérience des hommes et des choses, a obtenu des habitants de la ville de Dole, sa patrie bien-aimée, des témoignages d'estime et de reconnaissance qu'on ne décerne qu'à des citoyens vertueux, utiles et dévoués au bien public.

Avant donc de vous parler du littérateur et du poëte, permettez-moi de vous faire connaître l'homme. Nous le trouverons tout entier dans ses actes, et aussi dans les

discours qu'il a prononcés en qualité de maire de la ville de Dole, dans différentes cérémonies publiques, dans des distributions de prix, dans des inaugurations d'écoles qu'il a fondées.

Mon intention, Messieurs, n'est point de vous raconter ici la vie de M. Dusillet : ce serait une invasion illégitime dans un domaine qui appartient à titre exclusif à l'un de nos plus chers, de nos plus aimables, de nos plus savants confrères, M. Weiss (1). Ce n'est ici qu'un simple médaillon que je viens vous offrir : M. Weiss se charge de sculpter la statue.

Dans une petite brochure imprimée en 1831, ayant pour titre : *Remerciements votés par le conseil municipal de la ville de Dole à M. Dusillet, ancien maire,* on trouve les précieux renseignements que je vais avoir l'honneur de vous communiquer. Ils feront connaître

(1) Puisque je viens de parler de notre excellent ami M. Weiss, qu'il me soit permis de citer quelques mots d'une critique parisienne qui pourrait d'ailleurs s'appliquer aux œuvres de M. Léon Dusillet et de tous nos auteurs franc-comtois, aussi bien qu'à M. Weiss.

M. de Féletz, rendant compte dans le journal des *Débats* de la biographie universelle de Michaud, termine ainsi son dernier article sur cet ouvrage.

« Il serait bien temps de finir ; mais je ne veux cependant pas ter-
» miner mes réflexions sur la biographie universelle, sans essayer de
» réparer un tort que j'ai depuis bien longtemps, et qu'ont aussi, je
» crois, tous mes confrères les journalistes. J'ai, à plusieurs reprises,
» et dans l'espace de quinze ans, souvent parlé de ce grand ouvrage ;
» j'ai loué un grand nombre de ses collaborateurs, et ce n'est pas en
» cela que j'ai eu tort ; mais je n'ai jamais dit un mot du plus labo-
» rieux, et peut-être du plus utile de tous, de M. Weiss, qui fait les
» articles des anciens, des modernes, des hommes du moyen âge, des
» savants, des érudits, des hommes dont les travaux un peu obscurs,
» mais quelquefois utiles, doivent être consignés dans un dictionnaire
» enfin tous les articles que ses collaborateurs ne voudraient pas et
» peut-être ne sauraient pas faire. Toutes ses notices biographiques,

cet excellent magistrat beaucoup mieux que tous les éloges que je pourrais lui donner. Je les trouve dans le rapport suivant, adressé en 1815 au conseil municipal de la ville de Dole :

« En 1815, lorsque M. Dusillet accepta les fonctions » de Maire, l'ennemi était dans nos murs; la ville, » accablée de dettes, n'avait ni argent, ni crédit; les » ouvriers ne voulaient plus travailler pour elle; tous » les services étaient interrompus ; les bâtiments publics » tombaient en ruine; les hospices avaient épuisé leurs » dernières ressources. Enfin ces temps de calamités » eurent un terme ; on apaisa les créanciers avec des à » comptes, et, plus tard, toutes les dettes furent payées. » Elles s'élevaient à *cent quatorze mille francs.*

» Les regards de l'administration se portèrent sur les » bâtiments de la ville. La vieille prison fut démolie; » les cachots creusés par l'inquisition furent comblés;

» pleines de recherches, se distinguent par l'exactitude. Mais M. Weiss » reste à Besançon, où il est bibliothécaire ; il est aussi modeste que » savant, et ne demande rien à personne, ni ne se plaint du silence » de persoune. Or, si l'on a dit avec quelque raison qu'il faut être à » Paris pour faire de bons ouvrages, il est bien plus vrai de dire qu'il » faut y être pour les faire louer. Qui est-ce qui va déterrer le mérite » à Besançon ? Je suis fier d'en avoir donué l'exemple, quoique un » peu tardivement.. »

Je demande pardon d'avoir glissé ici cette longue citation. Mais on m'excusera, j'en suis sûr, en faveur du motif qui me l'a fait copier : un éloge de notre cher confrère ne saurait être trop répété. D'ailleurs la réflexion spirituelle et maligne qui la termine nous prouve, — et c'est un encouragement pour tous nos jeunes écrivains de Franche-Comté, — qu'en province et même à Besançon, dans cette bicoque ignorée, sans doute située dans quelque pays sauvage à peine découvert, on peut avoir sa valeur réelle, lors même qu'on resterait inconnu des très-hauts et très-puissants seigneurs de la littérature parisienne trop oublieux, peut-être pour la plupart, de leur origine provinciale.

» la cour des halles fut aplanie ; un hangar spacieux y
» fut ajouté, et différentes chambres de la maison com-
» mune furent réparées et utilisées. On construisit une
» machine hydraulique ; la tuilerie de la ville fut relevée;
» les maisons du Pasquier et du Prélot furent réparées
» et raffermies ; la salle des spectacles, élargie, repeinte
» et dorée, eut un frontispice; les écuries de la porte
» Mont-Roland furent mises en état de service ; la tour
» de Vergy fut restaurée ; un travail hardi prévint la
» ruine imminente du clocher de l'église paroissiale ; et
» l'orgue, nouvellement réparé, peut être considéré
» comme un des plus beaux monuments de ce genre.
» Les vastes bâtiments du collége de l'Arc ont été répa-
» rés de fond en comble, et la ville jouit maintenant
» d'un corps de garde spacieux.

» L'administration fit exécuter d'autres travaux :
» ainsi, l'aqueduc de la rue Vieux-Château fut continué
» jusqu'à la place Royale ; la boucherie eut sa pompe
» et fut pavée à neuf ; plusieurs rues et places furent
» aussi pavées ; le port au bois d'affouage fut nivelé, le
» champ de manœuvres desséché par de larges fossés;
» le cours Saint-Maurice fut embelli ; la rue Fripapa
» fut ouverte, et la ruelle du Bouc devint une chaussée
» utile et agréable.

» Les rues Bernard et de Traverse, qui présentaient
» des fondrières dans toute leur longueur, furent char-
» gées et ferrées ; les chemins vicinaux furent rendus
» praticables. Plus tard, on construisit des bassins en
» pierre de taille pour recevoir les eaux des fontaines
» d'Azans, du Boichot et des Bruyères ; le mur qui pré-

» serve le Jardin-Philippe des dégradations du Doubs
» est presque terminé; un pont, jeté à la pointe de ce
» jardin, lie tout le système de nos promenades. L'éclai-
» rage s'étend en partie dans les faubourgs.

» Un plan régulier de la ville, un magnifique cabinet
» de pompes, le mobilier d'une nouvelle caserne à la
» Charité; l'église des Cordeliers, la salle de dessin et
» de sculpture, celle du concert, celle du portrait, image
» philosophique de la grandeur déchue, tout prouve les
» vues philanthropiques de l'administration de ce magi-
» strat.

» Les droits de la ville ont été maintenus; on a recou-
» vré le champ de manœuvres; les censitaires des Mou-
» lins-Bateaux ont été contraints de payer à la ville une
» rente annuelle de 380 livres tournois. Sur deux procès
» qui restent à la ville, un va se terminer à l'amiable
» (le procès Vermillet), et tout porte à croire que l'on
» gagnera celui de l'affouage. Rien n'a été négligé, soit
» à Paris, soit à Besançon, soit à Dole, pour parvenir à
» ce but. Les pièces et les mémoires sont prêts.

» On a prodigué à la jeunesse tous les moyens d'in-
» struction. La bibliothèque publique a été enrichie de
» plusieurs milliers de volumes; on a obtenu du mini-
» stère un grand nombre d'ouvrages précieux. Notre
» musée est reconnu par le gouvernement; nous avons
» un cabinet de physique, une école de statuaire, une
» école mutuelle de musique, une école des sciences
» appliquées aux arts et métiers : enfin, M. Dusillet,
» sous l'influence duquel toutes ces institutions se
» créaient ou se perfectionnaient, est parvenu à faire

» ériger une simple école communale en collége royal
» communal. Tels sont les résultats authentiques qui
» détermineront sans doute le Conseil municipal à ma-
» nifester hautement des sentiments de reconnaissance
» envers cet honorable citoyen. »

A la suite de ce rapport, le conseil municipal décide à l'unanimité, que des remercîments seront votés à M. Dusillet, et qu'une des rues de Dole portera désormais son nom ; précieux témoignage de la reconnaissance publique, honorable tout à la fois et pour la ville qui le décerne et pour le citoyen dévoué qui en est l'objet.

En 1829, M. Dusillet fit voter par le conseil municipal de la ville de Dole les fonds nécessaires pour l'établissement d'une école gratuite des sciences appliquées aux arts et métiers et aux beaux-arts. Dans son discours d'inauguration, il passe en revue les chaires que l'on vient établir, géométrie, mécanique, chimie, minéralogie, architecture, sculpture, etc., et il en parle avec une netteté et une précision qui dénotent un homme qui n'est étranger à aucune de ces sciences.

M. Dusillet, pendant sa longue administration, a toujours présidé aux distributions de prix du collége de Dole, qu'il était parvenu à faire ériger en collége royal communal.

Toujours il prenait la parole dans ces solennités : ses discours, écrits avec élégance et parfaitement appropriés au caractère de la jeunesse à laquelle il s'adressait, contenaient les conseils les plus sages et quelques-uns se faisaient remarquer par la sensibilité exquise et la re-

connaissance profonde avec laquelle il parlait de ses anciens maitres, donnant ainsi aux élèves l'exemple du respect si bien mérité par ces hommes laborieux qui consacrent leur vie à l'œuvre délicate de l'instruction publique.

Dans son discours du 27 août 1832, il entreprend de mettre en garde la jeunesse de Dole contre un des travers du siècle. Je vais le laisser parler :

« Un des travers du siècle où nous vivons, c'est cette » vague inquiétude d'esprit qui nous promène de désirs » en désirs, et nous égare de rêves en rêves ; c'est cette » soif immodérée de changement qui ne permet à nulle » idée de se fixer, à nulle institution de s'affermir ; c'est » ce vide profond des cœurs que ne peut remplir une » destinée ordinaire. On dirait que chacun étouffe dans » sa condition : chacun voudrait tenter la route du ciel, » mais on ne vole qu'avec des ailes. Craignez, jeunes » élèves, ces écarts téméraires d'un esprit présomp- » tueux ; la présomption est le signe manifeste de la » médiocrité. Le plus savant, s'il est de bonne foi, avoue » qu'il ne sait presque rien : les hommes ne jugent que » des effets, car Dieu s'est réservé le secret des causes. » Le vestibule du temple est ouvert, mais le saint des » saints reste fermé. »

Quelques pages plus loin, dans ce même discours, l'homme de lettres caché sous le vêtement brodé du magistrat civil, se trahit lui-même et communique à la jeunesse de nos écoles ses préoccupations littéraires en lui parlant de la littérature romantique, qu'il appelle une muse nouvelle. Ecoutez-le :

« Une muse nouvelle, que peut-être Boileau eût ap-
» pelée *adultère,* est venue s'asseoir près de la muse
» antique, revêtue de pourpre et de bure, parée de
» clinquant et d'or. Vagabonde en sa course inégale,
» elle vole ou rampe, s'élève ou s'abaisse, au gré de
» ses saillies capricieuses. Elle ne suit point de règles,
» ne souffre point de frein, et descend tour à tour du
» palais à la taverne, triviale ou sublime, rasant du
» pied la terre, ou frappant du front les cieux. Reli-
» gieuse par système, elle se plaît dans le vague d'un
» monde intellectuel et dans les songes d'une vie rê-
» veuse. Fidèle amante du passé, elle voudrait rajeunir
» les idées mystiques et les formes surannées du langage.
» Elle aime à peindre des passions furieuses, les tortures
» d'un cœur brisé, les angoisses d'une âme criminelle;
» mais le jour qui éclaire ces peintures est un jour
» faux, une lumière douteuse qui trompe et lasse l'œil
» ébloui.

» Cette muse toutefois n'est point à dédaigner, bien
» qu'elle ait ses écarts et sa manie. La muse qui inspira
» Bernardin de Saint-Pierre et Châteaubriand, n'est
» point une divinité vulgaire. Assujétie aux règles du
» goût, elle enfanterait des merveilles; réunie à la muse
» classique, elle pourrait même corriger, par sa libre
» allure, ce que celle-ci a de raide et d'un peu guindé.
» Un jour, nous l'espérons du moins, vous verrez,
» jeunes Elèves, cette heureuse alliance, qu'un génie
» supérieur saurait accomplir. Mais avant qu'elle s'a-
» chève, défiez-vous des illusions d'une muse séduc-
» trice! plus vous avez l'imagination vive, plus vous

» êtes soumis à ses prestiges décevants. On vous l'a » vingt fois répété : *rien n'est beau que le vrai*, et le » vrai c'est la nature! »

Dans ce passage on voit M. Dusillet, cet écrivain si éminent, faire une immense concession au goût du siècle et exprimer des vœux pour l'alliance dans une juste mesure des deux écoles rivales qui se partageaient le monde littéraire. Depuis lors, le vœu de M. Dusillet a été à peu près accompli. L'école romantique a réprimé ses plus fougueux écarts, et l'école classique, tout en respectant la discipline des grands auteurs du siècle de Louis XIV, a élargi sa voie, mais toujours dans des limites sagement posées par la raison et le bon goût. Nous devons dire, Messieurs, et nous le disons avec bonheur, que, d'accord avec les premiers critiques de Paris, l'Université de France dans l'enseignement de ses colléges et de ses savantes facultés a puissamment contribué à réaliser le vœu de M. Dusillet.

Ces citations, que je pourrais multiplier, me paraissent suffisantes pour vous faire apprécier dignement le caractère de cet homme honorable dont la vie a été si bien remplie.

M. Dusillet, Messieurs, auteur d'Iseult de Dole, du Château de Frédéric Barberousse à Dole, et d'un volume de poésies, est un écrivain éminemment classique. Son style est pur, élégant et plein de sages hardiesses. Ses deux romans consacrés à sa ville natale, qu'il aimait avec passion, font connaître, comme les romans de Walter-Scott, toutes les traditions populaires, toutes les superstitions, toutes les idées bizarres qui avaient cours

au huitième siècle, non-seulement parmi le peuple, mais encore dans les châteaux les mieux habités.

Iseult de Dole appartient à ce genre de poëmes nés de la chronique de Turpin et connus sous les titres suivants : *Les quatre fils Aymon, de Reynault de Montauban, de Maugis d'Aigremont, de Dorlin de Mayence, d'Ogier le Danois* et de ce fameux *Roland,* le plus célèbre des paladins de Charlemagne. Ces poëmes forment en quelque sorte l'épopée française au siècle de Charlemagne.

M. Dusillet s'est inspiré de tous ces romans et son poëme d'Iseult en a tous les caractères, toute la brillante imagination. Je vais plus loin : en lisant Iseult on croirait lire une poétique traduction de quelques chants de l'Arioste, dont il a toute la verve, de l'Arioste, dont on a dit qu'il mêlait avec un art inimitable le plaisant et le sérieux, le gracieux et le terrible. On pourrait ajouter que notre écrivain a su joindre à tout l'esprit du poëte italien, ce viel esprit gaulois, qui sous un air de candeur cache une malice d'autant plus piquante que beaucoup de lecteurs s'y laissent tromper. Le roman d'*Iseult* me paraît être à l'Arioste ce que le Télémaque de Fénelon est à Homère et à Virgile.

M. Dusillet déclare dans sa préface qu'il n'est que le traducteur de ce poëme en prose ; l'auteur vrai, c'est l'archevêque Turpin. M. Dusillet le déclare sérieusement dans sa préface ; il raconte avec détail comment ce manuscrit a été trouvé, il ne veut pas qu'on doute de la vérité de sa déclaration, et il invite les incrédules à venir examiner le manuscrit qu'il tient à leur disposition.

Mais il regrette qu'à force d'être manié feuille à feuille, il soit devenu comme illisible, à l'exception toutefois de l'office des morts et du *Dies iræ* que chacun pourra déchiffrer aisément. Pour comprendre ce passage plein de malice, il faut remonter à quelques pages de la préface, où il raconte avec un sérieux fort comique comment cet office des morts s'est trouvé dans le manuscrit de l'archevêque Turpin. Enfin, pour enlever au doute tout prétexte de se glisser dans l'esprit des lecteurs, M. Léon Dusillet a représenté, à la première page du livre, l'archevêque Turpin, mitre en tête, crosse en main, avec cette inscription : VRAI POURTRAICT DE L'ARCHEVÊQUE TURPIN. Mais il faut convenir que, par un hazard fort remarquable, l'illustre prélat ressemble d'une manière frappante à notre véridique confrère!

Le roman est partagé en quinze chapitres et chacun de ces chapitres est précédé d'une petite pièce de vers que M. Dusillet affirme n'être pas de Turpin. On le croira très-facilement.

Ces vers charmants que ne désavouerait pas le poëte de Théos et qu'on serait quelquefois tenté d'attribuer à ce grand écrivain du siècle dernier portant avec une grâce sans rivale, au milieu des splendeurs de l'épopée et de la tragédie, le sceptre de la poésie légère, s'ils venaient à se perdre, on les retrouverait tous dans la mémoire des contemporains de M. Dusillet.

Pour vous faire apprécier dignement cette œuvre d'un grand mérite, il faudrait faire ici de longues et nombreuses citations. Je me contenterai de vous lire un passage du chapitre IX, dans lequel M. Dusillet fait

éclater son enthousiasme en saluant sa ville de Dole, qui, à ses yeux, ne doit pas avoir d'égale dans le monde :

« Je te salue, ville de Dole, riante cité du matin, toi » que le premier rayon du jour caresse! je te salue » vieux *Didatium*, fière *Amagétobrie*, séjour des preux » et des belles, berceau de l'amour et des plaisirs! Fille » aînée de la Séquanie, tu brilles parmi tes sœurs, » comme l'étoile du berger brille parmi les astres jaloux; » tu déploies, sous un ciel d'azur, le pampre de tes » collines, l'émail de tes prairies et les riches moissons » de tes guérets. Puisse une douce rosée féconder tou- » jours tes plaines; et puisse naître dans tes murs un » écrivain qui consacre ta gloire, qui célèbre tes char- » mes, et qui, sous tes trois noms, t'offre un encens triple » et durable : car tout meurt, excepté le génie et la lyre » des enfants du ciel! »

Le *Château de Frédéric Barberousse*, à Dole, ou *le Maléfice*, est une chronique du douzième siècle, divisée en chapitres comme *Iseult*. Ce roman est une image très-exacte des mœurs et des usages du douzième siècle. Il a une couleur locale, comme on dit aujourd'hui, qui paraît d'une vérité frappante : comme dans *Iseult*, le gracieux s'y mêle au terrible et le plaisant au sérieux. Il y a des scènes émouvantes que l'on ne peut lire sans frissonner quand on s'identifie avec les idées qui régnent dans l'ouvrage. On y trouve des pages d'un style qui dénote le grand écrivain possédant toutes les ressources et toutes les délicatesses de sa langue. Iselle, l'héroïne de ce roman, est la digne sœur

d'Iseult : elles ont un air de famille qui ne permet pas de s'y tromper. Néanmoins, malgré les qualités incontestables de style et d'invention qui s'y rencontrent, je n'hésite pas à dire qu'à mon gré la poétique composition d'*Iseult de Dole* reste encore le chef-d'œuvre de M. Léon Dusillet.

Voici dans quels termes il décrit la Loue et son riche vallon :

« La Loue, qui sape ses rivages, baigne ce rendez-
» vous de chasse des comtes d'Amaous et le vieux ma-
» noir de Guillaume Tête-Hardie

» Cette fille errante des montagnes arrose un vallon
» délicieux. Sa source est un fleuve tout entier, qui jaillit
» d'un rocher creusé en voûte, et surmonté d'un bois
» touffu pareil à un dais de verdure un peu sombre. *Le*
» *Moine à genoux,* statue informe, immense, sculptée
» par la nature, garde cette source impétueuse. La fou-
» dre a creusé les rides qui sillonnent sa face : il a l'air
» de prier pour le village de Lod chancelant sur l'éboulis
» d'une montagne éraillée.

» Nul n'est assez grand clerc pour nombrer et décrire
» les merveilles de ce val d'Amour si plaisant, si bien
» nommé. Qui les voit un instant se rappelle à jamais ses
» grottes, ses ombrages, ses fleurs, ses parfums, ses
» concerts. Imaginez tout ce que la nature a de plus
» sévère et de plus riant, des jardins, des vergers, des
» champs fertiles sous des rochers noirs et déserts; des
» sources qui gémissent et des torrents qui grondent;
» des manoirs somptueux et de modestes cabanes tapis-
» sées de pampre et de lierre; un fleuve qui roule ses

» eaux tumultueuses, et des ruisseaux ridés par des bri-
» ses légères et par le souffle des Eurus. Partout l'or des
» moissons, le pourpre des raisins, la verdure des prés-
» bois où butine l'abeille, où paît la brebis paresseuse,
» à l'ombre des aulnes et des cerisiers. »

Le troisième ouvrage que nous a laissé M. Dusillet est un volume de poésies : il renferme des odes, un poëme en deux chants, des discours en vers et des élégies.

Dans une lettre que m'écrivait tout récemment notre secrétaire perpétuel, M. Pérennès, ce professeur si distingué, exprime son opinion sur les poésies de M. Dusillet dans la phrase suivante :

« M. Léon Dusillet me paraît être un poëte classique de premier ordre, et il est probable qu'il eût obtenu un très-grand succès s'il eût publié son volume sous l'Empire, au lieu d'attendre, pour le mettre au jour, que l'école romantique de la Restauration fût dans sa phase triomphale. » Ce jugement de M. Pérennès m'a paru tellement fondé que je n'ai pas hésité à l'adopter sans restriction et à le mettre sous vos yeux. Le poëme de *Brennus* est écrit en beaux vers dignes de l'époque antique : il est à regretter que M. Dusillet n'ait pas cultivé avec persévérance ce genre de poésie. Peut-être eût-il pu doter notre France d'un poëme épique qui lui manque encore même après la Henriade. Il faudrait citer tous les vers de ce recueil pour vous les faire apprécier ; mais il me suffira, pour vous donner une idée du talent poétique de M. Dusillet, de vous lire quelques strophes de sa belle ode ayant pour titre : *Le Navigateur*.

Ecoutez le début du poëte :

« J'envahirai la plaine humide,
» Malgré les vents, l'onde et les Dieux :
» Loin de moi cette ancre timide !
« La rive importune mes yeux. »
Il dit ; fier d'un nouvel empire,
Le nocher qu'Uranie inspire
Sur les flots s'est précipité.
Ainsi l'aiglon fuyant la terre,
Jouit du ciel héréditaire
Que son vol superbe a tenté.

Tombez, fabuleuse barrière,
Sommets impuissants de Calpé !
Hercule, fournis ta carrière !
Ton faible instinct t'avait trompé.
Silence, ô merveilles antiques !
Oublions ces nefs prophétiques
Dont la voix charmait Iolcos ;
Oublions ce timide Enée
Qu'une implacable destinée
Livrait aux Dieux jaloux d'Argos.

Plus loin, il décrit en quelques vers toutes les horreurs d'un combat naval :

Cieux implacables, mer perfide,
En est-ce assez pour les punir !
Non, non ; que la guerre homicide
Aux feux, aux vents vienne s'unir !
Elle vient, de torches armée,
Allume la foudre enfermée
Au fond de ces Etna mouvants,
Et l'orgueil, l'intérêt, la haine
Luttent sur la planche incertaine
Qu'assiégent les eaux et les vents.

On se joint ; le fer étincelle,
Le bronze tonne à coups pressés,
Le sang confondu qui ruisselle
Abreuve les ponts fracassés :
Des flots de cendre et de fumée
Roulent sur la nef consumée
Que tourmente une onde en fureur ;
Et les bords, qu'en vain on regrette,
N'offrent qu'un écueil pour retraite
Aux vaincus glacés de terreur.

L'ode se termine par un poétique tribut d'éloges et de regrets payés à l'infortuné Lapeyrouse :

Qu'avez-vous fait, ô mers avides !
D'un voyageur moins fortuné ?
Hélas ! sur des écueils perfides
Les Dieux jaloux l'ont enchaîné !
Ah ! si l'Europe gémissante
Ne peut sur ta poussière absente,
Lapeyrouse, semer des fleurs ;
Reçois du moins, cendre égarée,
Ces vers qu'une Muse ignorée
Laisse couler avec ses pleurs.

Oh ! combien j'aimerais, Messieurs, me livrer, pendant quelques instants encore, au charme que je trouve dans la lecture de cette prose élégante, de ces vers harmonieux ! Qu'il me serait doux et facile de vous faire admirer, par de nouveaux extraits, toute l'étendue, toute l'originalité de la riche imagination du spirituel confrère que nous avons perdu !

Mais il est temps de céder la parole à d'autres lecteurs, dont la voix vous est connue et que vous aimez à entendre : avec leur grâce habituelle, nos orateurs et

nos poètes sauront captiver votre attention, qui leur est assurée d'avance.

Je ne puis mieux terminer, Messieurs, ce long discours, qu'en rappelant à l'honorable assemblée qui nous écoute, la décision prise par vous, en 1854, décision en vertu de laquelle, à la suite d'une séance publique, vous avez nommé par acclamation M. Léon Dusillet VOTRE PRÉSIDENT PERPÉTUEL HONORAIRE.

Cette distinction tout exceptionnelle et sans précédent dans nos annales de l'Académie, est le plus beau témoignage d'estime rendu au mérite littéraire de M. Dusillet.

Tout autre éloge ne pourrait que l'affaiblir.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. Viancin.

—

Messieurs,

Une autre voix que la nôtre devrait ici se faire entendre. Vous aurez doublement à regretter qu'un sentiment de deuil filial, trop respectable pour être combattu, n'ait pas permis à M. Dusillet de prendre aujourd'hui la parole dans cette enceinte. Il lui appartenait d'accomplir sur le concours de poésie la tâche qu'il a si bien commencée l'année dernière. Vous nous avez chargé de le suppléer : ce n'est pas attendre de nous qu'il soit remplacé, et cette réflexion nous rassure.

Au nombre des sites pittoresques et grandioses dont s'embellit notre Franche-Comté, celui qu'on nomme le Saut-du-Doubs est depuis longtemps signalé comme un des plus remarquables. La fête dont chaque année ses rivages sont le théâtre ne se recommande pas moins à la curiosité de nos compatriotes et des voyageurs étran-

gers. Sous un double aspect, la description de ces lieux d'une imposante majesté, le tableau de ces réjouissances populaires qu'y ramène périodiquement une saison propice aux excursions contemplatives, vous paraissaient à bien juste titre un sujet digne d'être proposé aux jeunes amis des lettres qui s'exercent dans l'art difficile du poëte. Un premier concours ne vous ayant amené que des compositions trop négligées, vous avez jugé à propos de maintenir votre programme pour une seconde épreuve, dans l'espoir d'un résultat plus heureux.

La nature devait être le premier guide des émules à qui s'adressait votre appel. Mais secondairement de précieuses données ne leur ont pas fait défaut. Nous ne reviendrons pas sur celles que leur a fournies M. le rapporteur du concours de l'année précédente : nous ne pourrions que les reproduire avec trop d'infériorité. Les concurrents avaient encore à consulter un modèle, que leur a laissé dans ses légendes franc-comtoises notre bien-aimé confrère Auguste Demesmay, dont le nom ne revient jamais sur nos lèvres sans renouveler dans nos cœurs une douloureuse émotion.

Malgré les bienveillantes leçons d'un esprit judicieux qui sait joindre l'exemple au précepte, malgré l'œuvre spéciale dont nous venons de rappeler le souvenir, œuvre si gracieusement colorée des rayons doux et lumineux d'une belle âme que nous avons trop tôt perdue, œuvre qui, sous la forme d'un simple épisode, renferme, à peu de chose près, tout ce qu'il y avait de mieux à dire sur le sujet proposé, votre attente, pour la deuxième fois, n'a pas été remplie.

Des quatre compositions qui vous sont parvenues, aucune, aux yeux de votre commission, n'a paru mériter une couronne. Il serait injuste pourtant de ne pas y reconnaître un germe de talent qui peut se développer. Nous ne reprocherons pas à leurs auteurs d'avoir manqué d'idées. Plusieurs même ont assez bien conçu l'ensemble de leur tableau. Malheureusement, dans les détails, l'expression, les formes du genre, le style enfin laissent trop à désirer. On voit que la langue poétique n'est pas assez familière aux concurrents. C'est un défaut capital, mais dont ils se corrigeront par l'étude, et qui progressivement disparaîtra sans doute dans leurs futurs essais.

Celui d'entre eux qui peut-être aura le plus à s'évertuer pour en venir là, est l'auteur de la pièce n° 1, portant une épigraphe latine. Sans être infidèle aux principales règles de l'art, cette composition n'est qu'une ébauche, une pâle esquisse de la fête du Saut-du-Doubs, et c'est bien à regret qu'après y avoir attentivement cherché quelques heureux passages, au moins une série de vers dignes d'être signalés à votre attention, nous sommes contraint d'avouer l'insuccès de nos efforts.

L'auteur de la pièce n° 2 a choisi pour épigraphe (et bien que nous soyons flatté de cette préférence, nous ne l'en féliciterons pas) ce vers d'une satire qui nous est personnellement très-connue et qui fait partie de vos publications :

« Avec amour chacun fait bruit de sa marotte. »

Cette composition ne renferme pas moins de quarante

stances de quatre vers alexandrins. Les scènes descriptives y abondent, peut-être avec profusion. Plusieurs de ces stances ne sont pas dépourvues de grâce et d'harmonie. Nous vous en citerons un petit nombre, malgré les négligences qui les déparent encore :

« Mais quel art sur ces rocs, en pompe triomphale
» Dressa ces étendards, ces emblèmes sacrés,
» Où l'aigle des Français et la croix fédérale
» Brillent parmi des noms à jamais révérés?

» Telle en des jours fameux la Grèce fortunée
» Sur le riant Céphise, au pied du Cythéron,
» De ses peuples faisait un auguste hyménée,
» D'où naissaient des héros de Mars et d'Apollon.

. . . . . .

» La flûte, le hautbois, les timbales bruyantes
» Des villages voisins appellent les pasteurs,
» Et sous les verts bosquets les valses enivrantes
» En cercles fugitifs entraînent les danseurs.

» Des rivaux courageux s'élancent dans l'arène,
» Légers comme l'ysard que poursuit un chasseur ;
» Mais un d'eux les devance, et, respirant à peine,
» Sur le but a saisi la palme du vainqueur.

» Des émules de Tell les flèches obstinées
» Se disputent aussi la couronne et le prix,
» Et des vieillards blanchis par l'hiver des années
» Partagent les succès, la gloire de leurs fils. »

La dernière stance de la pièce offre une pensée

d'une certaine élévation, mais un peu vaguement exprimée :

« Dejà le jour s'éteint. Du temps frêle victime
» Il meurt. Qu'est-ce qu'un jour pour en jouir si peu ?
» Un atome de temps dans l'éternel abîme
» Et l'abîme éternel un atome pour Dieu. »

L'extrême jeunesse d'un troisième concurrent se serait suffisamment révélée dans son œuvre, sans la précaution qu'il a prise de vous en avertir par cette épigraphe empruntée du Cid :

« Je suis jeune, il est vrai.... »

hémistiche dont tout le monde connaît la suite pleine de fierté et qui semblerait ici trahir quelque prétention, s'il n'était plutôt l'indice d'une naïveté bien digne d'un indulgent sourire.

Les meilleurs vers de cette pièce sont les trois premiers :

« O sol de mes aïeux, ô vieille Séquanie !
» Il faut pour te chanter la lyre d'un génie ;
» Rivale de l'Ecosse, il te manque Ossian. »

On en trouverait encore isolément quelques-uns de passables. Mais de ceux qui ne peuvent être séparés les uns des autres, la plupart sont tellement défectueux ou tellement faibles qu'avec la meilleure volonté du monde, nous ne réussirions pas à grouper ici d'autres citations.

Cet essai n'est que trop évidemment celui d'une imagination toute juvénile dont les préludes n'ont encore

rien de satisfaisant, mais qui peut un jour s'animer avec plus de bonheur au souffle d'une inspiration guidée par le frein de la maturité.

Plus explicite encore sur son âge, un autre émule a pris ce vers pour épigraphe :

« Trois lustres et demi, c'est bien peu pour chanter. »

Celui-ci nous paraît avoir de l'art des notions plus marquées que celles de ses concurrents. Plusieurs de ses vers, de rythmes variés, ont de la souplesse et de la cadence. Vous en jugerez par ces fragments :

« Dès que l'aube vermeille
» A l'horizon s'éveille
» Et dore les hameaux,
» Pasteurs et bergerettes
» Aux accords des musettes
» Descendent des coteaux.

» La gentille Bernoise
» Et la svelte Comtoise
» Laissent flotter aux vents
» Leurs robes diaprées
» Et leurs nattes parées
» De fleurs et de rubans.

» Dans sa nacelle blanche
» Le gai pêcheur se penche
» Bercé par des flots d'or,
» Frappe l'onde en cadence
» Et vers la plage avance
» Aux fanfares du cor.

» Une foule bru*yante*
» Est déjà dans l'at*tente*
» Sur le bord des lacs bleus,
» Et des trompes vib*rantes*,
» Les notes écla*tantes*
» Sont le signal des jeux..., etc. »

Les vers qui terminent cette composition sont aussi d'une heureuse facture :

« Mais lorsque le soleil à l'occident expire,
» Quand Vénus au ciel pur jette un premier sourire,
» Sur les rives du Doubs, quadrilles et festins
» S'éteignent par degrés avec les gais refrains.
» Au tumulte des jeux succède le silence.
» Alors on n'entend plus que le vent qui balance
» Les rameaux argentés du saule frémissant
» Ou du flot qui bondit le bruit retentissant. »

Cette pièce n'offre pas la même abondance que celles dont nous venons de vous entretenir. L'auteur n'a pas jugé devoir y donner place à l'épisode si bien peint par M. Demesmay, et qu'ont essayé de reproduire les deux concurrents précédemment cités : je veux dire la mort de deux jeunes époux, qui, victimes de leur imprudence, furent un jour entraînés dans le gouffre creusé par la chute du Doubs. Il y avait pourtant moyen de tirer bon parti de cette scène de désolation contrastant d'une manière si frappante avec les joies de la fête qui en fut la déplorable cause.

Mais, bien que dépourvue de ce tableau secondaire, la composition qui nous occupe n'est pas sans quelque

mérite. Il est regrettable que dans sa majeure partie les négligences et même les incorrections soient si nombreuses. Avec un peu plus de soins, l'auteur aurait pu la rendre digne au moins d'une mention honorable et d'une médaille d'encouragement. Ne pouvant motiver suffisamment une décision conforme à ce désir, nous avons dû vous proposer de renoncer à une tentative deux fois infructueuse, en retirant du concours de poésie le sujet que vous aviez adopté, et vous avez admis cette conclusion.

Pour terminer ce rapport, nous adresserons quelques paroles de bienveillance aux jeunes lutteurs qui sont entrés dans la lice.

Méditez mieux, messieurs, les programmes offerts à votre émulation. Nous ne vous demandons que des opuscules ; mais nous les demandons tels qu'ils puissent faire honneur à vous et à l'Académie. Plus votre cadre est restreint, plus nous avons le droit d'exiger de vous qu'il soit bien rempli. Faites-vous un plan, châtiez votre style, colorez vos images, donnez à l'expression de vos pensées cette précision qui n'exclut pas la chaleur et le mouvement,

« Et ne vous piquez point d'une folle vitesse. »

N'attendez pas de vous mettre à l'œuvre que les délais d'un concours soient près d'expirer. On n'a jamais trop de temps pour bien faire. Ne vous découragez point. Ce n'est pas toujours de prime-saut qu'on arrive aux palmes académiques ; mais il est rare qu'elles ne deviennent pas un jour la juste récompense des efforts persévérants.

Ne négligez pas de revenir aux principes du métier. Quand vous en aurez bien appris toutes les règles, que plusieurs d'entre vous ne savent pas encore, il vous restera beaucoup à faire; car il y a loin de la versification à la poésie. La lyre n'est encore entre vos mains qu'un instrument dont les cordes sont toutes neuves. Plusieurs de ces cordes peuvent être fausses : il faut les remplacer. Celles qui sont bonnes se relâchent facilement : il faut les retendre, à plusieurs reprises, pour les accorder, pour les monter, les fixer au diapason régulateur, et pour en obtenir ces vibrations harmonieuses qui charment l'oreille, remuent les cœurs, enlèvent les suffrages et font descendre les couronnes sur les fronts que l'amour de l'art illumine de son flambeau.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

PAR M. CLERC DE LANDRESSE.

—

MESSIEURS,

Chez tous les peuples civilisés, on a compris l'utilité d'exciter à la vertu en louant publiquement ce qui est beau et généreux, en faisant l'éloge des citoyens qui ont illustré leur pays par leurs talents et par leurs grandes actions. C'est ainsi qu'on fait naître et qu'on perpétue d'âge en âge la prospérité, la grandeur et la gloire d'une nation. Il appartient surtout à l'Académie de maintenir un si noble usage.

Vous avez mis au concours l'éloge de M. Courvoisier, ancien garde des sceaux. Vous ne pouviez pas présenter comme exemple une vie plus honnête, un cœur plus généreux, un plus noble emploi de facultés remarquables. Ce riche sujet d'éloquence devait naturellement exciter l'enthousiasme. D'éloquentes paroles ont répondu à votre appel.

Trois discours vous ont été adressés.

L'éloge qui porte le n° 1 contient plusieurs erreurs. On lit à la page 3 :

« M. Jean-Baptiste Courvoisier fut un avocat distin-

» gué ; il *avait ouvert à Besançon* une école de droit
» où se pressait toute la jeunesse studieuse de la pro-
» vince. »

M. Courvoisier père n'avait *ouvert* aucune école. Avant la révolution de 1789, il existait à Besançon une faculté de droit. M. Jean-Baptiste Courvoisier était un des professeurs les plus distingués de cette école.

Aux pages 7 et 11, l'auteur s'explique ainsi :

» Plus tard, lorsque les événements auront donné à
» M. Courvoisier une autorité considérable, il sera lui-
» même le *défenseur* de M. Jean de Bry, *menacé* à son
» tour ; il lui offrira d'abord un asile, *puis il réussira,*
» *non sans de grands efforts, à lui conserver un rang*
» *honorable.... C'est après la levée du siége que le bruit*
» *s'étant répandu que les alliés marchaient sur Paris*
» *pour rétablir les Bourbons sur le trône de France,*
» M. Courvoisier s'honora par sa conduite envers
» M. Jean de Bry, *menacé de perdre une place qui était*
» *son unique ressource.* »

La capitulation de Paris eut lieu le 30 mars 1814, et la déchéance de Napoléon fut proclamée le 2 avril par le Sénat. Le 6 du même mois, le prince de Lichtenstein, qui bloquait Besançon, offrit une capitulation au général Marulaz. Elle fut refusée. Le 19 avril, après avoir été officiellement averti des événements par le ministre de la guerre, le général gouverneur fit un armistice avec le prince autrichien. Le 2 mai, la levée du siége fut proclamée ; dès le lendemain la nomination de M. le comte de Scey à la préfecture du Doubs était publiée par le *Moniteur*, et M. de Bry perdait sa position.

L'auteur du discours dont il s'agit s'est donc trompé sur les faits historiques, sur le sort de M. Jean de Bry, à l'époque de la Restauration, et sur ce qui a constitué la générosité de M. Courvoisier.

Dans les circonstances qui viennent d'être rappelées, M. Courvoisier usa de générosité envers un fonctionnaire dont il avait, dans d'autres temps, subi les rigueurs, mais à la sincérité duquel il avait toujours rendu justice. Il s'empressa de lui offrir un asile, de l'entourer d'égards et de le consoler. Plus tard, il profita d'une occasion solennelle pour rendre publiquement justice à l'administration de M. Jean de Bry, qui avait été calomniée.

Dans le même discours (page 27), on trouve cette phrase :

« M. Courvoisier sortit cependant de sa retraite pour » *défendre* ces mêmes ministres qui n'avaient pas » voulu suivre ses conseils. »

M. Courvoisier n'a pas *défendu*, devant la cour des pairs, les ministres qui avaient contre-signé les ordonnances du 25 juillet 1830. Il a paru devant ce tribunal suprême comme témoin, appelé pour déposer sur les faits de ce procès célèbre. Son attitude a été digne, modérée, courageuse. Malgré l'effervescence populaire, qui retentissait jusque dans la salle d'audience, il n'a pas dissimulé l'intérêt qu'il portait à d'anciens collègues malheureux, au nombre desquels plusieurs avaient son estime et son affection.

A part les inexactitudes signalées, les appréciations du discours qui porte le n° 1 sont exactes; les citations sont bien choisies; la composition est correcte; le style

est facile. L'Académie décerne une mention honorable à l'auteur de cet éloge.

Le discours qui porte le n° 3 est exempt d'erreurs ; sa rédaction est soignée ; mais le style n'a pas encore l'aisance et la souplesse qu'il acquerra sans doute par une plus grande habitude d'écrire. L'auteur de ce discours a vécu au milieu des habitants de Baume, qui conservent religieusement le souvenir de la vertu et des nombreux bienfaits de M. Courvoisier. Il s'est inspiré de la juste reconnaissance de cette population, et il l'a exprimée de manière à mériter la mention honorable et la médaille de bronze que lui décerne l'Académie.

Le discours qui porte pour épigraphe ces paroles : « *Beati qui te viderunt et in amicitia tua decorati sunt,* » a été distingué par vous entre tous les autres. Vous lui accordez le prix.

Cette composition n'est pas sans défaut. On voit qu'elle a été terminée trop rapidement. On y trouve des incorrections de style, quelques passages romanesques, des répétitions ; mais cette œuvre est complète et elle vous a paru entièrement personnelle à l'auteur du discours. C'est en quelque sorte l'histoire de l'époque au milieu de laquelle M. Courvoisier a vécu comme magistrat, comme législateur et comme ministre d'Etat. C'est un livre riche de faits et qui mérite l'honneur de l'impression, en y faisant cependant quelques corrections.

L'auteur a représenté M. Courvoisier tel que nous l'avons connu et aimé. Il a mis en évidence son véritable rôle politique, celui de modérateur, le rôle que l'histoire lui attribuera.

Le style de ce discours est clair, tendre, chaleureux, abondant.

Quelques expressions trop vives sentent un peu l'ardeur de jeunesse, l'esprit de parti. Le bon sens, la droiture de l'auteur et une connaissance plus exacte de la difficulté de gouverner les hommes l'amèneront certainement à une plus grande indulgence.

Voici quelques passages propres à donner une idée de l'éloquence de votre lauréat et du mérite de ses appréciations.

Il dit, en parlant du père de M. Courvoisier :

« Un jour on vient lui apprendre que madame de » Constable et M. de Chaillot, ses amis, sont accusés » d'enrôlement. Un soupçon de royalisme perçait sous » ce grief. C'était un coup monté par le chef de l'admi- » nistration départementale. Le tribunal criminel du » département devant lequel ils étaient traduits prélu- » dait alors aux horreurs du tribunal révolutionnaire. » Comme le Minotaure, il attendait ses victimes. M. Cour- » voisier voit le péril de ses amis, il vole auprès d'eux. » Il leur offre son dévouement et obtient l'honneur de les » défendre. L'honnête homme ne songe pas que les » colères du peuple sont aveugles, et, qu'à ses yeux, c'est » quelquefois un crime de sauver des innocents.

» Lorsque sonne l'heure des débats, calme et la tête » haute, il se présente à cette barre qu'il a quittée de- » puis douze ans ; mais des hommes apostés par le club » des Amis de la Constitution remplissent la salle ; des » huées se font entendre ; des menaces, des cris de » mort sont proférés. Courvoisier essaie de parler.....

» c'est en vain ; les murmures les plus frénétiques cou-
» vrent sa voix. Il s'arrête, et, se tournant du côté de
» l'auditoire populaire il promène sur lui un tranquille
» regard. Cette assurance étonne ; un instant la curiosité
» tient la haine en suspens ; il parle,... La difficulté des
» choses qu il faut dire surexcite chez lui l'art de tout
» dire et l'élève à son apogée. Il agite, il ébranle, il
» soulève, il domine, il persuade ses auditeurs. Son
» accent traduit sa pensée ; ses facultés s'exaltent ; la
» fièvre de l'inspiration l'emporte, il atteint le sommet
» de l'éloquence. Ses juges et ses ennemis le suivent
» d'abord en silence, avec cet intérêt mêlé d'anxiété
» qu'excite toujours le courage aux prises avec le péril ;
» puis bientôt la vérité brille, l'admiration gagne de pro-
» che en proche l'assemblée tout entière ; l'enthousiasme
» la suit ; des acclamations s'élèvent, les accusés sont
» absous. Toutes les mains se tendent vers l'orateur, et
» la foule, ivre d'émotions, porte maintenant en triom-
» phe ceux-là mêmes qu'elle voulait tout à l'heure trai-
» ner aux gémonies !.... »

En parlant de M. Courvoisier comme magistrat, l'auteur couronné s'explique ainsi :

« Nul autre ne comprit mieux que lui la grandeur, la
» noblesse et les obligations sévères de sa profession.
» Personne n'eut à cet égard des idées plus larges, des
» vues plus désintéressées. La magistrature est un sa-
» cerdoce, répétait-il souvent. Il ne faut pas que la
» faveur, l'intérêt ou l'ambition puissent entrer dans
» l'esprit de ses membres.... Nul mieux que lui ne sut,
» dans le rôle difficile qu'il remplissait, allier les néces-

» sités de la vindicte publique avec les ménagements
» que l'humanité commande. Dans une occasion solen-
» nelle, il nous fournit lui-même le précepte que de
» tout temps il eut soin de mettre en pratique : « On doit
» craindre, disait-il, d'infliger des peines trop sévères ;
» la punition d'un coupable n'est pas l'objet direct de la
» justice criminelle ; on poursuit, on punit dans l'inté-
» rêt public. On doit punir autant que le bien de la so-
» ciété le réclame ; on doit user d'indulgence autant que
» le bien de la société le permet.

» La Cour de Besançon, ajoute l'auteur, eut souvent
» sous les yeux des preuves de sa modération. Nous
» n'en citerons qu'un exemple : Napoléon, au retour
» de l'île d'Elbe, avait rendu leurs épées à tous ses vieux
» compagnons d'armes. Le capitaine Chambure s'était
» signalé par tant de prouesses au siége de Dantzick et
» partout où il avait promené sa compagnie infernale,
» qu'en 1815 il n'eut pas de peine à obtenir du service.
» Le commandement des voltigeurs d'un corps franc de
» la Côte-d'Or lui fut confié. Sa troupe était indisci-
» plinée ; elle commit plusieurs actes atroces. Lui-même
» fut accusé d'avoir exercé des violences contre les
» royalistes du département du Doubs et même d'avoir
» fait fusiller un paysan, parce qu'il portait une cocarde
» blanche à son chapeau. Heureusement pour cet auda-
» cieux aventurier, il put échapper aux poursuites et se
» réfugier en Belgique ; mais soixante de ses soldats
» furent traduits devant la cour d'assises. M. Courvoisier
» soutenait l'accusation.

» A la vue de ces malheureux jeunes gens, qu'une

sorte de fanatisme militaire a sans doute entraînés, il » se sent ému de pitié. Il rejette toute la responsabilité » sur leur chef en fuite. Il oppose à la grandeur du crime » la sincérité du repentir. Il implore lui-même de sa » voix la plus pressante l'indulgence du jury et arrache » bientôt ces jeunes têtes à l'échafaud qui les menace. » C'est en publiant de tels actes que nous parviendrons » à faire justement apprécier le cœur de M. Cour- » voisier. »

L'orateur dépeint de la manière suivante les principes politiques de M. Courvoisier et l'attitude qu'il prit à la chambre des députés :

« Pour classer notre honorable deputé dans un des » groupes de son époque, nour dirons qu'il appartenait » à cette école intermédiaire que l'on appela depuis » l'école du rationalisme spiritualiste et monarchiste, » et dont M. Royer-Collard fut le philosophe, M. Guizot » l'écrivain et M. Decazes l'homme d'affaires. Cepen- » dant il est impossible de l'assimiler entièrement à l'un » ou à l'autre. Il était plus religieux que M. Royer- » Collard, quoique arrivé comme lui à ce théorème d'un » droit monarchique ancien superposé sur une société » à laquelle les théories de 1789 servaient de base. Plus » royaliste que M. Guizot, il était aussi libéral et aussi » dévoué à la cause royale que M. Decazes, sans avoir la » versatilité de cet homme d'Etat. Légitimiste de cœur, » religieux d'instinct et d'éducation, constitutionnel de » théorie, il se rencontrait toujours avec eux lorsqu'il » s'agissait de l'inviolabilité de la charte. Ce pacte était » pour lui le traité de paix entre la liberté représentative

» et la monarchie héréditaire ; il le regardait comme la
» réconciliation d'une révolution et d'une royauté, et ne
» supportait pas que l'on cherchât contre cette vérité de
» la Restauration d'ingénieux sophismes.

» L'école du rationalisme spiritualiste et monarchi-
» que, issue de Montesquieu, et aussi contraire au des-
» potisme qu'à l'anarchie, était guidée par une admira-
» tion traditionnelle de la constitution anglaise en même
» temps que par un certain éloignement pour l'ancienne
» aristocratie.

» M. Courvoisier ne suivait pas cette école dans ses
» vues exclusives. Par la modération de son caractère,
» ennemi de tous les extrêmes, il prenait seulement à
» l'organisation de l'Angleterre les formes qui lui sem-
» blaient d'une acclimatation utile. Séduit par les ma-
» nières polies de la noblesse, il n'avait pas non plus de
» répulsion pour elle ; mais il craignait ses prétentions,
» auxquelles portait ombrage toute institution qui favo-
» risait la liberté représentative. Aussi, chaque fois que
» par ses orateurs elle voudra relever la bannière de
» 1815 et battre en brèche la constitution, nous le ver-
» rons déployer contre elle, comme aux Thermopyles
» de sa patrie, tout l'élan de ses improvisations et toute
» la puissance de sa logique. Soldat parlementaire, armé
» tout à la fois pour la défense de la charte et du trône,
» il sera inflexible en présence des partis. Que les ultra-
» royalistes menacent la liberté, il leur criera de sa voix
» la plus indignée que leurs intérêts ne peuvent entrer
» dans la balance avec les intérêts de la France. Que les
» libéraux cherchent à miner la royauté, il les rendra

» responsables du sang versé et des maux du pays. Ser-
» viteur fidèle de ses convictions, il ne sacrifiera jamais
» à la faveur ou à la crainte!

» Une fois à la chambre, l'honorable représentant
» du Doubs ne reste pas tranquille spectateur des luttes
» parlementaires. Il n'avait pas besoin de leçon pour
» façonner son esprit; depuis longtemps les triomphes
» oratoires lui étaient familiers. Dès le lendemain de sa
» réception, il monte à la tribune. Le don de la parole,
» l'éclair de l'intelligence, la puissance du geste, les
» vibrations gracieuses et sympathiques de l'accent, la
» dignité du maintien, la politesse de l'expression, le
» signalent aussitôt à son nouvel auditoire comme un
» champion remarquable de l'honnête et du juste. Ainsi
» que Mirabeau foudroyant ses adversaires, quoique par
» d'autres moyens, il impose le silence et appelle les
» regards. Son discours n'est pas fait quand il franchit
» les degrés de la tribune. Il sait que pour une ha-
» rangue il faut être deux, l'orateur et l'assemblée. Il
» sait que ce que l'on perd du côté de la méditation on
» le regagne, et bien au delà, par l'avantage de penser et
» de sentir tout à la fois, et de verser dans l'âme de ses
» auditeurs ses pensées toutes chaudes encore des étrein-
» tes de l'âme où elles viennent d'éclore. Il trouve instan-
» tanément le plan et les arguments de son sujet; il en
» connaît à première vue les plus petits détails; il l'en-
» serre de sa logique impénétrable; il le domine de sa
» raison; il prévoit d'avance toutes les objections pos-
» sibles, comme un général habile connaît avant la ba-
» taille tous les mouvements de troupes auxquels elle

» doit donner lieu. Ceux-là ne l'auront pas connu qui » liront à tête reposée sa parole écrite, semblable à une » lave refroidie. C'est à la tribune qu'il faut juger l'ora- » teur. C'est là qu'il fera jaillir toutes ses clartés; c'est » là qu'il développera toutes ces immenses théories po- » litiques qui reposent un pied sur l'histoire et l'autre » dans le cœur de l'homme. C'est là qu'il nous montrera » comme à nu l'élan de ses affections, la gravité de ses » principes, la droiture de ses convictions.

» La suspension de la liberté individuelle, qui livrait » sans merci les citoyens à l'arbitraire de la police, pa- » raissait à M. Courvoisier une mesure odieuse. Chaque » fois que les royalistes exagérés revenaient à la charge » pour en obtenir l'extension ou le rétablissement, ils » le trouvaient, à cette occasion, obstinément sur la » brèche. Le gouvernement, selon lui, devait craindre » de s'appuyer sur des mesures que l'opinion flétrissait » à bon droit. Si le pouvoir redoutait des rancunes que » le temps n'avait point encore apaisées, de pareils » moyens, au lieu de conjurer le danger, ne faisaient » que l'accroître; le remède était pire que le mal. Les » arrestations arbritaires devaient, pour le moins, être » restreintes aux complots et aux machinations contre » la personne du roi.

» En matière de liberté de presse, son système, sans » cesser d'être prudent, était empreint tout à la fois d'é- » quité et de modération. Il savait que la liberté de la » presse est chère à tous ceux qui honorent l'intelli- » gence, et, en outre, qu'elle est comme la garantie des » autres libertés politiques par le jour de la publicité

» qu'elle jette sur les affaires et la voix qu'elle prête aux
» droits, aux intérêts méconnus ; mais il savait aussi qu'en
» France elle eut toujours besoin d'être fortement réglée.

» De même qu'il voulait la liberté politique telle que
» le pacte social l'avait consacrée, il ne souffrait pas que
» l'on apportât la moindre entrave à la liberté religieuse.
» Né dans la foi, il conserva toujours ses premières
» croyances ; mais il ne comprit jamais que l'on forçât
» l'hommage libre de l'âme à un pouvoir moral qui
» prend son sceptre dans les consciences. Sa tolérance
» était extrême ; jamais d'amertume dans sa contro-
» verse. On y remarquait, au contraire, une attention
» infinie à ne pas blesser ceux qui discutaient avec lui,
» quelles que fussent leurs erreurs. Il lui semblait, dès
» qu'une intelligence traitait de Dieu, que déjà elle était
» sur la voie de le trouver, et qu'un mot superbe ou
» trop vif pouvait lui faire une blessure inguérissable.
» Et cependant, gardons-nous de croire que cette dou-
» ceur allât jamais jusqu'au déguisement de sa pensée.
» Il professait sa foi avec la courageuse humilité du
» chrétien, et si le respect des âmes lui inspirait une
» exquise modération, le respect de la sienne l'élevait
» au-dessus de toute crainte humaine.

» Nommé membre de la commission pour l'examen
» des dispositions pénales de la presse en matière de dé-
» lits concernant la religion, dans son rapport il nous
« révèle sa tolérance et sa crainte de voir apporter une
» sorte de dépendance et d'entrave, même indirecte, au
» droit sacré pour l'homme de régler comme il l'entend
» ses convictions religieuses.

» Il fallait qu'à l'horizon un orage se formât qui me-
» naçait la charte, il fallait des trames contre-révolu-
» tionnaires, des dissimulations inquiétantes ou des pré-
» tentions intolérables, pour que M. Courvoisier sortît
» des bornes de sa modération habituelle. Il détestait
» l'aigreur et l'animosité dans la discussion. « La vio-
» lence, disait-il, soutenait le pouvoir au moyen âge ; de
» nos jours c'est l'opinion qui l'affermit. » Son rôle à la
» chambre élective fut avant tout et continuellement celui
» d'un conciliateur. Ce ne fut pas un homme de parti,
» ce fut l'homme de la patrie, planant au-dessus des
» passions du moment et cherchant toujours la justice
» et l'utilité publique. Ce fut le trait-d'union entre Co-
» blentz et 89 ; on le vit chercher tout à la fois à entraî-
» ner le roi vers les libéraux et amener les libéraux au
» roi ; tâche difficile et dont l'essai est à lui seul un hon-
» neur. S'il n'a pas réalisé son œuvre, c'est que personne
» n'y pouvait réussir.

» La droiture de ses convictions l'avait illustré. C'est
» qu'en effet son caractère antique ne comprenait pas la
» mauvaise foi dans les débats, ni les intérêts particu-
» liers dans les votes. Prêt à revenir, sans vaine honte,
» sur ses opinions, parce qu'un motif désintéressé l'eût à
» coup sûr fait agir, nous ne voyons pas qu'il ait eu
» jamais besoin d'en changer, tant étaient justes les in-
» spirations de sa conscience. En toute circonstance il
» laisse aux caméléons du pouvoir, aux sectateurs de
» l'ambition, le déplorable soin de réviser leurs idées et
» leurs actes. Il ne penche pas aujourd'hui vers l'ancien
» régime et demain vers le nouveau ; il ne vante pas un

» jour Marius et l'autre jour Sylla ; il ne renverse pas le » lendemain ses idoles de la veille ; il n'a pas, lui, de » système de *bascule,* et lorsque vous le verrez refuser » son vote au ministère que naguère il appuyait de son » éloquence, oh ! ne vous y trompez pas, ce ne sera pas » le député que l'on aura séduit, ce ne sera pas lui qui » réparera une erreur ; mais ce sera le ministère qui » aura fait fausse route. Sans haine, sans amour, sans » crainte, sans faiblesse, il remplit son devoir. Quand » l'occasion s'en présente, il signale courageusement le » comité de la rue d'Anjou, dont la plupart des mem- » bres siégent à la chambre, *comme un comité directeur » révolutionnaire,* qui a organisé dans les départements » une foule de comités secondaires qui y jettent le trou- » ble par leurs instructions et leurs menées. »

Voici comment le concurrent préféré s'explique en ce qui concerne l'avénement de M. Courvoisier au ministère de la justice, sa manière d'agir pendant qu'il tenait les sceaux de France et sa retraite :

« Aigri par les adresses et l'opposition des chambres, » l'agitation du peuple, la résistance du parti libéral et » le peu de résultat de ses dernières concessions, Char- » les X proclamait, le 8 août 1829, un nouveau mini- » stère où l'on voyait associés, par une étrange ironie » du sort, les noms du prince de Polignac, de MM. de » Labourdonnaie, de Bourmont, de Montbel, de Cha- » brol, d'Haussez et Courvoisier.

» A la fin de l'été 1829, il cherchait dans les eaux de » Luxeuil des forces nouvelles, lorsqu'il reçut le porte- » feuille de la justice. Cette nomination, pour tout autre,

» eût été un triomphe ; pour M. Courvoisier, ce ne fut
» qu'une nouvelle. Né sans ambition, il trouvait le de-
» voir là où beaucoup d'autres ne voient que les hon-
» neurs. Accepter était un dévouement, refuser pouvait
» paraître une lâcheté; il accepta, mais avec tristesse.
» Les circonstances où se trouvait la France lui appa-
» raissaient dans toute leur vérité. Il ne se dissimulait ni
» les dangers de la situation, ni l'aspect sombre de l'a-
» venir. La royauté était entrée dans une voie péril-
» leuse; il fallait un frein aux ardeurs des courtisans;
» il ne fallait pas reculer devant des baïonnettes, il
» fallait reculer devant des illégalités. La charte de-
« vait être le camp retranché de la monarchie ; si l'on
» touchait à quelques-unes de ses dispositions, la révo-
» lution allait sonner le tocsin. Aucune de ces considé-
» rations n'échappait à M. Courvoisier. Le gouverne-
» ment par ordonnances lui paraissait une folie ; il ne
» faisait qu'un dans son esprit avec la guerre civile.
» Citoyen, il avait respecté la charte; magistrat, il
» l'avait fait respecter ; député, il l'avait défendue ; mi-
» nistre, il espérait la sauver. Il ne voulait certainement
» faire partie que d'un ministère de légalité, et cepen-
» dant on l'appelait à un ministère de coup d'Etat. Con-
» naissant bien d'avance tous les hommes au milieu des-
» quels il allait prendre place, craignant l'absolutisme
» des uns, respectant les convictions des autres, ne se
» dissimulant pas qu'il serait difficile d'obtenir l'unité
» avec des éléments aussi hétérogènes et aussi divergents,
» il comprit qu'il aurait dans le conseil un double rôle
» à remplir, celui de concilier les hommes et de proté-

» ger le pacte social. « Si M. Courvoisier accepta, dit » M. Lacretelle, ce fut avec la ferme résolution d'être » dans un tel ministère le défenseur de la charte. »

» Grave, préoccupé, imbu de l'importance comme de » la grandeur de sa nouvelle mission, il partit pour » l'exécuter.

» Entrons avec M. Courvoisier dans le conseil du » roi.

» Des disensions intestines y couvaient déjà. C'était » inévitable entre des hommes que la volonté royale et » non la sympathie y avait groupés ; on n'avait pas cher- » ché à rapprocher les caractères, mais seulement les » nuances politiques.

» Cependant l'horizon politique s'obscurcissait de plus » en plus. La chambre élective était composée d'hommes » les plus opposés aux projets de la cour. Les partis un » instant se perdaient de vue pour tenir leurs yeux uni- » quement fixés sur le roi. Celui-ci envisageait la mort » de Louis XVI comme la conséquence de sa faiblesse ; » il voulait essayer, par la fermeté de ses paroles, » d'agir d'abord sur l'opinion des grands corps de » l'Etat, se réservant d'agir plus tard sur l'opinion du » peuple par l'énergie de ses actes.

» Tout le monde a lu son discours aux chambres et » la fameuse adresse du *refus de concours*, dans laquelle » les députés de la nation protestaient d'avance contre » toute atteinte portée aux droits que garantissait la » charte. Cette adresse, préambule de révolution, venait » corroborer toutes les réflexions que M. Courvoisier » exprimait si souvent au roi dans le cercle de son inti-

» mité. Mais quand a sonné l'heure de leur chute, les » souverains n'écoutent plus la voix de la sagesse. Le » ministère n'avait plus de majorité dans la chambre : » 150 votes à peine lui étaient acquis. Ses tendances » effrayaient. Le renvoi des membres du cabinet les plus » exaltés pouvait seul rassurer les royalistes modérés et » les hommes du parti libéral ; l'opinion demandait ob- » stinément ce sacrifice. M. Courvoisier y voyait la seule » issue par laquelle la monarchie pût sortir de sa situa- » tion périlleuse. En vain cependant il pressait les mi- » nistres compromis aux yeux de l'opinion publique de » se retirer, suppliait le roi de consentir à leur rempla- » cement, montrait les craintes des libéraux, leur amour » pour la charte qu'il fallait respecter ; Charles X sem- » blait poussé par une obstination fatale : « Non, disait- » il, ce serait l'avilissement de ma couronne et l'abdi- » cation de la prérogative royale. D'ailleurs, quel mini- » stère s'entendrait jamais avec une pareille chambre ? » Quand je voulus changer le ministère Martignac, dont » les concessions reçues par l'ingratitude me menaient à » l'abîme, je consultai Royer-Collard sur les hommes » qui auraient le plus de chances d'avoir la majorité dans » la chambre. « Aucun, » m'a répondu cet homme, dé- » couragé par l'incohérence des éléments de l'assemblée » qu'il préside. » Ces paroles affectèrent profondément » notre conciliant chancelier ; il comprenait que si des » deux côtés on refusait de céder, un choc surviendrait » nécessairement qui briserait la monarchie.

» Bientôt, dans le conseil, on se demanda s'il ne serait » pas nécessaire de dissoudre la chambre. M. Courvoi-

» sier s'opposa de toutes ses forces à cette déplorable
» mesure. Il dit : « que tout espoir de se faire une ma-
» jorité dans la chambre n'était pas perdu ; qu'un certain
» nombre de royalistes opposants, ébranlés par l'atti-
» tude de la couronne, étaient décidés à abandonner la
» gauche, et qu'on pourrait adjoindre à ces députés
» quarante membres environ de la droite qui n'assis-
» taient jamais aux séances, et dont on exigerait plus
» d'exactitude. Pour rendre cette majorité plus certaine
» encore, il demandait l'admission dans le conseil d'un
» ou de deux membres de l'opposition *centre gauche.*

» Mais cette demande fut repoussée, et la majorité du
» conseil maintint la résolution de dissoudre la chambre
» élective. M. Courvoisier avait beau vouloir reculer
» l'heure de la crise et des ténèbres, celle-ci s'avançait
» rapidement. Une puissance mystérieuse entraînait la
» dynastie vers sa chute. L'aveuglement du roi et de son
» entourage allait croissant. Le conseil vint bientôt à
» poser la question de savoir ce que l'on ferait si, après
» le renouvellement de la chambre, la majorité revenait
» aussi hostile au gouvernement qu'auparavant. La plu-
» part des ministres déclarèrent hardiment que si les
» électeurs choisissaient de nouveau des hommes hostiles à
» la couronne, on ne devrait pas hésiter à faire im-
» médiatement usage du pouvoir *dictatorial.* A ces
» mots, M. Courvoisier s'indigna. C'était la violation de
» la législation électorale existante, l'anéantissement de
» la charte, la ruine de la liberté, la perte du trône et
» le malheur de la France. Armé de sa droiture et de
» ses convictions sincères, il combattit à outrance cette

» proposition attentatoire au pacte fondamental de la » nation. Il montra la foi violée, l'indignation du peuple » et les horreurs de la guerre civile ; il adressa au roi » des remontrances et des supplications ; efforts super- » flus ! les résolutions étaient prises, les fatales ordon- » nances décidées : l'entière suspension du régime con- » stitutionnel, le règne de l'arbritaire, étaient déjà dans » l'esprit de Charles X. Ce monarque avait imprudem- » ment engagé la partie, il s'obstinait à la continuer ; » comme Jacques II, il voulait entrer en lice avec son » siècle ; comme le dernier des Stuarts, il devait y laisser » sa couronne.

» Les opinions, l'honneur de M. Courvoisier, ne lui » permettaient plus de servir un gouvernement qui avait » perdu sa confiance. Le 19 mai 1830, il remettait les » sceaux entre les mains du roi. Celui-ci, des larmes » dans les yeux, pria instamment son digne serviteur de » ne pas l'abandonner, mais rien ne put le fléchir. Les » grandes âmes ne connaissent pas la faiblesse ; son dé- » vouement à la patrie l'emportait encore sur son atta- » chement pour le prince. »

Les bornes assignées à ce rapport me font un devoir d'abréger. Je le fais à regret, car tout est intéressant dans le discours que j'analyse. Je ne puis cependant résister au plaisir de vous lire la péroraison :

« Après une si belle vie, M. Courvoisier peut reposer » en paix dans sa tombe. Sa mémoire restera toujours » chère à ceux qui l'ont connu, toujours vénérée par » ceux qui en trouveront la trace. Cette trace, l'histoire » la garde ! Son nom appartient à son siècle. Nul ne fit

» un plus noble emploi des facultés humaines; en lui,
» de bonne heure, il en développa les grandeurs et il en
» étouffa les faiblesses. Personne ne servit mieux la re-
» ligion par ses exemples, la morale par ses vertus, la
» liberté par sa modération. Nul n'enseigna mieux les
» exigences de l'honneur, les jouissances du dévoue-
» ment, les charmes de l'amitié, les grâces qu'ajoutent
» au caractère la simplicité et la franchise. Tour à tour
» soldat, orateur, magistrat, chancelier; brave, élo-
» quent, intègre, éclairé, il a creusé profondément son
» sillon. Mort à soixante ans, dans toute la force de l'âge
» politique, il a dépensé rapidement les trésors qu'il
» avait puisés dans son berceau. A sa patrie il a donné
» ses forces; à ses amis il a donné son cœur; au pauvre
» il a donné son bien; à Dieu il a donné son âme! Le
» pays lui devait un souvenir! »

Qu'il me soit permis, Messieurs, d'ajouter quelques mots à ces éloquentes paroles.

Le nom de M. Courvoisier est un des plus purs de l'histoire. L'élévation de ses idées, la générosité de son cœur, la rectitude de son jugement et son expérience lui ont fait comprendre l'esprit et les véritables intérêts de son époque. Il a consacré son éloquence et son activité au bonheur de la France. Le noble exemple qu'il a donné dans une des circonstances les plus critiques du siècle, restera comme un grand enseignement. La gloire de notre illustre compatriote est le patrimoine le plus précieux de ses enfants. Cette gloire est aussi celle de la ville de Besançon, qui fut le berceau de ce vertueux citoyen.

Le pays tout entier, par votre organe, exprime, en ce our solennel, sa reconnaissance et son admiration !

PIÈCES DE VERS

PAR M. VIANCIN.

LE NID D'OISEAUX ET LA TEMPÊTE.

Ce titre, Messieurs, semble annoncer une fable, et cependant le sujet qui me l'a fourni n'a rien de fabuleux ni d'imaginaire. C'est la simple et fidèle narration d'un petit événement qu'on a remarqué dans la cour du Lycée de Besançon, pendant l'orage qui, le 20 juin dernier, criblait notre ville et une grande partie de son territoire d'une grêle épouvantable.

—

Sur un arbre planté dans la cour d'un lycée,
Etait un nid d'oiseaux que zéphir caressait ;
Par un orage affreux, certain jour fut cassée
La branche qui le balançait.
Le doux berceau pourtant, chose extraordinaire,
A la surface de la terre,
Sans avoir rien perdu se trouva transposé ;
Aucun des petits œufs n'avait été brisé.
La mère, signalant cet amour intrépide.
Qui donne tant de force au plus faible sujet,
Sur son nid terrassé revient d'un vol rapide
Etendre son moelleux duvet,
Pendant que l'horrible tempête
Dans toute sa fureur éclate sur sa tête.

Des grêlons meurtriers, par un constant secours,
Elle prétend sauver l'espoir de ses amours ;
Longtemps elle résiste à leur chute implacable ;
Mais leur nombre, leur poids, la meurtrit et l'accable;
Sous leurs coups, à son poste, on la vit expirer;
Elle aima mieux périr que de désemparer.

Cette leçon pour vous vaut bien un trait d'histoire,
Jeunes étudiants, vous qui soir et matin
Puisez dans les trésors du grec et du latin.
Il est grand de mourir tout rayonnant de gloire
Sur le théâtre des combats ;
Mais ailleurs on admire encor de beaux trépas,
Et lorsqu'à ses enfants un cœur se sacrifie,
La nature s'en glorifie.
Il se peut que pour vous, contre les coups du sort
Les auteurs de vos jours aient à lutter sans cesse,
Résolus, s'il le faut, d'être jusqu'à la mort,
Dévoués à votre jeunesse.
Peut-être n'avez-vous envers de tels parents
Qu'une faible reconnaissance.
Il en est de bien différents :
En grand nombre sont ceux qu'endort l'insouciance.
On voit même (le dirons-nous ?)
On voit certains chefs de familles
Aux périls d'ici-bas, sous un ciel en courroux,
Hélas ! abandonner et leurs fils et leurs filles.
O cœurs dénaturés ! faut-il donc qu'un oiseau
Dont les entrailles maternelles
Au plus saint des devoirs ont enchaîné les ailes,
Vous donne, à votre honte, un exemple si beau ?
Que ne m'a-t-on livré ce petit corps, — victime
D'un dévouement d'instinct qui s'élève au sublime !
Je lui consacrerais les honneurs d'un tombeau,

Où je voudrais de l'existence
Lui rendre artistement la muette apparence.
Peut-être plus d'un mort qu'on embaume aujourd'hui
L'a-t-il moins mérité que lui.

—

LE JARDINIER ET LE LIERRE.

FABLE.

Au pied de ses arbres fruitiers
Un jardinier coupait longues tiges de lierre
Qui les menaçaient tout entiers
De leur étreinte meurtrière.
Une d'elles lui dit : « — Méchant ! tu nous détruis ;
» Pourquoi cette fureur ? — Pourquoi !.. belle demande !
» Mes arbres ont cessé de me donner des fruits ;
» De vous pis encor j'appréhende,
» Car si je vous laissais plus haut les envahir,
» On les verrait bientôt périr.
» — Que veux-tu ? notre destinée
» Est de vivre aux dépens des grands.
» — En ce cas des petits chez nous la race est née
» Pour des destins bien différents :
» Sans doute, c'est à nous de ramper sur la terre ;
» Je végète, courbé sous d'incessants labeurs,
» Tandis qu'en verdoyant du haut de vos tuteurs,
» Vous semblez narguer ma misère.
» — Eh bien, imite-nous ; cherche un puissant appui,
» Tu pourras t'élever par lui,
» Et tu t'engraisseras comme nous sans rien faire.

— » La vérité, c'est Dieu, dit le prêtre.

— » Dieu, dis-tu, Socrate et Platon sont-ils donc aussi tes adeptes?

— » La vérité, c'est Dieu, répéta le Druide.

— » Eh bien, si tu possèdes la vérité, pourquoi la caches-tu comme un avare? Toi et les tiens avez commis un crime en la tenant secrète, en ne voulant point l'écrire, en l'enveloppant d'impénétrables symboles.

— » Romain, ton œil est-il assez pur pour la voir?

— » Et toi, prêtre, ta bouche l'est-elle assez pour la dire? Cette bouche, elle a deux langages, elle dit dieu et elle en nomme plusieurs. Va, prêtre orgueilleux, ton dieu ou tes dieux ne sont autres que les dieux de l'empire, ton Esus le grand Jupiter, Teutatès notre Mercure, Camul notre père Mars, Belenus le blond Apollon, pourquoi ne les pas adorer?

— » Romain! Ecoute-moi; ne sois jamais assez téméraire pour oser comparer à tes dieux, ceux dont tes lèvres viennent de prononcer les noms. Ces êtres sacrés, faces diverses, émanations mystérieuses du Dieu suprême n'ont donné, tu viens de l'entendre, que des vertus à la Gaule; qu'apprend-on sur les bords fangeux de ton Tibre? Entre son Ganymède et ses Danaë, votre Jupiter crie l'adultère et l'inceste; Mars votre père, apparaît honteux captif d'un ridicule boiteux; votre Vénus peuple ses bosquets de rites infâmes et, plus abominable encore, Priape choisit ses prêtresses parmi vos plus vénérables matrones!.... »

Des murmures s'élevèrent dans l'assemblée, un regard du propréteur rendit le silence.

« Aussi, chez vous, l'homme sensé ne croit-il plus à rien et laisse-t-il au vulgaire la foi imbécille et ses dieux. Dis, Sergius, sois franc, n'en est-il pas ainsi?.....Aussi, dans votre monde, la dissolution et l'impiété marchent-elles de front. Aussi tout homme, digne de ce nom, ne peut-il sans rougir passer par vos rues et vos carrefours. J'ai vu votre Rome; j'ai vu vos palais et vos temples; j'ai coudoyé cette foule de prêtres de toute langue, de toute robe, de toute figure, échevelés, bariolés, mutilés, sanglants, courant, dansant et hurlant comme une troupe de fous par la ville. J'ai respiré leur fétide encens et l'odeur de toutes leurs impuretés, et, me voilant la tête, j'ai regagné en hâte mes pures forêts et mes chers autels proscrits de Séquanie !

» Ah! si Rome est maîtresse de notre terre, ce n'est point à ses dieux qu'elle le doit, mais au juste courroux du Dieu des Gaules qui a vu déserter ou partager ses autels. Heureux si j'ai pu quelque peu réparer cet outrage.

» Voilà mon premier crime et voilà mon repentir.

» Le second, le voici : J'ai accordé le fer sacré aux vœux ardents d'un vrai fidèle, et, au nom des très-doux empereurs, l'on vient me redemander son sang. Mais ce divin Auguste qui, le premier, nous interdit le sacrifice, ne fit-il pas sur l'autel de Jules égorger quatre cents sénateurs et chevaliers (1)? Mais votre Tullius Cicero n'atteste-t-il pas que, chaque jour, de jeunes garçons sont immolés pour les besoins de votre magie (2)?

(1) Dion Cass. LVIII. Suéton. Sénèque.
(2) Cic. vat. 14.

» Que je gratifierais d'un généreux cadeau
» Celui qui dès ce soir m'apporterait ta peau !
» Puissé-je, découvrant la trace
» De tout museau marqué de ton nom criminel,
» A la dernière de ta race
» Porter moi-même un coup mortel ! »

« — De quoi vous plaignez-vous ? répondit l'accusée,
» J'obéis à l'instinct qui me fut départi ;
» La superbe raison dont vous êtes loti
» Ne m'est-elle pas refusée ?
» De la création l'homme est le souverain.
» L'être humain cependant, souvent fort inhumain,
» Que Dieu voulut, dit-on, former à son image,
» Se croit civilisé, quand il n'est qu'un sauvage.
» Parmi vous que de gens environnés d'effroi,
» Sont aussi meurtriers et plus encor que moi !
» Ils vont tuant perdreaux, bécasses,
» Lièvres, chevreuils, gibier de toutes les façons,
» Et dépeuplent les champs des moindres oisillons.
» Si tous se contentaient des abus de leurs chasses,
» On pourrait leur passer leurs gloutons appétits ;
» Mais il en est qui font bien pis :
» La haine, la vengeance, un intérêt cupide
» Enfantent plus d'un parricide ;
» Vous ne l'ignorez pas : les assassins fameux
» Dans votre humanité ne sont que trop nombreux.
» Si d'animaux divers comme vous je m'engraisse,
» Je n'ai jamais occis bête de mon espèce ;
» Ma dent a toujours respecté
» Les sujets de ma parenté.
» Elle fait beaucoup de victimes,
» J'en conviens, mais pour moi ce ne sont pas des crimes,

» Et chez vous on trangresse un précepte divin,
» Lorsqu'on immole son prochain ;
» Vous tuez quelquefois d'un trait de calomnie,
» Jamais je ne me livre à cette ignominie.
» La rapine, il est vrai, m'inspire un grand amour,
» Mais j'ose seulement la pratiquer dans l'ombre,
» Tandis que d'entre vous grand nombre
» Savent impunément rapiner en plein jour.
» Laissez-moi donc tranquille et selon ma nature,
» Employant à mon gré mes nuits et mes soleils,
» De mon mieux chercher ma pâture,
» Et moralisez vos pareils. »

Cette fois Cicéron, de son digne adversaire
Ne fut pas le vainqueur. Il préféra se taire
Que d'essayer de raisonner ;
Et presque rival de la fouine
Il s'en alla tuer, non loin de sa cuisine,
Des oiseaux pour son déjeuner.

—

LA MÉNAGERIE

« Venez, me disait l'autre jour,
» En passant, une jeune amie,
» Venez donc voir à votre tour
» La nouvelle ménagerie. »
En riant je lui répondis
Peut-être des impertinences;
Ecoutez ce que je lui dis,
Et pardonnez à mes licences.

C'est un singulier agrément
Que votre bouche me propose :
Voir des bêtes ! — Moi ? Non vraiment,
Et vous en comprendrez la cause.
Loin d'elles m'emportent mes goûts,
Vous le savez ; il en est même
Dont l'aspect, soit dit entre nous,
Me cause un déplaisir extrême.

Des bêtes ! — j'en vois tous les jours
Qui sont d'un poil plus ou moins rude.
Je connais entre autres des ours
Assez mal léchés d'habitude.
Des singes le nombre est si grand,
Si serré d'étage en étage,
Que du premier au dernier rang
On n'en saurait voir davantage.

Partout sont des caméléons
D'une peau qui tient du miracle.
Des lionnes et des lions,
J'en puis distinguer au spectacle.
Souvent mes yeux sont étonnés,
Dans mes rencontres ordinaires,
De voir comment sont façonnés
Les chameaux et les dromadaires.

D'entendre plus d'un perroquet
Je suis fréquemment à portée,
Et de leur ennuyeux caquet
Mon oreille est très-peu flattée.
Le vautour devient fort commun,
Et sans parcourir grand espace,
Je pourrais en citer plus d'un
Signalant son instinct rapace.

J'ai pour tous les tigres royaux
Une invincible antipathie;
De bien d'autres laids animaux
J'entrevois la griffe amortie.
Certains ivrognes bourgeonnés,
Dont j'entends les discours barbares,
Ont plus de cornes sur le nez
Qu'un rhinocéros des plus rares.

Ne me parlez pas des serpents,
De quelque nom qu'on les décore ;
Je hais les animaux rampants
Plus que tous les autres encore.
Je me sens frissonner près d'eux
Rien qu'à l'aspect de leur souplesse,
Et j'en sais de plus venimeux
Que ceux de la plus grande espèce.

Excusez donc, ma chère enfant,
Ma résistance et mon langage ;
Je ne pourrais qu'à l'éléphant
Offrir quelque peu mon hommage :
En lui du moins on voit s'unir
A la force l'intelligence.
On n'a pas toujours ce plaisir
Au milieu de l'humaine engeance.

TOUT DÉGÉNÈRE.

—

Je regrette beaucoup dans ce moment, Messieurs, que les graves statuts de l'Académie ne permettent pas de chanter dans ses assemblées. S'il en était autrement, les couplets que je vais avoir l'honneur de vous lire, pour terminer cette séance, y gagneraient peut-être quelque chose, car vous le savez : ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante.

Tout dégénère, mes amis ;
C'est le refrain d'une grand'mère ;
En dire autant est bien permis
Au barbon devenu grand-père.
Mais... est-ce bien la vérité ?
Oui : — depuis la pomme de terre
Jusqu'aux fleurs de l'humanité,
A mon avis, tout dégénère.

Quel air flétrit nos cerisiers ?
Pourquoi ces pampres en souffrance ?
Ne verrons-nous que les lauriers
Demeurer verdoyants en France ?
Mais c'est un arbuste divin
Qui n'abreuve et ne nourrit guère,
Et quand on n'a ni fruits, ni vin,
On sent trop que tout dégénère.

Je m'étonne que nos soldats,
Emules de nos vieilles gloires,
Soient si vaillants dans les combats
Et remportent tant de victoires.

Certains conscrits des mieux armés
Me semblent peu faits pour la guerre,
Et grand nombre sont réformés,
Tant, chez nos fils, tout dégénère.

Ecoliers, nous prenions plaisir
A la paume, à la course, aux barres;
Maintenant pour se divertir,
Nos gamins brûlent des cigares.
Une autre fumée, à son tour,
Etourdit leur tête légère :
Avant la barbe vient l'amour,
Mais dans l'amour tout dégénère.

Ce n'est plus ce vrai sentiment
Dont l'empire agrandissait l'âme.
On poursuit impertinemment
Ou jeune fille ou jeune femme,
Ou sur le plus fangeux terrain
On court de chimère en chimère,
Et dans la débauche sans frein
Le cœur, les sens, tout dégénère.

Parlons un peu de la beauté :
Promptement se fanent ses roses ;
Une savante Faculté
Sur ce point dirait bien des choses.
Si je les répétais ici,
On prétendrait que j'exagère ;
Il n'en est pas moins vrai qu'aussi
Dans le sexe tout dégénère.

On s'étouffe dans un corset
Et l'on s'évente en crinoline.
On se mord la lèvre en secret,
Pour se la rendre purpurine.

En tapottant un piano,
On se croit bonne ménagère.
L'hymen vient-il, triste duo !
Là, comme ailleurs, tout dégénère.

Dans les noces du bon vieux temps,
Chacun buvait force rasades.
Que de convives à vingt ans
Ne se comportent qu'en malades !
Un vin généreux leur fait peur ;
L'eau coule à grands flots dans leur verre ;
A leurs yeux creux, à leur pâleur,
On voit combien tout dégénère.

Sans grimace et d'un franc gosier
On chantait parmi les bouteilles ;
Nos jeunes gens se font prier
Pour nous écorcher les oreilles.
Ils ont des voix de mirlitons
Capables de mettre en colère,
Et le choix même des chansons
Démontre que tout dégénère !

Nous dansions en des jours meilleurs,
Nous nous trémoussions d'allégresse ;
Il faut voir quels pauvres danseurs
Fournit parfois notre jeunesse.
Ils marchent, livides, pensifs,
La valse trahit leur misère ;
Puis... du bal il sortent poussifs ;
Mon Dieu ! comme tout dégénère !

Eh ! comment nos chétifs neveux
Vaudraient-ils nos aïeux de bronze ?
Une comète à longs cheveux
Flamboyait en mil huit cent onze.

Celle qu'on aperçoit, dit-on,
Et qui devait briser la terre,
Ne m'a l'air que d'un avorton.
Jusqu'aux astres, tout dégénère.

Lorsque les célestes flambeaux
Sont eux-mêmes en décadence,
Ici-bas quels rayons nouveaux
Des beaux-arts seront l'espérance ?
Maints ouvrages sont incomplets
Et n'ont qu'un mérite éphémère ;
De ce nombre sont ces couplets ;
Hélas !... c'est que tout dégénère.

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

NOTICE

sur cette question :

Quel est l'auteur des Monuments de l'intérieur de l'église de Baume-les-Moines ?

PAR M. LE PRÉSIDENT CLERC.

—

MESSIEURS,

Lorsque, dans une matinée d'automne, le voyageur quittant l'ancienne route romaine de Besançon à Lyon, aborde, par le côté de l'est, au sortir du bois de Crançot, les hauteurs de l'abbaye de *Baume-les-Moines*, voisine de Lons-le-Saunier, il s'arrête brusquement, saisi d'une terreur involontaire à l'aspect des précipices qui s'offrent inopinément à ses pieds. Cette gorge si profonde que les premiers rayons du matin laissent encore dans la nuit, ces rochers gigantesques et à pic qui en soutiennent les bords, lui offrent l'idée de quelque grand cataclysme des âges primitifs du monde. Puis, après avoir mesuré ces profondeurs, son œil rassuré parcourt avec plus de

calme les détails de ce spectacle plein de grandeur et de majesté. Il s'aperçoit que cette solitude est animée : au centre s'offre la vieille abbaye, son clocher rougeâtre, la cour carrée et massive qui sert d'entrée au monastère, plus loin est le village de Baume fondé par les religieux ; au-dessus de l'une de ces hautes montagnes, le village des Granges et ses vergers se soutiennent suspendus sur l'abîme. On entend le bruit des cascades, dont l'une forme la première nappe d'eau de la rivière de la Seille : l'industrie qui l'utilise habite aussi dans ces lieux. Enfin arrivé dans le bas, en parcourant les cloîtres encore debout, le voyageur saisit mieux la pensée de ceux qui vinrent, aux temps les plus reculés, y chercher le silence et la paix du cœur. Nul lieu n'est plus favorable, en effet, au recueillement, à la méditation et à la prière. A l'aspect de ces roches suspendues de si près sur sa tête, l'homme qu'elles semblent prêtes à ensevelir, sent à chaque instant sa faiblesse, le néant de la vie, et la puissance du créateur.

L'abbaye de Baume-les-Moines a été fondée au VIe siècle, dans le comté de Scoding, par saint Lothain, et complétement rebâtie au IXe siècle par saint Bernon, prince de Bourgogne. Au XIe siècle, l'empereur Frédéric Barberousse tenait à honneur de déclarer qu'elle était de la création des comtes ses prédécesseurs. Elle a subi dès lors beaucoup de vicissitudes ; plusieurs fois incendiée, elle s'est relevée toujours : aujourd'hui simple église de village, elle a été classée, en 1849, parmi les monuments religieux à la charge de l'Etat.

Sous l'Empire romain, le lieu où elle est située n'é-

tait point inconnu, et on se le représenterait à tort comme une forêt vierge encore peuplée des cerfs et des ours du Jura. Il était difficile qu'il en fût ainsi à une si faible distance de l'antique *Ledo*. J'y ai d'ailleurs reconnu avec certitude une voie romaine arrivant de Château-Chalon par la gorge, et rejoignant, au moyen d'une pente rapide, l'ancienne route de Lyon. Cette voie de la vallée est semée de tombeaux, et dominée d'ailleurs par le grand camp romain de Sermus.

En se reportant aux origines les plus reculées, l'archéologue peut donc remonter autant qu'il le veut dans celles de ces lieux curieux et étranges. Il y trouvera partout un objet d'étude, surtout s'il veut s'enfermer pendant un mois au sein de la vieille abbaye; car, dans ce monde d'antiquités, chaque âge semble avoir apporté son tribut. Comparé à tout ce qui l'entoure, le clocher est d'hier : sa date marquée sur la pierre n'est que de 1563.

On peut écrire bien des pages sur un semblable sujet sans l'épuiser. Mon dessein n'est point de rappeler ce qui en a été dit, de mesurer la nef, de décrire le portail orné de statues ou la grotte de saint Aldegrin, de rappeler les longs services de Guillaume de Poupet ou la vie aventureuse de Watteville. Il est un côté de la question qui est demeuré inexploré et obscur. Je voudrais vous faire connaître l'auteur ignoré des curieux monuments qui décorent l'intérieur de l'église, montrer qu'ils sont l'ouvrage d'un prince de la maison de Chalon, d'Amé, qui fut abbé de Baume de 1390 à 1420 ou 1426, dire enfin à quels signes certains je l'ai reconnu.

Amé de Chalon a vu le règne des grands ducs de la maison de France, ses cousins à un degré éloigné, Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, qui portèrent à un si haut degré la puissance de la maison de Bourgogne.

Il était fils légitime ou naturel de Jean II de Chalon, comte d'Auxerre et de Tonnerre, et naquit, il le paraît, vers 1340, c'est-à-dire avant les grands malheurs de sa famille, qui commencent en 1356. A cette date célèbre, son père, prisonnier de guerre sur le champ de bataille de Poitiers, partagea en Angleterre la captivité du roi Jean. Le traité de Bretigny le laissa d'abord en otage, puis le rendit à la liberté, mais privé de sa raison, qui n'avait point résisté, avec la nature impétueuse de sa race, aux souffrances d'une prison de quatre années, quoique adoucie par la présence momentanée de son fils et de son petit-fils, comme par la liberté de chasser avec faucons et levriers dans les forêts voisines de Londres. Jean II ne rentra dans ses terres de France et de Bourgogne, que pour être placé sous la tutelle de son fils aîné. Ce double malheur fut suivi d'un troisième. Ce fils, jeune encore, dont Froissard raconte avec admiration la valeur, les exploits et la noble réponse à la bataille d'Auray, en 1364, sembla brusquement saisi, peu d'années après, d'une exaltation furieuse. Comme le *comte Vert,* son frère, il se mit à la tête des *grandes compagnies,* et, sans respect pour l'honneur de son nom, dévasta le comté de Bourgogne, s'enferma dans sa forteresse de Rochefort, où il fut assiégé par la noblesse du pays, et mourut en prison au château de Poligny, en

1370. Dans cette guerre, son frère Tristan de Chalon périt assassiné par la main des *compagnons* ou *routiers* qui servaient sous les ordres de son frère. La confiscation de la grande terre de Rochefort, juste peine de ces actes insensés, ne fut pas l'acte le plus désastreux qui frappa alors sa famille. Son père, toujours en tutelle, vivait encore, et le roi de France décida cet esprit débile à lui céder le comté d'Auxerre, la plus belle des propriétés de sa maison, et les arrêts de la justice rendirent cette aliénation irrévocable.

Ainsi, la fortune et la renommée de la maison de Chalon-Auxerre subissaient, dans la seconde moitié du XIVe siècle, un déclin rapide, mais bientôt son désastre devait être complet. A la fin du même siècle, Louis II de Chalon, neveu de l'abbé de Baume, réunit pour un moment les débris épars de cette grande fortune, accrue de la riche succession du fils aîné de Tristan. Mais Louis enivré n'écouta pas longtemps les leçons de l'expérience et de la sagesse. On l'avait marié à vingt-deux ans à une héritière de la maison de la Trémouille. Ce lien ne put fixer son cœur. J'ignore même s'il avait perdu sa jeune épouse, lorsque, en proie à une passion délirante pour Jeanne de Perellos, il fut saisi sous un costume déguisé dans le palais de la duchesse de Bourgogne, à Arras, reconnu, grâcié ; ce fut le prélude de nouveaux attentats. Louis revint, peu après, enlever en plein jour la jeune Espagnole à la tête d'une troupe de gens armés. Jean sans Peur, duc de Bourgogne, n'était pas homme à souffrir une semblable insulte ; les terres de Louis de Chalon, saisies, confisquées, ses places de Bourgogne

assiégées et occupées de force répondirent au prince irrité des injures de son vassal. Au milieu des révolutions qui bouleversaient alors la France, Louis II exaspéré se jeta ainsi que deux de ses frères, Guy et Henri, dans le parti contraire au duc, dont il devint l'ennemi mortel, au point qu'il fut accusé d'un complot contre la vie de son suzerain.

Amé de Chalon, élu abbé de Baume depuis 1390, voyait avec une tristesse profonde cette série d'imprudences et de folies qui précipitaient la ruine de son neveu. C'était un homme doux et grave, conservant sous des cheveux déjà blanchis une grande activité. Il avait longtemps administré avec économie et une tendresse presque paternelle les terres de son neveu situées en Bourgogne, qu'il parcourait à cheval chaque année, mettant ordre à tout dans le temps que lui laissait libre le soin de son abbaye : impuissant et peut-être timide témoin de désastres désormais sans ressource, il en gémit en secret ; mais fidèle au caractère pacifique de son état, il ne se jeta point dans les révolutions qui emportaient sa famille. Il se voua tout entier à ses religieux et se renferma dès lors dans les limites de son abbaye, consacrant au temple du Seigneur les revenus fort riches dont il disposait. Ce sont maintenant ses travaux somptueux dont nous avons à vous rendre compte. Vous y trouverez mêlées peut-être quelques pensées humaines, car le vieil abbé grava partout sur le bois et la pierre, jusque sur le pavé de l'église, ses armoiries, comme s'il eût senti le besoin de perpétuer, d'éterniser un nom prêt à s'éteindre.

Le sceau que je mets sous vos yeux représente un écusson orné de la bande de sa famille et de deux quintefeuilles ; cet écusson est traversé de haut en bas par la crosse abbatiale qui se voit également sur l'*A* gothique de son nom, autre emblème qu'il a fait plusieurs fois sculpter sur ses ouvrages.

Ce sceau prouve avec la dernière évidence qu'Amé de Chalon est l'auteur des belles stalles ornées et sculptées dont je mets le dessin sous vos yeux, et qui ont décoré l'église de Baume jusqu'au siècle dernier, époque où elles ont été transférées à Clairvaux. L'*A* initial d'Amé de Chalon et ses armes sont gravés en relief aux deux extrémités de cette riche boiserie.

On admire le magnifique retable à volets qui se déploie derrière le maître-autel de l'église de Baume. Cette œuvre des plus remarquables, dessinée par M. de Saint-Mesmin, conservateur du musée de Dijon, et plus récemment par notre confrère M. Chiflet, ne renferme pas moins de 29 sujets, partie peints, partie en reliefs, circonscrits dans autant de compartiments séparés. J'ai vainement cherché sur ce grand volet du xve siècle l'*A* initial ou l'écusson de l'abbé de Baume ; ou cette signature parlante n'y existait pas, ou elle a été effacée. Mais n'importe, les connaisseurs sont d'accord que ce retable est de la même main et de la même époque que les retables plus petits des autels latéraux, ornés, l'un de la statue de la sainte Vierge, l'autre de celle de sainte Madeleine. Or, j'ai retrouvé sur les piédestaux de ces deux figures l'*A* initial et les armes d'Amé de Chalon.

M. Monnier avait remarqué que ces deux statues de

forme un peu lourde sont du xve siècle, mais il n'en a pas connu l'auteur (1).

Le dernier historien qui a écrit sur ce sujet n'a pas saisi non plus le mot de l'énigme; mais il n'hésite pas à dire que les trois retables sont de la même époque et de la même main : « L'ouvrage le plus remarquable, » dit-il, est le retable ou triptique placé sur le maître-» autel. Il paraît être du xve siècle. Le coffre a douze » pieds de haut, et se ferme par des volets enrichis, en » dedans et en dehors, de peintures dont la supériorité » répond à celle des figurines en relief qui remplissent » le meuble même. L'intérieur du retable est divisé en » six cases gothiques, dans lesquelles sont rendus en » plein relief les principaux traits de la naissance et de la » mort du Messie. Les nombreux personnages qui fi-» gurent dans ces différentes scènes, ont de quatre à six » pouces de grandeur. *Il y a dans l'église d'autres ta-» bleaux sur bois exécutés par l'artiste qui a fait le » retable;* le premier sur l'autel de la sainte Vierge, le » second sur celui de sainte Madeleine. »

Ainsi, Messieurs, dans ces œuvres capitales, les plus belles et peut-être les seules de cette nature qui existent en Franche-Comté, vous découvrez la main d'Amé de

---

(1) M. Monnier, *Annuaire* de 1844, p. 66 :

« Deux statues aux cheveux d'or, aux robes enluminées, de la » sainte Vierge et de sainte Madeleine, placées sur des autels, *ap-» partiennent au XVe siècle, comme les tableaux et le dyptique du » maître-autel.* La draperie est d'un ciseau habile et l'expression » physionomique accuse l'art allemand. »

M. Rousset, dictionnaire, au mot *Baume*, p. 178.

Chalon, ou du moins celle des artistes allemands qu'il paraît avoir employés.

Outre les stalles et les autels, l'abbé de Baume, prodigue de ses emblèmes, paraît les avoir répandus sur tout le pavé de l'église de Baume, où l'œil un peu attentif les retrouve à chaque pas, comme si le vieux prince de Chalon eût voulu qu'on ne pût entrer dans le temple du Seigneur sans reconnaître partout celui qui l'avait décoré.

Son tombeau n'est pas moins magnifique. Amé de Chalon l'avait-il fait préparer de son vivant? est-il l'œuvre d'Henri de Salins, son successeur, dont les armes ornent le portail de l'église de Baume? je l'ignore. Tout ce que l'on peut dire, c'est que ce mausolée est digne du plus grand bienfaiteur de l'abbaye. La voûte ogivale faite exprès et sous laquelle il est placé s'ouvrait à jour sur le sanctuaire, et tout religieux, en y entrant, voyait à sa gauche ce tombeau, les nombreuses figures qui le décoraient et l'inscription où se lisaient, en lettres gothiques, le nom et les qualités du défunt. Depuis, le tombeau à été masqué et séparé du sanctuaire par un mur qu'il faudrait détruire. Cette voûte, très-élevée, est surmontée par la figure en relief du Christ, la main levée dans l'attitude du jugement dernier. Deux consoles dorées, d'un feuillage parfaitement fouillé, décorent le tombeau à droite et à gauche, elles portaient chacune un ange, la trompette à la main, si bien d'accord avec la figure du souverain juge. Une main inintelligente a transporté ces anges hors de leur place, au portail de l'église, où ils se voient encore. D'autres figures accessoires ont

été dispersées dans divers endroits de l'église, et l'on a fini par perdre l'intelligence de ce vaste groupe, qui formait un ensemble imposant et de grand caractère, possible encore à reconstituer. Seulement la figure principale, celle d'Amé, gisant en habits sacerdotaux sur sa tombe, a disparu pour toujours ; une pierre plate d'une autre époque l'a remplacée, et recouvre le mausolée orné de neuf religieux en robe, dans diverses attitudes, et sous autant de petites niches d'un style fleuri.

Tant de travaux, presque tous du premier ordre, n'ont pu sauver leur auteur de l'oubli. Le temps a été plus puissant que ses soins prévoyants et inquiets, à tel point que de nos jours les antiquaires indécis ont hésité même à reconnaître son tombeau (1). Ne nous en étonnons point, puisque toute cette grande ornementation intérieure de l'église de Baume était déjà, il y a plus d'un siècle, une énigme dont l'abbaye elle-même avait perdu le secret. Ainsi, sans la résistance infatigable de l'histoire, tous les souvenirs s'anéantiraient à la longue sous l'effort destructeur des siècles. Le nom des Chalon est toujours

(1) MM. Monnier et Rousset n'affirment pas qu'il soit celui d'Amé et énoncent simplement le fait comme probable. M. Monnier reconnait cependant que telle est la tradition. Dunod, beaucoup plus affirmatif, écrivait, il y a plus de cent vingt ans, que les abbés à qui l'abbaye doit des réparations considérables, ont des mausolées dans l'église, ET QUE LE PLUS BEAU EST CELUI D'AMÉ DE CHALON. J'ai remarqué a l'extrémité du tombeau, sur le débris de l'écusson du défunt, dans la partie inférieure, la pointe de sa crosse comme elle existe dans ce qui nous vient de lui. Et puis comment méconnaître dans ce monument aussi riche que grandiose, dont la splendeur, malgré ses dégradations, est encore si supérieure à tous les mausolées de l'église, celui que Dunod a mentionné.

ÉPITRES

Par Charles de Saint-Juan.

A MES AMIS.

(Salans, 1854.)

—

GRESSET a dit que sans folie
On ne rimait plus à trente ans ;
Et moi qui, loin de mon printemps,
Ai conservé cette manie
Et rime encore en cheveux blancs
Des madrigaux pour Amélie
Ou quelques contes innocents,
Aurais-je perdu le bon sens,
Des humains le commun partage ?
Sans doute que par cet adage
GRESSET veut dire seulement
Qu'il lui semble n'être pas sage
De donner à l'amusement
De rimer un futile ouvrage
Un temps dont on peut aisément
Faire un bien plus utile usage ;
Mais moi qui compte l'agrément
Pour quelque chose dans la vie
Et qu'un heureux tempérament
A su garantir de l'envie
D'aspirer aux lauriers fanés
Que tous les ans l'Académie
Donne aux rimeurs prédestinés ;

Qui n'ai jamais dans les gazettes
Désiré l'insipide honneur
De voir mes vers, seuls interprètes
Des doux sentiments de mon cœur,
Figurer auprès de l'annonce
De pommades pour les cheveux,
Ou d'un nouveau sirop de ronce
Dont les effets sont merveilleux,
Je crois qu'à l'exemple des maîtres,
Je puis, sans manquer de raison,
Même dans l'arrière-saison,
Faire dire aux échos champêtres
De temps en temps quelque chanson.

En disciple de la sagesse,
Mettant à profit la vieillesse,
Je n'ai point la prétention
D'obtenir la succession
Des Lafare et des Saint-Aulaire,
Ces modèles en l'art de plaire.
Non ; cela ne m'est point permis.
Venez embellir ma retraite,
Les vrais plaisirs y sont admis ;
Ma muse sera satisfaite
D'être agréable à mes amis.

A MONSIEUR AUGUSTE CASTAN

(Durnes, 1854.)

—

Castan, qui passez vos beaux jours
A déchiffrer de vieilles chartes,
Qui, dans la saison des amours,
Ne courez qu'après les pancartes
Où les vieux seigneurs féodaux
Pour le remède de leur âme
Concédaient leurs droits les plus beaux
A la benoîte Notre-Dame,
Permettez-moi de vous distraire
Quelques instants de vos travaux.
Le savant comme le héros
A tous les besoins du vulgaire ;
Il est temps de prendre un repos
A votre santé nécessaire.
Au lieu des lis et du carmin
Qu'on voit briller sur le visage
Des vains freluquets de votre âge,
Votre front couvert d'un nuage
A la pâleur du parchemin.
Si, pour votre vue affaiblie,
Vous n'empruntez pas le secours
Du double cristal qui relie
Les cieux aux terrestres séjours ;
Du moins, votre ardeur indiscrète
Vous fait encore passer la nuit
A deviner quelque sornette
De l'an mil ou douze cent huit.

Quittez ce fatigant ouvrage
Et de mon paisible bocage
Venez apprendre les sentiers,
Ou vous reposer sous l'ombrage
Des chênes et des aliziers
Dont est peuplé mon ermitage.
Là, mon cher Castan, vous aurez
Un air pur, des fruits, du laitage;
Dans les beaux jours, vous parcourrez
Un pittoresque paysage
Et du haut des monts vous verrez
Des bois, des rocs et des cascades,
De creux vallons, des gazons verts,
Souvent visités des dryades
Aux cheveux cendrés, aux yeux pers,
Qui régalent de leurs aubades
L'écho ravi de leurs concerts.
Alors qu'un menaçant orage,
Fils d'un Borée audacieux,
Ou, suivant le commun langage,
Quand le temps sera pluvieux,
Vous pourrez, de notre village,
A l'aide de vieux manuscrits,
Faire la véridique histoire
Et trouver encor de la gloire
Dans le domaine des Thierrys.
Toutefois, que Dieu nous envoie
Poissons bien frais, grasses perdrix,
Et garde notre cœur en joie,
En attendant le paradis.

A MONSIEUR PALLU,

BIBLIOTHÉCAIRE DE LA VILLE DE DOLE.

(Salans, 1856.)

—

Accourez, mon cher, à la table
Où l'amitié qui vous attend
Prépare un dîner délectable.
Un esprit tel que vous entend
Que ni turbot, ni dinde aux truffes,
Au banquet ne seront admis,
Pas plus que Messieurs les tartufes,
Qui ne sont point de nos amis.
Mais vous aurez la côtelette,
Des œufs frais sous la serviette,
Et, si vous l'aimez, l'omelette.
On pourra vous offrir encor
Un beurre luisant comme l'or
Et pétri de la main d'Annette,
De Durnes un clairet nouveau,
Vin qui féconde le cerveau !
Un miel digne du mont Hymette,
Enfin des fruits de la saison
Que nous apporte en abondance
Antoine, qui de ma maison
Depuis longtemps a l'intendance.
Sous l'ombrage d'un pampre vert
On va dresser notre couvert ;

Hâtez-vous donc, mon cher convive,
Fermez Tacite, Tite-Live,
Et tous les bouquins précieux
Qui vous ont fatigué les yeux ;
Croyez qu'après une journée
Aux douceurs du repos donnée,
Votre travail en vaudra mieux.

ÉLECTIONS.

—

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé :

Président annuel.

M. l'abbé Besson.

Vice-Président.

M. Clerc de Landresse.

Ont été élus :

Dans l'ordre des Associés résidants,

MM. Alviset, avocat général.
Terrier de Loray.

Dans l'ordre des Associés correspondants nés dans la province,

M. Petit, statuaire à Paris.

Dans l'ordre des Associés correspondants étrangers à la province,

MM. Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon.
Quicherat, professeur à l'Ecole impériale des Chartes.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1857.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

Messieurs

Beaupré, Conseiller à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bixio (le Docteur), Médecin; à Paris (janvier 1848).

Blanc, ✻, Procureur général; à Colmar (août 1850).

Busson (l'Abbé), ancien Secrétaire général du Ministère des affaires ecclésiastiques; à Besançon (juillet 1845).

Carbon, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Carpentier, ✵, membre du Conseil général du Doubs, Maire de la ville; à Baume-les-Dames (août 1856).

Delesse, ✵, Ingénieur des Mines; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✵, Professeur à l'Ecole normale; à Paris (août 1845).

Dây, Inspecteur des Domaines; à Auxerre (janvier 1854).

Doney (Mgr), ✵, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique; à Saint-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O✵, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✵, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gerbet (Mgr), ✵, Evêque de Perpignan (novembre 1844).

Goureau, O ✵, Colonel honoraire du génie; à Paris (août 1833).

Gousset (S. E. le Cardinal), O ✵, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✵, membre de l'Académie française; à Paris (décembre 1835).

Guyornaud (Clovis), Homme de lettres; à Paris (janvier 1843).

Kornprobst, ✵, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✵, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✵, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Lezay-Marnésia (le Comte de), C ✵, ancien Préfet de Loir-et-Cher, Sénateur; à Blois (août 1852).

Magnoncour (Flavien de), ✵, ancien Pair de France; à Frasne-le-Château (Haute-Saône) (décembre 1835).

Martin (le Baron), ✵, anc. Député; à Gray (août 1836).

Meyronnet de St.-Marc, C ✵, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Micaud, ✵, ancien Maire de Besançon.

Michelle, O ✵, Directeur de l'Ecole normale; à Paris (août 1850).

Montalembert (le Comte de), membre du Corps législatif, de l'Académie française; à Paris (janv. 1840).

Perrin (J.-B.), Avocat; à Lons-le-Saunier (août 1852).

Perron, ✵, *Secrétaire perpétuel honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✵, Professeur de physique, Doyen de la Faculté des sciences (août 1845).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✵, Sénateur (30 novembre 1848).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Droz, ✵, Conseiller honoraire à la Cour impériale, *Doyen de la Compagnie* (décembre 1805).

Weiss, O ✵, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions) (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commiss. d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Saint-Juan (le Baron de), ancien membre du Conseil général (janvier 1827).

Pérennès, ✵, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janvier 1829).

Parandier, O ✵, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées (février 1833).

Bourgon, ✵, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✵, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, Peintre d'histoire, Directeur du Musée (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✵, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, ✻, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Ponçot, ✻, O ✻, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Clerc (Ed.), ✻, Président à la Cour impériale (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de), (août 1837).

Convers, ✻, Maire de la ville de Besançon, membre du Conseil général (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Villars, ✻, Directeur et Professeur à l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

Dusillet (Auguste), ✻, Président à la Cour impériale (août 1841).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur du collége de Saint-François-Xavier (août 1847).

Loiseau, ✻, Procureur général (novembre 1848).

Bonnet (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honoraire (août 1849).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS

Messieurs

SAINT-JUAN (Alexandre DE) (août 1853).

VUILLERET (Just), Juge au Tribunal de première instance de Besançon (août 1853).

COQUAND, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences (janvier 1854).

CLERC DE LANDRESSE, Avocat à la Cour impériale (janvier 1855).

CHIFLET (le Vicomte), (janvier 1855).

DRUHEN, Docteur en médecine (janvier 1855).

MARTIN, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1855).

LAURENS (Paul), Chef de division à la préfecture (août 1855).

ALVISET, avocat général (août 1857).

TERRIER DE LORAY (août 1857).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

GUYÉTANT, ✡, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence; à Lyon (février 1809).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1854 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Colin, ✻, Conseiller honoraire à la Cour de cassation; à Paris (février 1811).

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).

Hugo (Victor), O ✻, de l'Académie française, etc. (août 1827).

Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).

Pouillet, O ✻, membre de l'Académie des sciences; à Paris (août 1827).

Dalloz, O ✻, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).

Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).

Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).

Cuvier (Ch.), Professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).

Besson, Statuaire, Directeur de l'Ecole de dessin; à Dole (août 1833).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes; à Agde (Hérault) (janvier 1834).

Gindre de Mancy, Employé de l'Administration générale des postes; à Paris (janvier 1834).

Laumier, Littérateur; à Vesoul (août 1834).

Magnin (Charles), O ✻, membre de l'Académie des inscriptions, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (janvier 1839).

X. Marmier, O ✻, Conservateur de la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

Lélut, O ✻, membre du Corps législatif et de l'Institut

(Académie des sciences morales), Médecin en chef de la Salpêtrière; à Paris (août 1839).

Tissot, ✻, Professeur de philosophie à la Faculté de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du Ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, O ✻, Recteur de l'Académie; à Dijon (août 1843).

Marquiset (Armand), O ✻, ancien Sous-Préfet; à Fontaine-lez-Luxeuil (Haute-Saône) (janvier 1844).

Wey (Francis), ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de), Homme de lettres; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur; à Saint-Lupicin (novembre 1848).

Richard-Baudin, Maître ès Jeux-Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique, Vicaire général honoraire du diocèse de Reims; à Paris (août 1850).

Reverchon, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux, Vicaire de Saint-Denis-du-St-Sacrement; à Paris (janvier 1851).

Dalloz (Armand), ✻, Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1851).

Bigandet (Mgr), vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Vieille (Jules), ✻ Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Pallu, bibliothécaire; à Dole (janvier 1855).

Lonchamp, avocat; à Vesoul (août 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), correspondant du Ministre de l'instruction publique pour les travaux historiques, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, statuaire à Paris (août 1857).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✻, Docteur en médecine; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✻ O ✻, Littérateur; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✻ O ✻, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1854 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).

Matter, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université; à Strasbourg (janvier 1834).

Nadault-Buffon, O ✵, Chef de division au Ministère des travaux publics, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✵, Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Paris (août 1834).

Caumont (de), O ✵, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✵, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Dubeux, ✵, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Sous-Préfet; à Marvejols (août 1842).

Leglay, ✵, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Greppo (l'Abbé), Vic. gén.; à Belley (30 août 1847).

Chénier (de), O ✵, Chef du bureau de la justice au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✵, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Stiévenard, Doyen de la Faculté des lettres; à Dijon (août 1850).

Forster, ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts) (août 1853).

Foisset, conseiller à la Cour impériale de Dijon (août 1857).

Quicherat, professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Messieurs

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Gingins la Saraz (le Baron de), Correspondant de l'Académie royale de Turin; à Lausanne (mai 1839).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Gachard, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

Vulliemin, Historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

Matile, Historien; à New-York (E.-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Officier d'artillerie; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Prof. au collège de Porrentruy (janvier 1855).

Humboldt (le Baron Alexandre de); à Berlin (août 1855).

Manzoni (Alexandre); à Milan (août 1855).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1858.

—

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1858, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province*. Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny, Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul; les maisons de Joux et de Montfaucon; les abbayes de Baume-les-Dames, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont-Sainte-Marie et de Saint-Claude*, sur lesquelles l'Académie a des renseignements suffisants.

Les biographies sont également exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 francs. — *Eloge de l'abbé Bergier*.

Prix de Poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise,

qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 24 août 1857.

Discours de M. le président..... 1
Rapport sur le concours de poésie, par M. Viancin. 24
Rapport sur le concours d'éloquence, par M. Clerc de Landresse..... 32
Pièces de vers, par M. Viancin..... 53
Pièces dont l'Académie a voté l'impression 67
Notice sur cette question : Quel est l'auteur des monuments de l'intérieur de l'église de Baume-les-Moines, par M. le président Clerc..... 67
Ode sur l'Inauguration de la statue du général Lecourbe à Lons-le-Saunier, par M. Gindre de Mancy. 78
Epîtres, par Charles de Saint-Juan..... 89
Elections..... 95
Liste académique..... 97
Programme des prix..... 109

FIN.

Besançon.— Dodivers et Cᵉ, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00698 4716